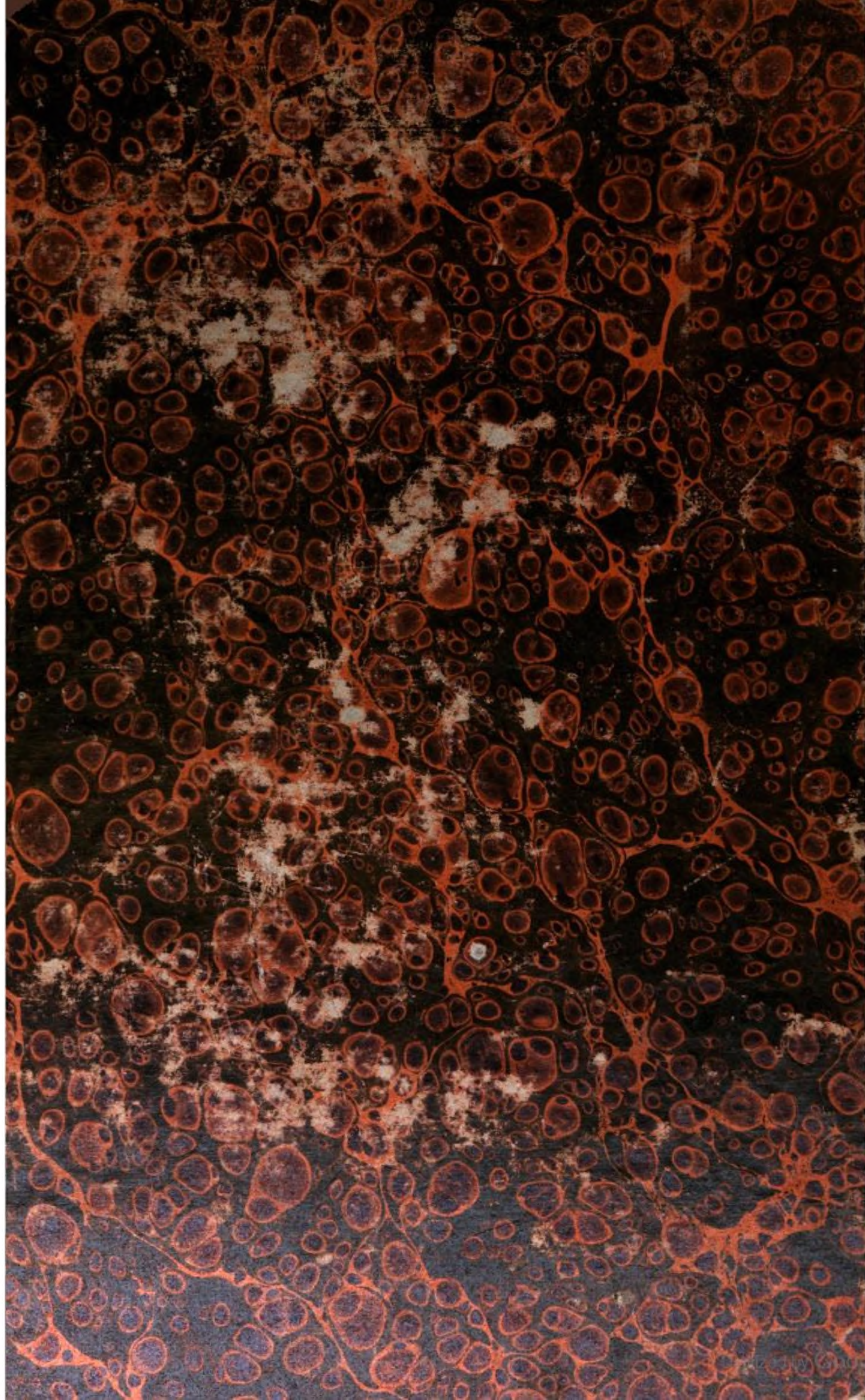
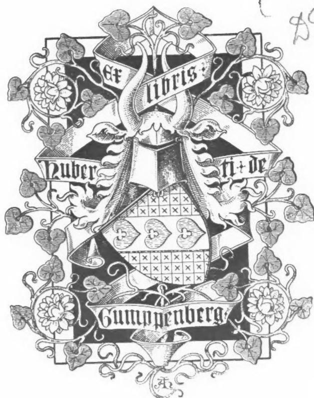




L Weissenburg — Rheinwald, J.

Hubert Frhr. v. Gumppenberg

<36634950300018

L'ABBAYE

ET

LA VILLE DE WISSEMBOURG.

L'ABBAYE

ET

LA VILLE DE WISSEMBOURG,

AVEC QUELQUES CHATEAUX-FORTS

DE LA BASSE ALSACE ET DU PALATINAT,

MONOGRAPHIE HISTORIQUE

PAR

J. RHEINWALD,

RÉGENT AU COLLÉGE DE WISSEMBOURG, OFFICIER D'ACADÉMIE.

WISSEMBOURG,

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE FR. WENTZEL FILS.

1863.

Salvete Penates!

Hìc domus, hæc patria est.

Virgile.

Cet essai, pour lequel je réclame toute l'indulgence du lecteur, est le fruit de plusieurs années d'études. Ecrit sous l'inspiration de trois illustres compatriotes, *Eikhart Artzt, Bernard Hertzog* et *Jean-Balthasar Bœll,* puisse-t-il contribuer à raviver le souvenir de grandes vertus, de luttes glorieusès et de revers noblement supportés ! Je le dédie à un ancien élève, au gracieux auteur d'*Amaranthe,* OSCAR *baron de* REDWITZ, que le collége de Wissembourg compte avec une juste fierté parmi ses lauréats.

Ouvrages consultés.

Otfried, relig. Bénéd. de Wissembourg : Krist.
Schilter : Thesaurus antiquit. teuton.
Horning : Conjectures sur la vie et l'éducation d'Otfried.
Rapp : Otfrieds von Weissenb. Evangelienbuch (traduct.).
Zeuss : Traditiones possessionesque Wizenburgenses.
Eikhart Artzt, de Wissemb. : Chronik von Weissenburg (édit. de Munich).
Bernard Hertzog, de Wissemb. : Elsæssische Chronik.
Jean-Balthasar Bœll, de Wissemb. : Weissenb. Stadt- und Mundatrecht.
Philippe-Frédéric Buchholtz, dr. en médecine, de Wissemb. : Prodromus topographiæ medic. Weissenb.
Benoît de Neuflieu, capitaine du génie : Mémoire sur la ville de Wissemb.
de Papelier : Dissertatio inauguralis de Mundato Weissenb.
M. *L. Spach,* archiviste de la préfect. de Strasbourg : L'abbaye de Wissemb. ; Lettres sur les archives du Bas-Rhin.
M. *V. Guerber,* curé à Haguenau : Rapport sur l'église d'Altenstadt.
M. *de Morlet,* colonel du génie : Notice sur les voies romaines du Bas-Rhin.
M. *Rigaut,* juge au tribun. de Colmar : Statistique agricole du canton de Wissemb.
Jung : Notice histor. sur Wissemb.
Mathias de Kemnat : Chronik Friedrichs I.

L'abbé Tritheim : Chron. Hirsaug.
Gaspard Brusch : Annales archi- et episcoporum Germaniæ; Chronol. monast. Germ. præcip.
Kremer : Geschichte des Kurfürsten Friedrichs I.
Münch : Fr. von Sickingens Thaten und Ausgang.
David Strauss : Ulrich von Hutten.
Pierre Haarer (Crinitus) : De bello rusticano.
Gnodalius : Historia rusticorum tumultuum.
Kœnig : Uebersicht des Bauern-Aufruhrs.
Zimmermann : Allgemeine Geschichte des grossen Bauernkrieges.
Schaab : Geschichte des grossen rhein. Stædtebundes.
Schannat : Vindemiæ literariæ.
Münster : Cosmographie.
Lunig : Reichs-Archiv.
Würdtwein : Subsidia diplomatica.
Le P. Laguille : Histoire de la province d'Alsace.
Schœpflin : Alsatia illustrata et Alsatia diplomatica.
Gallia christiana.
Horrer : Dictionnaire géogr., hist. et polit. de l'Alsace.
L'abbé Grandidier : Histoire de l'Eglise de Strasbourg et Histoire d'Alsace.
Ordonnances d'Alsace.
Strobel : Vaterlænd. Geschichte des Elsasses.
L'abbé Hunckler : Histoire des Saints d'Alsace.
Oberlin, professeur : Almanach d'Alsace pour l'année 1784 et Almanach du Bas-Rhin pour l'année 1792.
d'Agon de Lacontrie : Ancien statutaire d'Alsace.
Simrock : Das Niebelungenlied.
Eysengrein : Chronol. Spirens.

Simonis : Beschreibung der Bischœfe zu Speyer.
Litzel : Histor. Beschreibung der kaiser. Begræbnisse im Spey. Dome.
S. Em. Mgr. de Geissel, cardinal, archevêque de Cologne : Der Kaiser-Dom zu Speyer.
M. *Remling,* chan. de la cathéd. de Spire, conseiller ecclés. : Geschichte der Bischœfe zu Speyer; Urkundenbuch.
Heintz : Beitræge zur Geschichte des bay. Rheinkreises.
Frey : Beschreibung des bay. Rheinkreises.
M. *Lehmann,* pasteur à Nussdorf : Urkundliche Geschichte der Burgen der bay. Pfalz.
C. J. Schuler, de Deux-Ponts : Gedichte.
Becker : Die Pfalz und die Pfælzer.

Liste des pièces justificatives.

SÉRIE

DES ABBÉS DE WISSEMBOURG ET DES ÉVÊQUES-PRÉVÔTS LEURS SUCCESSEURS.

	NOMS DES ABBÉS.	ANNÉES.	OBSERVATIONS.
1	*Principius.*	avant 650	évêque de Spire, 650-659.
2	*Dragobod.*	avant 660	évêque de Spire, 660-700.
3	*Ratfried I.*	693-724	
4	*Chrodoïn.*	729	
5	*Erloald* (Erlold, Chariald, Ehrwald).	730-739	
6	*Wieland.*	739-743	
7	*David.*	744-760	de 760 à 764 trois chartes sans nom d'abbé; est-ce David ou Ermbert?
8	*Ermbert.*	765-792	
9	*Gerbert.*		délégué par Ermbert.
10	*Justulf.*	797-809	
11	*Anstramne.*		délégué par Justulf.
12	*Wernher* (Bernhar).	811-825	
13	*Gerhoh I* (Gerrich).	819-826	délégué.
14	*Folkwig.*	828-830	
15	*Mimold.*		délégué probablement par Folkwig.
16	*Ratfried II.*	830	
17	*Otgar* (Otger, Odogar).	avant et après 838	
18	*Grimald.*	833-861	administrateur dès 833; cité avec Otgar en 840.

—	NOMS DES ABBÉS.	ANNÉES.	OBSERVATIONS.
19	*Volcold.*		contemporain du poète Otfried ainsi que son prédécesseur.
20	*Hatton.*	902	
21	*Gerhoh II* (Kercho, Gerrich).	957 - 965	
22	*Erkanbert.*	965 - 967	doyen dès 928, délégué probablement par Hatton; abbé vers 965.
23	s[t] *Adalbert.*	967 - 981	
	Geilon.	967	délégué par s[t] Adalbert.
24	*Sandrade* (le *bienheureux*).	981 - 985	
25	*Gisilhaire* (Gieseler).	985 - 989	
26	*Gerrich III*	989 - 1001	
27	*Sigebod.*	1002	
28	*Liuthard.*	1002-1032	
29	*Folmar.*	1032-1043	
30	*Arnold,* comte de Falkenbourg.	1043-1056	
31	*Samuel.*	1056-1098	
32	*Etienne.*	1102	
33	*Meingaudus* (Mengoz).	1111-1113	
34	*Udalric.*	1118	
35	*Wernher II* (Bernard, Bennon).		
36	*Ernest.*		
37	*Benoît.*	1135-1145	
38	*Engelschalk.*	1145-1168	
39	*Gundelach.*	1168-1187	
40	*Godefried.*	1187-1195	
41	*Wolfram.*	1195-1222	
42	*Cunon.*	1222-1248	
43	*Conrad.*	1248-1251	
44	*Frédéric.*	1251-1262	

	NOMS DES ABBÉS.	ANNÉES	OBSERVATIONS.
45	*Edelin.*	1262-1293	
46	*Guillaume I.*	1293-1301	
47	*Gilles* (Egide).	1301-1312	
48	*Barthélemy.*	1312-1316	
49	*Guillaume II.*	1316-1322	
50	*Jean I* de Frankenstein.	1322-1337	
51	*Eberhard*, comte de Sarrebruck.	1337-1381	
52	*Hugues* de Nohfelden.	1381-1402	
53	*Jean II*, comte de Veldenz.	1402-1434	
54	*Philippe*, Schenck d'Erbach (Erpach).	1434-1467	
55	*Jacques*, baron de Bruck.	1467-1472	
	(*Antoine* de Linange, prieur des Quatre-Tours, puis *Erph*, abbé de Clingenmünster, administrateurs intérimaires).		
56	*Henri* de Hombourg (Hesse).	1475-1496	
	(Nouvel intérim).		
57	*Guillaume III* d'Eyb (Eyp).	1498-1513	
58	*Rudiger.*	1513-1524	dernier abbé.
	Le même, prévôt.	1524-1545	premier prévôt du Chapitre.
	NOMS DES ÉVÊQUES-PRÉVÔTS.		
1	*Philippe II*, baron de Flœrsheim.	1546-1552	
2	*Rodolphe*, baron de Frankenstein	1552-1560	
3	*Marquard*, baron de Hattstein.	1560-1581	
4	*Eberhard*, baron de Dienheim.	1581-1610	
5	*Philippe-Christophe*, baron de Sœtern.	1610-1652	

	NOMS DES ÉVÊQUES-PRÉVÔTS.	ANNÉES.	OBSERVATIONS.
6	*Lothaire-Frédéric*, baron de Metternich-Burscheid.	1652-1675	
7	*Jean-Hugues*, baron d'Orsbeck.	1675-1711	
8	*Henri Hartard*, baron de Rollingen.	1711-1719	
9	*Damien - Hugues - Philippe*, comte de Schœnborn.	1719-1743	
10	*François-Christophe*, baron de Hutten à Stolzenberg.	1743-1770	
11	*Aug.-Phil.-Charles*, comte de Limbourg-Styrum.	1770-1797	
12	*Philippe-François Wilderich*, comte de Walderdorf.	1797;†1809	

SÉRIE

DES ÉVÊQUES DE SPIRE DEPUIS JESSÉ JUSQU'A PHILIPPE II, BARON DE FLOERSHEIM.

	NOMS DES ÉVÊQUES.	ANNÉES	OBSERVATIONS.
1	*Jessé.*	346	après Jessé longue interruption.
2	*Athanase.*	610-650	fondation de l'abbaye de Wissembourg.
3	*Principius.*	650-659	1er abbé de Wiss.
4	*Dragobod.*	660-700	2e abbé de Wiss.
5	*Atton* (Otton).	701-709	
6	*Sigwin.*	709-725	
7	*Luidon.*	726-743	Bénédictin de Wiss.
8	*David.*	743-760	7e abbé de Wiss.
9	*Basin.*	761-770	Bénédictin de Wiss.
10	*Fraidon* (Praidon).	782-793	
11	*Benoît.*	814-829	
12	*Hertin.*	830-845	
13	*Gebehard I.*	847-880	Bénédictin de Wiss.
14	*Gotedank* (Gottdank).	881-895	
15	*Einhard I.*	895-913	Bénédictin de Wiss.
16	*Bernard.*	914-922	
17	*Amalric.*	923-943	Bénédictin de Wiss.
18	*Reginbald I* (Reinbold), comte de Dillingen.	944-950	
19	*Gotfried I.*	950-960	Bénédictin de Wiss.
20	*Otgar* (Otger, Ottogar).	962-970	
21	*Balderich* (Balzo).	970-986	
22	*Rupert.*	986-1004	Bénédictin de Wiss.
23	*Walther.*	1004-1031	
24	*Sigfried I.*	1031	
25	*Reginger* (Reginhar).	1032-1033	

	NOMS DES ÉVÊQUES.	ANNÉES.	OBSERVATIONS.
26	*Reginbald II,* comte de Dillingen.	1033-1039	
27	*Sigebod I* (Sibetho, Sibicho).	1039-1051	
28	*Arnold I,* comte de Falkenbourg.	1051-1056	30e abbé de Wiss.
29	*Conrad I.*	1056 1060	
30	*Einhard II,* comte de Katzenelnbogen.	1060-1067	
31	*Henri I* de Scharfenberg.	1067-1075	
32	*Rudiger Hutzmann.*	1075-1090	
33	*Jean I,* comte du Kraichgau	1090-1104	
34	*Gebehard II,* comte d'Urach.	1105-1110	il résigne en 1107.
35	*Bruno,* comte de Sarrebruck.	1107-1123	
36	*Arnold II* (Arnoulf).	1124-1126	
37	*Sigfried II,* comte de Linange.	1127-1146	
38	*Günther,* comte de Henneberg.	1146-1161	st. Bernard à Spire.
39	*Ulric I,* seign de Dürrmenz.	1161-1163	
40	*Gotfried II.*	1164-1167	
41	*Ratbod* (Rapodo), comte de Lobedenbourg.	1167-1176	
42	*Conrad II.*	1176-1178	
43	*Ulric II,* comte de Rechberg.	1178-1189	
44	*Othon,* comte de Henneberg.	1190-1200	
45	*Conrad III,* seigneur de Scharfeneck.	1200-1224	
46	*Beringer,* seigneur d'Entringen.	1224-1232	
47	*Conrad IV* de Tann.	1233-1236	
48	*Conrad V,* comte d'Eberstein.	1237-1245	
49	*Henri II,* comte de Linange.	1245-1272	
50	*Frédéric,* seigneur de Bolanden.	1272-1302	
51	*Sigebod II* (Sibodo) de Lichtenberg.	1302-1314	

	NOMS DES ÉVÊQUES.	ANNÉES.	OBSERVATIONS.
52	*Emich,* comte de Linange.	1314-1328	
53	*Berthold,* comte de Bucheck.	1328-1329	
54	*Walram,* comte de Veldenz.	1328-1336	
55	*Gerhard,* seigneur d'Ernberg.	1336-1363	
56	*Lambert* (Lambrecht) de Burne.	1364-1371	
57	*Adolphe,* comte de Nassau.	1371-1381	
58	*Nicolas I* dit de Wiesbade.	1381-1396	
59	*Raban,* baron de Helmstædt.	1396-1439	
60	*Adolphe II,* comte d'Eppenstein.	1430-1433	omis par quelques historiens.
61	*Reinhard,* baron de Helmstædt.	1438-1456	
62	*Sigfried III,* baron de Venningen.	1456-1459	
63	*Jean II,* baron de Hoheneck à Entzenberg.	1459-1464	
64	*Mathias,* seigneur de Rammung.	1464-1478	
65	*Louis,* baron de Helmstædt.	1478-1504	
66	*Philippe I,* baron de Rosenberg.	1504-1513	
67	*Georges,* comte pal. du Rhin et duc de Bavière.	1513-1529	
68	*Philippe II,* baron de Flœrsheim.	1529-1552	
	Voir plus haut la suite des évêques-prévôts.		

La Monographie, à laquelle sont annexés un appendice, plusieurs tableaux chronologiques, trente-six pièces justificatives etc., comprend trois périodes divisées en douze chapitres, de l'an 623 à l'an 1789.

Ire PÉRIODE

depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de l'abbé Edelin.
623-1293.

Chapitre I : 623-740
Chapitre II : 740-880
Chapitre III : 880-1056
Chapitre IV : 1056-1262
Chapitre V : 1262-1293

IIe PÉRIODE

depuis la mort de l'abbé Edelin jusqu'à la sécularisation de l'abbaye.
1293-1524.

Chapitre I : 1293-1467
Chapitre II : 1467-1472
Chapitre III : 1472-1513
Chapitre IV : 1513-1524

IIIe PÉRIODE

depuis la sécularisation de l'abbaye jusqu'à la Révolution.
1524--1789.

Chapitre I : 1524-1526
Chapitre II : 1526-1648
Chapitre III : 1648-1789

Ire PÉRIODE

depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort du prince-abbé Edelin.

623-1293.

CHAPITRE Ier.

623-740.

Durant les longs troubles de l'invasion des Barbares la science proscrite trouva un refuge hospitalier dans les monastères, au sein de ces studieuses Thébaïdes dont le dévouement sut préserver de la destruction l'héritage intellectuel du passé. Après la tourmente, on vit s'élancer de ces mêmes retraites un essaim de pieux ouvriers, investis de la haute mission de reconstruire l'édifice social et de neutraliser la force des éléments dissolvants qui en avaient ruiné la base. Ce travail de rénovation rencontra un concours sympathique auprès de quelques princes de la dynastie mérovingienne. Clotaire II rétablit l'évêché des Némètes[1] ou de Spire dans la personne d'Athanase, premier pasteur en chef à siége fixe depuis Jessé et les évêques régionnaires. Dagobert I, après avoir subi l'influence des mœurs

Dagobert I roi de France 628-638

1 les historiens placent les Némètes entre les Vangions (Worms), au Nord, et les Triboques (Brumath-Strasbourg), au Sud.

violentes et dissolues de son temps, s'efforça d'alléger les souffrances du peuple, de rendre la justice avec impartialité et de relever les écoles déchues ou d'en créer de nouvelles. L'Austrasie, qu'il avait gouvernée du vivant de son père Clotaire, de 622 à 628, sous la direction d'Arnoulf, évêque de Metz, et de Pépin de Landen, maire du palais, se couvrit d'un grand nombre d'établissements religieux. Le Spiregau[1] surtout fut l'objet de sa munificence. Il y avait fondé l'abbaye de Bénédictins de Wissembourg et, si l'on en croit quelques chroniqueurs, celle de Bliedenfeld[2], plus connue sous le nom de Clingenmunster *(Clinga monasterium)*, au Nord de Wissembourg, non loin de l'endroit où les eaux du Finsterbach s'échappent d'un étroit vallon des Vosges. La reconstitution de l'évêché de Spire, dès la première moitié du septième siècle, est confirmée par son vieux nécrologe *(vetus necrologium)*, à la date du 19 janvier 658 :

«*Dagobertus rex obiit qui dedit prædium in Alsatia, de quo dantur XV carratæ boni vini.*»

Traduction :

Aujourd'hui est décédé le roi Dagobert, qui a donné une terre en Alsace[3]*, soumise à une redevance de quinze charretées de bon vin.*

Des nombreuses congrégations qu'Athanase vit naître dans son diocèse, celle de Wissem-

1 Speyergau, pagus Spirensis.

2 heiteres, blühendes Feld.

3 près de Schlestadt.

bourg, féconde pépinière d'érudits, de missionnaires et d'évêques, ne tarda pas à devenir la plus célèbre. S'est-il conservé des titres authentiques sur son origine? Est-il possible d'assigner à sa fondation une date précise? Ce sont là des questions que les savants, partagés d'avis, ne sont pas encore parvenus à résoudre d'une manière satisfaisante. Laguille, Schœpflin et Grandidier ont publié sur l'Alsace des ouvrages non moins remarquables par une critique ingénieuse que par une vaste érudition; mais, malgré de longues recherches dans les archives et dans les bibliothèques, ils ignoraient l'existence d'un recueil de documents de la plus haute importance pour notre monastère, je veux parler du volume de manuscrits publié à Spire, en 1842, par le professeur Zeuss, au nom de la Société historique du Palatinat, sous le titre: *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*. Ces précieux parchemins, transportés jadis au-delà du Rhin et découverts enfin par hasard à Augsbourg en 1814, comprennent:

1° un *Code de donations*, écrit par quelques-uns des conventuels dans la seconde moitié du neuvième siècle, entre les années 860 et 870, sous l'administration de l'abbé Grimald, contemporain du poète Otfried. Le dernier acte du code [1], celui qui concerne la restitution des eaux thermales de Bade par Louis le Germanique, est antérieur à

[1] Pièces justificat. num. 9.

l'année 871 que porte le texte. «*Numeri non concordant*, dit Zeuss, *annus incarnationis non habetur apud Schannat, sed in libro feudorum.*» Il y fut probablement inséré au moment même où l'on en rassemblait les différentes pièces, dont deux, d'une latinité assez correcte, paraissent être de la main d'Otfried. On y trouve plusieurs chartes des derniers lustres du septième siècle, plus anciennes par conséquent que les premiers monuments littéraires de Fulde[1], de Lorsch[2], de Saint-Gall[3] et de Freisingen[4].

2° un *Polyptyque* ou *registre de biens et revenus*[5], composé par ordre du prince-abbé Edelin entre les années 1280 et 1284, comme le prouvent une lettre-privilége de l'empereur Rodolpe I de Habsbourg, de 1282, et la consécration de quatre autels de la nouvelle église abbatiale, en 1284[6], par l'évêque de Spire, Frédéric de Bolanden.

3° le *Code* ou *recueil des priviléges impériaux, royaux et pontificaux* conférés à l'abbaye. On doit ce travail à un notaire de Marmoutier, Jean Castmeister, qui copia en 1491 les chartes originales sous la direction de Laurent Hell, doyen de la collégiale de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg.

1 Hesse électorale.

2 Hesse grand-ducale.

3 Suisse.

4 Bavière.

5 Pièces justificat. num. 22.

6 Pièces justificat. num. 23.

Il existe, il est vrai, un document qui attribue la fondation du couvent de Wissembourg à Dagobert I, roi des Francs, l'an 25 de son règne, document à l'aide duquel l'évêque-prévôt Eberhard, baron de Dienheim, obtint, en 1582, de l'empereur Rodolphe II une nouvelle confirmation des franchises de notre Chapitre. Cette pièce toutefois, mentionnée aussi dans le code des priviléges et transcrite dans les diplomes confirmatifs des empereurs Albert, 1303, Henri VII, 1311, Louis de Bavière, 1337, et Charles IV, 1348 et 1356, est déclarée apocryphe par Mabillon, par Schœpflin, par Grandidier etc., à cause de certaines formes de style étrangères à la chancellerie mérovingienne, d'interpolations manifestes, d'erreurs chronologiques et autres. On sait que Dagobert I ne regna en tout que 16 ans. «*La plupart des monastères de l'Alsace,* dit Schœpflin, *confectionnèrent, au douzième siècle et dans les siècles suivants, des chartes nouvelles en échange des anciennes qui avaient été perdues. Dans une réunion solennelle de princes qui se tint à Haguenau, on présenta à l'empereur Maximilien I le diplome octroyé par Dagobert à l'abbaye de Wissembourg. La noble assemblée admira l'ancienneté de ce titre, et cependant de nos jours l'homme le plus novice dans l'art chartulaire en reconnaîtrait à première vue la fausseté.*» Cette charte dite *de fondation*[1], bien que substituée à la charte primitive, en re-

1 Pièces justificat. num. 1.

produit sans aucun doute les dispositions essentielles, probablement d'après les diplomes des Othons, de Henri II, de Conrad II, de Henri III et de Henri IV. Elle est assurément identique à celle que cite Edelin en ces termes :

« *Au monastère de Saint-Pierre*[1] *appartient toute l'Emunité de Wissembourg avec les villages et les hameaux, comme cela est expressément contenu dans la lettre-privilége du seigneur Dagobert, où sont indiquées aussi les limites de cette Emunité.* » La préface du polyptyque est fort explicite : «*Les possessions concédées par l'illustre Dagobert I, roi des Francs, fondateur de notre monastère....* »

Il faut le reconnaître pourtant : ce n'est qu'à partir du douzième siècle qu'il est question de Dagobert *fondateur*, premièrement dans un diplome de Henri IV, 1102[2], sous l'abbé Etienne, puis dans deux lettres-priviléges, l'une de Henri V, 1111[3], sous l'abbé Meingaudus (Mengoz), l'autre de Frédéric Barberousse, 1187[4], sous l'abbé Gundelach, reproduites toutes les deux, à la prière de l'abbé Gilles (Egide), dans un diplome de l'empereur Albert, 1303[5], et enfin dans plusieurs bulles portant confirmation des droits et possessions de l'abbaye, successivement adressées

1 Pièces justificat. num. 22.

2 Pièces justificat. num. 13.

3 Pièces justificat. num. 14.

4 Pièces justificat. num 17.

5 Pièces justificat. num. 21.

à l'abbé Gundelach en 1179[1] par le pape Alexandre III, à l'abbé Godefried en 1195[2] par le pape Célestin III et à l'abbé Wolfram en 1215[3] par le pape Innocent III. Les documents antérieurs ne parlent pas de Dagobert. «*La Marche de Wissembourg,* dit Othon II, roi des Romains, dans un diplome accordé le 25 octobre 967 à l'abbé Geilon[4] et contenant la première description des limites du Mundat, *a été donnée par Pépin autrefois empereur et confirmée depuis par Louis et par d'autres rois nos prédécesseurs.*» Les titres confirmatifs subséquents d'Othon III, 993, de Henri II, 1005, de Conrad II, 1030, de Henri III, 1040, de Henri IV, 1067[5], tout en rapportant la même démarcation que la charte de fondation, attribuent également à l'*empereur* Pépin la concession du Mundat. Ce qui prouverait encore que le diplome authentique de Dagobert I n'existait plus au commencement du douzième siècle, c'est le langage que tiennent les empereurs Henri IV et Henri V, en 1102 et 1111, quand ils cherchent à fixer de nouveau les droits respectifs des abbés, des avoués du monastère et de ses habitants :

«*Wizenburgensem ecclesiam* etc., *fundatoris sui legibus destitutam, in leges et in jura funda-*

1 Pièces justificat. num. 16.

2 Pièces justificat. num. 18.

3 Pièces justificat. num. 18.

4 Pièces justificat. num. 10.

5 Pièces justificat. num. 12.

toris sui Dagoberti regis hoc modo restituimus. Fecimus videlicet servientes ac familiam ejusdem ecclesiæ jurare, ut nec adderent nec minuerent, sed in veritate dicerent, quid juris domino suo abbati, quid advocato ecclesiæ, quid sibimet ipsis retinere deberent......»

Au milieu de ce dédale de textes et de données incohérentes, qui feraient supposer que dès le dixième siècle les Bénédictins de Wissembourg ne savaient plus rien de certain sur l'origine de leur établissement, ne perdons pas de vue le seul guide sûr qui nous reste, le code des donations, et enregistrons avec confiance les renseignements positifs, irrécusables qu'il fournit.

Ratfried I
3e abbé
693-724

De l'an 693 à l'an 724 il nous offre une série de chartes adressées à Ratfried, troisième abbé de Wissembourg. Ce même abbé reçut de Dagobert III, en 712, les eaux thermales de Bade avec de vastes dépendances. Dans l'acte de donation[1] le prince rappelle les importants travaux d'aménagement que les empereurs romains Antonin et Adrien avaient fait exécuter près de ces sources thérapeutiques, pour en assurer et en faciliter l'usage. C'est donc à tort que Schœpflin revendique cette libéralité pour Dagobert II, dont il voudrait absolument faire coïncider le règne avec la fondation de l'abbaye, et en faveur de qui il cite, entre autres arguments, l'inscription tumulaire de la princesse Irmine sa fille,

1 Pièces justificat. num. 6.

fondatrice et première abbesse du monastère de Scheuer ou Horren *(Horreum)* à Trèves, décédée en 706 et inhumée dans l'église abbatiale de Wissembourg. On lisait, dit-on, sur son magnifique tombeau : « *Hic reconditum est integrum corpus beatæ Irminæ virginis, filiæ Dagoberti regis Francorum, fundatoris hujus monasterii.* » L'inventaire que fit dresser le prince-abbé Edelin des différentes reliques du maître-autel[1], parmi lesquelles se trouvaient aussi celles de la sainte religieuse, s'exprime simplement ainsi : « *Corpus integrum sce. Yrmine virg. filie Dagoberti regis.* » De deux choses l'une : ou la translation du corps de la princesse, de Trèves à Wissembourg, se fit à une époque où l'opinion publique attribuait déjà à Dagobert II la fondation du couvent, ou bien, si elle eut lieu antérieurement, n'aurait-elle pas servi à faire naître et à propager cette opinion? Laissons là le champ des hypothèses et poursuivons nos investigations le code des donations à la main.

Par une charte[2] du 24 février 700, adressée à l'évêque Dragobod, un certain Boniface fait don d'un corps de biens au monastère de Saint-Pierre de Wissembourg « *construit par ce pontife lui-même.* » D'un autre côté on lit dans une lettre-privilége de Childéric II, confirmée par Clovis III et par Dagobert II : « *L'église de Sainte-Marie et*

Childéric II roi de France 660-674

1 *Zeuss*, Traditiones.

2 Pièces justificat. num 5.

Dragobod 2e abbé avant 660

de Saint-Etienne des Némètes, où notre père apostolique Dragobod est évêque....[1] » Grâce à la critique judicieuse de M. le conseiller ecclésiastique Remling, on sait aujourd'hui que Dragobod fut à la tête du diocèse de Spire de 660 à 700, après avoir dirigé auparavant notre abbaye, dont il ne fit probablement qu'agrandir ou restaurer les bâtiments primitifs et où il passa dans la retraite les dernières années de sa vie. Persuadé que les premières donations faites au couvent suivirent de près l'époque de sa fondation, le professeur Zeuss rejette l'année 674 admise par Schœpflin et place l'origine de la maison entre 685 et 690. Je lui opposerai tout-à-l'heure un acte de donation fort curieux de l'année 693, le plus ancien du code et dont il reconnaît lui-même le caractère authentique. Avouons cependant que les meilleures autorités ne sont guère d'accord entre elles sur l'ordre de succession des premiers évêques de Spire. C'est ainsi qu'un document de l'Eglise des Némètes sur le roi Sigebert porte pour suscription : *Sigebertus rex Principio, quinto......;* il est précédé immédiatement d'un autre du roi Childéric, intitulé : *De privilegiis.. Dragobodoni, secundo episcopo.* Faute de connaissances suffisantes en chronologie, le copiste regardait la pièce relative à Dragobod comme beaucoup plus ancienne ; de là l'erreur de la suscription, reproduite par un historiographe du quin-

1 Pièces justificat. num. 3.

zième siècle, Jean Sefried de Mutterstadt, vicaire de la cathédrale de Spire. Des différentes listes des douze premiers évêques dressées par Lœbel, Simonis, Brusch, Eysengrein et M. Remling, celle de ce dernier est sans contredit la plus exacte.

Je me résume :

Suivant l'antique tradition locale, confirmée par l'étude attentive du code des donations et par le rapprochement des dates, l'abbaye de Wissembourg fut fondée l'an 623 par Dagobert I, roi d'Austrasie, cinq années avant son avénement au trône de France. Ce fait paraît incontestable à Laguille et à M. Remling, bien qu'ils ne soient ni l'un ni l'autre pleinement convaincus de l'authenticité de la charte de fondation. Quant à Dagobert II, enfermé d'abord secrètement dans un couvent d'Irlande par Grimoald, maire d'Austrasie, puis rétabli sur le trône de ses pères l'an 674, pour tomber en 679 sous le poignard d'un assassin, après s'être vu en butte à des embarras de tout genre, on ne saurait, d'après le savant historien des évêques de Spire, lui attribuer ni la fondation ni la dotation du riche monastère des bords de la Lauter. Reste Dagobert III. Mais ici les difficultés ne font qu'augmenter en présence de onze documents inattaquables, dont voici en substance le plus ancien [1]. Il porte la date du 1er mai 695.

Fondation de l'abbaye 623

[1] Pièces justificat. num. 1.

«*Sous le règne de Clovis III les frères Hildfried et Mangold, avec Walswind, désirant témoigner au couvent de Wissembourg leur reconnaissance pour l'accueil hospitalier et les soins de toute sorte qu'ils y ont trouvés pendant leur enfance, lui font don de leurs terres, bâtiments et serfs en Alsace et dans le Spiregau, notamment à Gerlaichwiller*[1] *sur la Sura et à Bolinchaim*[2] *sur le Rohrbach.*»

Ce titre établit clairement, ce me semble, que l'asile où les pieux donateurs avaient été recueillis *dans leur enfance* existait déjà trente ou quarante ans au moins avant les travaux exécutés sous Dragobod, à qui succéda Ratfried, supérieur de l'abbaye de 693 à 724. Certes ce n'est pas à de jeunes orphelins que s'ouvrirent dès l'origine les cellules de l'établissement. Citons encore une inscription murale, récemment restaurée et ainsi conçue :

«*Anno Domini DCXXIII Dominus Dagobertus Rex Francorum fundavit monasterium Wizenburgense, cui idem rex, plures Romanorum pontifices, imperatores exemptionis et aliarum libertatum privilegia contulerunt.*»

Cette inscription, détruite en 1793, est rapportée dans l'histoire d'Alsace de Laguille ainsi que dans un mémoire de Benoît de Neuflieu, capitaine du génie à Wissembourg en 1775.

1 Gœrsdorf sur la Sauer (Bas-Rhin).

2 Billigheim, près de Landau (Palatinat).

Celui-ci l'attribue à l'abbé Edelin. « *Elle est gravée,* dit-il, *en caractères très-antiques sur une pierre en carré long qui fait partie de la maçonnerie d'un des bâtiments de l'abbaye, à gauche de son entrée, du côté de la rivière.* » Bon nombre de documents se sont perdus dans le cours des siècles ; il y en avait assurément à l'aide desquels on pouvait remonter jusqu'au fondateur même de l'abbaye.

Les libéralités de Dagobert I en faveur des églises et des couvents furent continuées par son fils Sigebert III, l'un des plus nobles rejetons de la dynastie mérovingienne. Principius, évêque de Spire de 650 à 659, reçut de ce prince l'autorisation[1] de percevoir les grosses et les menues dîmes, non-seulement dans la banlieue de la ville de Spire, mais encore au-delà. Ce même Principius avait gouverné auparavant notre monastère. C'est lui qui figure en tête des abbés dans le catalogue découvert au seizième siècle à Wissembourg même et dans les archives de Spire par l'historien Gaspard Brusch, contemporain de l'évêque-prévôt Philippe de Flœrsheim, à qui il fut redevable d'importants renseignements sur l'Eglise d'Allemagne. D'après un usage généralement reçu, on élevait à l'épiscopat les moines les plus instruits, et il est hors de doute que plusieurs des successeurs de Principius passèrent de longues années dans notre couvent.

Sigebert III (appelé quelquefois S. II) roi de France 638-656

Principius, 1er abbé avant 650

1 *Remling,* Histoire des évêques de Spire ; Pièces justific. num. 2.

Bien plus, il n'était pas rare, au huitième, au neuvième et au dixième siècle, de voir le même personnage investi de la double dignité d'évêque et d'abbé. C'est ainsi que David, abbé de Wissembourg, fut en même temps évêque de Spire, brillante position qu'il dut autant à son mérite personnel qu'à l'amitié du puissant Carloman, maire du palais. Après lui, nous trouvons de même les abbés de Wissembourg Ermbert, Wernher ou Bernhar, Folkwig, Justulf et Otgar, les uns à la tête du diocèse de Worms, les autres sur le siége archiépiscopal de Mayence. Un évêque d'Augsbourg, st. Ulric, et un archevêque de Magdebourg, st. Adalbert, gouvernèrent, l'un le monastère de Kempten[1], l'autre celui de Wissembourg. Quand l'évêque ne résidait pas dans l'abbaye, il déléguait un conventuel avec le titre de doyen ou d'abbé, pour veiller au maintien de la discipline ecclésiastique, tandis qu'un prévôt le suppléait dans l'administration des affaires séculières. L'abbaye de Wissembourg existait donc avant Dagobert II, fils de Sigebert III, puisque Principius fut promu au siége épiscopal de Spire sous le règne de Sigebert.

Située au pied des Vosges, sur les rives de la Lauter, dans une contrée pittoresque et fertile du Spiregau, *in pago Spirensi*, comme s'expriment cent fois les *Traditiones*, l'abbaye vit bientôt se grouper autour de son enceinte une agglo-

1 Bavière.

mération considérable d'ouvriers nécessaires à l'exploitation de ses terres. Dieu bénit les travaux de la jeune colonie, dont la prospérité se développa sans obstacle à l'ombre tutélaire de la Communauté. C'est ainsi que les disciples de st. Benoît, en s'établissant dans la paisible vallée du Rhin, jetèrent les fondements d'un grand nombre de bourgs, de villes et de villages. A en croire Bernard Hertzog, l'abbaye, *lieu de sagesse et de lumières* (**der Weisheit Burg**), dut son nom à l'admiration que l'on professait pour le savoir des religieux et pour leur discipline exemplaire. Cette interprétation flatteuse du chroniqueur de Wissembourg n'est pas d'accord avec les documents historiques que j'ai pu consulter et dont je ne citerai que deux ou trois.

Par une charte de l'an 1157, Engelschalk, trente-huitième abbé de Wissembourg, donna au monastère de Neubourg[1] la chapelle de Pfaffenbrunn avec plusieurs *manses* de terre, sur la demande des religieuses de Kœnigsbruck [2] : «*Capellam Paphenburnen cum dote, cum quatuor mansis adjacentis terræ.*» Dans cette charte[3] Engelschalk prend le titre d'*abbé de* Leucopolis (ville blanche) : « *Dei gratia Leucopolensis Abbas.*»

Dans une chronique de l'abbaye de Munster (Haut-Rhin), écrite en 1184, on trouve sous

1 *Abbatia Neocastrensis*, entre Haguenau et Pfaffenhoffen (Bas-Rhin).

2 dans la forêt de Haguenau.

3 Würdtwein.

l'année 631 : «*Initium* LEUCOPOLIS *cœnobii......*»

Une lettre[1] adressée le 5 avril 1244 par le pape Innocent IV à Cunon, abbé de Wissembourg, commence ainsi : «*Innocentius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Abbati et Priori* ALBI CASTRI (château blanc), *Spirensis diœcesis* etc.»

Après l'annexion de la prévôté de Wissembourg à l'évêché de Spire en 1546, le nouveau prévôt, Philippe II, baron de Flœrsheim, joignit à son blason les armes de notre monastère. «*Elles représentent,* dit M. Remling, *une porte blanche de château-fort sur champ rouge, traversée par une crosse abbatiale dont le pied apparaît dans l'ouverture de la porte, avec deux tours blanches crénelées qui se dressent de dessus une plate-forme également crénelée, le tout surmonté d'une couronne d'argent.*»

Wissembourg (die weiße Burg, *album castrum, Albiburgum, Leucopolis*) porterait chez les Slaves le nom de *Belgrade.* Sur la foi d'une leçon fautive d'Ammien Marcellin, plusieurs auteurs y ont placé une ville antique, *Sebusium,* dont l'histoire ignore l'existence.

L'abbaye était située, comme je l'ai dit, dans le Spiregau, qui formait l'extrême limite méridionale des Francs de la rive gauche du Rhin et confinait près de la Sauer à la région des tribus allémaniques d'Alsace. Dans le voisinage, près

1 *Remling,* Urkundenbuch.

du village actuel d'Altenstadt *(vetus villa)*, se trouvait la station romaine *(munimentum)* de *Concordia*, qu'une hypothèse assez problématique, bien qu'appuyée par Schweighæuser, relègue à Lauterbourg. Elle est placée dans l'Itinéraire d'Antonin à dix-huit mille pas de Brumath et à vingt mille pas de Spire «*a Brocomago ad Concordiam XVIII mill. pass., a Concordia ad Noviomagum-Nemetum XX mill. pass.*» Il est probable qu'il n'est pas question ici de milles romains proprement dits, mais de lieues gauloises : c'est ce qui ressort non seulement des savantes observations de Schœpflin sur les mesures itinéraires en usage dans notre Alsace et dans une grande partie du reste de la Gaule durant la domination romaine, mais encore du témoignage d'Ammien Marcellin, d'annotations de la Table Théodosienne, etc. D'après les calculs de Gosselin, dont l'exactitude a été reconnue, la lieue gauloise était d'environ deux mille deux cents mètres et le mille romain (mille pas) d'environ quinze cents mètres. Nithard, historien du neuvième siècle, nous apprend qu'on pouvait se rendre de Strasbourg à Spire et à Worms par deux voies différentes, l'une longeant les bords du Rhin, l'autre le pied des Vosges : «*L'an* 842 *Louis le Germanique et Charles le Chauve quittèrent Strasbourg et se rendirent, le premier à Spire le long du Rhin, le second à Worms* JUXTA VOSAGUM PER WIZZUMBURG.» Suivant

M. le colonel de Morlet[1] il existe deux tracés qui reliaient Brumath à Altenstadt : l'un, passant à l'Est de la forêt de Haguenau par Nieder-Rœdern ; l'autre, à l'Ouest par Schweighausen, Morsbrunn, Wœrth, Gœrsdorf et le chemin dit *Bergstrasse*, sur le flanc de la montagne, lequel vient aboutir à Altenstadt en traversant, au-dessus de Wissembourg, le canton rural des *Quatre-Tours* (Vier-Thürme).

On a trouvé, il n'y a pas longtemps, deux autels votifs et un bas-relief de l'époque romaine au hameau de Geitershof, sur la route de Seltz à Altenstadt. Entre le territoire de cette dernière commune, riche en débris romains, et la ville de Spire s'étend, selon Frey, une voie antique par Drusweiler[2] et Ober-Hochstadt. Tout près de cette voie, à un kilomètre d'Ober-Otterbach, vers l'Est, où elle est désignée sous le nom de *Heidenweg*, on déterra, en 1818, sur un terrain dit le cimetière *païen*, des sarcophages, des vases, une grande pierre ronde taillée en forme de bassin et nommée par les gens du pays *les fonts baptismaux*. Non loin de là se rencontre la *fontaine païenne*. A Bergzabern[3], on trouva au dix-septième siècle un autel dédié au dieu *Vogesus*. L'origine romaine de Drusweiler, suffisamment indiquée par son nom, a été confirmée par la découverte d'une belle tombe romaine, de deux monnaies

1 Notice sur les voies romaines du Bas-Rhin.

2 Drusi villa.

3 Tabernæ montanæ.

de Vespasien et d'Antonin etc. Impflingen[1] et Godramstein[2] possédaient aussi des monuments romains. Il est certain qu'une route conduisait de Concordia au poste fortifié de *Tabernæ rhenanæ*[3], occupé par la huitième légion, celle des Ménapiens, et dont la prospérité a été révélée par quantité de bas-reliefs, statuettes de terre cuite, pierres précieuses gravées, urnes cinéraires, sarcophages etc.

Altenstadt, jadis centre principal des habitants du canton, ne tarda pas à être éclipsé par les brillants développements que prit notre congrégation de Bénédictins. Deux chartes, l'une du 23 mars 734, l'autre du 19 novembre 764, parlent d'une multitude de moines réunis à Wissembourg : « *Ubi turba plurima monachorum qui ibidem adunati sunt.* » ; — « *ubi turma plurima monachorum.* » L'abbaye possédait autour de la Lauter un vaste territoire privilégié appelé le *Mundat* (Freigebiet), exempt de la juridiction des officiers de la couronne et de toute redevance envers un seigneur laïque, long de vingt kilomètres de l'Est à l'Ouest et large de seize kilomètres du Nord au Sud. On lui donnait aussi le nom de *Mundat inférieur*, pour le distinguer de celui de Rouffach ou de la haute Alsace, qui appartenait à l'évêque de Strasbourg. L'expression vient-elle de *muneri datum* (don) Mundat

1 près de Landau (Palatinat).
2 près de Landau (Palatinat).
3 Rheinzabern (Palatinat).

ou de *manu datum* (affranchi)? A-t-elle une étymologie allemande, *Mund* (tutelle), dont les composés sont : *Vormund, mundbar, unmündig, Mundherr, Mundleute* etc.? Il semble plus rationnel de la faire dériver de l'immunité ou *émunité* accordée par le roi donateur. Dagobert lui-même, dans le diplome octroyé à l'abbaye, emploie le mot *Emunitas* : « *Sub Nostræ* EMUNITATIS *defensione omnia illuc pertinentia Pater monasterii cum Fratribus suis libere et quiete possideat.* » Traduction : *Que le Père-Abbé et ses Frères jouissent librement et paisiblement, sous la protection de Notre* ÉMUNITÉ, *de tout ce qui appartient au monastère.* On lit dans une charte impériale de 1275 : « EMUNITATEM *que vulgo dicitur* MUNTAD... » et dans le polyptyque d'Edelin : « *In terminis predicte* EMUNITATIS *que* MUNTHAT *nuncupatur.* »

Limites et étendue du Mundat

Le diplome d'Othon II, roi des Romains, de l'an 967, indique, ainsi qu'il suit, les limites et l'étendue du Mundat[1] :

« *Vers l'Est, la Marche que nous avons donnée s'étend jusqu'à* MORCHINHOVEN[2] *et jusqu'à* ALTENHERDE[3] *et de là jusqu'à* GEBOLDESWEGE, *et de là au-dessous du gué de la* LAUTER, *et de là jusqu'à* BUOSDINGESHURST, *et de là jusqu'à la borne qui se trouve au haut de la vallée dite* IUVENESDAL[4]; *elle*

1 Pièces justificat. num. 10.

2 Münchhofen (selon Schœpflin et Frey).

3 Alten-Herdt.

4 Bobenthal (selon Grandidier).

se dirige alors au Midi au-dessus de WARSBACH [1], *et de là jusqu'à* BODENLOSENSTAMPHE, *et de là jusqu'à* SEBACH [2], *et de là jusqu'à* KIRKDALE, *et de là jusqu'à* INGOLDESHAHA [3], *et de là vers les montagnes boisées jusqu'à* BEDEBUR [4]; *à l'Ouest, elle s'étend jusqu'à* LUTENBACH *et* BERENBACH [5], *et de là jusqu'à* ERLENBACH, *et de là jusqu'au* GRUNENBRUNNEN [6], *et de là jusqu'à* OTTERICHESSCEIT [7]; *au Nord, elle va jusqu'à* EICHENBERG *et de là jusqu'à* UTDOLVESDALE, *et de là jusqu'à la hauteur de la rivière* d'OTTERBACH *avec le village.»*

Bien que le cours d'eau nommé *Otter* ou *Otterbach* ne soit qu'un ruisseau, *«il sert néanmoins de limite, et les maisons du village, placées sur la rive droite, font partie du Mundat* [8]*.»*

Ce district territorial, propriété exclusive de l'abbaye durant plus de six siècles, devint dans la suite propriété commune entre l'abbaye et la ville, quand celle-ci, rivale heureuse de sa mère nourricière, eut fini par en secouer la domination. Il renfermait de magnifiques forêts et se couvrit peu-à-peu d'un grand nombre de villages, dont voici les noms, tels qu'on les trouve

1 Aschbach.

2 Séebach.

3 Ingolshœhe, Ingolsheim.

4 Propriété territoriale.

5 Bærenbach.

6 *Fontaine verte,* source dont l'eau se déversait dans un étang près d'Erlenbach.

7 Otterscheid (séparation de l'Otter, ſcheiden) : canton où l'Otter, dans son cours supérieur, sépare le Mundat d'avec l'ancienne seigneurie de Gutenberg.

8 Frey.

consignés dans des documents authentiques d'une époque plus récente.

NOMS	
des villages.	des possesseurs en 1789.
Schweigen et Weiler.	la ville de Wissembourg.
Riedseltz.	l'Ordre teutonique.
Rott, Steinseltz, Oberhofen, Cléebourg, Ingolsheim.	le duc de deux-Ponts (bailliage de Cléebourg).
Altenstadt, Schweighofen, Schleithal, Ober-Séebach, Bobenthal, Nieder-Schlettenbach, Finsternheim, Bærenbach.	la prévôté de Wissembourg (bailliage d'Altenstadt).
Saint-Remy, Cappsweyer, Steinfeld, Klein-Steinfeld.	même prévôté (bailliage de Saint-Remy).
Aschbach.	l'évêque de Spire (haut-bailliage de Lauterbourg).
Reissdorf et Bœllenborn.	l'électeur palatin (recette de Birckenhœrdt, gr. bail. de Germersheim).
Bundenthal, Erlenbach, Lauterschwan.	la famille noble de Waldenbourg.

En outre, un certain nombre de hameaux et de fermes qui ont disparu.

Les habitants, traités avec bienveillance, jouissaient, dans toute l'étendue du Mundat, des droits d'affouage, de parcours, de chasse et de pêche. «*In welchem Bezirk*[1] *das Fischen in dem Wasser genannt die Lutter und andern Bæchen, item das Hasenjagen und ander Waidwerk, des-*

1 *Hertzog*, Chronique d'Alsace.

gleichen das Holzhauen uf gemeinen Wælden und der Weidgang uf den Almenden in der Mundat ...... zugelassen und frey seynd.» — «Doch[1] ist solchs alles denen, so nit in der Munthat seshaft, verboten.»

«Que nul duc[2], nul comte, nul agent du pouvoir judiciaire n'y exerce aucun droit; que personne ne s'avise de contraindre un homme du monastère à assister aux plaids, à payer des amendes ou des tributs, à acquitter des péages. Il ne pourra être exigé du monastère le droit de mansio, *c'est-à-dire de logement pour les juges et leurs adjoints, ni les prestations que l'on accorde partout ailleurs à nos employés, lorsqu'ils sont en voyage. Il est interdit de molester en aucune manière les colons, les serfs, les préposés aux péages ou les fiscalins ou d'enlever des ôtages.»*

Exemption de tout impôt, droit de battre monnaie, libre élection de l'abbé, siége et suffrage aux diètes de l'empire à l'instar des abbayes de Fulde, de Kempten et de Murbach[3], avec droit de préséance sur cette dernière, tels furent quelques-uns des priviléges successivement obtenus par le monastère de Wissembourg.

Il relevait directement du Saint-Siége et de l'empire : *«Monasterium[4] ad Romanam Ecclesiam*

1 *Munster*, Cosmographie.

2 Charte de fondation, Pièces justificat. num. 1.

3 Haut-Rhin.

4 Polyptyque d'Edelin.

Romanumque Imperium nullo medio pertinens.» En sa qualité de prince de l'empire, *Sacri Romani Imperii Princeps*, l'abbé de Wissembourg exerçait une influence considérable dans les affaires civiles et religieuses de l'Allemagne. Cette haute position, fort enviée et dont les prérogatives furent soigneusement maintenues dans la suite par les évêques-prévôts, lui donnait le pas, dans les représentations solennelles, non-seulement sur beaucoup de prélats d'outre-Rhin, mais encore sur l'évêque de Spire; car il prenait rang, avec les autres titulaires des abbayes impériales, immédiatement après les princes ecclésiastiques-électeurs.

Au territoire du Mundat vinrent s'ajouter avec une rapidité surprenante un grand nombre de fiefs dominants d'une haute importance dans le Palatinat, en Alsace, en Lorraine, le long de la Queich et du Rhin, sur les rives du Danube et de l'Iller. L'abbaye en investit les comtes palatins du Rhin, la maison de Deux-Ponts, les ducs de Wurtemberg, les margraves de Bade, les comtes de Linange, les comtes d'Eberstein, les Lichtenberg, les Fleckenstein, les Ochsenstein, les Ettendorf, les Schüpfen etc. Le polyptyque d'Edelin mentionne près de trois cents localités, avec l'indication des biens, redevances et prestations. Parmi les chartes transcrites sous l'administration de cet abbé, il en est qui donnent des renseignements précieux sur la fabrica-

tion et la consommation de la bière. Plusieurs tenanciers, brassant à la fois pour eux-mêmes et pour des établissements religieux, même dans des provinces richement dotées de vins, acquittaient leurs redevances en malt ou en bière. Bien plus, les grandes fermes et certains couvents fabriquaient eux-mêmes pour leurs besoins une quantité suffisante de cette boisson. Ce service de brasserie était fait pour les conventuels de Wissembourg par les villages de Clingen, de Leinsweiler, de Pfortz, d'Ungstein etc. Je ne citerai que les principaux des fiefs dont les noms nous ont été transmis par le polyptyque, en y joignant quelques-unes des terres acquises pendant le quatorzième siècle :

Les eaux thermales de *Bade* avec toute la Marche circonvoisine, les châteaux d'Altdorf, à l'Est d'Edenkoben (Palatinat), de *Scharfenbourg* ou *Münze,* près d'Annweiler (Palatinat), de *Berwartstein* (Palatinat), de *Petit-Arnsberg,* au Nord d'Ober-Steinbach (Bas-Rhin), de *Forbach* dans la vallée de la Murg, de *Freudenstein* etc., le bailliage d'*Edesheim,* les villages de *Hagenbach, Berg, Pfortz, Forlach* (non loin de Wœrth-sur-le-Rhin), emporté depuis par les eaux du fleuve, *Pfaffenhofen, Ringendorf, Nieder-Modern, Ober-Modern, Bitschhofen, Eckendorf, Kirrwiller, Westhofen, Ober-Kutzenhausen, Nieder-Kutzenhausen, Kuppenheim, Oberndorf, Elchesheim, Mœrsch, Au, Malsch, Grœtzingen, Sœllingen, Dachsland, Ett-*

lingen, Dourlach, Renchen, Ober-Mœnsheim, Unter-Mœnsheim, Rosswage, Grünstadt, Hochdorf, Asselheim, Assenheim, Saussenheim, Obrigheim, Kirchheim, Weissenheim ès-monts, Herxheim ès-monts, Lambsheim, Dannstadt, Hochhausen sur le Neckar, Ober-Esslingen.

La dernière acquisition fut celle de l'abbaye de *Walbourg* (Bas-Rhin), qui, incorporée à notre prévôté en 1546, passa ensuite sous Louis XIV au séminaire épiscopal de Strasbourg.

CHAPITRE II.

740—880

Vers le milieu du huitième siècle, l'abbaye fut souvent honorée de la visite de st. Pirmin, fondateur du monastère de Bénédictins de Hornbach, près de la ville actuelle de Pirmasens[1] qui lui doit également son origine. Infatigable apôtre de l'Allemagne méridionale et du Rhin supérieur, cet ami et émule de st. Boniface, non content d'avoir coopéré à l'érection des abbayes de Reichenau[2] et de Murbach, ainsi qu'à la restauration de celle de Schuttern[3], venait, en sa qualité d'évêque régionnaire, de raffermir l'ordre et la discipline dans plusieurs couvents de l'Austrasie. Bien qu'il affectionnât singulièrement le séjour du castel de Meltis[4], le souvenir des sites pittoresques de la vallée de la Lauter ne laissait pas de l'arracher parfois aux pieux travaux de son ministère, pour l'entraîner auprès de ses confrères de Wissembourg. Voici comment s'expriment en prose et en vers de vieilles légendes[5] sur les pérégrinations du saint :

1 st. Pirmins-Sitz (Palatinat).

2 Reichen-Au : *Augia dives* (lac inférieur de Constance).

3 dans l'Ortenau, grand-duché de Bade.

4 village actuel de Médelsheim, non loin de Hornbach, par conséquent ni Meaux, ni Metz.

5 *Remling*, Histoire des évêques de Spire.

«Iter suum ad locum jucundum qui vocatur Wizanburg sæpe peragrabat, ibique ab eo et ab aliis in Deo sibi conjunctis norma sancti Benedicti disputata, per semitam suam remeavit ad propria, qui adhuc vocatur callis sancti Pirminii.»

«Unde stylo moveor ego texere quomodo dictus
Wizenburg vadit, virtute decoris amictus,
Quo surgunt ad virtutes de crimine multi
Ejus nectarea verbi dulcedine fulti
A mundi scoria quos purgando resilire
Admonet, inque bonis studet artibus hos redimire.»

A cette époque l'abbaye était gouvernée par David, sur l'administration duquel on possède dix-sept titres. Par le premier, daté du 15 avril 744, un certain Wadelaïk[1] fait don, *pour la consolation et le repos de son âme,* à l'église de Saint-Pierre de Wissembourg, d'une *hoube* de terre, avec maison, vignes et dépendances, sises à Bruningwiller[2]. Dans plusieurs autres David est appelé *vénérable père, évêque et abbé.* Par le dernier, du 4 août 760, un nommé Wicfried[3] donne à l'abbaye cinq arpents de terre arable à Kacesfeld[4] et autant à Bardestætt[5]. En 753 et 756 il fut rédigé deux actes de donation par le jeune diacre Basin, que Pépin le Bref décora peu de temps après de la mitre épiscopale. Par l'un

1 Pièces justificat. num. 7.
2 Prinzheim (canton de Saverne).
3 Pièces justificat. num. 8.
4 Geissweiler (canton de Hochfeld).
5 Berstett, près de Strasbourg.

de ces actes, un certain Gaddo donne à l'abbaye tout ce qu'il possède à Dauchendorf[1], terres, bâtiments et serfs. Dans une série de documents, de 797 à 811, Justulf, archevêque de Mayence, est appelé *vénérable père, évêque et abbé de Wissembourg*. Bernard ou Wernher, évêque de Worms, envoyé à Rome en 809 auprès du pape Léon III, obtint, à titre de récompense de ce voyage, l'abbaye de Wissembourg qu'il gouverna de 811 à 825. Le 11 septembre 838, en présence d'un grand nombre de comtes, d'evêques et d'abbés, Otgar, abbé de Wissembourg, fit la consécration solennelle du monastère de Hirschau, près de Calw (Wurtemberg).

En ce temps-là les fils de Louis le Débonnaire, divisés par de funestes querelles, répandaient la désolation jusque dans les forêts de la Buchonie[2], aux confins de la Franconie et de la Hesse, où s'élevait l'abbaye de Bénédictins de Fulde, dirigée par Rhaban Maur. A la vue de cette maison d'études et de prière, Louis le Germanique, qui en voulait à l'abbé et sur lequel il allait faire tomber tout le poids de sa colère, s'arrêta ému d'admiration et de pitié. Quelques paroles latines chantées par des voix d'enfants avaient dompté ses sauvages instincts. Un siècle à peine s'était écoulé depuis que st. Boniface, dont l'Allemagne n'a pas oublié les bienfaits et Otfried

1 Dauendorf (canton de Haguenau).

2 Buchonia, Buch-Au, Buchenwald (forêt de hêtres).

que l'Eglise compte au nombre de ses grands hommes et de ses martyrs, avait appelé les bénédictions du ciel sur le monastère naissant. Dans la foule des studieux auditeurs qui se pressaient autour de la chaire du supérieur, on distinguait un jeune Frank de la basse Alsace, nommé Otfried, dont les travaux poétiques devaient jeter un si vif éclat sur l'école de Wissembourg. Il arrivait de Saint-Gall, où un séjour de plusieurs années l'avait initié aux éléments des arts libéraux, sous les auspices d'un prêtre qui fut promu, en 839, au siége épiscopal de Constance sous le nom de Salomon I. Rhaban Maur, qui avait eu l'honneur d'assister dans sa jeunesse aux conférences d'Alcuin, disciple de Bède le Vénérable, suivait la methode et les procédés d'enseignement des docteurs anglo-saxons. Il regardait les études littéraires comme le fondement indispensable d'une éducation vraiment libérale, «*études magistrales qui seront toujours la plus haute et la plus pure aspiration de l'esprit humain*[1].» A cet effet il fit un extrait de la grammaire latine de Priscien ; il apprit à ses élèves à traiter de bonne heure toute sorte de sujets, de vive voix ou par écrit, en prose et en vers, et, tout en se réservant la direction de la discussion, il leur laissait une grande liberté, «*ut experimentum caperet ingenioli*», comme il avait coutume

1 M. Rouland.

de s'exprimer. Il les engageait à faire des lectures suivies, à y concentrer leur pensée et à y ajouter quelque chose de leur propre fonds. «*Je m'applique,* disait-il, en rappelant les paroles de son maître, *à recueillir pour les uns le miel des Saintes-Ecritures, à enivrer les autres du vin vieux de la littérature classique, à nourrir ceux-ci des fruits de la science grammaticale, à faire briller aux yeux de ceux-là l'ordre des astres et la merveilleuse économie du monde.*»

Pénétrons avec Otfried sous les ombrages de la Buchonie, au sein de ces *ruches*[1] laborieuses, dont chaque cellule est un foyer de propagande. On y explique Virgile et Cicéron, Homère et Aristote; on y étudie l'arithmétique, l'astronomie, le chant et la musique. Fidèles à de sages préceptes, les cénobites font alterner le travail des mains avec la culture des lettres saintes et profanes. Pendant que les uns, hardis pionniers, s'en vont défricher les forêts et féconder les landes incultes, d'autres, non moins actifs, consument leurs veilles et leur santé à copier des chartes, à transcrire et à interpréter les chefs-d'œuvre de la Grèce et de l'Italie, à restaurer la calligraphie, la peinture et la statuaire. Au milieu de ce réveil de l'intelligence, rapide comme un éclair entre deux orages, Otfried se livrait avec ardeur à l'étude de la dialectique et de la théologie. Ce fut là qu'il se lia d'amitié avec Hartmuat (Hartmuth) et le *bon*

1 expression d'un chroniqueur.

Warinbraht (Werinbert), comptés depuis, l'un et l'autre, parmi les illustrations de Saint-Gall. Le premier, parent de Rodolphe, duc de Bourgogne, fut nommé écolâtre de Saint-Gall (*scholæ magister*), puis, en 872, abbé du même couvent, dont il parvint à enrichir considérablemet la bibliothèque, grâce à la collaboration de l'incomparable copiste Folchard. Il savait le latin, le grec, l'hébreu et l'arabe. Le second se signala dans les disciplines théologiques et philosophiques ainsi qu'en musique. C'est Otfried lui-même qui a pris soin de nous transmettre le souvenir de ces intimes relations dans une épître à ses deux anciens condisciples, *Sancti Galli monasterii monachis*.

L'an 847 Rhaban Maur fut nommé archevêque de Mayence. Dès lors l'élève, ne trouvant plus ni intérêt ni plaisir à rester dans une contrée où le génie de son maître avait cessé de briller, dit adieu aux bords fleuris de la Fulda et se retira au monastère de Wissembourg qui avait peut-être abrité son enfance. Il possédait des connaissances aussi étendues que variées. Son érudition, jointe à une rare modestie, attirait sur lui les regards de ses contemporains.

Suivons le jeune clerc sur la rive gauche du Rhin, dans sa nouvelle demeure de la basse Alsace, où il passa la plus grande partie de sa vie et qu'il a illustrée par ses travaux. Il se nomme

lui-même *monachus Wizanburgensis, monachus presbyterque exiguus*. Le fatal traité de paix de Verdun, 843, venait d'annexer à la couronne d'Allemagne les districts de Spire, de Worms et de Mayence avec leurs productifs vignobles où

« *Pampinus uberior maturas occulit uvas,*
Frugiferis crescunt Massica vina jugis.[1] »

L'abbaye de Wissembourg, comprise dans la même cession de territoire, cherchait dès cette époque à rendre à son école déserte sa splendeur passée, quand le nouveau prélat de Mayence, d'accord avec l'évêque de Spire, Gebehard I, vint lui tendre une main amie. Juge compétent du mérite, Rhaban Maur fit confier la direction des études au lauréat de Fulde et l'engagea vivement à entreprendre le grand travail qui a fait passer son nom à la postérité.

Les premiers monuments littéraires en langue *teutche* ou germanique qui nous restent de ces temps reculés sont écrits dans les dialectes gothique, bas-saxon et allémanique, et se composent en général d'homélies, d'ouvrages ascétiques, de traités de philologie sacrée, de traductions et de commentaires des Saintes-Écritures où la pensée primitive pouvait n'être pas toujours fidèlement reproduite, mais qui n'en témoignent pas moins de l'impulsion vigoureuse imprimée par l'Eglise au mouvement

1 Eysengrein.

des idées. Je ne parlerai ni de la Bible gothique d'Ulfilas, ni du serment prononcé en langue vulgaire par Charles le Chauve à Strasbourg, ni de la composition poétique d'un prêtre saxon du neuvième siècle, intitulée *Héliand* ou *Harmonie des Évangiles*. Les traditions nationales de la Germanie, les légendes païennes encore fort répandues le long du Rhin, entravaient l'action de la prédication chrétienne, tout en fournissant un aliment dangereux à l'esprit de révolte. Les Francs et les Saxons chantaient des poésies obscènes, restes grossiers du culte d'Odin. « *Je romprai les maléfices du démon,* s'écrie notre Bénédictin en courroux, *je ferai tomber ces légendes impures, ces chansons profanes qui ne font qu'éveiller des idées mondaines, qui blessent l'oreille des gens de bien et attristent leur cœur. Eh quoi ! les fables du paganisme ont été célébrées par les Virgile, les Ovide, les Lucain dans des œuvres d'une divine harmonie ; la vie du Rédempteur et ses miracles ont trouvé d'éloquents interprètes latins dans la personne de Juvencus, d'Arator et de Prudence, et nous autres enfants des Francs, convertis à la même foi, nourris de la même doctrine, nous n'oserions forcer notre langue à dépouiller sa rudesse et à se parer de poésie pour louer le Créateur !* »

Honoré de la protection d'une pieuse matrone nommée Judith, notre savant compatriote, sûr d'ailleurs de la sympathie de ses confrères, ne

craint pas de critiquer le culte presque exclusif voué par les érudits aux muses latines. Esprit d'une trempe forte et généreuse, il joint l'exemple au précepte sans se laisser rebuter par les difficultés de sa tâche en général, ni par *la barbarie d'une langue inculte, indisciplinable, rebelle au frein de l'art grammatical :* « HUJUS ENIM LINGUÆ BARBARIES [1], UT EST INCULTA ET INDISCIPLINABILIS ATQUE INSUETA CAPI REGULARI FRENO GRAMMATICÆ ARTIS .... » Il s'efforce d'assouplir l'idiome franco-teutonique en le soumettant au joug des règles de la grammaire et de la prosodie et parvient, à force de patience et d'érudition, à doter son pays d'un poème dont les éminentes qualités ont été consacrées par le suffrage invariable de dix siècles. C'est ainsi que naquit la Messiade d'Otfried, intitulée *le Christ* ou *le livre des Évangiles,* paraphrase du Nouveau-Testament en strophes rimées, entremêlées de réflexions morales et quelquefois historiques dont la plupart sont tirées des ouvrages de st. Grégoire le Grand et de st. Augustin. Ecrit dans un langage sonore, harmonieux, parfois lyrique, l'ouvrage est semé de morceaux pleins de grâce et d'onction. Wissembourg peut revendiquer à juste titre la gloire d'avoir possédé le véritable fondateur de la littérature allemande, l'auteur du plus ancien monument poétique de l'Europe chrétienne dans le vieil idiome de la Haute-Allemagne.

1 Épître à Liutbert, archevêque de Mayence.

C'est en implorant l'assistance du ciel que le moine inspiré entre en matière. « *Tout relève de Dieu ; toute force émane d'en haut. Ce qui soutient ma faiblesse, ce qui me donne de la constance, c'est l'espoir que Celui qui a opéré tant de miracles daignera me prêter son appui. Je serais au comble de mes vœux, si la lecture de mon livre contribuait à ramener dans la voie du bien quelques-uns de mes frères égarés.* » Il ne se contente pas de recommander aux autres la pratique de la vertu. Dans sa profonde humilité il ouvre son âme au lecteur ; il parle avec une touchante candeur de ses propres imperfections. « *Mon Dieu !* s'écrie-t-il, *faites que le châtiment que Vous jugerez nécessaire de m'infliger, ressemble à celui d'une bonne mère qui, de la même main dont elle corrige son enfant, est prête à le défendre contre ceux qui voudraient lui faire du mal.* » Puis, comme entraîné par un mouvement de fierté patriotique, il se met à chanter les avantages de la France orientale. « *Elle a un sol fertile, des habitations solidement construites, du fer, du cuivre, de l'argent en abondance ; les sables du Rhin lui fournissent de l'or ; ses guerriers, aussi braves au combat qu'intrépides à la chasse, ne le cèdent en valeur ni aux Grecs ni aux Romains.* » Il se rappelle avec un vif sentiment de gratitude tout ce qu'il doit à ses maîtres chéris : « *Dieu les récompensera. C'est grâce à leurs soins, à leurs sages conseils que j'ai réussi dans*

le monde ; mes propres forces n'auraient pas suffi. Puissions-nous après cette vie terrestre nous retrouver réunis dans le séjour des bienheureux ! » Voici en quels termes il s'exprime sur Rhaban Maur dans la préface latine adressée à Liutbert : « *A Rhabano venerandæ memoriæ digno Vestræ sedis quondam præsule educata mea parvitas est.* »

Après avoir mis la dernière main à son travail sous l'abbé Volcold, successeur de Grimald, Otfried en soumit l'ensemble à l'appréciation de Louis le Germanique son souverain, l'an 868, pendant les heureux loisirs de la paix « *fridosamo Ziti* » ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans l'épître dédicatoire à ce monarque. Cette épître, où il se plaît à multiplier les difficultés mécaniques de son art pour avoir le plaisir de les vaincre, est une espèce de double acrostiche, dont les vers, divisés en quatrains, commencent et finissent par les mêmes lettres, de manière à former de côté et d'autre cette inscription latine : *Luthovico orientalium regnorum regi sit salus æterna.* S'il faut en croire Tritheim, il aurait encore légué à la postérité deux volumes de sermons, un recueil de poésies et la partie la plus intéressante de sa correspondance avec quelques-uns de ses contemporains. Malheureusement ces documents si précieux pour une biographie du poète et pour l'histoire de son temps n'existent plus, sauf quelques extraits de sermons qui se

sont conservés parmi les manuscrits de la bibliothèque impériale de Vienne. Selon toute vraisemblance, notre Bénédictin, illustre à tant de titres, comme grammairien, rhéteur, philosophe, poète et théologien, termina sa laborieuse et brillante carrière dans l'abbaye de Wissembourg. Toutefois l'époque précise de sa mort est aussi inconnue que celle de sa naissance. Des conjectures assez fondées autorisent à placer la seconde vers la fin du règne de Charlemagne et la première vers 880. Ce qui est certain, c'est qu'après avoir fréquenté de 838 à 847 l'enseignement de Rhaban Maur, il arriva à Wissembourg sous l'administration de l'abbé Grimald qui venait de relever de ses ruines le couvent incendié, et dont la sollicitude obtint de Louis le Germanique la restitution des eaux thermales de Bade [1] par une charte confirmative de la donation de Dagobert III.

Comme directeur de l'école de Wissembourg (*monasticæ scholæ magister*), Otfried entretint des relations d'études et d'amitié avec la plupart des familles nobles de l'Alsace, de la Souabe et de la Franconie. Une circonstance éminemment propre à favoriser l'échange des idées, c'étaient les rapports intimes, les liens d'une sainte et hospitalière confraternité, *caritas, fraternitas, unanimitas precum*, qui unissaient étroitement Wissembourg aux abbayes de Reichenau et de

1 Pièces justificat. num. 9.

Saint-Gall. La bibliothèque comprenait, outre quelques auteurs classiques, un fragment de la Bible d'Ulfilas, st. Jérôme, st. Augustin, Cassiodore, st. Grégoire le Grand, Bède le Vénérable, Rhaban Maur etc. Bien qu'Otfried ne manie pas la langue latine avec autant d'habileté qu'Eginhard, il ne laisse pas de reconnaître les mérites hors ligne de la poésie antique ; il en vante le rhythme et la mélodie. *Les différentes parties dont se composent les écrits des anciens,* dit-il, *forment une harmonieuse unité, semblable à une seule pièce d'ivoire :*

« *Iz ist gifúagit al in ein . selb so helphantes bein.* »

Comme membre de l'Ordre des Bénédictins, il appartenait à cette vénérable Compagnie qui existe depuis près de quatorze siècles, toujours féconde en promoteurs des lumières, *felix prole virûm,* et qui a donné à la France moderne les Mabillon, les ste. Marthe, les Montfaucon, les dom Calmet et tant d'autres dont une excessive modestie a dérobé les noms à la reconnaissance de la postérité. Ne nous imaginons pas que la Renaissance, brillant d'un éclat *subit,* soit sortie toute lumineuse du milieu de la *nuit* du moyen âge. La riche moisson du passé, il est vrai, eut à essuyer plus d'un jour d'orage ; mais partout où le vent du hasard jeta les feuilles déchirées des manuscrits grecs et latins, elles furent recueillies par des mains fidèles que le culte des

lettres a toujours rencontrées, même aux époques les plus funestes. Les évêques, les monastères, en première ligne les enfants de st. Benoît conservèrent pieusement à travers les alternatives les plus diverses cette semence précieuse de la pensée humaine. C'est dans les rangs de cette vaillante milice, au début de ses conquêtes pacifiques, que servit non sans honneur *Otfried de Wissembourg*.

Les bibliothèques publiques de Heidelberg, de Munich et de Vienne possèdent chacune un manuscrit de la paraphrase. Le plus ancien, celui de Munich, appartient à la fin du neuvième siècle ou au commencement du dixième, époque où Waldo était évêque de Freisingen, à en juger par cette note finale : « *Waldo episcopus evangelium fieri jussit. Ego Sigihardus indignus presbyter scripsi.* » En 1571 le poème fut imprimé à Bâle par les soins du théologien Mathias Flacius né en Illyrie, d'après un travail défectueux et incorrect de Pirmin Gasser, sous le titre : *Otfridi evangeliorum liber ;* VETERUM GERMANORUM GRAMMATICÆ, POESEOS, THEOLOGIÆ PRÆCLARUM MONUMENTUM. Il en parut une nouvelle édition dans le *thesaurus antiquit. teutonic.* du jurisconsulte Jean Schilter. Celle de Graff, intitulée *Krist* [1] se recommande par des recherches consciencieuses. Une traduction en vers par Rapp [2] a

1 à Kœnigsberg, 1831.
2 à Stuttgart, 1858.

trouvé parmi les gens du monde l'accueil qu'elle méritait.

Pour donner une idée de l'ampleur et de la sonorité de l'idiome d'Otfried, je vais citer quelques passages de la paraphrase ainsi qu'un petit nombre de mots isolés :

LE PRÉCURSEUR DU CHRIST.

« *Ih bin wúastwaldes . stimma rúafentes.* »

TRADUCTION EN ALLEMAND MODERNE :

Ich bin die Stimme des Rufenden in der Wüste.

SERMON DE LA MONTAGNE.

« *Séhet these fógala. thie hiar flíagent óbana.*
Zi ákare sie ni gangent. ioh ouh wíht ni spinnent.
Thoh ni brístit in thes. zi wáru thoh ginúages.
Ní sie sih ginérien. ioh scóno giwerien.
Biginnet ána scowon. thie frónisgon blúomon.
(Thar líute after wége gent.) thie in themo ákare stent.
Sálomon ther richo. ni wátta sih gilicho.
(Thaz ságen ih iú in alla wár.) so ein thero blúomono thar.
Nu er tház so wilit wérren. thaz mithont scal irthórren.
Thie fógala ouh zi wáre. thie iú sint úndiure
Wio harto michiles mer. suórget druhtin iúer.
Thu mo líabara bist. thanne al gifúgiles thaz ist. »

TRADUCTION :

Sehet doch auf die Vœgel, die hier oben fliegen ! Sie gehen nie zum Ackern aus, sie spinnen nicht ; ohne Plage, ohne Sorgen haben sie des

Vorrathes genug. Beginnet anzuschauen die herrlichen Blumen (da wo die Leute hin und hergehen) die auf dem Acker stehen; Salomon der reiche kleidete sich nicht auf gleiche Weise (das sage ich euch in aller Wahrheit) wie eine jener Blumen. Will nun Gott so pflegen was bald verdorren soll, eben so die Vœgel die werthloser sind als ihr, um wie viel mehr sorget der Herr für euch: du bist ihm lieber als all jenes Geflügel.

Traduction poétique du même morceau par Rapp :

Die Vœgel seht in frohen Zügen hoch oben
in den Lüften fliegen,
Sie fahren nie zum Ackern aus und spinnen
niemals auch zu Haus,
Und wissen nie, was Plage heisst, sie haben
tæglich satt gespeist,
Von aller Sorge froh befreit, und doch in
immer blankem Kleid.
O kommt, auf Wegen und auf Auen die
herrlichen Blumen anzuschauen.
Der reichumglænzte Salomo war nimmer-
mehr bekleidet so,
Und hat es nimmer auch erreicht dass er an
ihre Schœne gleicht.
So sorgt Gott für die Vœgelein und sind
doch so gering und klein;
Und du ihm doch noch lieber bist als aller
Vœgel Heer ihm ist.

ÉLOGE DES FRANCS.

« Sie sint so sáma kúani . selb so thie románi.
Ni thárf man thaz ouh rédinon . thaz kriáchi in
thes giwídaron.
Sie éigun in zi núzzi . so sámalicho wízzi.
In felde ioh in wálde . so sint sie sáma balde.
Ríchiduam ginúagi . . . . »

TRADUCTION :

Sie sind eben so kühn wie die Rœmer;
Auch darf man nicht læugnen, dass sie die
Griechen an Tapferkeit übertreffen.
Nützliche Kenntnisse wissen sie eben so
sich zu erwerben;
Im Feld und im Wald sind sie gleich
muthig.
Reichthum genug . . . .

ACTIONS DE GRACES.

« . . . : . . . *mit selben Kristes ségenon.*
Mit sínera giwélti . braht anan énti.
Sie frúma in thesen wérkon. . thaz sie es góte
thánkon. »

EN FRANÇAIS :

C'est du Christ que m'est venue la persévérance nécessaire pour mener à bonne fin mon entreprise. Si l'on retire quelque fruit de la lecture de mon ouvrage, c'est à Dieu qu'on doit en rendre grâces.

Théro Fránkono, der Franken. *Sílabar*, Silber. *Fúristo*, Fürst. *Lúginari*, Lügner. *Mit Wáfanon*, mit Waffen. *Gisíndi*, Gesinde, Reisegefolge. *Sind*, Reise.

Brútigomo, Bræutigam. *Scríkkan,* erschrecken, aufspringen; de là *Heuschrecke* ou *Heuspringer,* sauterelle. *Ital,* leer, eitel. *Rédilih,* verstændig. *Félisa,* Fels. *Ginâda,* Gnade. *Gisúngan,* gesungen. *Séla,* Seele. *Frowa,* Frau, Herrin. *Elilenti,* auslændisch, elend. *Lástar,* Schimpf, Laster.

CHAPITRE III.

880—1056

Cinquante-huit abbés se succédèrent dans le gouvernement du monastère, de 623 à 1524. Plusieurs d'entre eux, aussi remarquables par l'étendue de leur savoir que par l'éclat de leurs vertus, furent l'objet de hautes distinctions de la part des empereurs d'Allemagne, qui aimaient à choisir dans les cellules de Wissembourg leurs confidents et leurs chanceliers. Il n'est donc pas étonnant de voir notre abbaye, grâce à de nombreux diplomes et priviléges impériaux, conserver longtemps intactes ses vastes possessions. En 882, sur la demande de Liutbert, archevêque de Mayence, l'empereur Charles le Gros lui accorda une insigne faveur, le droit d'élire elle-même son supérieur. D'autres établissements religieux de la province eurent également à se féliciter des fréquents voyages de ce prince en Alsace, depuis son mariage avec Richarde, fille d'Erchangard comte du Nordgau, c'est-à-dire de la basse Alsace. On connaît les déceptions et les épreuves de toute sorte qui agitèrent la vie de l'impératrice jusqu'au moment où son cœur trouva enfin un peu de calme, loin

des grandeurs de la cour, au couvent d'Andlau [1] qu'elle avait fondé en 880. Là, au milieu des forêts et des montagnes, elle composa des vers élégiaques empreints d'une grâce antique et qui respirent une douce mélancolie :

« *Inveni portum, mundi perpessa procellas,*
Et requiem votis mente capesso meis.
Despectis mundi regnis, cœlestia curans,
Perrexi ad tutum divite mente scopum. »

TRADUCTION :

J'ai trouvé le port, après avoir enduré les tempêtes du monde, et déjà le repos, objet de tous mes désirs, entre dans mon âme. Que sont pour moi les royaumes de ce monde? je les méprise. N'aspirant qu'aux choses célestes, mon esprit s'enrichit et je touche au but qui n'a jamais trompé.

Jean de Ruyr, chanoine-chantre de l'église de Saint-Dié dans la première moitié du dix-septième siècle, a traduit assez heureusement le morceau latin par les deux quatrains suivants :

Je me retrouve au port, non obstant la tempête
Du monde vicieux : desja mon cœur s'appreste
A jouir franchement d'une félicité
Qu'on ne rencontre guère en la mondanité.

1 Bas-Rhin.

Au plus luysant soleil s'opposent les nuages ;
Mais de leur ombre épaisse il n'est point obscurcy.
Le sort me suscita de grands désavantages ;
Mais tout à mon honneur est enfin réussy.

En 888 Liutbert convoqua un synode général. La terreur qu'inspirait l'approche des Normands faisait fuir les populations rurales, et le tableau que les Pères assemblés tracèrent des dévastations des pirates ne fit que confirmer les bruits alarmants de la renommée. Les villes de Cologne et de Bonn avec leurs églises s'affaissaient dans les flammes. L'œuvre de Charlemagne était violemment ébranlée. Ces belles écoles qu'il avait protégées et entretenues, ces riches bibliothèques qu'il avait formées avec tant de soin, tout allait tomber sous les coups des païens. A quelques années de là, les Hongrois ou Magyares pénétraient en Moravie, en Bavière, en Souabe et en Franconie. En 917 et 926 ils mirent l'Alsace à nu, du Nord au Midi. Ces événements coïncident avec le gouvernement de l'Eglise de Spire par l'évêque Gotedank, puis par un ancien Bénédictin de Wissembourg, Einhard I, appelé aussi Meinhard et Reinhard, qui périt, le 4 décembre 913, victime de la cupidité ou de la vengeance des frères Conrad et Werner, comtes saliens du Wormsgau et du Nahegau. L'aîné des agresseurs, Werner, souche de la dynastie salique de Fran-

conie, s'emparait vers le même temps des biens épiscopaux dits de *st. Remy* à Cusel[1] et à Altenglan [2]. Le 5 février 902 l'abbé de Wissembourg, Hatton, archevêque de Mayence, avait obtenu de Louis l'Enfant trois *houbes* de terre sises à Haselach [3] sur le territoire du comte du Spiregau, Walaho II, issu de la race salique des ducs de Franconie.

Erkanbert 22e abbé 965—967.

Épitaphe de l'abbé Erkanbert.

(In ecclesia Weissenb. in lectorio seu ambone chorum versus spectante)

« *Hic Ercambertus situs est abbas venerandus*
Moribus eximiis . . . .
Nobilitans clarè commissum pastor ovile.
. . . . *quæ docuit* . . . . *haud minuit.*
Idibus hic quinis Februi decesserat imis
Dans animam Christo, membraque mausoleo.
. . . .
Nacturus solio præmia stelligero.
Pro requie cujus modo, lector, funde precatus [4]. »

Le dixième siècle vit briller notre abbaye d'un nouvel éclat. Administrée avec prudence et jouissant de la protection spéciale de l'empereur Othon le Grand, elle eut à sa tête pendant près

1 Palatinat.
2 Palatinat.
3 Hassloch (Palatinat.)
4 Schannat.

de quinze ans un ami de ce souverain, l'éloquent missionnaire des Slaves, st. Adalbert, premier archevêque de Magdebourg. Ce prélat réunissait les dons les plus précieux de l'esprit et du cœur : conception facile, génie pénétrant, mémoire prodigieuse, ardente piété. Il était entré fort jeune à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves et y avait été l'objet de soins particuliers de la part de ses supérieurs, témoins de ses heureuses dispositions ainsi que de son zèle pour la propagation de la religion du Christ. Vers l'an 960 les Rugiens, qui habitaient une partie de la Poméranie et l'île de Rugen dans la mer Baltique, demandèrent des prédicateurs de l'Évangile. Othon I, persuadé qu'ils désiraient sincèrement se convertir, bien qu'ils eussent toujours montré une grande aversion pour les chrétiens depuis les premiers essais d'évangélisation sous Louis le Débonnaire par quelques moines de Corbie [1], leur désigna d'abord pour évêque Liburce, religieux de Saint-Alban de Mayence, puis, après la mort de celui-ci, Adalbert, qui partit avec un certain nombre de pieux coopérateurs. Il trouva des cœurs peu disposés à recevoir ses enseignements, et, désespérant de réussir, il retourna dans son monastère, après avoir vu tomber sous le glaive des Barbares plusieurs de ses compagnons. Nommé abbé de Wissembourg par l'empereur qui voulait récompenser son dévouement, il n'eut pas de

st. Adalbert 23e abbé, assisté de Geilon 967—981.

1 Diocèse de Paderborn, en Westphalie.

peine à soutenir la régularité parmi les membres de notre congrégation. Ils le considéraient, dit un historien, comme leur père et comme l'ange de paix de l'établissement. Lui-même comptait y passer le reste de ses jours dans le silence et la retraite, lorsque la Providence le tira de sa solitude pour l'élever, vers 970, sur le siége de Magdebourg, récemment érigé en métropole. Adalbert porta dans l'exercice de ces nouvelles et difficiles fonctions toute l'ardeur de sa jeunesse, fit une guerre persévérante au paganisme des Slaves, fonda un grand nombre d'églises et leur donna des curés instruits. Ce fut à Merseboug, pendant une tournée pastorale, qu'il ressentit les premières atteintes de la maladie qui le conduisit au tombeau. Il mourut le 20 juin 981.

Dans le même siècle Hédéric, écolâtre distingué de Wissembourg, écrivait sur parchemin des traités de théologie qui malheureusement se sont perdus. On cite surtout ses homélies et un commentaire sur le cantique des cantiques de Salomon. Amalric, de haute naissance «*generosa Comitum stirpe profectus* [1]», consacré évêque de Spire par st. Ulric, avait été également formé à Wissembourg. Esprit élevé, unissant à une rare sagesse l'amour éclairé des beaux-arts, il se faisait remarquer parmi les hommes les plus érudits de son temps. « *Omnes sui temporis magis-*

1 Schannat.

tros literarum scientia, eruditione et doctrina antecellens, libros plurimos composuit, qui in hunc diem apud Spirensium sumptuosissimam bibliothecam reservantur[1]. » Le successeur de Hatton, l'abbé Gerhoh II, Kercho ou Gerrich, habile mécanicien, enrichit d'un aquéduc le couvent de Saint-Gall. Mentionnons encore les savants Bénédictins Gotfried I, Rupert et, au milieu du onzième siècle, Arnold I, comte de Falkenbourg, appelés tous les trois de notre monastère au gouvernement de l'Eglise de Spire. Sur la demande de st. Adalbert[2] appuyée par l'impératrice douairière Adélaïde dont il était le chapelain, Othon II, par un acte de 974, confirma les franchises et priviléges qui avaient été accordés à l'abbaye par Othon le Grand, surtout le droit de choisir son supérieur. Il la place sur la même ligne que Fulde, Reichenau et Prüm[3] « *talem libertatem auctoritate nostra concedimus, qualem Fuldense monasterium vel Augiense seu Prummiense videntur habere.* » En 965 l'empereur son père avait ordonné « *quatenus*[4] *omnes servi, liberi, coloni, censuales, fiscales vel qui monachis serviunt aut in beneficium dati sunt sive habitent in abbatia, id est in marchia, aut aliàs ubicunque, ut non possint cogi ad muniendum*

1 Schannat.
2 Pièces justificat num. 11.
3 Prusse rhénane.
4 Schannat.

castellum vel civitatem, nisi tantummodò monasterium et hoc secundum nutum abbatis. »

Le bienh. Sandrade 24e abbé 981—985

Cette période de calme et de studieux labeurs fut brusquement interrompue en 985, sous l'abbé Sandrade, après la mort de l'empereur Othon II, par les violences du duc de la Franconie rhénane, Othon, qui vint fondre à main armée sur le monastère. « *Quidam*[1] *dux Otto monasterium Weissenb. penitùs incendio delevit .... sed qualis dux fuerit inveniri non potest.* » Une donation faite en 985 par Gisilhaire (Gieseler), successeur de Sandrade, porte : « *Otto dux tunc Wizenburc in dominio habuit.* » On lit dans les annales de Wissembourg par Perz : « *Anno* 985 *Otto dux, filius Conradi ducis, cœnobium Wicenburg vi invasit, loca distribuit.* » Suivant le polyptique[2] d'Edelin, le duc Othon, fils du duc Conrad, subjugua violemment l'abbaye, lui enleva un grand nombre de fiefs et les distribua à ses fauteurs et amis. L'audacieux envahisseur, appelé ordinairement Othon de Worms, était fils de Conrad II du Wormsgau et petit-fils de l'empereur Othon I le Grand par sa mère Luitgarde. Il mourut en 1004. Soutenu par Othon I, Sandrade, avant d'arriver à Wissembourg, avait été employé par ce monarque au rétablissement de la discipline dans les couvents de l'empire. A Saint-Gall il trouva une violente opposition de la part des

1 Schannat.
2 Pièces justificat. num. 22.

moines qui, peu contents de flétrir sa réputation, allèrent jusqu'à le maltraiter d'une manière indigne. Instruit de ces persécutions, Géron, archevêque de Cologne, lui confia l'exécution d'un projet qu'il méditait depuis longtemps : la création d'un monastère sur les bords du Wéser. Des obstacles imprévus, à la vérité, décidèrent le fervent serviteur de Dieu à revenir sur ses pas; mais ayant rencontré en deça du Rhin une montagne qui dominait une charmante vallée et dont l'église avait été détruite par les Huns, il construisit dans cet endroit même le monastère et lui donna le nom de Gladbach [1], emprunté à la rivière de la contrée. La mauvaise fortune l'y atteignit comme à Saint-Gall. Des hommes jaloux de son mérite l'accusèrent auprès du sucesseur de Géron de sacrifier les intérêts de Cologne à ceux de Liége et parvinrent à lui faire ôter sa charge. Sandrade quitta Gladbach et se rendit auprès d'Adélaïde qui habitait alors Seltz dans la basse Alsace et qui, pour mieux profiter des sages entretiens d'un homme pour lequel elle professait la plus haute estime, le fit nommer abbé de Wissembourg. Notre abbaye, encore toute pleine du souvenir de st. Adalbert, accueillit avec respect le nouveau supérieur et ne tarda pas à être édifiée par ses vertus sacerdotales et chrétiennes. Cependant informé de l'indiscipline qui régnait à Gladbach depuis son départ, il se

1 à l'ouest de Dusseldorf (Prusse rhénane).

sépara, non sans regret, de la communauté de Wissembourg pour aller travailler à la restauration d'une maison qu'il avait contribué à relever de ses ruines quelque temps auparavant. Il mourut en 985, pleuré de ses religieux, dont les injustes préventions se changèrent en une profonde vénération pour sa mémoire. L'Eglise l'a proclamé bienheureux.

Le 23 mai 993, sous l'abbé Gerrich ou Gerhoh III, notre congrégation obtint de l'empereur Othon III, sur les instances de sa grand'mère Adélaïde qui venait de fonder en 987 l'abbaye de Seltz, la confirmation de tous ses droits et priviléges, notamment celle de la libre élection de l'abbé. Fille de Rodolphe le Belliqueux, roi de la Bourgogne transjurane, et veuve de Lothaire, roi d'Italie, la noble princesse, on le sait, avait été délivrée de la tyrannie de l'usurpateur Bérenger par le grand Othon, qui voulut partager avec elle le trône de l'empire d'Occident. Son nom est inscrit dans les fastes des saints à côté des Odile et des Richarde. Remarquons en passant la part active que prenaient les impératrices à toutes les œuvres pies : toujours elles s'associaient aux faveurs que les souverains accordaient aux établissements religieux, et c'est surtout à leur sollicitude que les chroniques attribuent la concession d'immunités ou la restitution de biens usurpés. Un autre stimulant, c'était la piété pour les morts, générale dans les princes et dans le peuple. Dans

une charte octroyée à notre abbaye en 1102 par Henri IV, le vieil empereur se déclare prêt à sanctionner les mesures qu'on lui demande, pour contribuer au repos de l'âme de Conrad son grand-père, de Henri son père, de Gisèle sa grand'mère, d'Agnès sa mère et de Berthe son épouse.

Les traces des dévastations du duc Othon commençaient à s'effacer, grâce à l'esprit d'ordre et d'économie de l'abbé Gieseler, quand le monastère devint la proie des flammes en 1004 sous l'abbé Liuthard. Cette nouvelle calamité, loin de décourager le prélat, ne servit qu'à retremper sa fermeté. Tout en méditant un vaste travail de réédification que ses successeurs du treizième siècle eurent la gloire d'exécuter, il fit construire au Nord de la ville, derrière le moulin dit *Pistor-Mühle,* un magnifique *cœnobium* sous l'invocation de st. Etienne, église collégiale dont le pape Clément VII ordonna en 1524 l'incorporation à l'abbaye sécularisée [1] et qui fut démolie de fond en comble l'année suivante. Le 5 avril 1030 l'actif et prévoyant Liuthard obtint de Conrad II un diplome confirmatif daté du château d'Ingelheim dans le Rhingau. Ce monarque, sous le règne de qui l'architecture romane prit un brillant essor, jeta au mois de Juillet de la même année les fondements de la nouvelle cathédrale de Spire, après avoir posé de grand matin la

Gieseler ou Gisilhaire 25e abbé 985—989

Liuthard 28e abbé 1002—1032

1 Pièces justificat. num. 30.

première pierre du couvent de Limbourg, non loin de Durkheim [1], à l'occasion de la fin tragique de son fils aîné à la chasse. La basilique, rapidement construite, fut consacrée en 1061 sous l'évêque Einhard II, comte de Katzenelnbogen, en présence du jeune Henri IV et de sa mère, de l'abbé Samuel de Wissembourg et d'un grand nombre d'évêques et de seigneurs. « *Der jetzige Dom*[2] *in seinen Grundmauern und Haupttheilen stammt aus der Mitte des XIten Jahrhunderts.* » L'église abbatiale de Limbourg, consacrée en 1042, était, au dire de Tritheim, la plus vaste et la plus belle que possédât l'Ordre des Bénédictins en Allemagne. On admirait l'élégance de ses tours, la splendeur des fresques, les dimensions de la nef, les vingt colonnes monolithes qui soutenaient la voûte, un maître-autel en marbre et en agate avec dix-neuf autels latéraux, les précieux parchemins de la bibliothèque etc. Odieusement livrée aux flammes en 1504 par Emich VIII de Linange-Hardenbourg son ancien avoué, puis reconstruite, saccagée de nouveau en 1525 et en 1571, l'œuvre du pieux Salien tomba enfin pour ne plus se relever. Les ruines féodales des vallées voisines rappellent le nom et les demeures primitives des comtes de Linange [3], autrefois seigneurs de la ville de Durkheim si gracieusement située au pied de la chaîne

1 Palatinat

2 *Remling*, Histoire des évêques de Spire.

3 M. Spach.

du Haardt. Cette vieille famille de dynastes cite avec un juste orgueil dans ses annales le vaillant Wiprecht, compagnon d'armes de Henri l'Oiseleur, st. Héribert, archevêque de Cologne, des poètes, des prélats distingués qui occupèrent les siéges épiscopaux de Spire, d'Augsbourg et de Wurzbourg. Ses domaines s'étendaient, au-delà de la Queich, depuis Vieux-Linange, Nouveau-Linange, Durkheim et Grünstadt jusque dans la Hesse rhénane; en deçà, par Landeck et Lindelbronn, jusqu'en Alsace et en Lorraine.

Le 4 juillet 1040 l'empereur Henri III, fils et successeur de Conrad II, fit une donation à Folmar, abbé de Wissembourg. Sept ans auparavant, en 1033, le même abbé avait fait consacrer par l'évêque de Spire, Reginbald II ou Reinbold, comte de Dillingen, la chapelle de Saint-Pierre de Wissembourg [1], située à côté de la collégiale actuelle, de plain pied avec le sol extérieur, au Nord de la sacristie. Le style général de ce vieux sanctuaire, les colonnes en grès vosgien d'un seul morceau, les bases dont on ne voit que le filet et le tore, les chapiteaux cubiques etc., dénotent la première moitié du onzième siècle. Avant la Révolution, elle faisait partie des bâtiments du Chapitre. La voûte y attenant, destinée jadis au dépôt du charbon, figure plus d'une fois dans les comptes de la prévôté sous le nom de *Kohlen-Keller*.

1 *Remling*, Histoire des évêques de Spire.

Arnold, comte de Falkenbourg 30e abbé 1043—1056

Arrêtons un instant nos regards sur la figure imposante d'Arnold I, illustre rejeton des nobles de Falkenbourg dont le château s'élevait au-delà de la Queich, non loin d'Annweiler. Il fut successivement abbé de Wissembourg, de Limbourg, de Corbie[1] et de Lorsch, puis en 1054 évêque de Spire. Arrivé à Wissembourg pour y terminer ses études commencées à Lorsch, il se fit remarquer par sa piété et par son savoir, au point que l'an 1043 ses confrères le choisirent pour succéder à Folmar. Il eut l'honneur d'accompagner à Rome le pape Léon IX, Alsacien d'origine, et de l'assister dans ses derniers moments. De retour à Spire il y mourut en 1056 et fut inhumé dans l'église de Saint-Guy (Guido).

Épitaphe.

« *Plenus virtutum jacet hìc et plenus honorum*
Arnulphus præsul, qui fuit Abba simul.
Spiram, Corbeiam, Weissenburg atque Lorissam
Et Limburg unà rexerat ille loca.
Moribus et verbis tam dignè præfuit illis
Ut vis ingenii par foret huic oneri.
Sextâ luce liber, quod erat priùs, exuit esse;
Ens cui non metæ sit sibi, quisque pete. »

1 en Westphalie.

CHAPITRE IV.

1056—1262

Il me tarde d'arriver à l'abbé Samuel. Durant une période de quarante-deux ans cet illustre Saxon porta la crosse avec une admirable intelligence des besoins de son temps. Afin d'opposer une barrière à d'insolentes agressions, il fit construire à peu de distance du monastère plusieurs châteaux-forts, destinés à offrir au supérieur de l'abbaye soit un refuge soit un point d'appui et renfermant, chacun, un prieuré de religieux. C'étaient 1° au Midi Saint-Pantaléon ou les Quatre Tours; 2° au Nord Saint-Paul; 3° à l'Ouest Saint-Germain. « *Samuel*[1] *de genere ducum Saxoniæ, abbas electus post episcopum Arnoldum, sedit annis XLII, ædificavit ecclesiam sancti Pantaleonis, vulgò Quatuor-Turrium, item sancti Germani, et sancti Pauli extra oppidum Weissenburgense. Nobiles Præpositorum residentiæ tunc temporis fuere, quæ bellis subsequentibus, præsertim rusticano, devastatæ sunt.* » Ces castels virent se former peu-à-peu dans leur voisinage les villages de Schweigen, de Weiler, de Saint-Germain, de Saint-Pantaléon et de Weidelbrunn qui furent inféodés aux Fleckenstein[2]. En 1292

Samuel
31e abbé
1056—1098

1 Schannat.
2 *Papelier*, Mundat de Wissemb.

l'empereur Adolphe de Nassau permit à un noble de Fleckenstein d'assigner en douaire à sa femme, Jutta de Magenheim, cent vingt marcs d'argent sur l'*avocatie* (Vogtei) des trois premiers endroits ainsi que de Muhlhofen [1]. Cette permission fut confirmée par Henri VII en 1309 et par Louis de Bavière en 1330. Schweigen apparaît aussi sous le nom de *Langen-Schweigen* avec Altenstadt, Schleithal, Aschbach, Schweighofen, Séebach, Bruch [2], Hagenbach, Berg, Pfortz et Forlach dans un diplome de Henri VII, du 16 juin 1311, par lequel l'abbaye, sous l'administration de Gilles ou Egide, en vertu de « *son antique droit de propriété et comme souveraine légitime* » rentra en possession de l'avocatie de ces diverses localités, enlevée par quelques empereurs. En 1360 Henri de Fleckenstein et sa femme Catherine de Wasenstein vendirent à la ville de Wissembourg, pour la somme de treize cents florins d'or, sous la réserve de la dîme du *Bannholz*, Schweigen, Weiler, Saint-Germain, Weidelbrunn et Saint-Pantaléon. L'empereur Charles IV de qui ces endroits relevaient comme fiefs de l'empire en confirma la vente. Les trois derniers ayant entièrement péri, sauf la cense de Saint-Germain, il ne reste aujourd'hui que Schweigen et Weiler, qui appartenaient encore à la ville en 1789. Frey semble ne voir dans le

1 près de Billigheim (Palatinat).
2 Faubourg de Bitche, à Wissembourg.

contrat de 1360 qu'une cession en sous-fief. « *Ces possessions*, dit-il, *ainsi que l'ancien hameau de Saint-Paul, tombées en déshérence à la mort du baron de Glenberg, avaient été données en fief dès 1247 par le roi Conrad, fils de l'empereur Frédéric II, au comte Frédéric de Linange, dont les successeurs furent encore investis en 1404 des mêmes droits, c'est-à-dire de ceux d'avocatie seulement*[1]. Une bulle du pape Sixte IV, de 1483, autorisa l'abbé de Wissembourg à rouvrir au culte les Quatre-Tours, Saint-Germain, Saint-Paul et Saint-Remy qui avaient été dévastés ou profanés. Ce dernier et quatrième ouvrage de défense, situé vers l'Est, se composait dans le principe d'une grande tour carrée en pierre de taille, à laquelle on ajouta dans la suite un mur d'enceinte et un large fossé. La porte, telle qu'elle existait encore en 1829, était petite et de forme ogivale; une inscription en caractères gothiques mentionnait comme constructeur l'abbé Hugues de Nohfelden, 1383. Schœpflin donne la même date. Il fut endommagé en 1469 et 1470 par les gens de l'électeur palatin, Frédéric le Victorieux, lors du conflit dit *de la réforme du couvent*, et tomba quelques années plus tard, ainsi que le bailliage qui en tirait son nom, entre les mains du fameux chevalier Jean de Dratt. Le château-fort de Saint-Remy fut attaqué de nouveau en 1504 dans la guerre de Bavière, puis

1 Description de la Bavière rhénane.

restitué à l'abbaye par l'empereur Maximilien I sous la réserve du droit d'ouverture pour lui et pour l'empire. En 1525 la horde communiste de Bach y mit le feu. Reconstruit en partie par les évêques-prévôts, puis enclavé en 1746 dans le système des *lignes* de Wissembourg, il a été abandonné en 1793 et entièrement rasé en 1830.

« *On y a découvert de mon temps,* dit Schœpflin, *un autel dédié à Mercure avec une inscription votive. Je l'ai fait transporter dans mon musée. Le bloc de pierre qui le compose est intact; plusieurs lettres ont souffert cependant. Après un examen attentif j'ai lu ce qui suit :*

IN H D D
DEO. MERCVR
IO. AEDEM. AR
AM. ATTIAN
VS. MAGISS. ET
MAGISSIVS. H
IBERNVS. CA.
LEG. XXII. P. P. F.

C'est-à-dire : *In honorem Domus divinæ, Deo Mercurio Ædem Aram Attianus Magissius et Magissius Hibernus Camilla* (tribu) *Legionis XXII primigeniæ, piæ, felicis* (dicaverunt). »

Traduction :

En l'honneur de la Maison divine[1], *Attianus*

1 Famille impériale (*forme adulatrice*).

Magissius et Magissius Hibernus de la tribu Camilla et de la vingt-deuxième légion primitive ou *directement formée, pieuse, heureuse, ont dédié ce temple et cet autel au dieu Mercure.*

La vingt-deuxième légion, rappelée d'Egypte sur les bords du Rhin, s'y battit sous Julien et tint longtemps garnison à Mayence. Ce monument mémorable provenait sans doute de l'antique Concordia.

Le château des Quatre-Tours, fort maltraité par l'électeur palatin qui y campa durant presque tout l'hiver de 1469 à 1470, pour harceler de là les habitants de Wissembourg, fut démoli en partie après sa retraite par ces derniers eux-mêmes en vue de leur sûreté à venir. Il disparut complètement au seizième siècle dans la guerre des paysans. Parmi les différents prieurs commis à sa garde on cite Conrad de Hohenfels sous l'abbé Jean II, comte de Veldenz, Walther de Geroldseck sous l'abbé Philippe d'Erpach et le comte Antoine de Linange sous l'abbé Jacques, baron de Bruck.

Saint-Paul, que les nobles de Steinkallenfels comptaient jadis avec Saint-Germain au nombre de leurs fiefs Wissembourgeois, fut incendié en 1470, dévasté de nouveau dans la guerre dite *de Sickingen* et enfin vendu pendant la Révolution. Grâce aux travaux variés de restauration entrepris par Monsieur le baron Rosey, le castel de l'abbé Samuel s'est métamorphosé en une

charmante villa, dont l'intérêt est encore rehaussé par les sites pittoresques des environs.

Quant au château de Saint-Germain, il est cité en 1292 comme sous-fief concédé aux sires de Fleckenstein par les comtes de Linange, vassaux de notre abbaye. Au quinzième siècle, sous l'abbé Jean II, comte de Veldenz, il eut pour prieur Ruprecht de Lœwenstein. Un peu plus tard apparaissent comme tenanciers Jean de st. Germain et sa sœur Cunégonde. La bulle de sécularisation de l'abbaye, de 1524, parle des prieurés des Quatre-Tours et de Saint-Germain comme d'endroits depuis longtemps ruinés : « *In Quatuor-Turrium et S. Germani ecclesiis extra oppidum sitis et dudum devastatis...* » Aux hostilités de l'électeur palatin, du chevalier Jean de Dratt et de François de Sickingen succédèrent en 1525 les déprédations des rustauds. Le peu qui échappa à la torche incendiaire fut remis à Wolfgang Breitenacker, avoué *(Klostervogt)* de Walbourg, qui fit combler les fossés et rétablir autant que possible tout ce qui était susceptible d'être conservé. Après sa mort, Saint-Germain traversa une nouvelle période de décadence et passa enfin en 1592 aux Steinkallenfels, qui en firent leur demeure et élevèrent probablement le bâtiment actuel à deux étages. Lors de l'extinction des Fleckenstein au commencement du dix-huitième siècle et à la suite du procès intenté par leurs héritiers aux Rohan-Soubise, Saint-Germain échut à

Ignace-Louis, baron de Vitzthum d'Egersberg, originaire de la Misnie (Saxe) et gendre du dernier des Fleckenstein. Ses descendants s'y maintinrent jusqu'à la Révolution, époque où les propriétés de la famille furent mises sous séquestre et vendues par l'Etat. On doit un juste tribut d'éloges au propriétaire actuel, Monsieur Rothé de Wissembourg, intendant militaire, commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur, pour les améliorations agricoles et les embellissements pleins de goût qu'il y fait exécuter depuis quelques années.

La sollicitude de l'abbé Samuel ne se borna point aux ouvrages extérieurs de défense dont je viens de parler. Le monastère, qui avait été consumé par les flammes en 1004, se relevait rapidement de ses ruines, témoin une inscription de l'an 1074 :

« *Quid sapiat chlamyde Samuel fert ambitus iste ;*
Annis nam senis ter contulit ista fidelis.

Anno Domini MLXXIIII II Idus Novemb. dedicatum est hoc monasterium ab Henrico Spirensi episcopo. »

Cet évêque, de la famille comtale de Scharfenberg, dissipateur et simoniaque, fut frappé d'interdit par le pape Grégoire VII et appelé, dit-on, subitement dans l'éternité, le jour même de sa destitution le 29 décembre 1075.

Infatigable constructeur, Samuel venait d'agrandir l'église de Nieder-Schlettenbach [1], ainsi que le prouve l'inscription suivante d'une dalle jadis encastrée dans le mur de l'église et qu'on en a depuis détachée, sans doute pour la mieux conserver :

« *Me modicam primò jam fundarat Widegowo ;*
Post me subtilis auxit virtus Samuelis.

Anno incarnationis Domini mill. LXVIII, indict. VI, XII Maji [2] *dedicata est hæc ecclesia p. manus venerabilis epi. Ezzonis, ex precatu Samuelis abbatis et consensu Henrici Spirens. epi. in honorem Dni nri Jesu Xri et sancte crucis sancteque Dei matris Marie et sanct. Laurentii, Pancratii . In principali autem altari continentur reliquie de osse s. Laurentii, Victorini, Romani, Minatis, Probi. Ad australem plagam de veste sancte Marie et Johannis evang.; de corpore sancte Lucie, de terra ubi Dominus celos ascendit. Ad aquilonem de lecto s. Petri, Minatis mris, Christophori, Terentiani, Willibaldi.* »

Une charte de l'empereur Henri IV, de 1065, fait mention de la terre de *Widegowen* à Schwegenheim [3], ainsi nommée de Widegowo, vassal de l'évêque de Spire.

Reginbald II avait fait don à sa cathédrale

1 entre Wissembourg et Dahn (Palatinat).
2 le polyptyque d'Edelin porte : *XII kl. April.*
3 non loin de Germersheim (Palatinat).

d'une magnifique couronne-lustre en cuivre doré « *coronam*[1] *insignem candeliferam, cupream, auro subductam, in choro Nemetum a summis lacunaribus dependentem fieri curavit.* » A son exemple, l'abbé Samuel en fit confectionner une de six mètres de diamètre pour le monastère, en acquittement d'un vœu, suivant l'inscription qu'elle portait. Le cercle[2] était de fer orné de lames d'argent doré et garni de vingt-quatre tourelles, aussi en argent doré, alternativement rondes et carrées, découpées et ciselées. Sur ces tourelles étaient appliquées les figures des douze apôtres en argent. Placée par un diplome de l'empereur Charles-Quint, de 1539, dans le blason de notre collégiale, elle fit donner de bonne heure à la ville le nom de *Wissembourg de la couronne*, Kron-Weißenburg, bien que les habitants, pour ne point paraître dépendre de l'abbaye dont ils relevaient dans l'origine, préférassent le nom de *Wissembourg sur le Rhin*, Weißenburg am Rhein, qu'on trouve sur les monnaies du seizième siècle et dans les actes publics de la cité. « *Coronam*[3] *quoque magnam ex argento deauratam abbas prædictus perfecit, quæ etiamnum hodie in ecclesiâ dependet ; in ejusdem circumferentiâ quæ habet pedes LXXV leguntur versus sequentes :*

Bis senis gemmis Urbs conditur illa perennis
Perspicuæ pacis, quæ lux est clara beatis :

1 Simonis et Litzel.
2 Benoît de Neuflieu.
3 Schannat.

Omnes nam muri constant lapides pretiosi
Turribus insertis duodeno nomine scriptis,
Quorum sunt portæ subeundum semper apertæ,
Per quas ingreditur agnus, qui Christus habetur;
Virgineus cœtus sequitur, qui carmine lœtus,
Terris ceu cœlo poterit tàm spallere nemo;
Ante thronum gaudent quoniam sine crimine fulgent
Prætenduntque suas semper tibi, Christe, coronas
Cum quibus in cœlis numeretur et hic Samuelis,
Ut sua sit merces Petrum rogitat modo perpes,
Cuncta patent Christo, nil restat cordi sine ipso;
Omne quidem votum dum fiat adest sibi notum,
Cui loquitur cunctas res quas gerit ipsa voluntas,
Secretum nullum fecerunt longius ullum;
His Deus in cœlis instruxit cor Samuelis,
Ut faceret notum cunctis laudabile votum
Quod fore sincerum probat efficacia rerum:
Namque sub octavo sacrosancti Ordinis anno
Artem per meram dedit hanc splendescere sphæram,
Non tàm præsumptus quàm toto pectore promptus,
Mensa quidem larga fuerat, sed copia parva
Quam Deus intendat sua gratia pia rependat.

Dès le commencement du douzième siècle l'abbaye se plaignait de fréquents empiètements, d'usurpations, d'abus de tout genre que se permettait Egbert, bailli ou avoué du duc d'Alsace, Frédéric de Hohenstaufen. Pour obtenir justice et maintenir l'intégrité des franchises et priviléges de la congrégation, l'abbé Etienne s'adressa en 1102 [1] à l'empereur qui séjournait alors à

1 Pièces justificat. num. 13.

Mayence avec Cunon, évêque de Strasbourg, et plusieurs autres dignitaires de l'Eglise. A la suite d'une enquête solennelle, il reçut un diplome confirmatif qui fut renouvelé en 1111 par Henri V[1] sous l'abbé Mengoz ou Meingaudus. Les aïeux de celui-ci, nobles de la Franconie rhénane, se rattachaient, dit-on, à la dynastie capétienne par Robert le Fort, fils, selon quelques chroniqueurs, de Robert comte du Wormsgau.

Mengoz 33e abbé, 1111—1113

Le 14 août 1111, sous l'évêque Bruno, successeur de l'austère Gebehard II, la ville de Spire assistait au spectacle émouvant des obsèques de Henri IV, relevé enfin par le Saint-Siége de l'interdit qui pesait sur lui. Le corps du monarque fut extrait de la chapelle de Sainte-Afre où il était déposé depuis plusieurs années, et inhumé avec une pompe extraordinaire dans le *chœur des rois* (Kœnigschor). Trente-cinq ans plus tard l'enceinte de la cathédrale retentissait des pathétiques accents de st. Bernard, appelé à juste titre l'ornement et le prodige du douzième siècle. Débarqué à Spire la veille de Noël 1146, en présence de la Cour et d'un concours prodigieux de fidèles, sous le pontificat d'Eugène III qui l'avait chargé de prêcher la seconde croisade, il n'eut pas moins de succès en Allemagne qu'en France. Lui-même raconte dans ses lettres l'effet merveilleux de ses harangues qui chan-

1 Pièces justificat. num. 14.

geaient en déserts les villes et les châteaux. Parmi les supérieurs de communautés ecclésiastiques accourus de toutes parts sur les pas de l'abbé de Clairvaux, on remarquait Engelschalk de Wissembourg.

Udalric 34[e] abbé 1118

En 1118 l'abbé Udalric avait reçu une charte ainsi conçue :

« *Notum sit fidelibus tàm futuris quàm præsentibus qualiter vir quidam nomine Stephanus suam propriam mulierem Sancto Petro ad locum qui Wizzenburc dicitur tradidit, ut illa et omnes ejus, si qua fieret posteritas, in festo beatorum Sergii et Bachi annuatim persolveret de cerâ duas numinatas, eâ videlicet ratione ut jus optimum hominum Sancti Petri teneat, nec plus ullus exactor quàm prædictum censum sive in aliquo placito, sive quod dicunt capitale jus deposcat ; quòd si quis perversus hoc ei decretum suisque sequacibus infringere temptaverit, Kartæ præsentis testimonio, cæli janitorem quem elegit defensorem timendo resipiscat. Actum est anno MCXVIII..... rege Heinrico imperante, venerabili abbate Udalrico eidem loco præsidente, Egberto advocato, Rathero exactore, cum testibus subscriptis*[1]... »

Engelschalk 38[e] abbé 1145—1168

A l'époque où Benoît et Engelschalk gouvernaient le monastère, une femme célèbre, Relinde, imprimait une nouvelle impulsion aux

1 Schannat.

études parmi les religieuses du mont ste. Odile. Qui ne connaît Herrade de Landsperg son illustre élève? Herrade, la gloire de Hohenbourg, l'auteur du *jardin des délices*, précieux recueil de poésies latines dont je ne puis m'empêcher de citer un fragment :

« *Hoc in monte vivo fonte*
Potantur oviculæ ;
Escam vitæ sine lite
Congestant apiculæ ;
Nectar clarum scripturarum
Potant liberaliter ;
Bibant ! bibant ! vivant, vivant
Omnes æternaliter ! »

Traduction :

Sur ce mont, dans une fontaine toujours vive, se désaltèrent mes brebis ; sans contestation, des abeilles y font provision du pain de vie ; elles boivent abondamment le clair nectar des Ecritures ; oh ! qu'elles s'y désaltèrent et qu'elles vivent toutes éternellement !

Le Trifels (Dreifels, Dreifelsenburg, triple roche) ; *Eusserthal ; Scharfeneck.*

L'an 1155 l'empereur Frédéric Barberousse fit rédiger pour le couvent de Hœrdt [1], au château-

1 près de Germersheim (Palatinat).

fort de Trifels son séjour favori avec les palais de Haguenau et de Kaiserslautern, une lettre-privilége dans laquelle figure comme témoin l'abbé Engelschalk. Le 6 mai 1194, en présence de l'évêque de Spire Othon, comte de Henneberg, l'empereur Henri VI y confirma une convention conclue par les abbés Godefried de Wissembourg et Hermann de Hemmenrode [1] avec leurs vassaux Marquard d'Annweiler et Eberhard de Riet, ainsi qu'un traité d'échange de biens entre les mêmes abbés. Le prélat de Wissembourg cédait à son collègue la terre de Mettenheim-Rechholtz [2] contre une vigne d'une valeur de cent marcs, sise à Einkirch-Crœve sur la Moselle. Le Trifels, dont la splendeur rappelait les merveilles des palais de Charlemagne à Ingelheim et à Aix-la-Chapelle et qu'on peut nommer à bon droit la perle des citadelles féodales, résume en quelque sorte l'histoire de l'empire d'Allemagne avec ses péripéties diverses de grandeur et de décadence. Fondé probablement par Henri IV dans la seconde moitié du onzième siècle, magnifiquement restauré par Frédéric Barberousse qui fit construire la tour colossale encore existante ainsi que la chapelle, il servait à la fois de résidence impériale, de prison d'Etat et de garde-meuble des insignes de l'empire. A ses pieds s'étend la charmante vallée d'Annweiler

1 Pièces justificat. num. 19.
2 près de Mutterstadt (Palatinat).

plantée de vignes et d'arbres fruitiers. Vers la fin du douzième siècle, le roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion, arrêté près de Vienne, à son retour de la Terre-Sainte, par Léopold duc d'Autriche qu'il avait insulté devant Saint-Jean d'Acre, fut détenu dans ces murs formidables, c'est-à-dire au château-annexe de Scharfenbourg. Conduit d'abord à Thierstein sur le Danube, le 20 décembre 1192, il fut livré ou plutôt vendu pour soixante mille marcs d'argent à Henri VI et enfermé au Trifels le mercredi avant Pâques 1193. « *Les morts et les prisonniers n'ont plus d'amis* » chantait-il tristement en s'accompagnant de la harpe, quand une voix connue répondit au-dehors. C'était, dit-on, le troubadour Blondel, qui avait découvert la prison de son maître et qui revint intéresser toute l'Europe à sa délivrance. Le héros de la troisième croisade n'en sortit qu'au mois de février 1194, après avoir acquitté préalablement les deux tiers de l'énorme rançon de cent cinquante mille marcs d'argent, qui servit ensuite au vil spéculateur impérial à faire valoir ses droits sur la Sicile. Une foule d'autres personnages de distinction y gémirent au douzième et au treizième siècle : Adalbert I, archevêque-électeur de Mayence, énergique défenseur des droits du Saint-Siége dans la querelle des investitures, le vaillant comte Wiprecht de Groitzsch, margrave de Lusace, l'illustre marin de Sicile, Margaritone, avec un grand nombre de ses com-

patriotes, un archevêque de Salerne, Bruno archevêque de Cologne, le comte Richard, parent de l'impératrice Constance femme de Henri VI etc. On creva les yeux à la plupart de ces nobles victimes. Adalbert de Mayence, qui ne fut mis en liberté en 1115 par Henri V que sur les réclamations et les menaces de ses fidèles sujets, sortit des oubliettes pâle et défait comme un spectre, n'ayant plus que les os et la peau « *abgemagert* [1] *bis auf die Knochen, gleichsam halb todt und mit langem grauen Barte.* »

Inscriptions

gravées en 1854 par ordre du Conseil municipal d'Annweiler sur une colonne commémorative.

TRIFELS.

Au XIIe et au XIIIe siècle, forteresse impériale et dépôt des insignes de l'empire ; prison d'Etat en 1193 de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, ainsi que de plusieurs autres princes et nobles ; engagé en 1330 aux comtes palatins du Rhin par l'empereur Louis de Bavière ; acquis en 1410 par Etienne de Simmern-Deux-Ponts-Veldenz.

ANNWEILER.

Echangé en 1116 contre Morsbrunn, village de

1 M. Lehmann.

la basse Alsace, par Frédéric II duc de Souabe, père de Frédéric Barberousse de Hohenstaufen ; ce dernier lui accorde en 1153 la franchise de péage dans tout l'empire d'Allemagne ; l'empereur Frédéric II lui concède en 1219, outre le droit de monnaie, les droits et franchises dont jouissait la ville de Spire.

Possession de la maison palatino-bipontine depuis 1410 jusqu'à la Révolution, le Trifels fut envahi en 1525 par les rustauds révoltés, converti en prison l'an 1568 par Wolfgang, duc de Deux-Ponts, et incendié en grande partie par la foudre en 1602. Un fonctionnaire allemand qui le visita au milieu du seizième siècle s'exprime ainsi : « *Das Schloss Trifels* [1].... *ist auch ein sehr alt Gebewe, mit hohen gehawen Quadern, gleich wie die Burg Hagenaw uffgefürth, oben inn der Hœhe dieses Hauss hat es ein gewaltigen Saal, darinn man durch einen Felsen, in welchen viel Staffeln gehawen, gehen muss, derselbig Saal ist auch mit Marmelstein geblattet.* » Pendant la guerre de trente ans il servit plus d'une fois de refuge aux populations rurales. Le comte de Mansfeld l'occupa en 1622, un corps de troupes suédoises en 1631. Des maladies pestilentielles le firent déserter en 1635 sous l'administration du dernier châtelain nommé Weiss. Il fut visité en 1640 par le duc de Longueville lors de la prise d'Annweiler, et en 1680 par le général baron de Mont-

1 M. Lehmann.

clar, qui le trouva complètement abandonné et tombant en ruines.

La *triple roche* comprenait :

1° Le *Trifels* proprement dit, séjour des plaisirs, des fêtes et des soucis politiques.

2° *Scharfenbourg,* prison d'Etat à cause de la force de sa position élevée, lieu d'angoisses et de souffrances. Là se trouvaient les fameux cachots souterrains d'où nul captif, disait-on, n'était jamais revenu « *a quo carcere nullus ante dies istos exivit, qui ibidem intravit* [1]. »

3° *Anebos,* selon quelques-uns pour *Ambos :* roche ayant la forme d'une enclume ; toutefois sous Dagobert III, l'an 712, un évêque nommé *Anepos* est cité comme chef d'armée. L'étymologie *Anna bos* (colline de l'impératrice Anne) n'est pas sérieuse.

Les reliques que Frédéric Barberousse et ses prédécesseurs avaient obtenues du Saint-Siége, les insignes et les joyaux de l'empire, déposés momentanément dans la triple chapelle de marbre rouge du palais de Haguenau, furent rapportés au Trifels par l'évêque de Spire, Conrad III de Scharfeneck, chancelier de l'empereur Philippe, après l'assassinat de ce prince à Bamberg par Othon de Wittelsbach, puis transférés l'an 1273 à Kybourg en Suisse, propriété de Rodolphe I de Habsbourg, plus tard à Nuremberg. C'étaient

1 Mathieu Paris.

le globe d'or avec la croix, le manteau et les deux glaives impériaux, la chaussure brodée de diamants, les éperons d'or et un précieux reliquaire.

Non loin du Trifels, au fond d'un vallon qui se rattache au bassin de la Queich, s'élevait l'abbaye d'Eusserthal [1], dont les moines chargés de la desserte du château-fort et d'Annweiler étaient en même temps commis à la garde des trésors. Cette abbaye avait été fondée par le chevalier Etienne de Mœrlheim en 1148, à l'époque de la seconde croisade, suivant une inscription murale placée au-dessus du chœur :

« *Arma dni Steffani strenui ac nobilis militis de merlhem qui fundavit hoc monasterium anno* 1148. »

Les guerres du quinzième et du seizième siècle lui furent fatales comme à tant d'autres établissements cénobitiques. Elle possédait à Wissembourg le prieuré de Saint-Michel avec une cour dominicale. Par sentence du tribunal de Spire, du 8 décembre 1268, Henri de Bannacker de Wissembourg fut condamné à lui restituer plusieurs propriétés rurales qu'il lui avait enlevées. L'an 1280 maître Erlewin, clerc de Wissembourg, lui fit don d'un *Hof* et de ses vignes sises au *Pflanzgarten* [2] et à Weiler, à charge de services religieux. Trois ans après il y ajouta, entre

1 Uterina vallis, Utersdal, *das æusserste Thal.*
2 Pflænzer.

autres legs, une livre deniers pour le chapelain du lieu dit *Gartenwingert*.

Scharfenbourg, appelé aussi *Münze* (monnaie) à cause du droit de battre monnaie accordé en 1219 à la ville d'Annweiler, fut acheté en 1334 de Simon de Muhlhofen pour la somme de onze cents livres deniers par Jean I de Frankenstein, abbé de Wissembourg. Cette acquisition fut confirmée par les empereurs Louis IV en 1339, Charles IV en 1348 et 1356, Wenceslas en 1379 et 1382, Ruprecht en 1401. Au quinzième siècle l'abbé Jean II, comte de Veldenz, promet au châtelain, Wentz de Leinsweiler, chargé de garder le château durant un an, quarante sacs de seigle, dix sacs d'avoine, trente mesures (hectolitres) de vin, de plus cinq livres d'argent à payer aux Quatre-Temps. Le même abbé en investit pour quatre ans Jean de Weitenmühle, qui aura la juridiction à Queich-Hambach et à Bindersbach, des rentes en vin à Annweiler etc. Sous l'abbé Philippe d'Erpach d'autres châtelains, Jean Worm, Cleisel Spirer d'Altorf, Kunz Pfeil d'Ulmbach, Reinfried Jungfaut de Wissembourg, s'engagent aux mêmes conditions. Ils pourront récolter les navets, choux, pois, noix et fruits de la montagne ; ils tâcheront d'amender le sol par de bons engrais et ne perdront pas de vue les prisonniers confiés à leur surveillance. Dans la guerre qui éclata entre l'électeur palatin Frédé-

ric I et Louis le Noir de Veldenz-Deux-Ponts, ce dernier s'en empara et le remit à Kunz Pfeil d'Ulmbach, bailli de Gutenbourg et de Neucastel[1], qui incendia le 4 novembre 1459 les villages de Queichheim et de Meckenheim et qui, faisant de Scharfenbourg et de Neucastel une solide base d'opérations, partait de là pour ravager les terres du palatin et de ses alliés. En vertu de la paix conclue en 1461, Louis le Noir devait rendre le château et plusieurs autres conquêtes. Son refus devint, à quelques années de là, le prétexte principal de la guerre dite *de Wissembourg*, dans laquelle le palatin battit tous ses ennemis, notamment les Bipontins et les Linange. Néanmoins Louis le Noir parvint à conserver le manoir de Scharfenbourg, à titre de fief de notre abbaye, et il le conféra en sous-fief aux Landschad de Steinach. L'un de ceux-ci, Christophe Landschad, l'occupait en 1525 lorsque les paysans insurgés le prirent de vive force et le livrèrent aux flammes. En 1554 Rudiger, prévôt du Chapitre de Wissembourg, en investit Ruprecht, petit-fils de Louis le Noir.

A quelques kilomètres d'Annweiler, près de Dernbach, s'élevait le nouveau château de Scharfeneck (Neu-Scharfeneck : *scharfes Felseneck*), fondé dans la seconde moitié du quinzième siècle par l'électeur palatin, Frédéric I. L'ancien (Alt-

1 près de Leinsweiler, détruit en 1680 ou 1693 (Palatinat).

Scharfeneck), construit trois siècles auparavant par l'empereur Frédéric Barberousse entre Frankweiler et Gleisweiler, déchut peu à peu et finit par disparaître. En 1255 Henri de Scharfeneck investit à Wissembourg Rodolphe et Frédéric de Fleckenstein de la *Vogtei* et de la cour de Surbourg [1]. Il avait reçu, en 1251, en fief mouvant du monastère de Herboltzheim [2], des hommes qui habitaient les bords de la Queich, pour lesquels il était tenu d'acquitter annuellement cent livres de cire. En 1276 Jean de Scharfeneck dit *de Metis* (Metz) et son fils obtiennent, à titre de fief de notre abbaye, la moitié du droit de patronage et de la dîme de l'église inférieure de Grünstadt avec la cour dominicale placée près de cette église. En 1285 les mêmes cèdent à l'abbaye la dîme d'Altdorf et reçoivent en échange la moitié des biens sis à Winden [3]. En 1288 l'abbé Edelin reconnaît que Jean de Metis a en fief la moitié de Grünstadt, et que Berthold, père de Jean, a reçu ce fief de l'abbé Cunon et de ses prédécesseurs. Edelin déclare dans un autre titre qne Henri de Scharfeneck tient en fief tous les biens que l'abbaye possède à Winden etc. A peine remis des tribulations de la guerre de Bavière de 1504, Neu-Scharfeneck fut attaqué par les paysans. Les scènes de désolation qui signalèrent partout la révolte de 1525 y revêtirent un ca-

1 entre Soultz et Haguenau.
2 diocèse de Metz.
3 entre Bergzabern et Candel.

ractère particulier de superstitieuse insolence. Pendant que la multitude, surexcitée par de copieuses libations, se pressait pêle-mêle sur un étroit pont de bois pour s'élancer à l'escalade d'une tour, on vit tomber dans l'abîme et se relever sain et sauf l'un des plus fougueux assaillants au cerveau troublé par les fumées du vin. « *Miracle!* s'écrièrent ses compagnons enthousiasmés, *en avant! Dieu le veut!* » La dévastation fut complète. « *Von diesem Vorfalle begeistert, warfen sie Feuer in die Burg; und nachdem diese, mit vielem Getreide und einer Menge von Urkunden, im Rauche aufgegangen, bis aufs Gemæuer ausgebrannt, und der Wein ausgesoffen oder vergeudet war, zogen sie weiter auf den Trifels, im Siegestaumel nicht ahnend ihre baldige Strafe und Frohnden und Kosten zur Wiedererbauung des Zerstœrten* [1]. » Le château fut promptement reconstruit et se maintint debout jusqu'aux ravages de la guerre de trente ans. On lit dans un document de 1651 cité par M. Lehmann, que la seigneurie dans toute son étendue est déserte et vide d'habitants : « *Die Herrschaft ist ganz œdt, wüst, verschuldet und trægt nit so viel ein, dass man einen Diener damit besolden kan; so ist auch das Haus und Schloss ..... hievor von dem Kriegsvolckh mit Pulver zersprengt und in die Lufft geschickht worden, also dass nichts mehr als das Gemæuer oder die* RUDERA

1 Frey.

davon zu sehen. » Au dix-huitième siècle, le château était encore le chef-lieu d'une seigneurie particulière possédée par les princes de Lœwenstein, qui avaient en outre un hôtel *(Hof)* à Landau et une délicieuse villa au hameau de Saint-Jean, près d'Albersweiler.

Wolfram 41e abbé 1195—1222

En 1209 Wolfram, abbé de Wissembourg, céda à l'abbaye de Neubourg ses droits sur l'église de Dauendorf. Les bâtiments de cette abbaye, à l'exception du mur d'enceinte, sont aujourd'hui complètement rasés. Tout a disparu et l'habitation des religieux et leur église et la chapelle ogivale si remarquable par l'élégance de ses proportions.

En 1227, le 15 novembre, la ville de Haguenau reçut la visite du jeune roi des Romains, Henri VII. On distinguait dans le brillant cortége du souverain l'abbé Cunon, successeur de Wolfram, à côté de Beringer d'Entringen, évêque de Spire.

Cunon 42e abbé 1222—1248

En 1234 Cunon, d'accord avec les conventuels, abandonna au Grand-Chapitre de Spire le droit de patronage de Billigheim [1]. Cet acte fut approuvé en 1235 par l'évêque Conrad IV de Dahn ou Tann. L'abbé repose dans le cloitre ainsi que la plupart de ses successeurs. Son épitaphe est flatteuse :

[1] Pièces justificat. num. 20.

« *Arca pudoris, gemma decoris, lampas honoris*
Compar cœlicolis, mendis et absque dolis.
Spes miserorum, cella nudorum, lux popu-
lorum
Cuno fovens inopes sumptibus auxit opes.
Tantum pastorem tegis hìc, lapis aride, florem
Et quia dignus erat præmia dignat ferat. »

CHAPITRE V.

1262—1293

Malgré la rudesse des mœurs, il y avait au fond des esprits une inquiétude, un ardent désir d'amélioration qui les remuait puissamment. Dès la fin du douzième siècle les diverses branches des connaissances humaines reçoivent une vigueur nouvelle, et Philippe Auguste, à son retour de la Palestine, organise l'Université de Paris, mère et maîtresse de toutes les Universités du monde. En même temps apparaît la radieuse pléiade des troubadours et des *Minnesænger*, aux acclamations des peuples surpris d'être réveillés par des voix si mélodieuses. La peinture sur verre fait d'immenses progrès. D'admirables vitraux, où sont retracées en traits de pourpre et d'or les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, éclairent d'un jour mystérieux et demi-voilé cette foule de monuments sacrés qui disputent entre eux de hardiesse et de magnificence. Je ne citerai que la Sainte-Chapelle de Paris, reliquaire éblouissant de la couronne d'épines, 1245, la prodigieuse flèche de Strasbourg qui mit près de deux siècles à monter dans les nues, 1277—1439, et la cathédrale de

Cologne, la reine des basiliques par la beauté et la grandeur du plan, 1246.

Le monument d'architecture le plus important que possède Wissembourg est sans contredit l'église paroissiale catholique, jadis abbatiale, puis collégiale de Saint-Pierre et Saint-Paul,
Edelin 45e abbé 1262—1293 construite par le prince-abbé Edelin sur l'emplacement même où plus de six siècles auparavant Principius avait établi les premières cellules du couvent. Il n'existe plus rien de l'église primitive. Celle qui datait du onzième siècle a également péri, à l'exception du clocher, haute tour carrée, percée d'ouvertures en plein cintre dont quelques-unes sont doubles ou triples, séparées les unes des autres par des colonnettes romanes sur les faces Nord et Est, et par de simples piédroits sur les deux autres. Cette tour, d'une étonnante solidité, fut élevée par l'abbé Samuel, suivant une inscription qu'elle porte à hauteur d'homme :

« *Samuel abbas hanc turrim fecit.* »

La grande cloche, fondue en 1466 sous l'abbé Philippe d'Erpach par Jean Huter d'une famille de *Hausgenossen* de Wissembourg, est ornée des figures en relief de la Sainte-Vierge, de st. Pierre et de st. Paul, ainsi que de plusieurs écussons.

INSCRIPTION.

« *Anno. Domini. MCCCC. LXVI. yn. ere. unser.*

Frauen. sant. Peter. et. Paulus. sant. Sergius. und. Bachus. lut. ich. Hans. Huter. zu. Wisenburg. gos. mich. »

Le 7 octobre de chaque année, fête de st. Serge et de st. Bacchus, *les gens de Saint-Pierre* ou du Mundat (St. Peter's Leute) venaient déposer sur le maître-autel une redevance en argent. Outre cette cloche, la collégiale en possédait encore avant la Révolution plusieurs autres d'un volume moins considérable. En 1825 la fabrique a fait l'acquisition d'une seconde. L'église actuelle est un vaste et bel édifice de style ogival, dont l'aspect serait bien autrement imposant si l'on parvenait à le dégager des bâtiments qui l'obstruent et le cachent du côté du Nord et de l'Est. Le grand portail ne possède plus sa principale décoration : les sculptures en relief du tympan. La tour octogone (tour bleue), placée sur l'intersection de la nef avec les transepts, originairement tout entière en pierre de taille et se terminant par une flèche en spirale, telle qu'on la voit reproduite dans une gravure de la *Topographie d'Alsace* par Mérian, fut construite en charpente dans sa partie supérieure au dix-septième siècle, sous l'évêque-prévôt Lothaire-Frédéric, baron de Metternich-Burscheid. Quatre tourelles se dressent élégamment sur ses côtés, et le nu de ses faces est orné de pilastres plats à festons cintrés. L'intérieur de l'église est traversé par trois rangs de colonnes. On admire le feuil-

lage varié des chapiteaux. Les fûts qui gravitent vers les combles en ont un second, et les nervures formant ogive se réunissent en gracieuses clefs de voûte. La longueur de la nef est de sept travées marquées par de belles croisées. Le chœur, d'un travail distingué, est accompagné de deux chapelles latérales, celle de la ste. croix *(s. Salvatoris et Innocent.)* et celle de la Vierge, où l'on vient de mettre à jour une série de peintures murales d'une grande simplicité. La première renferme le Massacre des Innocents et la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Les sujets de la seconde sont : la Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus, le Christ expirant sur la croix, la Mort de Marie, la Résurrection de Lazare, l'Entrée triomphale du Sauveur à Jérusalem, la sainte Cène avec le lavement des pieds, le Christ juge, armé du glaive apocalyptique, deux anges sonnant de la trompette etc. Tout près de là, au haut d'un pilier, on croit reconnaître la colossale figure de st. Christophe portant le divin enfant à travers les flots. Les fouilles qui s'exécutent depuis quelques mois ont déjà produit d'intéressants résultats artistiques ; je ne mentionnerai que quatre statues tristement mutilées, dont l'une représente la Sainte-Vierge, la seconde st. Pierre, la troisième le roi Dagobert, la quatrième un chevalier portant sur ses vêtements les insignes des croisés. La sacristie, une des plus remarquables du diocèse, mais fort

humide, exige des travaux d'assainissement. Une porte de communication entre le cloître et le transept Nord présente en relief sur le tympan la Naissance du Sauveur, traitée d'une manière fort curieuse. Un saint sépulcre du quinzième siècle, œuvre d'une délicatesse et d'une pureté exquises, porte les traces d'un déplorable raffinement de vandalisme. Sur un autre point de la noble basilique, un morceau de sculpture, expression naïve des légendes populaires sur l'origine de l'abbaye, attirait l'attention de nos aïeux. On y voyait Dagobert I, menacé en songe de la vengeance divine pour s'être approprié les biens du clergé, et présentant aux apôtres st. Pierre et st. Paul le modèle en relief d'un couvent. Quelques esprits forts reprochent à ce prince de n'avoir si richement doté le monastère qu'en expiation de sa vie déréglée. Dans la charte de fondation, où cette vision est rapportée d'une manière détaillée, le souverain confesse avec humilité les fautes de son jeune âge et ses brutales violences envers l'Eglise de Dieu. On pourrait citer à ses détracteurs quantité de Grands de la terre aussi coupables que lui et qui n'ont jamais rien donné à personne. La plupart des vitraux se distinguaient par une grande finesse d'exécution. Parmi ceux qui subsistent on remarque des fragments de style légendaire de la fin du quinzième siècle, des grisailles du quatorzième et du quinzième, des mosaïques, quel-

ques débris dépareillés et transposés de panneaux du treizième. Une grande et belle rose du transept Sud, à laquelle correspond un simple œil de bœuf dans le bras septentrional, se compose de huit lobes géminés dont chacun est terminé par un trèfle. Le panneau trilobé qui représente l'abbé Edelin agenouillé devant l'Annonciation de la Sainte-Vierge a été habilement réparé, il y a quelques années, par un artiste d'un talent supérieur, M. Petit-Gérard de Strasbourg. Malheureusement la rose est privée de presque tous les vitraux qui l'ornaient.

Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle les habitations des membres du Chapitre furent peu-à-peu remplacées par des constructions d'une forme plus élégante, et les abords de la collégiale allaient s'embellir d'un ensemble symétrique d'édifices nouveaux quand vinrent pour elle des jours néfastes. Le magnifique tabernacle, le saint sépulcre, le monument funéraire de l'abbé-prévôt Rudiger, celui de l'évêque-prévôt Philippe de Flœrsheim, les statues, enfin tout ce qu'une vénération antique devait garantir de la profanation fut détruit ou mutilé. La couronne-lustre de l'abbé Samuel, les reliquaires, les vases sacrés, les vieux parchemins disparurent. Le cloître inachevé qui servit jadis de sépulture aux abbés ne fut pas épargné. Les fonts baptismaux, taillés en forme de coupe aplatie dans un beau bloc de grès vosgien avec des

arêtes saillantes et des parties arrondies, se métamorphosèrent en bassin de jet d'eau. Par suite de l'exhaussement du sol de l'église, les bases des colonnes, la chaire etc. sont enfoncées d'environ quatre-vingts centimètres sous les dalles. Au lieu d'abaisser le sol autour d'elle, on a eu le tort grave de l'élever à l'intérieur. Espérons que les efforts réunis de l'administration municipale, de la fabrique et des particuliers, soutenus par le généreux concours de l'Etat, parviendront à assurer par une restauration complète la conservation d'un monument auquel se rattachent de si beaux souvenirs historiques.

Des splendeurs de l'abbaye-prévôté il ne reste que la collégiale, le doyenné [1], la chapelle de Saint-Pierre, quelques bâtiments capitulaires etc.

Outre l'église dédiée à st. Pierre et à st. Paul et celle de Saint-Etienne, il y avait de plus à Wissembourg :

1° une Commanderie de l'Ordre teutonique (*Deutsch-Haus*), jouissant du droit d'asile et administrée sous le nom de *Kammer-Comthurei* non par un commandeur particulier, mais par la Chambre du Grand-Maître ; de là son nom. Elle date de l'année 1250 et possédait, entre autres propriétés allodiales, le château de Riedseltz acheté en 1571 du comte Emich de Linange-Hardenbourg au prix de quinze cents florins par Sigfried de Venningen, intendant (précepteur) de l'Ordre,

1 Hôtel de la sous-préfecture.

avec les villages de Riedseltz, d'Ueberlingen ou Ueberdorf, de Diefenbach et de Nieder-Ingolsheim[1]. Riedseltz, vendu en 1350 par Anselme de Batzendorf-Blumenstein à Henri de Fleckenstein-Soultz, avait passé ensuite des Fleckenstein aux Linange. Cette Commanderie, reconstruite en 1745 et convertie depuis en Palais-de-Justice, comprenait, outre l'édifice principal, des bâtiments d'économie rurale, un jardin et une grande chapelle dont le chœur renfermait des inscriptions tumulaires de commandeurs et d'autres membres de l'Ordre. On lit dans une note manuscrite d'un ancien magistrat du tribunal : « *Gleich am Eingange des Hauptportals, zur rechten Hand, stand vor der Revolution eine freundliche, hübsch gewœlbte Kirche, eine Zierde der Stadt.* »

2° une maison dite *des chênes (Johanniter-Haus zu den Eichen)*, appartenant à l'Ordre de st. Jean de Jérusalem (Ordre de Malte), entre Wissembourg et Altenstadt. Elle périt au seizième siècle en même temps que la chapelle *zur Eiche* qui s'y trouvait. Les biens qu'elle possédait furent administrés plus tard par le régisseur de l'établissement dit *Eichhof*, situé près de la porte de Haguenau et dépendant de la Commanderie (Préceptorerie) de Geitershof. Il ne reste, pour en rappeler le souvenir, que le moulin des chênes *(Eichmühle)*, non loin d'Altenstadt.

1 disparu.

3° la chapelle de Saint-Maurice, appartenant à l'abbaye d'Otterberg [1]. Elle n'existe plus.

4° le prieuré de Saint-Michel, avec un bénéfice, au faubourg de Bitche ou du Marais *(Bruch)*. Il relevait d'abord de l'abbaye d'Eusserthal et fut acquis en 1213 par l'abbé Wolfram, pour desservir comme église paroissiale le Bruch avec les deux annexes de Schweigen et de Weiler. L'église de Saint-Michel, affectée au culte protestant dès 1534, puis définitivement en 1545, a été démolie au commencement de notre siècle pour faire place à des jardins. On en admirait la haute tour, ornement de la ville et de l'Alsace. Par suite d'une antique coutume, les pâtres qui habitaient entre Surbourg [2] et Neustadt [3] s'y rendaient tous les ans en procession solennelle et y prononçaient sur leurs contestations.

5° l'église de Saint-Jean, paroisse principale avec quatre bénéfices. Elle est mentionnée dans un document de 1234 où Wissembourg apparaît pour la première fois comme ville. A cette époque l'abbaye, qui exerçait sur elle ainsi que sur l'église de Saint-Michel le droit de patronage, en réunit les revenus aux siens [4] et s'engagea à subvenir aux frais du culte. De 1513 à 1520 elle fut agrandie par deux familles de Hausgenossen, les Schilling et les Helwig, qui firent

1 Palatinat.
2 Bas-Rhin.
3 Palatinat.
4 Pièces justificat. num. 21.

bâtir le clocher et le bas-côté du Nord. Le chœur et l'abside sont du treizième siècle. Rouverte aux catholiques sous Louis XIV concurremment avec les protestants, elle a été abandonnée en 1805 à la Confession d'Augsbourg. Il s'y trouvait autrefois une cloche portant la date de 1515 avec cette inscription :

« *Protege ab hoste tuos dum pulsor dulcis Jesu,*
Et quæ fert tellus defende Maria precatu. »

En 1462 une chapelle fut bâtie au cimetière de l'église. En 1467 Jean Schwabecker fonda l'aumônerie de Saint-Jean. En 1507 Jost Schilling fit construire la chapelle et l'autel de st. Stanislas. La famille Helwig a donné plusieurs chanoines à l'église de Saint-Etienne.

6° un couvent de moines Augustins, dont l'origine est ainsi racontée dans un manuscrit de l'abbaye des Augustins de Fribourg en Suisse :

« *L'an du Seigneur 1279, le 2 décembre, a été reçue notre maison de Wissembourg. La première messe y a été chantée par Jean Messerer, sous le révérend seigneur Frédéric de Bolanden, évêque de Spire, qui, le premier dimanche après la Saint-Denis, 13 octobre 1280, y a consacré trois autels et le cimetière, en vertu du consentement du vénérable seigneur l'abbé Edelin, qui gouverne maintenant d'une manière si glorieuse l'église de Saint-Pierre de Wissembourg.* »

Abandonnée lors de la Réforme, la maison fut

achetée en 1526 pour la somme de deux cents florins d'or par Rudiger, prévôt du Chapitre, qui en fit don à la ville quelques jours après, sous la condition de l'annexer à l'hospice civil. Cet acte fut regardé par les habitants comme une sorte de réparation de dommages qu'ils imputaient au prélat. Les Augustins, rentrés en possession du couvent, l'an 1684, en indemnisant la ville, furent autorisés par un arrêt du Conseil souverain d'Alsace à y tenir *les quatre basses classes latines*. La Révolution vint fermer l'établissement, et l'église disparut sous des constructions privées.

7° un couvent de Dominicains ou Frères Prêcheurs, fondé par les Frankenstein et d'autres nobles et consacré l'an 1288. En 1555, trois années après le départ involontaire des religieux, la ville y transféra l'hospice civil, témoin cette inscription murale :

« *Anno Dni* 1555 *ist dies Haus zu einem Hospital angericht, erbawt, und anno* 57 *vollendet worden, durch die ersamen Hern Henrich Chun Alterburgermeister und Arnold Ramhart Altermarschalk, der Zeit Spitalpfleger* [1]. »

Quant à la belle église, les généreux fondateurs étaient sans doute loin de s'attendre à sa transformation successive en magasin aux vivres et en caserne de cavalerie. L'hospice, dont la chapelle possédait jadis deux bénéfices, est men-

1 Administrateurs de l'hospice.

tionné pour la première fois en 1525 sous l'abbé Jean I de Frankenstein. Il se trouvait dans un local assez restreint, rue des *petites boucheries*. Entretenu dans l'origine par les subventions de l'abbaye, de la ville et des habitants, il parvint peu-à-peu à se créer un revenu personnel assez considérable, grâce à des dons nombreux, parmi lesquels il convient de citer les pieuses libéralités de la femme du bailli de Wissembourg sous Louis XIV, Jacques de Menweeg. Le souvenir de sa charité envers les indigents et les infirmes de toute confession demeurera impérissable.

8° près de l'église des Dominicains, un couvent de religieuses du même Ordre[1], *cœnobium sanctimonialium Merenbronnense Ordinis Prædicatorum in oppido Wyssemburg*, fondé et doté par les Fleckenstein.

9° un couvent de Pères Cordeliers[2] ou Récollets, de l'Ordre de st. François d'Assise, consacré en 1572 en l'honneur de la Sainte-Vierge et de tous les Saints. « *Anno 1372 uff Johannis Baptistæ ist das Barfüsserkloster zu Weissenburg geweihet worden, in der Ehre unser lieben Frauen und aller Heiligen. — Anno 1464 ist das Gemæuer an dem Garten zu den Barfüssern gebauen worden und steht solches uff des Klosters Eigenthum*[3]. » A l'époque de la Réforme, la

1 Pièces justificat. num. 28.
2 Ordonnances d'Alsace, tome prem. p. 160.
3 Hertzog.

ville acheta les bâtiments et y établit des magasins. En 1686 la municipalité en fit don à Louis XIV qui les remit à la congrégation des Capucins, dont l'un, depuis ce temps, a toujours desservi la cure jusqu'à la Révolution. Le beau local, construit dans la même année par les nouveaux Pères à la place de l'ancien qui tombait en ruines, a été converti depuis en hôpital militaire.

Cependant la population agglomérée autour de l'abbaye s'était considérablement accrue. Au milieu du treizième siècle, l'abbé Frédéric fit enceindre la ville de murs, auxquels Edelin son successeur, administrateur aussi actif qu'éclairé, donna encore plus de développements, en y ajoutant des fossés et en les flanquant de tours et de bastions. De nouveaux édifices s'élevèrent non seulement dans l'enclos même de l'abbaye, séparé des habitations du dehors par ses propres portes et par des murs distincts, mais encore dans la ville qui s'annexa dans la suite les deux faubourgs dits *Bruch* et *Bannacker*. Ce dernier relevait du prieuré de Saint-Paul et tirait son nom de Henri de Bannacker, bailli impérial, ou peut-être d'un terrain appelé le *Burgbann*.

Frédéric
44e abbé
1251—1262

Dietz (Décius), originaire de Wissembourg, secrétaire et ambassadeur de Sigismond, roi de Pologne, prétendait que les fortifications de la ville ne le cédaient à aucune autre place d'Alsace.

L'inscription suivante, placée à côté de celle qui rappelle l'année de la fondation du monastère, transmet le souvenir des nombreuses constructions exécutées sous Edelin :

« *Anno Domini M. CC. LXXXVIII. Edelinus quadragesimus quintus Abbas Wizenburgensis hanc domum construxit et alia ædificia plura fecit.* »

Voici comment Schannat explique cette inscription : il bâtit, dit-il, une très grande maison (*maximam domum*) devant la porte inférieure du monastère, là où s'élève aujourd'hui la recette aux grains (*granarium*), et, non loin de la porte supérieure, un réfectoire avec un dortoir et un hypocauste (*refectorium cum dormitorio et conventûs hypocausto lapidibus quadratis...*) où on lit : « *Hoc refectorium fecit Edelinus.* » — Ce dernier édifice, situé près de la chapelle, fut partagé au seizième siècle en deux appartements, l'un à l'Ouest pour le Chapitre, l'autre à l'Est pour le prévôt Rudiger. On y plaça plus tard la belle bibliothèque et les archives encore si riches du temps de Schœpflin. Il forme aujourd'hui ainsi que la chapelle une propriété particulière [1].

La devise de l'illustre abbé, gravée sur son anneau pastoral, était celle-ci :

« *Attrahe, punge, feri, qui quæris pastor haberi.* »

Il mourut le 12 octobre 1293, après une ad-

1 maison Anselmann-Müntz.

ministration glorieuse de trente et un ans, et repose dans le cloître.

EPITAPHE.

« Rerum ditator Abbas, veterum renovator,
Litis sedator, Edelinus, pacis amator
Hìc pausat, munus tribuat sibi Trinus et Unus
Vivat ut in cœlis cum justis ipse fidelis.
Hoc tu qui cernis carmen nec cernere spernis
Ora propitia quòd sit sibi virgo Maria. »

IIe PÉRIODE

depuis la mort du prince-abbé Edelin jusqu'à la sécularisation de l'abbaye.

1293-1524

CHAPITRE Ier.

1293—1467.

Entraînée par le mouvement général qui agitait l'Alsace et impatiente de secouer le poids de la protection abbatiale, notre jeune cité venait de se séparer ouvertement du monastère en 1292. Elle avait fait acte d'indépendance dès l'année 1247, en accédant avec Colmar, Haguenau et Schlestadt à la *ligue rhénane,* fondée par les bourgeois de Mayence pour assurer le maintien de la paix publique. En Allemagne les princes et les seigneurs ne pensaient qu'à s'enrichir aux dépens de leurs voisins ; ce n'était de toutes parts que rapine et brigandage ; le mal était général et l'empereur ne remédiait à rien. Dans de si tristes conjonctures, un grand nombre d'évêques, de nobles et de villes parmi lesquelles on comptait Cologne, Mayence, Worms, Spire, Wissembourg, Colmar, Strasbourg, Bâle etc., firent entre eux une confédération pour leur dé-

fense commune. Elle fut confirmée à Oppenheim par Guillaume de Hollande, roi des Romains.

Dans une contestation portée au quinzième siècle devant l'empereur Frédéric IV [1], notre ville faisait remonter son émancipation à Frédéric II de Hohenstaufen, dont le délégué en Alsace, Wœlfel, prévôt ou *Landvogt* de Haguenau dans la première moitié du treizième, avait porté un vif intérêt à la sûreté et au développement des grandes communes. On sait qu'il entrait dans les projets de cette dynastie d'accroître les pouvoirs de ses baillis cis-rhénans, et qu'après sa chute les villes s'en approprièrent une partie. C'est peut-être de cette époque que date la constitution de Wissembourg en ville impériale. En 1275, à la suite de longs débats sur des questions graves de juridiction, d'impôt et de propriété, l'empereur Rodolphe I de Habsbourg étendit, au détriment du monastère, les droits et les priviléges de la ville, en conférant à celle-ci la perception de l'*Umgeld* (gabelle du vin), la libre élection du *Magistrat* [2], à la condition toutefois d'y laisser intervenir l'abbé, l'usage commun des forêts et des pâturages, à quelques exceptions près, le droit commun avec l'abbaye de battre monnaie et de constituer le tribunal équestre. Le droit mortuaire ou caduc, précédemment aboli, fut alors conservé à l'abbaye. Le

1 Certains historiens, ne comptant pas Frédéric III, compétiteur de Louis de Bavière au 14[e] siècle, donnent à Frédéric IV le titre de Frédéric III.

2 Corps des magistrats urbains.

fils de Rodolphe, l'empereur Albert I, affranchit les Wissembourgeois de la juridiction du tribunal de Spire. Au Magistrat exclusivement composé de patriciens Charles IV adjoignit, en 1358, des membres plébéiens élus par les tribus ou corporations. Le serment que les habitants prêtèrent en 1292 à l'empereur Adolphe portait, qu'ils obéiraient fidèlement et sans fraude en toutes les choses auxquelles ils étaient tenus envers l'empire à raison de *l'avocatie* ou *Reichsvogtei,* sauf toutefois le serment de fidélité qu'ils devaient, à cause de la *propriété* et du *domaine,* à chaque abbé après sa confirmation et sauf tous autres droits. Les empereurs Sigismond et Frédéric IV [1] supprimèrent en 1431, et 1442, le serment de fidélité que la ville prêtait au prélat en vertu de décrets d'Adolphe et d'Albert I. Sigismond l'autorisa de plus en 1431 à conserver une aigle dans ses armes, malgré l'opposition de l'abbé, et à modifier la tenue des marchés. Maximilien I, après avoir enlevé la *Landvogtei* aux électeurs palatins, promit, le 20 août 1504, de respecter et de maintenir les droits de la ville de Wissembourg : « *Wir haben innen auch versprochen, das wir sie sollen und wollen lassen bleiben bey allen iren Stadt- und Mundat-Herrlichkeiten, Rechten und Gerechtigkeiten, alten Herkommen und Gewohnheiten, den Obern-und Unterwœlden, auch der Lutter und andern Flüs-*

1 Pièces justificat. num. 26.

sen und Wasserlæufen, Wunen, Weiden, Almenden, Wildbannen, Hagen, Jagen, Fischen etc., Gerichtsbænnen und Zwengen, mit allen andern iren Rechten, Gebrauch und Nutzung, so weit und breit die ganze Montat von Alter her begriffen und umbsteint ist. » Le même empereur décida en 1518 que, moyennant soixante-cinq florins d'or à payer annuellement à l'abbé, elle serait dispensée de le consulter sur la nomination du Magistrat et qu'elle aurait sans son concours l'inspection des poids et mesures et la perception des impôts. Ces déclarations furent renouvelées dans des réversales adressées à la ville par ses successeurs dans la Landvogtei et par les *Unter-Landvœgte*, en 1558, 1561, 1566, 1605, 1615 et 1620. Je donnerai dans l'Appendice quelques détails sur l'administration locale.

Les rêves d'indépendance et de grandeur de nos aïeux ne se réalisèrent pas tout-à-fait au gré de leurs vœux. A la crosse abbatiale avait succédé le sceptre de l'empereur ; mais ils n'eurent que trop souvent lieu d'en éprouver l'impuissance. Bien que *libre et impériale, inaliénable et irrévocablement incorporée à la préfecture d'Alsace*[1], la cité n'obtenait guère que ce qu'elle prenait elle-même. Elle se créa des armoiries en adoptant celles du monastère, moins la crosse qui fut supprimée et la couronne abbatiale que remplaça une aigle à deux têtes, couvrant le château de

1 Déclaration de l'empereur Sigismond, de l'année 1414.

ses ailes éployées. A l'aigle impériale Louis XIV substitua les trois fleurs de lis de France, qui disparurent à leur tour.

Victime d'une longue suite d'usurpations et menacée sans cesse par les prétentions d'autorités rivales ou médiatrices, l'abbaye perdait aussi par sa propre faute. Plusieurs de ses domaines passèrent en des mains étrangères, d'abord à titre de fiefs et sous la réserve expresse de sa souveraineté ; mais ensuite des besoins nouveaux et les progrès du luxe les firent aliéner, dilapider. Dans la seconde moitié du quinzième siècle, à l'époque où elle allait se trouver en litige avec l'électeur palatin, Frédéric le Victorieux, les vingt-quatre membres dont elle se composait, issus des premières familles de la Lorraine et de l'Alsace, *baronum ac comitum filii* [1], se signalaient bien plus par des habitudes mondaines que par l'esprit d'humilité des fondateurs. L'abbé Philippe d'Erpach laissa en mourant un déficit d'environ trente mille florins qu'il fallut combler. A ces causes de décadence vinrent s'ajouter les dépenses de la coopération aux luttes soutenues par l'électeur palatin en sa qualité de vicaire de l'empereur, les frais de reconstruction des fermes et des villages incendiés, les tracasseries du cabinet de Heidelberg, les incursions de Jean de Dratt, enfin les mouvements divers du seizième siècle. Les bonnes intentions

1. Bulle de sécularisation.

des quatre derniers abbés et leurs louables efforts furent paralysés par les événements.

Guillaume I
46e abbé
1293—1301

Guillaume I, successeur d'Edelin, repose devant le saint sépulcre « *sepultus in corpore ecclesiæ ante sepulchrum Domini* [1] ».

De 1322 à 1472 l'abbaye eut à sa tête des personnages de haute naissance : Jean I de Frankenstein, Eberhard, comte de Sarrebruck, Hugues de Nohfelden qui eut pour grand-cellérier Boémont de Sirk, Jean II, comte de Veldenz, qui assista au concile de Constance, Philippe, *Schenk* d'Erpach, Jacques, baron de Bruck.

Cependant les sourdes hostilités, les tiraillements continuels qui divisaient depuis longtemps la congrégation bénédictine et la ville et qui dégénéraient parfois en violences regrettables finirent par se traduire en révolte ouverte, l'an

Jean I
de Frankenstein
50e abbé
1322—1337

1333, sous Jean I de Frankenstein. Le prélat se retira de la ville avec une partie des religieux et requit l'intervention de l'empereur Louis de Bavière, qui s'empressa de nommer des arbitres pour lui donner satisfaction. La sentence fut prononcée au mois d'octobre de la même année par Hermann de Lichtenberg, évêque de Wurzbourg :

« *Le Magistrat suivi des habitants se portera à la rencontre du prince-abbé ; il le recevra à la porte du Bannacker et l'accompagnera jusqu'au couvent ...... Les bourgeois qui ont osé porter*

1 Schannat.

une main téméraire sur les conventuels et sur leurs gens marcheront, tel dimanche ou jour de fête désigné par l'abbé, devant la procession, pieds nus, en chemise et tenant des verges à la main. Ils feront amende honorable à genoux, puis ils quitteront le pays et s'efforceront de mériter leur grâce par une conduite irréprochable. »

Dans la suite l'un des meneurs, touché de repentir, fit ériger un autel dans la chapelle de Saint-Willibald et constitua une rente pour la célébration d'un service religieux quotidien.

Jean I de Frankenstein décéda le 3 novembre 1337 et fut inhumé dans le cloître.

EPITAPHE.

« *Anno Domini MCCCXXXVII III Non. Novembr. obiit Johannes, Abbas hujus monasterii.*

Abbas hic tumulo de Frankenstein jacet isto,
Hospes magnificus, Johannes nomine dictus.
In castitate vivebat gaudia vitæ.
Cum justis Christus sibi det de Virgine natus. »

Le château de Frankenstein, tenu en sous-fief par la famille équestre de ce nom, était une propriété de l'abbaye de Limbourg, qui l'inféoda aux comtes de Linange et à ceux de Nassau-Sarrebruck. Il s'élevait à l'Est de Kaiserslautern, à la sortie de la belle vallée de Durkheim, et fut détruit en partie au quinzième siècle.

Eberhard comte de Sarrebruck 51[e] abbé 1337—1381

Sous la longue administration de l'abbé Eberhard, comte de Sarrebruck, le monastère eut à soutenir contre les Linange une lutte qui se termina, en 1351, par une transaction entre Schaffried de Linange et l'abbé. Celui-ci accorda dans la même année des dommages-intérêts à la ville pour les pertes qu'elle avait éprouvées pendant ce conflit. En 1354 l'empereur Charles IV autorisa l'alliance des dix villes libres impériales d'Alsace. Je parlerai ailleurs de la charge à la fois politique et administrative de préfet ou Landvogt, qui passa plus tard en même temps que la province au gouvernement français.

La veille de la Pentecôte 1357 Stislas de Weitenmühle, sous-préfet d'Alsace, les sires d'Ochsenstein, les villes de Strasbourg, de Haguenau et de Wissembourg par lesquelles les places fortes de Seltz et de Hagenbach avaient été prises et incendiées sur l'ordre de Charles IV, firent un traité d'alliance mutuelle contre tous ceux qui voudraient prendre fait et cause pour les cités vaincues. Stislas y donne sa parole en ces termes : « *Alle die Wile ich Unter-Landvogt und Pfleger* « *bin in Elsaz.* » L'an 1377 l'évêque de Spire, Adolphe, comte de Nassau, affranchit notre abbaye des droits de péage de Barbelroth [1]. Parmi les différentes acquisitions faites par l'abbé Eberhard on remarque le village de Hochdorf [2], qu'il

1 Palatinat.

2 près de Mutterstadt (Palatinat).

acheta en 1339 de Nicolas, comte de Lœwenstein, celui de Bobenthal avec la forêt d'Albrechtsbühl, que lui céda en 1355, à titre de fief impérial et du consentement de l'empereur Charles IV, Jean de Tann ou Dahn pour la somme de deux cents dix florins, une partie de la dîme de Rhodt près du château de Rietbourg [1], vendue par le couvent de Heilsbruck [2] pour cent florins etc. Il mourut plein de jours et de vertus, après avoir gouverné l'abbaye pendant quarante-quatre années en fidèle serviteur de Dieu, *nutu Domini.*

EPITAPHE.

« *Anno Domini MCCCLXXXI in die Conceptionis beatæ Mariæ obiit venerabilis Dominus Eberhardus de Sarbrucke, Abbas hujus monasterii.*

Fragrans ut nardus Abbas jacet hìc Eberhardus,
Princeps pacificus, omni virtute politus,
Qui nutu Domini regnavit tres XL et unum
Annos, Rex illi velit donare poli jus. »

EPITAPHE DE HUGUES DE NOHFELDEN.

Hugues de Nohfelden 52[e] abbé 1381—1402

« *Anno Domini MCCCC secundo in die sancti Benedicti obiit venerabilis Dominus Hugo de Novelden, Abbas hujus monasterii.*

1 Palatinat.
2 à Edenkoben (Palatinat).

Splendor virtutis Abbas Hugo flosque salutis
Et servus Christi lapidi jam subditur isti,
Qui regnans annos complevit nempe vicenos
Nunc vivat læte, per sæcula nescia metæ. »

Jean II
comte de Veldenz
53e abbé
1402—1434

EPITAPHE DE JEAN II, COMTE DE VELDENZ.

« *Anno Domini MCCCCXXXIIII pridie Barnabæ apostoli obiit venerabilis Dominus Johannes de Veldenz, Abbas hujus monasterii.*

Prudens, magnificus, Johannes, pacis amicus
De Veldenz natus Abbas jacet hìc tumulatus;
Per triginta duos vivens regnaverat annos.
Pœnis ablatis Deus hunc conjunge beatis. »

Philippe d'Erpach
54e abbé
1434—1467

L'abbé Jean II eut pour successeur Philippe, *Schenk* d'Erpach. En 1439 il fut conclu contre les Armagnacs, surnommés les écorcheurs (*Schinder*), un traité d'alliance entre les villes de la Décapole, l'évêque de Strasbourg, plusieurs familles nobles et Reinhard de Neiperg, Unter-Landvogt d'Alsace. Une terreur panique régnait dans les campagnes, où se renouvelèrent les horreurs qu'y avaient commises autrefois les Huns et les Magyares. Toutes les routes étaient encombrées de fuyards. « *Ceux qui ne pouvaient trouver de chariots*, dit Hertzog, *emportaient leurs enfants dans des hottes.* »

En 1440 l'évêque de Spire attesta l'authenticité de deux chartes concernant le droit de patronage, exercé par notre abbaye à Hochdorf et à Speyer-

dorf[1]. La seconde de ces pièces expose avec franchise la situation précaire de la collégiale de Saint-Etienne sous l'abbé Eberhard.

Le 23 août 1442 l'empereur Frédéric IV arriva à Wissembourg avec onze cents chevaux et reçut sur l'escalier extérieur de l'Hôtel-de-Ville, en présence de l'archevêque-électeur de Trèves et de plusieurs autres seigneurs, le serment de foi et hommage de l'Autorité et de la bourgeoisie. La ville se chargea de tous les frais de son séjour.

En 1446 fut construite la porte de Haguenau ou *du chemin de Bade*[2]. L'année suivante l'abbé Philippe fonda dans la commune d'Edesheim[3] une *primissairie* (Frühmesserei), que confirma le prévôt-archidiacre de Spire, Ulric de Helmstædt.

En 1448 et 1510 furent bâties, rue des *petites boucheries,* deux maisons destinées à former un établissement hospitalier. On installa dans l'une, en 1526, les petites boucheries ; l'autre fut convertie dans la suite en hôpital militaire. Elles ont été vendues par la ville en 1791. La première était, selon toute apparence, occupée par les malades, la seconde y attenant par les religieux chargés du service de l'établissement ; ainsi du moins l'annonçait la disposition du local. Au dix-huitième siècle on en voyait en-

1 Pièces justificat. num. 25.
2 Badweger-Thor.
3 Palatinat.

core les portes de communication. Voici comment s'exprime à ce sujet Benoît de Neuflieu :

« *Un vieux bâtiment construit en 1510 pour hôpital, comme le témoigne une inscription...... fait aujourd'hui*[1] *l'hôpital militaire de cette ville. C'est un bâtiment fort caduc et qui ne se soutient que par les réparations..... L'hôpital, qui consiste en un rez-de-chaussée, deux étages au-dessus et encore deux étages de greniers, accommodés pour salles de malades, peut contenir, y compris ces deux étages de greniers, deux cents lits de malades. On y a pratiqué chapelle, pharmacie, cuisine etc. Quand je dis que ce bâtiment a été construit pour hôpital, cela doit s'entendre, selon toute apparence, pour logement des moines qui servaient un hôpital attenant bâti en 1448, et qui fait aujourd'hui la boucherie. C'était dans ce dernier qu'étaient probablement les malades, tandis que les frères hospitaliers logeaient dans l'autre...... En effet, la distribution intérieure du bâtiment qui sert aujourd'hui d'hôpital militaire annonce un couvent de moines. Un corridor en occupe le milieu pour communiquer de droite et de gauche aux cellules des moines, dont les portes existent encore. Les cloisons de séparation de ces cellules ayant été supprimées, il en est résulté de longues salles qui sont aujourd'hui nos salles de malades. Quant au bâtiment de la boucherie, il présente une vaste salle au rez-de-*

1 en 1775.

chaussée, dont le plancher au-dessus est soutenu par quatre piliers de bois sculptés à l'antique. Il y a près de l'entrée une pièce en carré voûté en voûte d'arête avec branches d'ogive comme les églises et les armes de la ville à la clef. L'une était sans doute la salle des malades et l'autre en était la chapelle. Je ne donne ceci, au reste, que comme une conjecture, n'y ayant dans la ville aucun mémoire de ces premières destinations. »

Inscription des boucheries.

« *Anno. Dni. MCCCCXLVIII. wart. der. obere. Buwe*[1]. *gemacht. darnach. in. dem. fünfzigsten. wart. die. Dress-Kammer*[2]. *gemacht. und. war. sanct. Sebastian Bruderschaft. und. war. Hans. Goschmann. und. Peter. Kosgler. Pfleger*[3]. *des. Spitals. und. war. Kolben. Hans. Spitalmeister*[4]. »

Inscription de l'hôpital militaire.

« *Anno. Dni. MDX ward. dieser. Buw. angefangt. durch. die. ersamen. Hern. Clausen. Kantengiesser. Her. Hans. Herbon. beid Altburgermeister. Spitalpfleger. und. Balthasar. Artz. Spitalmeister vollent....* »

1 la partie supérieure.
2 Dress, *trésor*.
3 administrateurs.
4 directeur.

Dès l'année 1451 Etienne, duc de Deux-Ponts, avait nommé pour son représentant à Wissembourg le chevalier Henri Holzapfel de Herxheim-sur-le-Klingbach [1]. Les démêlés de ce noble avec la ville de Landau, en 1450, suivis de la détention au château de Lindelbronn d'un allié de cette ville, Jean de Helmstædt, cousin de l'évêque de Spire, provoquèrent une diète solennelle, qui se tint sous les tilleuls de la cour de notre abbaye. Parmi les nombreux étrangers, ecclésiastiques et laïques, on distinguait deux ducs, trois évêques, le Grand-Maître de l'Ordre teutonique, vingt comtes et quatorze chevaliers avec plus de douze cents chevaux. L'électeur palatin, Frédéric I, président de la diète, fit promettre à tous les seigneurs, sous la foi du serment, de s'abstenir de toute violence envers la ville et confia à un détachement armé la garde du couvent, dont les portes avaient été soigneusement fermées. Malgré la présence de tant de hauts et puissants personnages, l'assemblée se vit réduite, après deux jours de délibération, à s'ajourner sans avoir obtenu de résultat.

Le village de Herxheim, qui a donné de bonne heure son nom à des familles équestres, dont la plus illustre est celle des Holzapfel, apparaît déjà sous Charlemagne dans une donation de vignes faite au couvent de Lorsch. Les Holzapfel, possesseurs de domaines étendus, fournirent à

1 Palatinat.

l'évêché de Spire un grand nombre de fonctionnaires. L'un d'eux fit bâtir à Wissembourg en 1475 une vaste et belle maison en pierre de taille, que la ville acheta en 1505 pour la somme de mille trente florins, et où se tenaient avant la Révolution les séances de la *Justice graduelle* (Staffel-Gericht).

Lors de l'extinction de la famille, au commencement du siècle dernier, ses biens allodiaux passèrent aux Wangen.

En 1450 Georges d'Ochsenstein et Jacques de Deux-Ponts se donnèrent rendez-vous à Wissembourg pour un combat singulier qui, d'après l'autorisation de l'empereur, devait avoir lieu dans l'intérieur de la ville ou au canton rural dit *Rennfeld*; le premier ne comparut point et devint la risée de tous ses contemporains.

En 1454 Jean Harst fonda, rue de la laine, un couvent dit *des pauvres sœurs*, sous l'invocation de st. Reinhard. Ce couvent fit place en 1592 à un cimetière, auquel fut substituée en 1756 la manutention militaire.

Depuis le quatorzième siècle notre congrégation se trouvait constamment en relations d'affaires avec la préfecture (Landvogtei) de Haguenau, dont l'action s'étendait surtout du côté du Palatinat. Le préfet ou grand-bailli (Landvogt), d'abord simple administrateur des domaines personnels de son suzerain et révocable à volonté,

Préfecture de Haguenau.

réunit peu-à-peu dans ses mains toutes les attributions politiques et administratives, principalement depuis 1354, sous l'empereur Charles IV, époque où Haguenau devint le siége de la préfecture de la Décapole ou confédération alsatique, composée de Haguenau, Wissembourg, Colmar, Schlestadt, Obernai, Rosheim, Landau, Kaysersberg, Turckheim et Munster. Les cités alliées prenaient l'engagement de se soutenir contre tout agresseur, hormis l'empereur, l'empire, le préfet et les autres magistrats du souverain; en cas de conflit entre elles-mêmes, des délégués formaient un tribunal arbitral. A partir de l'année 1408, sous l'empereur Ruprecht le palatin, la charge de Landvogt conférée à Louis le Barbu resta pendant un siècle et demi, presque sans interruption, dans la maison électorale-palatine, qui lui donna un éclat extraordinaire et dont la puissance rivalisa en Alsace avec celle des empereurs. Outre les dix villes, l'alliance comprenait plusieurs abbayes et de nombreux villages qui relevaient de l'administration du Landvogt. Les sous-préfets ou sous-baillis (Unter-Landvœgte) que l'on voit se succéder durant la période palatine sont : Reinhard de Sickingen, Walter de Vieux-Dahn, Bernard, comte d'Eberstein, le palatin Etienne, Henri Bayer de Boppard, Frédéric de Fleckenstein, Emich, comte de Linange, Reinhard de Neiperg, le wildgrave Jean, Pierre de Dalheim, Gœtz d'Adelsheim, Frédéric,

comte de Deux-Ponts, Crafton, comte de Hohenlohe-Ziegenhain, Jacques de Fleckenstein, Gaspard et Jean-Jacques de Morimont, Georges, comte d'Erpach, Conrad de Rechberg, Henri de Fleckenstein-Dagstul, Eberhard, comte d'Erpach. La période autrichienne présente les noms suivants : Jean-Thiébaut Waldner de Freundstein, Nicolas, baron de Bollwiller, Georges, baron de Kœnigseck, Frédéric, comte de Furstenberg, Jean-Eberhard de Wanscheid, Rodolphe, comte de Soultz, Jean-Louis, comte de Furstenberg, Charles-Louis Ernest, comte de Soultz, Dominique Vigile, comte de Spaur, Ascagne-Albertin d'Ichtratzheim. Sous le régime français figurent : Henri, marquis de Ruzé, Jean-Gaspard de Hatzel et Antoine de Hatzel, chevalier de l'Ordre de st. Louis. La charge d'Unter-Landvogt fut supprimée en 1752.

Outre la préfecture de Haguenau et la seigneurie de Barr, les palatins tenaient de l'empire Germersheim, Gutenberg, Neucastel, Wegelnbourg, Trifels, Annweiler, Billigheim, Seltz etc. On pourrait y joindre plusieurs autres domaines, dont la possession fut modifiée par le grand partage du Palatinat, de 1410, après la mort de l'empereur Ruprecht. Dans le cours du quinzième siècle ils reçurent de notre abbaye le château de Cléebourg. La guerre de Bavière de 1504 eut de funestes conséquences pour l'électorat. Alors en effet Philippe l'Ingénu perdit presque

autant de terres que son oncle et prédécesseur, Frédéric I le Victorieux, en avait acquis : la Landvogtei, qu'il ne possédait comme ses aïeux que par délégation et à titre d'engagiste, les fiefs de Wissembourg, la seigneurie de Barr etc. ; Cléebourg et Landeck passèrent à Alexandre, duc palatin de Deux-Ponts, qui avait prêté un énergique appui à l'empereur Maximilien I. La préfecture de Haguenau fut rendue, il est vrai, par Charles Quint à Louis le Pacifique, fils de Philippe ; mais en 1558 l'empereur Ferdinand I la retira définitivement, par voie de rachat, des mains des électeurs, qui se hâtèrent de réparer cette perte aux dépens des abbayes de Seltz, de Clingenmunster, de Hœrdt et d'Eusserthal. Les terres du palatinat électoral, en deçà de la Queich, avec plusieurs autres situées au-delà, formaient en 1789 le grand-bailliage de Germersheim qui comprenait :

1° le district de *Germersheim*,

2° la prévôté de *Hœrdt*,

3° le bailliage de *Billigheim*,

4° la recette de *Birkenhœrdt*,

5° le Chapitre de *Clingenmunster* avec la recette de *Pleisweiler*,

6° le bailliage de *Landeck* avec la vallée de *Gossersweiler*,

7° la vallée de *Siebeldingen*,

8° *Eusserthal*.

Les différents rameaux de la branche électo-

rale-palatine, longtemps divisée et subdivisée, se réunirent de nouveau vers la fin du dix-huitième siècle. Le rameau ou la maison de Cléebourg a donné trois rois au trône de Suède : Charles X, Charles XI et Charles XII. En 1789 la branche palatine de Deux-Ponts possédait dans la basse Alsace les bailliages de la Petite-Pierre, de Bergzabern, de Gutenberg et de Bischwiller. Celui de Bergzabern, qui était le plus grand, se subdivisait en cinq autres :

Neucastel,
Barbelroth,
Cléebourg,
Wegelnbourg,
Annweiler.

Dans la seconde moitié du quinzième siècle on rencontre souvent sur les bords de la Lauter l'ambitieux palatin Frédéric I, dont les talents militaires et la haute intelligence politique se déployèrent d'une manière brillante au milieu des troubles de cette époque. Ses démêlés avec son cousin Louis le Noir, duc de Veldenz-Deux-Ponts, eurent des suites fâcheuses pour une partie de notre contrée. Aux ravages de son adversaire il répondit en 1455 par l'incendie d'un grand nombre de villages et par le siége de Bergzabern, dont la garnison composée, outre la bourgeoisie et les fantassins, de deux cent trente cavaliers sous les ordres du jeune Wirich Guerre de 1455

de Hohenbourg [1], se vit réduite à capituler après une résistance de vingt-quatre jours. Ce succès ayant été balancé peu de temps après par des revers, la paix fut conclue dans la même année et la ville de Bergzabern rendue au bipontin, son légitime possesseur.

Le 23 décembre 1457, par un froid rigoureux, l'on vit arriver de Creuznach [2] cent vingt jeunes pèlerins de dix à dix-huit ans, partagés en plusieurs groupes dont chacun était commandé par un chef choisi parmi les plus âgés. Ils se rendaient, bannière en tête, chantant et priant, au mont Saint-Michel, près de Saint-Malo en France. Comme ils appartenaient généralement à des familles distinguées, le Magistrat de Wissembourg leur offrit l'hospitalité de la cité. Ils eurent de nombreux imitateurs dans leur pays et bientôt la même ferveur s'empara de la jeunesse d'Alsace. En février 1458 il partit pour la même destination une intrépide caravane de quarante Wissembourgeois.

Guerre de 1460

En 1460 nouvelles hostilités entre l'électeur et le duc de Veldenz. Après avoir pillé et incendié Candel, les troupes palatines, renforcées d'une multitude de paysans des environs de Lichtenberg, de Haguenau et de Wissembourg, se jetèrent sur Dœrrenbach [3] dont elles convoitaient les vins; mais l'opiniâtre résistance des

1 château-fort entre Lembach et Schœnau (Bas-Rhin).
2 Prusse rhénane.
3 Palatinat.

habitants, qui s'étaient retranchés dans le cimetière fortifié et y avaient mis en sûreté les produits du vignoble, les obligea de se retirer, se consolant de leur échec en brûlant, sous les yeux du bailli de Germersheim leur chef, une partie du village et plusieurs maisons d'Ober-Otterbach et de Rechtenbach. L'ennemi ne tarda pas à prendre sa revanche au détriment d'Altenstadt et d'Ober-Séebach. Wissembourg avait, à l'exemple de Spire, embrassé la cause électorale. Deux cent cinquante hommes de sa milice, imprudemment détachés contre Gutenberg, ayant été vivement ramenés en arrière, on vengea cet insuccès par une nouvelle irruption dans Candel, Minfeld, Ober-Otterbach et Rechtenbach, par la dévastation de la forêt de Haffthal (Haftel), propriété de Schaffried de Linange, et par le pillage de la chapelle de Saint-Nicolas du Clausberg, près d'Ober-Otterbach. La guerre, un instant suspendue, se ralluma avec une nouvelle violence. Pendant que le palatin réduisait les châteaux de Hassloch et de Minfeld ainsi que le cimetière de Dœrrenbach qui capitula enfin au mois d'Août, les troupes de Spire et de Wissembourg livraient aux flammes Mundorf, Rechtenbach, Ober-et Nieder-Otterbach, Volmersweiler, Freckenfeld, Harwerden etc. Pas un village de la seigneurie de Gutenberg ne fut épargné. D'autre part les représailles suivaient leur cours. Le calme ne se rétablit qu'en 1461. Les Linange,

alliés du bipontin, recouvrèrent tout ce qu'ils avaient perdu, en se reconnaissant vassaux de l'électeur palatin et en s'engageant à laisser ouverts jour et nuit tous leurs châteaux-forts. Toutefois le comte Schaffried de Linange, qui avait été victime d'un guet-apens, en 1457, près de Beinheim [1], et emmené prisonnier au château-fort de Lichtenberg, ne fut remis en liberté qu'au mois de juin 1463, après plusieurs années de captivité. Il fut obligé de céder à son vainqueur Louis de Lichtenberg, à titre de rançon, la moitié du château de Gutenbourg avec les trois quarts des terres de la seigneurie, que le nouvel acquéreur revendit, la même année, pour la somme de sept mille florins d'or au palatin Frédéric I et à Louis le Noir, possesseurs du reste. Les détails des négociations entre Louis de Lichtenberg et l'électeur palatin, et la précipitation avec laquelle le premier se défit de son acquisition en faveur du second prouvent clairement qu'ils ne faisaient qu'exécuter un marché convenu d'avance. Les protestations de Schaffried contre les indignes procédés de ses adversaires demeurèrent vaines, bien qu'appuyées par une décision du tribunal aulique et par une bulle d'excommunication du pape Paul II.

1 sur le Rhin

Gutenberg.

Chapelle du Kolmerberg.

Le château-fort de Gutenbourg, entre Wissembourg et Bergzabern, doit probablement son nom à une dame noble appelée *Guda* ou *Jutta.* Il est cité l'an 1150 dans un titre de l'abbaye d'Eusserthal, où figure Landolf de *Gudenburc, vir ingenuus,* chargé de déposer un acte de donation sur l'autel de la Sainte-Vierge de cette abbaye récemment construite. L'inventeur de la typographie appartient à une autre famille. La seigneurie, impignorée par l'empire aux comtes de Linange, fut encore engagée en 1330 pour six mille marcs d'argent, avec Germersheim, Trifels et Neucastel, par l'empereur Louis de Bavière, aux fils de son frère Rodolphe, comtes palatins. Le rachat se fit en 1378, du consentement de Charles IV, pour quarante mille florins; Falkenbourg fut compris dans le contrat. L'année suivante la moitié des châteaux de Gutenbourg, de Falkenbourg et de Minfeld et les trois quarts des villages qui en relevaient furent rendus aux Linange en sous-fief, au prix de trente mille florins. Cet état de choses se maintint à peu près jusqu'à l'an 1463. A partir de cette époque la seigneurie se trouva partagée entre les électeurs palatins et les ducs de Deux-Ponts, non obstant les réclamations des Linange

qui ne renoncèrent à leurs prétentions qu'en 1506. La branche électorale s'étant éteinte en 1559, sa part échut aux familles de Deux-Ponts et de Veldenz, en vertu d'un pacte fait à Heidelberg six ans auparavant. Mais peu après, un autre arrangement la fit échoir en entier aux Veldenz. Ceux-ci disparurent à leur tour en 1694 et leur héritage fit naître entre les princes palatins de longues querelles qui ne se terminèrent qu'en 1733. Christian III de Birkenfeld, nouveau duc de Deux-Ponts, devint seul maître du beau domaine dont il n'avait possédé jusqu'alors qu'une partie.

La guerre de 1504 dans laquelle Alexandre, duc de Deux-Ponts, lança sur le Sud-Est du Palatinat les bandes du *Westrich* et du *Hundsrück* ne resta pas étrangère à la terre de Gutenberg. Le Hundsrück [1], dont il est si souvent question dans les chroniques du moyen âge, est un territoire montagneux et boisé, noyau de l'ancien comté de Sponheim, entre la Sarre, la Nahe, la Moselle et le Rhin. En 1507 le palatin épuisé engagea au duc un quart du château. En 1525 la révolte des paysans y exerça de nouveaux ravages et entraîna probablement la chute du vieux manoir : c'est ce que semble attester la construction du tribunal criminel [2] de Dœrrenbach, entreprise en 1528. Il acheva de périr

1 Hunnorum tractus.
2 Blutgericht.

entre 1680 et 1689, époque où le général français baron de Montclar détruisit tout ce qui subsistait encore de citadelles féodales dans la basse Alsace. Les biens qui dépendaient du château formèrent jusqu'à la Révolution le bailliage bipontin de Gutenberg, divisé en deux *communautés,* l'inférieure et la supérieure. La première comprenait Minfeld, Candel avec Hœfen et Minderslachen, Nieder-Otterbach, Volmersweiler et Freckenfeld. A l'Ouest de ce dernier village, sur une éminence, près du moulin dit *de Schaid,* se trouvait un oratoire, cité l'an 1051 dans un diplome de l'empereur Henri III. La seconde renfermait Ober-Otterbach, Dœrrenbach, Rechtenbach et Münchweiler.

Depuis la destruction de Gutenbourg, le village de Dœrrenbach, si pittoresquement encaissé dans une gorge des Vosges, près des sources de la Dürr, acquit une certaine importance au point de vue de la défense de la seigneurie. Le cimetière, théâtre de sanglants combats en 1460, était autrefois flanqué de quatre tours qui servaient en même temps de prisons. Il en existe encore deux à l'Ouest et à l'Est. Avant la Révolution les frais de garde et d'entretien de la première étaient à la charge de la communauté supérieure ; ceux de la seconde incombaient à la communauté inférieure. Près du cimetière s'élevait le bâtiment où le tribunal criminel tenait ses séances, et dont la destination était

indiquée par un glaive sculpté sur la colonne d'entrée de droite. Le carcan des condamnés était fixé au coin de la Maison Commune édifiée en 1590.

Ne quittons pas le village sans monter à la chapelle du Kolmerberg, antique pèlerinage mentionné l'an 1470 sous le nom de *Celborn* [1], plus tard sous celui de *Kohlbrunn* [2] ou *Kohlbrunnberg* qui s'est changé par corruption en Kolmerberg. Dévasté par les Suédois en 1632, le modeste sanctuaire dédié à Notre-Dame de Bon-Secours ne se releva de ses ruines qu'en 1719. Il fut agrandi en 1745 et pourvu en 1786 de remarquables stations, qui disparurent au commencement de la Révolution avec d'autres objets précieux. Grâce au dévouement des fidèles, il sortit une seconde fois de ses cendres, et, depuis 1805, l'image de la Sainte-Vierge, soustraite en 1792 à la profanation, voit affluer de nouveau quantité de pieux visiteurs. « *Die herrlich auf der Vorhœhe des Gebirges gelegene Kapelle blickt weit und breit über das Rheinthal hinweg und læsst keinen ihrer Besucher, von religiœsem oder æsthetischem Gefühle, unbefriedigt von dannen ziehen* [3]. »

Dans la vingt-deuxième année du règne de Charlemagne un nommé *Germar de Rechtenbach* fit don au couvent de Lorsch de dix *manses* de

1 fontaine de la cellule.
2 fontaine des charbons.
3 Frey.

terre et d'un serf. Inféodé par notre abbaye aux comtes de Veldenz-Deux-Ponts, Rechtenbach était considéré par ceux-ci comme partie intégrante de la seigneurie de Gutenberg, prétention applicable seulement à certains droits d'avocatie et de dime, vû que dans la suite l'abbé Rudiger se plaignit de ce qu'on lui avait enlevé le droit d'y rendre la justice. De plus, le même abbé, en exécution d'une transaction de 1519, octroya au duc bipontin, Louis II, la Mairie (office de Schultheiss, *Schultheissenamt*) et la Justice (*Gericht*) de l'endroit ainsi qu'un quart et demi de la dime du vin. Je parlerai ailleurs, dans la description du bailliage et du château de Cléebourg, de cette transaction et des longs démêlés qui la précédèrent.

Les trois villages de Gutenberg, de Mundorf et de Harwerden qui relevaient également de la seigneurie périrent dans la gnerre de 1460. Le premier, situé au pied du château, non loin du Clausberg, d'où une galerie souterraine de communication conduisait, dit-on, au cimetière de Dœrrenbach, se releva un instant sous le nom de Nauroth et disparut de nouveau ou se confondit avec Ober-Otterbach; le second était placé à l'Est de Rechtenbach, près du chemin qui mène de ce village au Haftel; le troisième se trouvait probablement à l'Est d'Ober-Otterbach. Le Clausberg, occupé d'abord, suivant la tradition, par un couvent de femmes, fut remis en 1490

avec la chapelle de Saint-Nicolas aux Pères Franciscains de Wissembourg.

Le nom des nobles de Durckheim apparaît souvent dans l'histoire de notre abbaye. Au treizième siècle Alhelm, *miles de Durenckeim*, lui doit trente sols et quatre deniers de *Hubzins* [1] pour tous les biens qu'il en tient. En 1220, 1237 et 1243 Conrad, Werner et Etienne de Durckheim sont cités comme vassaux des Linange; le premier figure en 1247 comme doyen de la cathédrale de Mayence et évêque de Worms. En 1453 et en 1464 la famille est l'objet de faveurs de la part de l'abbé Philippe, *Schenk* d'Erpach. Investie autrefois de fiefs à Haguenau, à Seltz, à Hunebourg, à Weitbruch, au Wasenstein, au Windeck, à Busenberg etc., immatriculée en 1669 dans le Corps de la noblesse de la basse Alsace, elle est aujourd'hui représentée en France par M. le comte Ferdinand Eckbrecht de Durckheim-Montmartin.

EPITAPHE DE PHILIPPE D'ERPACH.

« *Anno Domini MCCCCLXVII in die Luciæ virginis obiit venerabilis Dominus Philippus Schenk de Erpach, Abbas hujus monasterii.*

Ingenuum terræ............ Philippum
...... de Erpach, fultum.... ibi sepultum
Abbas triginta cum medio tribus annis
Rexerat, in Christi regnum fer Conditor illum. »

1 *Zeuss*, Traditiones, p. 314.

CHAPITRE II.

1467-1472

Il eut pour successeur Jacques, baron de Bruck, d'origine lorraine, prélat de mœurs irréprochables, d'un esprit conciliant, mais d'un caractère faible. Son épitaphe l'appelle *la lumière des clercs, la perle des barons*. Obligé de lutter contre un puissant ennemi, au milieu des embarras d'une crise financière, le nouvel abbé ne se trouva point à la hauteur de sa tâche. Il expia les fautes de ses prédécesseurs. Pendant qu'il attendait de Rome la confirmation de son élection, et qu'il s'étudiait à améliorer le régime intérieur de la maison, d'où la régularité était absolument bannie [1], le palatin Frédéric I, en sa qualité de préfet de la Décapole, prit une mesure d'une extrême gravité. Au ressentiment qu'il nourrissait contre Antoine de Linange, prieur des Quatre-Tours, et contre un frère de celui-ci se joignait la prétention de réformer le monastère et d'y faire revivre l'austérité primitive, en le soumettant à la congrégation bénédictine de l'Observance de Bursfeld. On lit dans la Chronique de Tritheim :

Jacques baron de Bruck 55e abbé 1467 - 1472

« *Cum insigne monasterium sanctorum Petri et Pauli apostolorum in oppido Wissenburg, Spirensis diœcesis, nostri Ordinis, Sedi apostolicæ immediatè subjectum, propter malum et inordinatum regimen.......... in ultimam devenisset*

1 *Laguille*, Histoire d'Alsace.

paupertatem essetque gravatum ære alieno.... et omnia fermè bona vel impignorata vel prorsùs alienata, viverentque in eo sine lege monachi, apposuit animum Fridericus, Comes palatinus, ut ad regularis observantiæ tramitem reduceretur. »

Ce projet de réforme déplaisait à la fois aux religieux et aux habitants de la ville, et la commission d'épuration courut risque de la vie. Les nouveaux moines furent chassés et remplacés par les anciens ; un agent palatin, Jean Bonn, fut insulté et mis en prison. « *Alors,* dit Tritheim, *Frédéric assiégea Wissembourg et, ayant placé des soldats dans le prieuré désert des Quatre-Tours, bloqua étroitement la ville durant presque tout l'hiver. Enfin, grâce à l'intervention de Strasbourg et d'autres cités, la concorde se rétablit sous certaines conditions et le siége fut levé.* »

L'histoire de cette lutte a été écrite dans un style vif et pittoresque par un contemporain, Eickhardt Arzt, bourgeois de Wissembourg. En voici un résumé succinct, combiné avec des extraits de Tritheim et de Kremer :

Le 7 janvier 1469 les baillis palatins de Heidelberg et de Germersheim, à la tête d'une troupe de vingt-quatre paysans du bailliage de Cléebourg, se présentèrent inopinément, au nom de l'électeur, devant les Quatre-Tours pour s'en emparer. Quelques membres seulement du

Corps municipal de Wissembourg étaient dans le secret. Une fois maîtres des portes et des clefs, ils pénétrèrent dans l'intérieur, visitèrent l'appartement du prieur alors absent ainsi que le cabinet qui renfermait les effets précieux, et mirent le séquestre sur les bâtiments et sur les meubles. L'abbé eut beau invoquer les parchemins authentiques qui garantissaient au monastère la possession paisible de ses biens, droits et franchises. Les commissaires palatins, joignant l'ironie à la violence, l'engagèrent à adresser ses remontrances à la Cour de Heidelberg; puis ils marchèrent sur Saint-Paul, s'en emparèrent également et en firent emporter le mobilier avec d'importants manuscrits qui ne furent plus restitués dans la suite. Non obstant les vives réclamations de la bourgeoisie, dont les intérêts étaient intimement liés à ceux de l'abbaye depuis qu'elle possédait en commun avec celle-ci les eaux, bois et pâturages du Mundat, l'électeur mit garnison dans Saint-Paul, fit occuper les chemins qui menaient à la ville et interdit aux villages voisins toute communication avec elle. L'abbaye était consternée. Le 2 février la ville, qui venait de céder, vit arriver, en compagnie des deux baillis déjà nommés, Hermann, abbé de Jacobsberg[1], et Eberhard, abbé de Mœnchberg[2], visiteurs de l'Ordre, chargés d'installer un nouveau supérieur et neuf moines plé-

1 près de Mayence.
2 près de Bamberg.

béiens de Jacobsberg de la congrégation de Bursfeld. Le baron de Bruck et le prieur des Quatre-Tours étaient partis avant l'arrivée des inspecteurs et avaient fait transporter au *Drachenfels*, occupé par les Eckbrecht de Durckheim, les lettres-priviléges, ornements et joyaux d'église, afin de les soustraire à la convoitise des fonctionnaires palatins. Ce château-fort qu'il ne faut pas confondre avec celui des *Nibelungen*, au Sud-Ouest de Durkheim, se trouve à une petite distance de Busenberg, dans la vallée de Dahn. Leur fuite dérangea les combinaisons de l'électeur. Il ne pouvait les contraindre à résigner, tandis que la continuation des hostilités l'exposait aux censures de Rome. Le Magistrat, il est vrai, soucieux avant tout de conserver les récentes libertés de la cité sans se compromettre auprès de l'électeur, ne la voyait pas avec déplaisir. Il appréhendait que ce prince, enhardi par le succès, ne finit par lui faire sentir la pointe de son épée. Ce fut donc en vain que l'abbé en appela à l'Université de Heidelberg, aux évêques de Spire et de Worms, au palatin lui-même. Pour achever de vaincre les répugnances de la population, dont une partie tenait à bail ou en fief des biens-fonds appartenant au couvent, Frédéric manda de Heidelberg un prédicateur de renom, le professeur Jost de Kalb ou Calw, pour justifier sa conduite et célébrer les vertus des moines de Bursfeld. Bien que

l'Autorité locale se fût engagée à prêter main-forte aux décisions de la commission d'épuration, il s'opéra dans l'opinion publique une réaction en faveur des anciens conventuels quand on les vit opprimés. D'ailleurs ceux d'entre eux qui étaient restés dans la ville, loin de faire bon accueil aux étrangers, excitaient sous main les habitants contre le nouvel ordre de choses. Aussi à peine l'orateur eut-il pris la parole dans l'église paroissiale de Saint-Jean, *envahie par une foule de malveillants*, c'est-à-dire par les adhérents du prélat, qu'il fut interrompu par de violentes clameurs. « *Fermons les portes de la ville*, criait-on en même temps au-dehors; *avisons à la sûreté publique; exterminons ces rustauds qui osent se substituer à des moines de qualité!* » — *Als nun gemelter Doctor prediget, so kombt ein Feindgeschrei in die Kirchen, und wart der grœsst Uflauf den je ein Mann zu Weissenburg gesah; schreien alle* : DIE PFORTEN ZU [1]! — L'effervescence devint générale et la tribu des vignerons courut aux armes. Quant au panégyriste officiel, il avait quitté précipitamment la chaire pour aller se cacher ainsi que les deux commissaires palatins, pendant que les religieux de Jacobsberg, réfugiés d'abord auprès des Pères Récollets, avaient hâte de mettre leur vie en sûreté à Saint-Paul. L'instigateur du tumulte ne fut pas découvert. « *Cum enim præ-*

1 Arzt.

dictos duos Abbates cum aliis viris ac notabilibus suis a secretis pro reformatione dicti monasterii misisset ad Wissenburg, senatu consentiente ac jurante se manutenturum quidquid pro monachorum observantiâ fuisset inchoatum, stabat in ambone Jodocus de Calba, concionator Heidelbergensis, sacræ theologiæ professor insignis, Dei verbum faciens ad populum.... Et ecce tumultus in oppido sævientis populi oritur, in altum clamor extollitur, monasterium ab armatis vinitoribus obsidetur. Clamabant omnes unâ sententiâ vociferantes : TOLLITE MONACHOS ISTOS RURICOLAS, QUI NOBILES VIROS DE COENOBIO SUO EXPELLERE LABORANT; OCCIDANTUR PEDICULOSI NEBULONES, QUI LOCA SIBI VINDICANT ALIENA! *Ad clamorem tanti civium tumultûs territi sunt omnes qui venerant ad reformandum, et alii se in sacristiam recludentes absconderunt, alii verò in monasterii locis, ubi poterant, latibula quæsierunt.* [1] »

Ces faits se passaient au mois de juillet 1469. L'électeur irrité déclara la ville en état de siége, interdit de rechef toute communication avec elle et fit capturer les bestiaux des Wissembourgeois sur les routes et dans les pâturages. Le butin fut transporté à Dahn, à Billigheim, à Cléebourg et à Seltz. Comme l'époque de la moisson approchait et que, sourd aux remontrances d'un message de la Décapole, il persistait dans ses projets de vengeance et exigeait de Wissembourg une

1 Tritheim.

indemnité de trois mille florins, le Magistrat mit sur pied une partie de la milice pour veiller à la conservation des récoltes.

Cependant Frédéric sentait la nécessité d'expliquer en Cour de Rome les mesures arbitraires dont l'abbaye venait d'être l'objet. En conséquence il fit partir un jurisconsulte italien, avec la mission de faire valoir ses griefs contre l'abbé et le prieur. Informé de ce qui se tramait, Jacques de Bruck, récemment confirmé par le pape Paul II, confia la défense de ses intérêts à son chapelain Etienne Widtmann, *pauvre moinillon*[1], suivant le chroniqueur, lequel plaida la cause de son patron avec un tel talent, qu'il entraîna toute l'assemblée composée du Saint-Père et de plus de trente cardinaux et évêques, et que le pape autorisa l'abbé de Gottesaue[2] à rétablir les choses dans leur ancien état. Ce commissaire apostolique publia immédiatement un monitoire contre le nouvel abbé, qui interjeta appel. L'abbé Jacques de son côté lançait mandements sur mandements. En sa qualité de prince temporel il relevait de l'empereur. Il lui députa un vieux guerrier, Pierre Brentz d'Ugelheim[3], dont les démarches furent également couronnées de succès. L'empereur ordonna à tous les tenanciers de l'abbaye, quels qu'ils fussent, de ne reconnaître d'autre maître que le baron de Bruck;

1 armes Münchlin.
2 près de Carlsruhe, grand-duché de Bade.
3 Iggelheim, près de Hassloch (Palatinat).

au palatin de renoncer à l'introduction violente de religieux étrangers; à la ville de réintégrer l'abbé; aux nobles du Drachenfels de restituer tous les objets précieux que l'abbé y avait déposés et sur lesquels le palatin venait de mettre saisie-arrêt.

Instruit dès le 24 octobre 1469 de la double décision du Saint-Siége et de l'empereur, le Magistrat de Wissembourg ne demandait pas mieux que d'en exécuter la teneur. Mais le moyen de faire traverser à l'abbé les postes palatins qui cernaient les avenues de la ville et du monastère? Absent depuis neuf mois, il occupait à cette époque avec deux chapelains, dans la ville de Bade, la maison dite *zum Baldreit* dont l'abbaye avait conservé la propriété, quoique les thermes eussent été repris par l'empire au dixième siècle. Inquiet et en quête d'expédients, il accepta la proposition que lui fit un bourgeois de Bade, originaire de Wissembourg, Bertsch Wagner, de l'emmener dans une charrette sous le déguisement d'une vieille femme malade. Grâce à l'ingénieux stratagème, il arriva sans encombre à Wissembourg, le 30 octobre, et descendit chez les moines Augustins qui lui firent un accueil affectueux. Dans la soirée du 1er novembre, la municipalité en corps alla le complimenter et le fit rentrer solennellement dans l'église abbatiale aux acclamations des habitants. On remarquait dans la foule qui

se pressait dans les rues la fiévreuse activité d'un nommé Wirich Hoffart ou Hofwarth, grand ennemi de l'électeur. En attendant le départ des religieux de la stricte Observance, l'abbé les admit à la table du réfectoire et continua à leur fournir le vivre et le couvert; mais quand il s'aperçut de leur lenteur à se retirer, il résolut de les prendre par la faim et parvint ainsi à s'en débarrasser.

Furieux et plus décidé que jamais à se venger, Frédéric fit publier dans toute l'étendue de ses domaines l'ordre de ne payer à l'abbaye aucune espèce de redevance, mais de tout transporter à Saint-Paul au profit des moines expulsés. Le 27 novembre il parut lui-même sous les murs de Wissembourg avec des forces considérables, lansquenets, manants et chevaliers, auxiliaires des villes de Heilbronn et de Wimpfen, qu'il avait rassemblés sous prétexte de les mener contre le château de Hohenbourg. Il établit son quartier-général dans les bâtiments des Quatre-Tours, éleva des retranchements et lança jour et nuit dans la ville de grosses pierres, des boulets et du feu grégeois. Loin de se laisser intimider, les citadins firent bonne contenance, garnirent les murs d'artillerie, mirent le feu aux tuileries situées près de la ville et coupèrent, dans l'intérêt de la défense, un grand nombre d'arbres fruitiers.

Siége de Wissembourg

Ces hostilités inquiétaient les autres villes de

la Décapole qui les regardaient comme les étincelles d'une guerre près de s'allumer dans toute la province. A la suite d'une trève de dix jours obtenue par leur médiation, il se tint une conférence à Lauterbourg, le 9 décembre, devant l'évêque de Spire, Mathias de Rammung. Les différents Ordres de la population de Wissembourg y étaient représentés par Jean Harst, bourgmestre, Nicolas Dreger, Jean Trautwein, Henri Reinbolt, Nicolas Ross, sous-greffier, Jean de Blumeneck, seigneur noble, et Walther Boschmann, patricien. Wissembourg jugea le projet de pacification trop favorable à l'électeur, tandis que celui-ci s'obstinait à exiger la rentrée des moines fugitifs, l'exclusion de l'abbé Jacques et du prieur, le paiement d'une amende, une indemnité pour frais de guerre et le désaveu de toute expression injurieuse ou inconvenante contenue dans les dépêches aux princes et aux seigneurs. Les délégués de la Décapole ayant osé lui rappeler les obligations que lui imposait envers les villes d'Alsace sa charge de Landvogt, il congédia brusquement l'assemblée et lança ses bandes commandées par Jean de Gemmingen, bailli de Germersheim, sur les terres de la ville et de l'abbaye. La belle châtaigneraie fut dévastée.

Ces actes de brutale vengeance ne servirent qu'à rendre l'irritation plus profonde et à pro-

voquer de violentes représailles. Le 7 janvier 1470 un corps d'infanterie urbaine, embusqué à Schweigen, fit prisonniers douze des plus riches paysans d'Altenstadt, qui ne recouvrèrent leur liberté que moyennant une forte rançon. Le surlendemain sept cents hommes pénétrèrent dans le village d'Altenstadt, le pillèrent et mirent le feu au moulin, sans toutefois attaquer le cimetière, parce que les gens du palatin qui y campaient se tenaient tranquilles. Ils rentrèrent chargés de butin et passèrent gaiement la soirée en vidant les tonneaux de vin enlevés, auxquels la libéralité du Magistrat ajouta d'amples gratifications. Le besoin de bois de chauffage se faisant vivement sentir, on fit une nouvelle sortie, le 10, à laquelle le chevalier Pierre d'Albich, bailli de Bacharach, commandant des Quatre-Tours, essaya en vain de mettre obstacle. Il fut pris et incarcéré. Afin de mettre plus d'ensemble dans les opérations, l'abbaye, la noblesse et le Conseil convinrent de nommer douze capitaines d'armes, auxquels il fut enjoint de se concerter avec l'Autorité civile pour tout ce qui regardait leur service. La nourriture des troupes fut mise à la charge des bourgeois. Dès lors les *razzias* furent poussées avec plus de suite et de vigueur. Dans la nuit du 17 on incendia le moulin de Saint-Remy, pour empêcher les paysans des environs d'y moudre, et au retour on pilla le village de Schweighofen. Deux jours

plus tard nouvelle expédition. De grand matin on voyait monter dans la direction de Rott une longue file de chariots, précédés d'un puissant attirail de guerre. Ce village fut attaqué à son tour. On se battit dans le cimetière fortifié, que protégea vainement, outre une muraille extérieure, une seconde clôture d'épais madriers. Les assaillants y perdirent, entre autres, un nommé Thomas Steinhæuser. L'église fut complètement pillée. Pendant l'incendie du village, un détachement des nôtres faisait diversion près des Quatre-Tours pour en surveiller la garnison. Le 4 février pillage de Steinseltz et d'Oberhoffen.

Dans le Westrich, près de Hornbach, se trouvent les deux villages de Grand- et de Petit-Steinhausen, cédés en sous-fief en 1398 à Henri Eckbrecht de Durckheim. Le premier a donné son nom à une famille équestre dont les membres avaient coutume de s'appeler *Steinhæuser* ou *von dem Steinhaus*. Au quinzième siècle on trouve de riches particuliers, des baillis, des vidames de ce nom à Landau, à Edesheim, à Spire et ailleurs. L'intrépide combattant qui périt à l'assaut du cimetière de Rott appartenait-il à cette famille?

Cependant les villes impériales de Colmar, de Schlestadt et d'Obernai avaient renoué les négociations avec le palatin, qui comprenait qu'en face de l'union étroite de l'abbaye et de la ville il n'atteindrait pas son but, et elles étaient parve-

nues à le faire consentir, le 6 février 1470, à la trève ou convention de Germersheim. Les commissaires palatins étaient : Louis de Lichtenberg, Diether de Sickingen, Wolf de Dalberg, Jean de Kronenberg, Jean d'Ingelheim et Simon de Balshoven.

C'est ainsi, dit Eickhardt Arzt, témoin oculaire des faits, que la bourgeoisie de Wissembourg, à force de courage et de persévérance, humilia l'orgueil d'un prince ambitieux et vindicatif. Grâce aux sages mesures de l'Autorité, l'ordre public avait été admirablement maintenu durant un siége de soixante et onze jours, et le prix des denrées alimentaires n'avait jamais dépassé le taux ordinaire. Bien que l'ennemi eût tiré contre la ville plus de deux mille coups, l'effet de ses couleuvrines, fauconneaux, pierriers, matières inflammables de toute sorte n'avait été guère meurtrier. « *Toutefois,* ajoute malicieusement le chroniqueur, *l'affaire ne se passa pas tout-à-fait sans effusion de sang : nous perdîmes un canard, deux chats, trois rats dans une cheminée et plusieurs poulets sur le juchoir.* »

Tout semblait terminé et la population commençait à respirer quand on vit éclater une nouvelle rupture. Ce fut l'Autorité impériale qui intervint et qui attisa le feu. Les empiètements continuels du palatin, son humeur inquiète et hautaine qui lui faisait dédaigner tous les aver-

tissements avaient profondément blessé Frédéric IV et froissé son amour-propre. Il céda aux suggestions de Brentz d'Ugelheim, qui ne cessait de le lui dépeindre comme un ennemi public dont il fallait réprimer l'insolence. « *Il serait aisé,* insinuait-il avec habileté, *de le contenir dans le devoir, si on lui opposait Louis le Noir, avec plein pouvoir de mettre en campagne, en qualité de Landvogt, les milices rhénanes.* » L'empereur était trop heureux de trouver une occasion favorable pour taquiner un prince qu'il détestait et dont la puissance lui portait ombrage. Il accorda tout ce qu'on voulut, et Louis le Noir, séduit par le titre de vicaire impérial en Alsace, se prépara à combattre. Le 20 mars le duc de Veldenz-Deux-Ponts arriva à Wissembourg, à la tête de deux cents chevaux, et convoqua les bourgeois dans la cour de l'abbaye, sous les tilleuls séculaires. Il se manifesta d'abord quelque hésitation : la ville n'entendait se rendre à son appel que pour des choses qu'elle pourrait faire avec honneur et dans l'intérêt de l'empire : « *Je n'en demande pas davantage,* » répondit Louis de Veldenz, et le lendemain l'intrigant Brentz eût hâte d'informer l'empereur des bonnes dispositions des habitants.

Le 2 avril Mathias de Rammung, évêque de Spire, procéda à une nouvelle consécration du prieuré des Quatre-Tours. Le 15 l'abbé Jacques fit démolir une partie de l'enceinte ; un peu plus

tard on livra aux flammes le reste des bâtiments, excepté l'église qui fut détruite avec le village pendant la guerre des paysans. Le 13 mai l'abbé de Gottesaue prononça l'excommunication contre le palatin, contre le bailli de Germersheim et plusieurs autres fonctionnaires, tels que Jean Bonn, Adam Eil-ins-Feld, Etienne Ross, Heilmann Caps et Henri Brucker. La même sentence fut portée contre quelques villages. Le 30 du même mois le duc Louis reçut l'ordre d'entrer en campagne et de continuer les hostilités jusqu'à ce que l'empereur eût obtenu pleine satisfaction, et que l'abbaye ainsi que la ville eût été suffisamment indemnisée. En outre, défense fut faite au Magistrat de Wissembourg de payer au palatin la somme de deux cents florins qu'il touchait en sa qualité de Landvogt. Les autres villes de la Décapole, également requises de rompre toute relation avec lui, en appelèrent à l'empereur mieux informé. Wissembourg balançait. On en voulait au plénipotentiaire Brentz d'avoir attiré sur la tête de l'électeur sa disgrâce récente. Néanmoins l'arrivée du duc Louis eut bientôt ramené les esprits. Le 5 août la ville, invitée à se prononcer, se déclara prête à suivre sa bannière. Malheureusement pour le nouveau capitaine impérial, son adversaire avait pris vivement l'offensive et obtenu de brillants succès le long de la Bergstrasse, au pied du Haardt et près du

Mont-Tonnerre. La diète de Nuremberg qui se tint vers la fin de l'année ne parvint pas à faire prévaloir son autorité suprême.

Incendie de Saint-Paul

Cette reprise des hostilités, pendant laquelle Wissembourg n'éprouva que peu de dommages, coïncide avec le siége et l'incendie de Saint-Paul. Le souvenir des rapines de la garnison, commandée par le bailli Nicolas de Muhlhofen, l'un des lieutenants de l'électeur, ses menaces, surtout la crainte de voir dévaster le vignoble déterminèrent les habitants de la ville à s'emparer du château. En conséquence ils en firent explorer les abords dans la matinée du 10 août 1470, jour de st. Laurent, et réussirent à pénétrer dans la cour extérieure, en perçant une muraille d'enceinte d'un mètre d'épaisseur. A la nouvelle de cette démonstration les comtes de Linange, Emich et Diether, accompagnés du prieur Antoine leur frère, se joignirent aux assaillants, amenant avec eux un pierrier, une couleuvrine, bon nombre de mousquets à croc et autres engins de destruction. L'attaque commença aussitôt par une volée d'artillerie et par la sape des murs. Il périt un homme sur la tour ; plusieurs furent blessés. Ce premier succès, suivi des dispositions que l'on prit pour monter à l'assaut, jeta du trouble dans les rangs des assiégés. Ils vinrent crier merci du haut des tours ; mais les Wissembourgeois, qui les avaient pris en haine, firent des signes négatifs et allaient

entrer de vive force, quand on vit paraître derrière les créneaux de la tour carrée, encore intacte aujourd'hui, la jeune et belle châtelaine, femme du bailli. Echevelée, éperdue de douleur, les bras levés au ciel, elle poussait des cris de détresse. Ce spectacle émut les Linange. Grâce à l'énergique intercession du comte Emich, elle obtint la permission de se retirer à Rechtenbach avec les personnes de sa suite. Son mari se rendit sans conditions avec la garnison composée d'environ vingt hommes. Il fut enfermé ainsi que ses gens dans la prison de la ville et ne recouvra la liberté que le lendemain avec deux de ses cavaliers, après avoir prêté serment. Quant à la milice urbaine, elle rentra fièrement avec son matériel de guerre, sous les yeux du duc Louis, placé, pour contempler le défilé, *près du râteau,* dit le chroniqueur, *à l'endroit où se mesure le bois.* A l'exception des livres, chartes et ornements d'église que l'on restitua à l'abbé, tout le reste fut abandonné aux vainqueurs, qui employèrent trois jours à enlever les provisions, l'argent, les meubles etc. Exaltés par la victoire, ils voulaient raser le château. Le prieur Antoine s'y opposait; mais à peine fut-il parti que l'abbé, cédant à leurs instances, demanda au Conseil les ouvriers nécessaires à l'œuvre de démolition. « *Les bourgeois de Wissembourg,* disait-il, *m'ont assisté; ils ont sauvé mon honneur et ma dignité; il n'est point juste*

que je me sépare d'eux dans cette circonstance. »
Puis il monta à cheval et fit mettre le feu aux bâtiments. C'était le 15 août 1470. L'incendie dura quatre jours et quatre nuits.

La famille équestre de Muhlhofen existait encore à Landau en 1750.

Les villages de Schleithal, d'Ober-Séebach, d'Altenstadt et de Schweighofen, dont l'électeur palatin était co-possesseur, sommés par le duc de suivre l'exemple de la ville, refusèrent d'obtempérer à ses ordres et osèrent même par bravade exposer en vente à Seltz et à Lauterbourg du blé appartenant à des Wissembourgeois. Ils furent envahis et pillés. Ceux des habitants de Schleithal qui, après la prise de leur cimetière, cherchèrent un refuge à l'église, furent faits prisonniers. L'un d'eux, convaincu d'avoir proposé la dévastation de la châtaigneraie, paya de sa vie son imprudent conseil. Soixante-douze chariots transportèrent à Wissembourg le produit du pillage. Les mêmes communes eurent à acquitter de fortes contributions de guerre en argent et en avoine. Constamment prête à agir, notre vaillante cité pouvait disposer d'environ huit cents combattants appuyés par une division ducale de cent cavaliers. Plus de trente localités appartenant à l'électeur ou à ses adhérents, aux seigneurs de Lichtenberg, de Fleckenstein etc. furent saccagées. Le Chapitre de Surbourg, fidèle à l'électeur, subit un sort

pareil. Le 7 novembre, au retour d'une *razzia* contre Kutzenhausen, Lampertsloch et les environs, les nôtres chargés de butin furent surpris près de Riedseltz par les Lichtenberg. Quoique numériquement inférieurs, ils mirent aux agresseurs plus de cent hommes hors de combat. Dans le courant de décembre ils attaquèrent plusieurs autres bourgades.

L'empereur connaissait l'humeur belliqueuse des Wissembourgeois et l'entrain avec lequel ils défendaient sa cause. Aussi leur donna-t-il un témoignage remarquable de sa haute satisfaction, à l'occasion de l'appel des villes d'Alsace porté devant lui en audience solennelle, le 15 décembre 1470. Antoine de Linange faisant valoir tous les titres que nous avions à son auguste bienveillance, il joignit les mains et s'écria : « *Grâce à Dieu, il me reste encore sur le Rhin une ville fidèle. Que les honorables bourgeois de Wissembourg le sachent bien : le souvenir de leur attachement demeurera gravé dans mon cœur ; je le ferai consigner dans nos annales pour qu'il ne s'efface jamais !* » En même temps il proclama le palatin déchu de sa dignité de Landvogt et en investit le duc Louis. Celui-ci fit, le 28 mars 1471, au milieu d'un brillant appareil guerrier, son entrée publique à Haguenau, où il fut reçu avec de grands honneurs. Son installation eut lieu le lendemain. Il avait pris pour Unter-Landvogt Frédéric, comte de Deux-Ponts.

Les communes rurales de la Landvogtei lui jurèrent fidélité, excepté celle d'Ober-Séebach qui demanda un délai, dont elle eut hâte de profiter pour mettre en sûreté à Seltz les bestiaux et les provisions. Il arriva le 2 avril à Wissembourg et mit à la tête de l'administration locale Brentz d'Ugelheim, qui reçut trois jours plus tard, à l'Hôtel-de-Ville, les présents d'usage.

Cependant l'électeur palatin, informé de sa révocation, s'était adressé par écrit à l'empereur et lui avait rappelé les droits qu'il croyait avoir à la conservation de la préfecture de Haguenau, acquise pour lui et ses descendants au prix d'une somme d'argent considérable. L'empereur se contenta de réitérer ses injonctions en l'ajournant à la diète de Ratisbonne. Alors le lion se réveilla et jeta de nouveau l'épouvante dans les terres de ses ennemis. Le 4 mai 1471 ses lieutenants surprennent près de Bergzabern un détachement de cavalerie et lui enlèvent deux étendards, qu'il fait suspendre dans l'église du Saint-Esprit de sa capitale avec une inscription finissant par ces mots : « *Omnis victoria tribuenda est divinæ virtuti.* » Le 5 juin il s'empare de la ville de Wachenheim et y punit de mort tous ceux qui avaient pris part au récent pillage de l'abbaye de Limbourg. D'autres places fortes appartenant aux Linange succombent également et sont livrées aux flammes. Pendant qu'au sein de la diète de Ratisbonne,

impuissante comme celle de Nuremberg, la confusion et les prétentions contraires des partis sont de plus en plus à l'ordre du jour, les opérations de l'électeur, partout couronnées de succès, amènent la reddition de Nieder-Ulm, de Lambsheim et de Durkheim.

FRAGMENT D'UNE CHANSON POPULAIRE.

« *Die Wachenheimer hohe Mauern,*
Die Durkheimer bœse Bauern,
Und die Lambsheimer tiefe Græben
Haben Manchen gebracht um's Leben[1] *!* »

Au commencement de septembre le vicaire impérial humilié se voit réduit à demander la paix et à renoncer à la Landvogtei. La ville de Wissembourg, menacée d'un second siége, accepte la médiation collective de Reinhard, évêque de Worms, de Mathias de Rammung, évêque de Spire, et des députés de Strasbourg, savoir : Philippe de Mullenheim, Jean Rodolphe de Rudingen, chevaliers, Jacques Amelung et Pierre Schott, *Alt-Ammeister*. Le 5 décembre elle signe un traité de paix avec le gouvernement de Heidelberg et s'engage à lui payer annuellement, pendant dix ans, la somme de deux cents florins du Rhin. Peu de temps après, le 29 janvier 1472[2], les mêmes prélats, assistés de Jean-Ernest Landschad de Steinach, custode

1 Lehmann.
2 Pièces justificat. num. 27.

du Grand-Chapitre de Worms, parviennent à réconcilier l'abbé Jacques de Bruck et Antoine de Linange avec l'électeur, qui promet de s'abstenir de toute ingérence dans l'administration de l'abbaye. Moins conciliant dans ses rapports avec son souverain, le *Victorieux* est enfin mis au ban de l'empire, le 27 mai 1474; mais aucun prince n'osant se charger d'exécuter la sentence impériale, il se maintient jusqu'à sa mort en possession de ses anciens et de ses nouveaux domaines. Quant aux religieux de la congrégation de Bursfeld, leur admission fut autorisée, suivant la bulle de sécularisation de 1524, par le pape Sixte IV, sous l'abbé Henri de Hombourg, successeur de l'abbé Jacques, du vivant de l'électeur Frédéric I, par conséquent en 1475 ou 1476.

Telle fut la fin de la guerre dite *de Wissembourg*. Au fond ce n'était qu'une trêve. L'abbaye, qui avait éprouvé des pertes sensibles, était à la veille de subir de nouvelles tribulations. Les rancunes, les antipathies personnelles, avant tout les convoitises de la Cour palatine jointes à de flagrants dénis de justice, allaient éclater plus ardentes que jamais. Epuisé par tant d'assauts, l'abbé meurt le 9 août 1472, après avoir confié l'administration du monastère à son fidèle prieur.

EPITAPHE.

« *Anno Domini MCCCCLXXII in vigiliâ*

s. *Laurentii obiit generosus Dominus Jacobus de Bruck, Abbas hujus monasterii. Cujus anima requiescat in pace.*

« *Vir constans, humilis, Emunitatis amator,*
Spes populorum, gemma baronum, lux clericorum,
De Bruck qui genitus, Jacobus nomine dictus.
Eccles. gub...... IIII. cum dimedio rexit annis. »

CHAPITRE III.

1472—1513

Philippe dit l'Ingénu succéda en 1476 à son oncle Frédéric I dans le gouvernement du Palatinat et de la préfecture de Haguenau. Il avait pour confident un chevalier natif de la Thuringe, Jean de Dratt, de Drotta ou du Dradt, qui s'était distingué dans les campagnes du *Victorieux,* principalement au siége et à la prise de Wachenheim en 1471. Instrument docile du prince, à la Cour duquel il remplissait les fonctions de maréchal, Jean de Dratt infligea à l'abbaye et à la ville des humiliations sans nombre. En 1480 le palatin l'investit des châteaux de Berwartstein et de Grafendahn, en se réservant pour lui et ses successeurs le perpétuel droit d'ouverture. La Justice ou Mairie de Nieder-Schlettenbach, qui comprenait les villages de Schlettenbach, de Bobenthal, de Finsternheim et de Bærenbach, annexée un instant au Berwartstein par les régisseurs palatins, avait été restituée à l'abbaye; mais le chevalier, à peine installé, la reprit et la garda malgré les réclamations du propriétaire légitime. Depuis l'admission de la congrégation de Bursfeld, qui enlevait au cabinet de Heidelberg quelques-uns des prétextes dont il aimait à couvrir ses spoliations, les démarches de l'abbaye devenaient de plus en plus pressantes. Le palatin tâcha de s'y soustraire en vendant *en toute propriété,* l'an 1485, au maré-

chal et à ses héritiers, pour mille bons florins du Rhin, la Mairie de Nieder-Schlettenbach avec dépendances, villages, bois et redevances, de plus les belles forêts de Dowelberg et de Bremelberg qui appartenaient à la mense de l'abbé, les châteaux de Berwartstein et de Grafendahn, avec garantie contre tous troubles, évictions et empêchements. En faisant comprendre dans cette vente le château de Grafendahn et autres biens de la vallée, possessions légitimes de Frédéric I, le palatin voulait simplement colorer d'un vernis légal son astucieux marché. Par surcroît de précaution, le maréchal lui fait hommage des deux manoirs dans la même année et les reprend de ses mains comme fief masculin, sous la réserve du rachat de Grafendahn par les comtes de Sponheim pour quatorze cents florins. Vers la même époque, Jean de Dratt ajoute à ces différents domaines le village d'Erlenbach, qui se rattachait comme fief de l'abbaye de Clingenmunster au château de Drachenfels et qui avait été inféodé, en 1407, à Hanemann, comte de Deux-Ponts-Bitche, puis aux Eckbrecht de Durckheim. A l'influence qu'il exerçait comme général des troupes palatines se joignait une libéralité habilement calculée. En 1485 il prêta à son maître la somme de cinq mille florins, dont il se fit rembourser une partie, en 1488, pour achever les fortifications extérieures du château de Berwartstein et

pour construire la tour dite *la Petite France*, destinée à en protéger les abords. Cette tour, dont l'imagination de quelques chroniqueurs a fait un repaire de brigands, doit son nom aux incursions que firent les Français, au quinzième siècle, en Alsace jusque dans les environs du château. Elle est appelée dans une charte d'oblation du seizième siècle *der Thurm Frankreich*. L'expédition de l'électeur Philippe contre le château de Geroldseck [1], en 1486, donna un nouveau relief à l'esprit résolu du maréchal. Sa main s'appesantit rudement sur les malfaiteurs auxquels ce manoir servait de refuge.

Depuis longtemps il brûlait de venger sur le nouvel abbé, Henri de Hombourg, précédemment supérieur de l'abbaye de Mersebourg, la censure que celui-ci avait attirée à son frère Thilman, évêque de Mersebourg. Abusant du crédit dont il jouissait à la Cour de Heidelberg, le rancunier Jean de Dratt attaqua notre abbaye et plus tard la ville elle-même par force et par ruse. Selon les traditions populaires, qui en font un véritable démon incarné, il rançonnait les voyageurs et les marchands, pillait les villages, barrait le cours de la Lauter pour empêcher le flottage des bois et la marche des moulins, et prenait un cruel plaisir à entendre les manants consternés gémir sous le poids de sa tyrannie. Les gens de l'abbaye surtout étaient

Henri de Hombourg 56ᵉ abbé 1475-1496

1 entre Saverne et Marmoutier.

vexés de toutes les manières. L'abbé Henri, que le Saint-Siége avait nommé directement, en 1475, pour succéder au baron de Bruck, après l'intérim du prieur Antoine de Linange et celui d'Erph, abbé de Clingenmunster, voulut s'en plaindre à l'électeur; mais, malgré l'intervention de plusieurs princes allemands et d'Albert de Bavière, évêque de Strasbourg, il se vit refuser tout accès auprès de lui. Poussé à bout et désolé de la détresse de la maison qui, au lieu de trente religieux qu'elle entretenait ordinairement, pouvait à peine fournir à la subsistance de quatre, il alla porter lui-même ses doléances à Rome. Les fatigues du voyage et le chagrin minèrent sa santé. Il mourut en 1496 à Florence où il s'était fait transporter pour changer d'air. L'électeur Philippe et son maréchal furent, il est vrai, excommuniés par Innocent VIII; mais ils ne tinrent aucun compte des foudres de l'Eglise, qu'ils regardaient, dit Laguille, comme *des éclairs qui passent et qui n'assomment pas.* L'abbé Henri s'était vu réduit à vendre au Grand-Chapitre de Spire, pour la somme de dix-sept mille florins, le village et le château d'Edesheim tenus en fief par les sires d'Ochsenstein. En 1482 les abbés de Limbourg, de Gottesaue et de Hirschau approuvèrent cette vente en leur qualité de visiteurs de l'abbaye.

Sûr de l'impunité, Jean de Dratt poursuivit le cours de ses méfaits avec plus d'audace que

jamais. Aussi devint-il la terreur de la contrée, et longtemps encore après sa mort les parents faisaient trembler leurs enfants en disant : « *Prenez garde, Jean de Dratt va venir! (Gieb Acht, der Hans Trapp kommt!)* — Qui ne connaît la traditionnelle coutume de l'arbre de Noël ? On attend la visite du petit Jésus qui arrive toujours avec des cadeaux pour récompenser les enfants sages ; mais plus d'une fois aussi l'on entend la voix sévère de *Hans Trapp*, le croque-mitaine de la saison, qui apparaît dans son costume fantastique, la figure barbouillée de noir et tenant à la main une verge rouge pour châtier les enfants désobéissants et pleurnicheurs.

Tant que les hostilités du chevalier ne s'étaient exercées qu'aux dépens de l'abbaye, les autorités palatines avaient fait semblant d'ignorer ce qui se passait. Il n'en fut plus de même lorsque la ville se vit à son tour exposée à ses coups. L'électeur Philippe, Landvogt d'Alsace, à qui elle avait prêté serment, ne put s'empêcher de demander des explications à son maréchal et à l'Unter-Landvogt, Jacques de Fleckenstein, après que le Magistrat de Wissembourg, d'accord avec l'abbé Guillaume d'Eyp, successeur de Henri, lui eut signalé les violences inouïes de Jean de Dratt, secondé par Frédéric de Rosenberg, bailli palatin de Cléebourg. Le protégé de la Cour de Heidelberg n'était pas homme à se

laisser intimider. « *Je suis stupéfait*, répondit-il, *de la mauvaise foi de mes antagonistes. C'est moi qui ai été lésé dans mes droits de propriété; je ne fais qu'user de représailles.* » Ces représailles consistaient, outre les exactions déjà relatées plus haut, à maintenir une garnison au château de Saint-Remy dont il s'était rendu maître, à menacer la ville avec une troupe de deux mille hommes, à dévaster la partie inférieure des forêts du Mundat, à saccager Cappsweyer et Steinfeld etc. La question avait grandi. Le débat portait sur des redevances et des droits de tout genre; il s'agissait surtout de transférer ailleurs les Bénédictins de Wissembourg, de s'emparer de l'abbaye, s'il était possible, ou d'en provoquer la sécularisation. Cette dernière mesure fut obtenue par surprise en Cour de Rome; mais le Saint-Siége revint sur sa décision.

Ces longues querelles, où intervinrent les papes Innocent VIII, Alexandre VI et Jules II, furent l'objet de discussions animées dans les conférences de Fribourg, de 1497, ainsi qu'à la diète d'Augsbourg, de 1500, suivie d'une déclaration impériale dont l'évêque de Spire parvint à faire modifier quelques dispositions. En effet, ce prélat, qui s'entremettait depuis 1503 pour porter l'abbé et l'électeur à entrer en accommodement, réussit enfin, le 4 décembre 1504, à arrêter la transaction suivante :

« *Il sera procédé à une délimitation exacte*

du territoire de Berwartstein; les villages, forêts, dîmes et autres redevances appartenant à l'abbaye ne seront pas compris dans ce territoire; les électeurs palatins recevront de l'abbaye le château, à titre de sous-fief, et pourront en investir d'autres nobles; les détenteurs du château ne jouiront des antiques droits d'usage qu'autant qu'ils se renfermeront strictement dans les limites de la concession; les villages, hameaux, forêts etc. enlevés à l'abbaye lui seront restitués; les titres d'origine des autres biens de Dratt seront soumis à la vérification de l'évêque; en réparation des dommages éprouvés par l'ab baye, l'électeur aura à lui payer quinze mille florins. »

Les dommages causés à l'abbaye et à la ville s'élevaient, selon Hertzog, à plus de cent mille florins. L'électeur, contre lequel un grand nombre de princes et de seigneurs venaient de prendre les armes, à l'occasion de la guerre de Bavière, s'empressa de payer la somme stipulée et nomma une commission de délimitation, composée d'Enderlein d'Iglau, bailli du Berwartstein, de Philippe de Wolfsberg, vidame palatin de Neustadt, et des deux tuteurs du jeune Christophe de Dratt, Jean de Hirschhorn et Jean Landschad de Steinach. Les parties furent informées de la transaction épiscopale dès le 9 décembre 1504. L'année suivante, grâce à l'intercession de l'abbé en faveur du palatin et

de son allié frappés d'excommunication, le même évêque, délégué par le pape Jules II, leva les peines ecclésiastiques qui avaient été fulminées contre eux. Philippe l'Ingénu mourut en 1508. Le fougueux maréchal l'avait précédé dans les régions de l'éternel repos, le 26 octobre 1503, et avait eu pour successeur dans ses terres Christophe de Dratt son fils.

Le touriste qui se rend de Wissembourg à Dahn, par la vallée de la Lauter, aime à s'arrêter devant la modeste chapelle de Sainte-Anne, au pied du Bremelberg, entre Nieder-Schlettenbach et Bundenthal. Ce sanctuaire, reconstruit au quinzième siècle, probablement par Jean de Dratt lui-même, et sur l'administration duquel il existe des pièces de comptabilité de 1457 à 1463, renferme la pierre tumulaire du chevalier avec son effigie sculptée en relief, ses armoiries et une inscription en lettres gothiques ainsi conçue :

« *Anno. Domini. 1503. off. Dorstag. vor. Simon. und. Jude. der. Aposteln. starb. der. streng. Her. Hans. vom. Drot. Ritter. dem. Got. genedig. sy. Amen.* »

Traduction :

L'an du Seigneur 1503, le jeudi avant Simon et Jude apôtres, est décédé le noble chevalier ***Jean de Drot. Que Dieu lui soit propice. Amen.***

La figure du maréchal annonce un caractère énergique et décidé; mais rien n'y dénote cette soif de basses vengeances dont la tradition et certaines chroniques, surtout celle de Hirschau, ont chargé sa mémoire. Des deux écussons taillés dans les angles supérieurs de la dalle, l'un porte un griffon, l'autre un corbeau tenant un anneau dans son bec. Aux angles inférieurs se trouvent aussi deux écussons, dont l'un représente le Berwartstein; l'image de l'autre est devenue méconnaissable. Devant la pierre tumulaire, placée debout contre le mur, s'élève une chaire à prêcher en pierre. La chapelle de Sainte-Anne ne pourrait-elle pas revendiquer avec plus de fondement que Saverne [1] la légende de st. Fridolin, racontée par Schiller dans la pièce de vers si connue : *Der Gang nach dem Eisenhammer?* Elle est située sur le chemin qui conduit de Bergzabern [2] aux forges de Schœnau, lesquelles à la vérité ne furent établies qu'au seizième siècle, en vertu d'une convention de 1519 entre Louis II, duc de Deux-Ponts, et l'abbé Rudiger; mais peut-être y existait-il avant cette époque une usine métallurgique moins considérable.

Malgré le traité de 1504 il s'éleva de nouveaux débats, à la suite desquels l'abbaye récupéra définitivement, en 1511, Nieder-Schlettenbach et Bobenthal. L'an 1518 il intervint

1 Bas-Rhin.
2 Saverne ès-monts (Palatinat).

également un arrangement entre l'abbaye et la ville, sous la médiation de l'empereur Maximilien I. Nouvelle transaction, en 1520, entre Rudiger et Christophe de Dratt, pour constitution de rentes à Lauterschwan, à Erlenbach, à Bœllenborn et à Bundenthal. Malheureusement notre congrégation, pour conjurer les orages qui la menaçaient de toutes parts, dut se résoudre à plus d'un sacrifice pénible. Aussi la voit-on, en 1522, à peine rentrée en possession des villages qui relevaient de la Mairie de Nieder-Schlettenbach, engager à l'électeur la moitié de ces villages pour quatre cents florins, sous condition de rachat, en ne s'y réservant que certaines dîmes et redevances, les droits de chasse et de pêche.

Comme l'histoire des démêlés que je viens de raconter se lie intimement au Berwartstein, je vais remonter un peu plus haut et tracer un rapide aperçu des destinées diverses du château jusqu'à l'époque de son inféodation à la famille de Dratt. Je terminerai par les faits les plus intéressants qui s'y rattachent jusqu'à la Révolution.

Chateau-fort de Berwartstein.

Le château de Berwartstein, *Berwarti rupes*, par corruption *Berbelstein*, au Nord-Ouest de

Wissembourg, près du village d'Erlenbach, apparaît dès l'an 1152 dans un diplome [1] par lequel l'évêque Günther, comte de Henneberg, le reçoit avec toutes ses dépendances de l'empereur Frédéric I pour la cathédrale de Spire. Il a donné son nom à une famille équestre, dont quelques membres figurent dans des chartes de la première moitié du treizième siècle, et qui s'empara probablement, à la faveur des troubles de l'époque, du manoir confié à sa garde; car on ne peut guère admettre une aliénation volontaire de ce don impérial par l'Eglise de Spire. En 1265 le chevalier Rodolphe de Berwartstein signe comme témoin un règlement de l'abbé Edelin sur les halles et marchés de Wissembourg. Une convention conclue en 1275 entre l'abbaye et la ville porte : « *Les hauteurs boisées de Bannholz, de Dowelberg et de Bremelberg, dont les deux dernières sont comprises dans le territoire du château, appartiennent à la chambre ou mense de l'abbé.* » En 1276 le chevalier Walther de Berwartstein dit *Knechtel* et sa femme font hommage de la cense du château à Louis II, comte palatin, des mains de qui ils la reprennent comme fief. En 1283 on trouve le nom d'un autre Knechtel de Berwartstein dans les plaids judiciaires du Spiregau. En 1297 il est question de deux filles du chevalier Rodolphe. En 1295 et en 1304 on cite le nom de

1 Pièces justificat. num. 15.

Jean de Berwartstein. A cette époque de désordre et d'anarchie, les détenteurs du château, à l'exemple d'une foule d'autres aventuriers de haut lignage, s'étaient faits détrousseurs de grand chemin et désolaient impunément la contrée. Afin de rendre un peu de sécurité au commerce et à l'agriculture, les villes de Strasbourg et de Haguenau se liguèrent étroitement, en 1314, contre Nicolas de la Petite-Pierre, Hugues de Fleckenstein et Eberhard de Berwartstein, prirent le château de vive force après cinq semaines de siége et le ruinèrent. Les provisions considérables qu'il renfermait devinrent la proie des vainqueurs, et les prisonniers, au nombre de vingt-cinq ou trente, furent emmenés à Strasbourg. Malgré les actes de brigandage qui avaient provoqué l'expédition, la famille demeura en possession du castel. En 1521 Anselme de Berwartstein était commandeur de la maison de st. Jean à Heimbach [1]. En 1535 un autre membre de la famille, nommé aussi Anselme, signa comme témoin les débats du tribunal de Neustadt. Aux dettes contractées par son père pour reconstruire le manoir et racheter les captifs il en ajouta de nouvelles, au point de se voir réduit à vendre, en 1542, au comte Walram de Sponheim, propriétaire de Grafendahn, la plus grande partie du village et du territoire de Bundenthal, puis, l'année suivante,

1 près d'Ober-Lustatt (Palat.).

aux frères Ort et Ulric de Weingarten le château de Berwartstein avec dépendances, droits d'avocatie, cours d'eau, forêts, pâturages et terres, depuis le Schadebach jusqu'au Hasselthal, ainsi que la sixième partie de Bundenthal. Quant aux villages de Birkenhœrdt, de Bœllenborn et de Reissdorf, qu'il tenait en fief de l'abbaye de Clingenmünster, ils passèrent à sa mort, en 1345, au comte Walram de Sponheim, ensuite aux comtes de Veldenz et à leurs héritiers les margraves de Bade. Le dernier rejeton de la famille équestre de Berwartstein, Oswald, prieur de Truttenhausen [1], mourut en 1366. Les chevaliers de Weingarten, Ort et Ulric, vendirent à leur tour le Berwartstein, en 1347, à l'abbaye de Wissembourg pour huit cents livres deniers ou huit cents livres de florins d'or de Florence. La cession ayant été approuvée par l'empereur Louis de Bavière, le château avec appartenances et dépendances fut remis solennellement par l'un des deux frères à l'abbé Eberhard, comte de Sarrebruck, en présence du Schultheiss et des échevins de Nieder-Schlettenbach. L'acquéreur s'empressa de payer la moitié du prix de vente; le reste fut acquitté l'année suivante. Le 16 janvier 1348 Charles IV, roi des Romains, en accorda l'investiture à notre abbaye, qui promit de ne jamais s'en servir pour causer du dommage aux Strasbourgeois.

1 Bas-Rhin.

Je laisserai de côté les démêlés qu'Eberhard ne tarda pas à avoir avec les chevaliers *ganerbes* du Drachenfels. Ces contestations qui se renouvelèrent souvent dans la suite avaient pour objet certaines dîmes et redevances, les dégâts commis dans les forêts, les droits de parcours, de pêche et de flottage. Malgré la vigilante circonspection avec laquelle Eberhard administrait son monastère, il se vit obligé, en 1367, d'engager pour douze cents petits florins d'or, sous condition de rachat pour la même somme, au chevalier Conrad Landschad de Steinach, vidame palatin de Neustadt, et à sa femme Marguerite de Hirschhorn, la moitié du Berwartstein avec revenus, forêts, cours d'eau, pâturages etc., à l'exception des forêts de Dowelberg et de Bremelberg; de plus la moitié des villages de Nieder-Schlettenbach, de Bobenthal, de Bærenbach, de Steinfeld, de Cappsweyer et de Hochdorf avec fruits, avocatie et juridiction. Tous ces biens engagés furent retirés par l'abbé, en 1377, des mains de Marguerite de Hirschhorn, épouse en secondes noces de Henri de Deux-Ponts-Bitche. Dans la même année, l'électeur palatin Ruprecht, de qui Eberhard avait aussi emprunté pendant la dite impignoration la somme de six cents florins, hypothéquée sur le Berwartstein, promit de lui remettre le château sur sa première réquisition, dès qu'il se serait libéré envers lui. En 1423 l'abbé Jean II, comte

de Veldenz, prend pour châtelain Wolf de Salmbach, qui recevra annuellement huit livres deniers, quarante sacs de seigle, neuf sacs d'avoine, quarante mesures (hectolitres) de vin, de plus douze livres deniers à prélever sur la taille. En 1426 il porte plainte contre Hertwig de Durckheim, ganerbe du Drachenfels, accusé d'avoir enlevé des vaches à Schlettenbach, et le fait condamner à Bergzabern par Etienne, duc de Deux-Ponts, propriétaire de Wegelnbourg, à indemniser les victimes de ses violences. En 1428 autres contestations avec Marguerite d'Otterbach, veuve de Henri de Zeiskam, à cause de deux étangs, l'un à Erlenbach, l'autre à Lauterschwan. En 1435 Wolf de Salmbach est remplacé par Jean de Gommersheim, qui s'engage à garder fidèlement le château pendant six ans et à respecter le droit d'ouverture concédé, en 1377, au gouvernement palatin. Outre les étangs du château, le libre parcours dans les forêts de Dowelberg et de Bremelberg, les foins et regains, le bois et les poulets traditionnels, il recevra annuellement pendant les quatre premières années trente mesures de vin, pendant les deux dernières, quarante, de plus quarante sacs de seigle et vingt livres deniers à prélever sur Schlettenbach et Bobenthal. A Jean de Gommersheim succède en 1445, pour dix ans, Simon de Muhlhofen, qui signale son entrée en fonctions par des hostilités contre les sujets de Grafen-

dahn domiciliés à Bundenthal, pour les contraindre à livrer les poulets d'usage. La fréquence de ces conflits, jointe à la gravité de la situation politique des contrées rhénanes et à la prépondérance croissante de l'électeur palatin Frédéric I, détermina l'abbé Philippe d'Erpach, en 1455, à se mettre sous la protection de ce prince, résolution imprudente qui devait amener, peu d'années après, l'occupation du Berwartstein par le gouvernement de Heidelberg. En échange du droit d'ouverture que ce dernier obtenait dans les châteaux de Saint-Remy, de Berwartstein, de Scharfenbourg et d'Edesheim, il promettait pour lui et ses successeurs de prêter main-forte et assistance à l'abbaye, partout où besoin en serait. Simon de Muhlhofen, maintenu à son poste jusqu'à la fin de 1459, à cause des troubles de l'époque, est remplacé pour douze ans par les frères Henri et Jacques Holzapfel de Herxheim.

Cependant les embarras financiers de l'abbaye augmentaient de jour en jour. En 1462 Philippe emprunte d'Erhard Wyler et de sa femme Marguerite Weisshorn la somme de quatre cents florins. Non obstant les arrangements pris avec les Holzapfel, il engage le Berwartstein à Wyler, qui recevra annuellement vingt livres deniers, quarante sacs de seigle, quarante mesures de vin et un habit de cour. Peu de temps après, il engage également

le château avec droit d'habitation et autres émoluments à Bechtolf Greffe pour une somme de cinq cents florins. Ce second emprunt est suivi d'un troisième de deux cents florins : le bailleur de fonds, Wyler, résidera au Berwartstein comme antérieurement jusqu'à l'entier remboursement des six cents florins. Le nouveau châtelain engagiste, Wyler, homme cupide et outrecuidant à l'excès, se permet des dégâts, des empiètements intolérables contre les Eckbrecht de Durckheim du Drachenfels, lesquels n'étant pas d'une humeur plus pacifique lui rendent la pareille. Ces dissensions sont habilement mises à profit et alimentées par l'électeur palatin, au détriment de la congrégation qu'il doit protéger. Cédant aux réclamations hautaines de Wyler, l'abbé Jacques lui paie à compte, en 1468, quatre cents florins et lui engage pour le reste le *Hofgut* de Cappsweyer, dont le revenu annuel consistait en quarante sacs de seigle, vingt sacs d'épeautre et cinq d'avoine. Wyler, parfaitement instruit de la gêne pécuniaire de l'abbé, feint de se calmer un instant; puis il renouvelle ses sommations en y joignant la menace. Le baron de Bruck, désirant conserver à tout prix le Berwartstein, transige avec l'impitoyable créancier : il se reconnaît débiteur de fortes sommes d'argent et lui accorde l'impignoration héréditaire de la moitié du château avec d'autres grands avantages. En présence de l'insolvabilité mani-

feste de l'abbaye, Wyler se croit déjà possesseur du manoir et agit en conséquence. Aux exactions qu'il recommence avec plus d'arrogance que jamais contre les Eckbrecht de Durckheim ceux-ci répondent par la dévastation de ses forêts, par l'enlèvement de troupeaux, par l'extorsion de redevances, par des rigueurs de tout genre exercées sur ses valets. Ils finissent par escalader de nuit le Berwartstein, mettent la main sur leur intraitable voisin et l'enferment au Drachenfels. Ces faits se passaient en 1471. A la suite d'infructueuses démarches auprès d'Antoine de Linange, administrateur provisoire de l'abbaye, Henri Hertwig de Durckheim s'empare du château, au commencement d'octobre 1472, et s'y maintient, en alléguant des subterfuges divers : « *On s'en est servi pour lui causer du dommage ; jamais le défunt abbé n'a voulu écouter ses justes griefs ; il attendra la décision de l'électeur palatin, qui réclame son droit d'ouverture* ET A QUI IL VIENT DE REMETTRE LE CHATEAU. » Le Berwartstein était perdu pour l'abbaye. Le droit d'ouverture ou de protection s'était converti insensiblement, à la sourdine, en droit de propriété. Frédéric le fait administrer par un fonctionnaire palatin et le transmet à son successeur avec le reste de ses terres.

Cependant l'ex-bailli Wyler gémissait depuis deux ans dans les prisons du Drachenfels. Sa femme ne pouvant fournir la somme de deux

cents florins d'or exigée pour son élargissement, quatre de ses amis de Wissembourg, Jost Huter, Gaspard Neff, Pierre Brentz et Christmann Schmidt se cotisent pour réunir le montant de la rançon. Ils n'oublient pas de prendre hypothèque sur la maison du débiteur. Celui-ci est à peine mis en liberté que sa femme intente aux Durckheim une action en restitution du château, sur lequel on lui a assigné son douaire. Elle obtient, le 9 août 1474, une décision favorable que confirme l'empereur ; mais la partie adverse se moque et de la sentence des premiers juges et de la confirmation impériale. La demanderesse ne peut payer les frais du procès et sollicite un délai jusqu'à la st. Jacques 1475. Qu'était devenue la morgue des Wyler ?

Le Berwartstein fut-il attaqué en 1525 par les rustauds insurgés, dans leur marche de Sturzelbronn à Lindelbronn ? On ne le sait. Il est vraisemblable que l'ouragan communiste n'eut garde de se heurter contre les formidables ouvrages ajoutés par le prévoyant maréchal au triple étage de casemates creusées dans le roc vif. Quoi qu'il en soit, l'humeur tracassière de Jean de Dratt survivait dans son fils Christophe, qui eut d'incessantes querelles avec son voisin de Neuf-Dahn et avec l'abbaye de Clingenmunster. En 1545 il conclut avec le cabinet de Heidelberg une nouvelle convention : « A *sa mort le fief Berwartstein, dont les bâtiments*

devront être tenus en bon état de conservation, passera à son gendre, Frédéric de Fleckenstein le vieux, puis à Jean, fils de celui-ci ; si ce dernier ne laisse pas d'enfants mâles, il écherra aux filles de Frédéric et à leurs descendants, et ne fera retour à l'Electorat qu'après l'extinction totale des Fleckenstein. » En 1544 le prévôt Rudiger en investit l'électeur Frédéric II, qui le remet l'année suivante à Christophe de Dratt, alors bailli de Wissembourg et à son gendre Frédéric. Le fils de Frédéric a des démêlés avec l'évêque de Spire et cherche un appui à la Cour électorale, auprès de son cousin le maréchal palatin, Jean Bleickard Landschad. Il meurt en 1578 et est remplacé par son fils Philippe de Fleckenstein. En 1591 le château devient la proie d'un violent incendie. L'inventaire des biens qui dépendaient de la succession de Philippe, dressé en 1613, une année après la mort du baron, porte : « *Le château de Bærbenstein, détruit par un incendie, il y a vingt-deux ans,...* » *(Vor zwei und zwanzig Jahren durch eine Feuersbrunst verbrochen...)* Un acte notarié de 1663, contenant la description des lieux, s'exprime ainsi : « *Berwartstein, protégé autrefois par des tours, bastions, redoutes etc. a été consumé par les flammes, il y a soixante-douze ans, et ne présente plus qu'un monceau de ruines.* » On lit dans une lettre d'investiture : « *Le château est tout-à-fait ruiné et hérissé de broussailles.* » Le

dernier diplome d'inféodation des Fleckenstein est octroyé, en 1615, par l'évêque-prévôt Philippe-Christophe, baron de Sœtern. La famille de Fleckenstein-Rœdern, établie depuis longtemps à Nieder-Rœdern, s'étant éteinte, en 1637, dans la personne de Wolf-Philippe, le fief Berwartstein devenu vacant allait faire retour au Palatinat ; mais l'évêque de Spire réclame en faveur de la prévôté de Wissembourg et charge le doyen, Jean-Christophe Hartmann, d'en prendre possession au nom du Chapitre. Cet ordre s'exécute le 4 mars 1638. D'autre part l'empereur Ferdinand III, usant de son pouvoir de chef suprême et se considérant comme l'héritier légitime de l'électeur palatin Frédéric V, mis au ban de l'empire, proteste contre les prétentions de l'évêque et accorde, en 1641, au baron Gerhard de Waldenbourg dit *Schenkherr*, conseiller intime de l'électeur de Mayence, tous les biens de la vallée possédés autrefois par les Fleckenstein, sous la réserve du rachat de Grafendahn par les héritiers Sponheim. Le Chapitre de Wissembourg, informé de la décision impériale, proteste à son tour et interjette appel. Le doyen, sûr de l'énergique appui de l'évêque, se transporte à Berwartstein pour y maintenir les droits de souveraineté de la prévôté. Ceux des sujets qui se montrent récalcitrants ou hostiles sont emmenés, le 16 juin 1645, à Saint-Remy pour y prêter serment. Le triomphe du

Chapitre ne fut pas de longue durée. L'investiture accordée par l'empereur au baron de Waldenbourg, neveu du comte de Trautmansdorf son ministre au congrès de Westphalie, fut confirmée par un article du traité de Munster ainsi conçu :

« *Feuda ab imperatore in baronem Gerhardum de Waldenburg dictum* SCHENKHERR *collata rata maneant; teneatur tamen domino Carolo Ludovico, velut domino directo, ejusque successoribus juramentum fidelitatis præstare, atque ab eodem feudorum suorum renovationem petere.* »

Traduction :

Que les fiefs conférés par l'empereur au baron Gerhard de Waldenbourg dit SCHENKHERR *lui demeurent; que toutefois il soit tenu de prêter le serment de fidélité au seigneur Charles Louis comme au seigneur direct et à ses successeurs, et de lui demander le renouvellement de ses fiefs.*

En conséquence le baron Gerhard réitéra ses instances auprès du palatin Charles Louis, qui venait de recouvrer les domaines paternels. Le Chapitre de Wissembourg ne cédait pas; les négociations faisaient couler des flots d'encre, quand l'empereur intervint lui-même pour son protégé, qui réussit enfin, en 1652, à entrer en possession des fiefs Grafendahn et Berwartstein. Ce dernier se composait du château, de la tour appelée la Petite France, des villages de

Bundenthal, d'Erlenbach et de Lauterschwan, de la cense dite Erlenbacher-Hof, de celle de Berwartstein, de terres, forêts, étangs etc. Invité, aux termes des anciennes lettres féodales, à restaurer le château, il fit constater par un devis détaillé des travaux à exécuter, que la dépense monterait à plus de trente-quatre mille florins.

Comme tous ces lieux relevaient du Palatinat, la chambre aulique de Mannheim se crut dans la suite fondée à connaître d'une contestation survenue entre Bundenthal et le fermier de la cense de Berwartstein, au sujet d'un droit de pâturage et de la propriété d'une forêt appelée *Humberg*. Le procureur-général près le Conseil souverain d'Alsace, ayant eu connaissance du jugement rendu sur cette affaire, le 15 juillet 1724, par le tribunal palatin, dénonça la sentence à sa Compagnie, comme portant atteinte au privilége des sujets du roi de ne pouvoir être traduits devant une juridiction étrangère. Sur son réquisitoire, le Conseil, par arrêt du 10 janvier 1725, déclara nul le jugement de la chambre aulique, et fit défense aux parties de s'en aider, d'y obéir ou de l'exécuter, sous peine de mille livres d'amende, sauf à elles à se pourvoir pardevant les juges du ressort, et par appel au Conseil [1].

Frédéric, le dernier des barons de Walden-

1 Ordonnances d'Alsace.

bourg, mourut sans enfants le 25 juin 1795. Ses dispositions testamentaires en faveur de sa femme, jointes à une convention secrète conclue par celle-ci avec l'électeur palatin, donnèrent lieu plus tard à un long procès entre le gouvernement bavarois et les héritiers Dahm d'Erlenbach. A la suite d'une transaction, ces derniers cédèrent à l'Etat une étendue assez considérable de forêts pour la somme de quarante-huit mille florins. En 1842 le château a été vendu pour dix mille francs à M. Kastner, membre de l'Institut.

Les troubles que j'ai racontés sommairement plus haut firent une impression fâcheuse sur la population de notre ville : il en résulta une émigration de plusieurs familles notables, qui allèrent chercher ailleurs, surtout à Cracovie en Pologne, une existence moins agitée, et dont quelques-unes y acquirent une grande influence. Je ne citerai que les Bethmann, les Schilling, les Dietz, les Vetter, les Herstein, les Schmalz et, parmi les illustres descendants de cette colonie, Louis Dietz (Décius), secrétaire et ambassadeur de Sigismond, roi de Pologne. « *S'il m'était permis,* dit-il dans un petit livre imprimé en 1521, *de nommer tous ceux dont les familles se sont accrues en Pologne, on reconnaîtrait facilement qu'une race nombreuse d'origine Wissembourgeoise est née à Cracovie.* »

En 1471 fut construit l'escalier tournant de la montagne st. Etienne, conduisant à la collégiale de ce nom. Après la destruction de l'église au seizième siècle, la montagne fut achetée par la ville au prix de quatre cents florins et servit pendant quelque temps de cimetière aux protestants. Elle a été comprise depuis dans les fortifications de la place. En 1478 fut bâtie la tour carrée de la fausse-porte de Bitche, près du moulin dit *Pistor-Mühle.* Elle a été démolie en 1806. Il existait une seconde fausse-porte de Bitche, près de la buanderie militaire actuelle.

Depuis quelque temps la Cour de Heidelberg, poursuivant des desseins dont on ne saisissait pas encore toute la portée, travaillait, comme je l'ai dit, à faire transformer notre abbaye en collége de chanoines, contrairement aux intentions de l'empereur Maximilien I. Soutenus par cette puissante autorité, les conventuels parvinrent non sans peine, après le décès de l'abbé Henri, à élire Guillaume III d'Eyp, qui fut confirmé par le pape Alexandre VI. Aussi zélé que son prédécesseur à défendre les droits du monastère, il se mit résolûment à l'œuvre et porta à la connaissance de Jules II le régime arbitraire du palatin. Il veillait avec la même sollicitude aux intérêts des fidèles. Sur les plaintes réitérées des habitants de Rechtenbach, obligés de faire baptiser leurs enfants à

Guillaume III d'Eyp 57e abbé 1498-1513

l'église de Saint-Jean de Wissembourg, dont leur chapelle formait une annexe, l'abbé Guillaume, prenant en considération les inconvénients graves auxquels cet état de choses donnait lieu, surtout en hiver, autorisa l'érection de la chapelle en église paroissiale, le 15 mai 1505, 2e année du pontificat de Jules II. Le document authentique [1] qui constate ce fait et qui fut rédigé en présence de l'abbé, de deux chanoines de Saint-Etienne, du curé de Saint-Jean, du vicaire de la chapelle et de l'avoué de Gutenberg établit par des chiffres irrécusables que Guillaume III n'était pas mort en 1500, comme on le croit généralement sur la foi de Hertzog, de Schannat, de Laguille etc. D'ailleurs son nom figure dans un compte administratif de 1510, et le cinquième vers de son épitaphe semble indiquer qu'il fut à la tête de l'abbaye pendant quinze ans.

Epitaphe.

« *Hoc sepelit saxum, lector, gelida ossa Guilhelmi ;*
Ille domus sacræ duxque paterque fuit.
Tertius et decimus [2] *Christi cum volvitur annus*
Quinque ter emensus secula Phœbus erat.
Quinque ter impleral februas cum luna calendas
Exsolvit vitæ debita fata suæ. »

1 Pièces justificat. num. 29.
2 *dominus*, selon Hertzog ; *denus*, selon Schannat.

CHAPITRE IV.

1513-1524.

Rudiger 58e et dernier abbé 1513-1524

A l'abbé Guillaume III succéda Rudiger Fischer, d'origine plébéienne, dont l'élection fut confirmée, en 1513, par le pape Léon X, au milieu de difficultés de toute sorte qu'allaient encore accroître d'une manière formidable les divisions religieuses, la guerre de Sickingen et la révolte des paysans.

Les doctrines de la Réforme, prêchées dans nos murs dès 1522, y firent naître une fermentation et des scènes populaires dont j'essaierais volontiers d'esquisser les principaux épisodes, si le cadre restreint de la Monographie ne semblait s'y opposer. Assurément un tableau complet de ces longs et orageux débats ne serait pas dépourvu d'intérêt. En face de l'abbé Rudiger impassible et tenace, des Frères Prêcheurs et de quelques Pères Récollets, l'on verrait se dresser un ancien Dominicain de Schlestadt, Martin Butzer, à l'ardente parole, Henri Motherer, curé de la paroisse de Saint-Jean, avec son vicaire Jean Merkler de Cléebourg, Georges Kess [1], curé de l'église de Saint-Michel, Mélanchthon (Schwarzerde), Nicolas Maurus de Worms, Mathias Kleindienst, Israël Achatius, Zacharie Conradi et surtout un membre influent de la municipalité, Valentin Helfant, dont la correspondance contient de curieux renseigne-

1 nommé à tort tantôt *Kress*, tantôt *Krebs*, tantôt *Kertz*.

ments. En 1524 Mélanchthon s'arrêta, dit-on, à Wissembourg, en allant voir sa mère à Bretten [1], et harangua la population réunie sur la place du marché. Son neveu, Georges Schwarzerde, figure parmi les bourgmestres de la ville. On trouve dans Hertzog la table généalogique de toute la famille. J'abandonne à des juges plus compétents l'appréciation des matières purement théologiques, pour aborder tout de suite les troubles provoqués en partie par les intrigues de François de Sickingen.

Né en 1481 au château d'Ebernbourg [2], près de Creuznach, le jeune chevalier avait été confié par ses parents, Schweickard de Sickingen et Marguerite Puller de Hohenbourg, aux soins de deux précepteurs distingués, Reuchlin et Geiler de Kaysersberg. Sa femme Hedwige de Flœrsheim, sœur du futur évêque de Spire, Philippe II, baron de Flœrsheim, unissait les dons les plus précieux de l'esprit à une tendre piété et à une admirable bonté d'âme. Enlevée par une mort prématurée à l'affection de sa famille, elle ne put arrêter son mari sur la pente fatale où l'entraînait une ambition démesurée. Outre les châteaux-forts d'Ebernbourg, de Nannstein ou Landstuhl et de Hohenbourg, du haut desquels il ne cessait d'inquiéter ses voisins, il avait encore des droits de co-propriété

1 Grand-duché de Bade.
2 Palatinat.

sur le Drachenfels. Son habileté à la guerre et le succès de ses courses aventureuses rangèrent sous sa bannière une grande partie de la noblesse rhénane, séduite d'ailleurs par ses libéralités et par l'appât du butin. Les villes de Worms et de Metz gardèrent longtemps le souvenir de ses incursions. Dès l'année 1516 les Etats de la basse Alsace, convoqués à Haguenau par le sous-préfet Jean-Jacques de Morimont, baron de Belfort, avaient pris des mesures pour défendre le pays depuis Ottmarsheim jusqu'à Landau. L'abbé de Wissembourg s'était engagé à fournir vingt-cinq fantassins complètement armés et trois chevaux, la ville une couleuvrine et un pierrier.

François de Sickingen fit du voisinage de Wissembourg le théâtre principal de ses *exploits*, et la ville le soutint en secret dans ses diverses expéditions. Sûr de l'appui d'un grand nombre de nobles d'Alsace et des contrées limitrophes, il conclut avec eux une alliance à Landau en 1522. Parmi les familles qui accédèrent à ce traité de *confraternité* [1] on distinguait les Venningen, les Schwarzenberg, les Falkenstein, les Dalberg, les Windeck, les Braubach, les Sternfels, les Rudesheim, les Flœrsheim, les Brack, les Helmstætt, les Horneck, les Muhlhofen, les Ramberg, les Schnittlauch, les Stein, les Walsdorf etc. A la tête d'une armée de douze mille mercenaires,

1 *Goldast*, Reichs-Handlungen, p. 108.

il envahit sous le plus futile prétexte les États de Richard de Greifenklau, archevêque de Trèves, dont il convoitait le siége électoral, et fit incarcérer au château de Tanstein à Dahn un bailli et un autre officier de Richard, qui n'obtinrent leur liberté qu'en promettant de payer une rançon de cinq mille florins d'or. Il avait déjà emporté d'assaut Saint-Wendel et investi Trèves, quand l'électeur palatin et le landgrave de Hesse, inquiets pour leurs propres possessions, accoururent au secours de la place qu'il tenait cernée et le forcèrent à se retirer. Furieux de ce mécompte et croyant pouvoir se jeter avec moins de risque sur les terres palatines d'Alsace, il essaya, mais vainement, dans la nuit du 1er novembre 1522, de prendre par escalade le château-fort de la Petite-Pierre, situé dans une gorge des Vosges, aux confins de l'Alsace, du Westrich et de la Lorraine. Il venait d'être mis au ban de l'empire, le 10 octobre, pour avoir rompu la paix publique. L'électeur palatin, chargé avec celui de Trèves et avec le landgrave de Hesse d'exécuter la sentence impériale, alla l'attaquer, au printemps de 1523 ,dans ses propres terres à Landstuhl où il s'était renfermé. Les capitaines placés sous les ordres des princes étaient : Guillaume de Rennebourg, Volmar de Leyen, Sigismond de Beyerbourg, Guillaume de Habern, Frédéric de Fleckenstein etc. Le château de Landstuhl s'élevait près de la jolie ville

actuelle du même nom, entre Kaiserslautern et Deux-Ponts. Les opérations furent conduites avec tant de vigueur qu'en peu de jours le canon eut fait une brèche assez large. Le chevalier, qui avait la goutte, s'y fit transporter pour la visiter; mais un boulet ayant donné dans l'endroit où il était jeta sur lui une si grande quantité de terre qu'il en fut presque entièrement aveuglé, et en même temps un éclat de poutre le blessa à mort. « *Je n'ai jamais entendu de ma vie,* s'écria-t-il, *un bombardement si peu chrétien!* » C'était le 6 mai 1523. La garnison découragée posa les armes. Il expira le lendemain, quelques minutes après s'être confessé. Sur l'invitation du chapelain, les princes, émus d'une si grande infortune, se mirent à genoux et prièrent pour le repos de son âme. Quant à certains détails sur la manière dont il remplit ses derniers devoirs religieux, les historiens du seizième siècle, selon le culte auquel ils appartiennent, en parlent chacun d'une manière différente. Il fut inhumé sans pompe dans une chapelle voisine. La veille de sa mort, au milieu de cuisantes douleurs, on l'entendait se plaindre amèrement de l'isolement où il se trouvait réduit. « *Où sont maintenant,* répétait-il, *mes alliés, les comtes de Horn, de Furstenberg et d'Arnsberg, mes amis de Strasbourg, les Suisses et tant d'autres qui m'avaient fait de si belles promesses? Ne mettons notre confiance ni dans*

les biens de la terre ni dans les paroles des hommes ! »

En 1545 ses fils, se rappelant ce qu'ils devaient à la mémoire de leur père, firent ériger dans l'église paroissiale de la ville de Landstuhl un monument portant cette inscription :

« *Hie liegt der edel und erenvest Franciscus von Sickingen, der in Zeit seins Lebens Kaiser Carolen des fünften Rath, Kæmmerer und Hauptmann gewesen und in Belægerung seines Schloss Nanstein durch das Geschütz tœdtlich verwundt, vollends uff Donerstag den siebenten May anno MDXXIII umb Mittag in Gott christentlich und dieser Welt seliglich verschiede. † R. I. P. †.* »

Traduction :

Ici repose le noble et brave François de Sickingen, de son vivant conseiller, chambellan et capitaine des armées de l'empereur Charles Quint. Blessé mortellement pendant le siége de son château de Nanstein, il est décédé chrétiennement en Dieu, le jeudi 7 mai 1523 à midi.

Antérieurement à la prise de Nannstein, le général Guillaume de Habern s'était emparé de Steinkallenfels et y avait fait prisonnier Jean de Sickingen, fils du chevalier. On sait que la ferme construite plus tard près de ce château a reçu, au commencement de notre siècle, une certaine célébrité dans les annales de la justice

criminelle, à l'occasion du procès d'un chef de brigands vulgairement appelé *Schinderhannes* (Jean l'écorcheur), qui infestait principalement le territoire montagneux de l'ancien comté de Sponheim.

Le *Drachenfels*, formé d'admirables excavations pratiquées dans le roc vif, passait pour inexpugnable. Il capitula le 10 mai et fut incendié le lendemain. Cité l'an 1209, détruit en 1335 par les Strasbourgeois en même temps que le Ramstein, près de Reichshoffen, puis reconstruit, il était échu en grande partie, après bien des vicissitudes, dès le quinzième siècle, aux Eckbrecht de Durckheim, comme sous-fief de Deux-Ponts-Bitche. Lors de la suppression du *ganerbiat*, ils acquirent seuls le reste à titre d'alleu. L'instrument ou la charte de la paix *castrale* [1] de 1510 compte vingt-quatre *ganerbes* ou alliés et cotenants, dont le septième est François de Sickingen. Ils signèrent tous le traité de Landau : de là leur mise au ban de l'empire et la destruction du château.

Les ganerbiats, dit M. Spach, fondés pour mettre un terme aux déprédations de la chevalerie pillarde, dégénérèrent bien vite et devinrent à leur tour l'origine et le prétexte de nouvelles rapines. Voici un passage de Schœpflin sur ces associations :

1 traité d'alliance, *Burgfrieden*.

« *Dans l'Alsace supérieure la noblesse relevait de la maison d'Autriche, et par elle de l'empire. Dans l'Alsace inférieure, au contraire, elle obéissait à l'empire seul, sans intermédiaire, et ne reconnaissait d'autre chef que l'empereur. Ce qui contribua surtout à assurer la liberté des nobles de la basse Alsace, c'étaient les nombreuses associations qu'ils formèrent entre eux et avec les seigneurs étrangers les plus rapprochés du Rhin. Quand plusieurs d'entre eux avaient à redouter les insultes d'un puissant voisin, ils se réunissaient en ganerbiat et formaient une alliance perpétuelle. Le château de l'un d'eux devenait la propriété de tous, et au jour du danger tous combattaient pour que nul ne fût vaincu.* »

Hohenbourg, entre Lembach et Schœnau, se rendit le 12 mai et fut livré aux flammes. Le *Tanstein* ouvrit ses portes le 14. *Lützelbourg*[1], entre Dagsbourg et Phalsbourg, où le chevalier et ses partisans avaient souvent trouvé une retraite hospitalière, fut pris le 19 et brûlé. Restait *Ebernbourg,* dont les tours se dressaient fièrement en l'air dans la vallée de l'Alsenz et semblaient braver tous les efforts des troupes confédérées. Refuge de prêtres interdits, de rebelles et de victimes de tout genre, ce château s'était vu décerner le

1 *Frey* nomme Lützelhart, près de Schœnau.

glorieux surnom d'*asile de la Justice* [1] par Ulric de Hutten, qui y avait composé avec quelques amis l'opuscule intitulé : *Epistolæ obscurorum virorum*. Il fut occupé le samedi 7 juin, pillé et incendié. L'immense butin qu'on y fit consistait en robes de soie d'une grande valeur, en bijoux, vaisselle d'argent, vivres, armes et munitions, calices, patènes, chasubles et dalmatiques enrichies de broderies d'or. On y retrouva un magnifique ostensoir, que François avait ravi jadis avec d'autres objets d'art et dont il n'avait osé se dessaisir *par crainte de Dieu* [2]. Dans le partage des dépouilles, le landgrave Philippe reçut deux pièces de canon, dont l'une, nommée *le rossignol*, portait cette inscription :

« *Die Nachtigall heiss ich,*
Lieblich und schœn ist mein Gesang;
Wem ich sing, dem wird die Zeit lang.
Meister Stephan zu Frankfurt goss mich. »

Complétons ces renseignements par un fragment poétique de Barthélemy Latomus, écrivain du seizième siècle :

« *Hæc finis Siccingiadæ; sors ultima tandem*
Conantem multa et temerè nimis alta moventem
Abstulit exutum vitâ atque ingentibus orbum
Fortunis, penè ipsius et telluris egenum.

1 Herberge der Gerechtigkeit.
2 Münch.

. . . .
Hinc ergò incensâ Nanstalli sede, locoque
Direpto, tendit victrix ad proxima quæque
Turba ducum, similique infertur in omnia clade.
Non muri, non ulla valent obsistere claustra.
. . . .
Audiit et timuit rupes invisa Draconum
Prædonum hospitium infestum, viresque negavit
Objicere ipsa suas, quamvis circumdata muro
Præruptisque locorum adytis sublime levaret
In media astra caput celsasque attolleret arces.
Quin sese excidio tristi subjecit, et armis
Sponte suâ positis, veniam haud dignata mereri,
Occubuit rapidis ceciditque a culmine flammis.
Nec minùs Homburgum . . . .
Alta domus laceris miserè spectanda ruinis.
Tum Lutzelburgum excisum, penitùsque subactum
Vulcano. . . . .
Tuque duplex uno dictum cognomine Danum.
Et tandem ultrices dextras expertus et arma
Quanta ducum valeant, quantæ in certamina vires
Fortis Eberbergi clivus, præcinctaque vallo
Mœnia. . . . .

Le désastre du chevalier et de ses auxiliaires porta un coup mortel à l'alliance de Landau, et délivra l'Alsace d'un voisin qui avait été la terreur de toute la contrée comprise entre la Moselle et le Rhin. Ses amis l'appelaient *le défenseur des opprimés et des faibles, le Brutus*

allemand, le dernier champion de la liberté germanique.

Des trois châteaux-forts qui couronnaient le *Schlossberg* de Dahn, sur la rive gauche de la Lauter, savoir Vieux-Dahn à l'Est, Tanstein (Dahnstein) à l'Ouest et Greventan (Grafendahn) au milieu, le premier, fondé probablement au douzième siècle, appartenait à l'Eglise de Spire. Repaire momentané d'un monstre dont on ne connait que le prénom, Stophès ou Christophe, beau-père de Walter de Vieux-Dahn, il fut saccagé le 17 juillet 1372 par les troupes de la ville de Spire, au nom des gardiens de la paix publique soutenus par Emich V, comte de Linange. Les nombreuses victimes qui gémissaient entassées dans les cachots fétides, au milieu de cadavres en putréfaction, recouvrèrent la liberté. Après s'être encore ressenti des troubles de 1523 et de 1525, il périt définitivement pendant la guerre de trente ans. On en parcourt avec étonnement les ruines grandioses. Walter, nommé en 1410 Unter-Landvogt d'Alsace, joua un rôle important dans l'histoire de Strasbourg, principalement lors de l'invasion des Armagnacs ; il mourut à Wasselonne [1] en 1445. Le second, moins considérable, fondé en 1328 et tenu à titre de fief de l'évêque de Spire par Henri de Tan, allié de François de Sickingen, fut occupé

1 Bas-Rhin.

en 1525 par l'archevêque de Trèves, qui ne le restitua qu'en 1544. Le déclin des possesseurs légitimes et le défaut d'entretien des bâtiments, dès 1525, en amenèrent peu à peu la chute. Le troisième fut aliéné en 1527, puis vendu en 1539 par Guillaume de Winstein, vassal de notre abbaye, à Jean, comte *(Graf)* de Sponheim; de là son nom de Grafendahn. Inféodé plus tard à Jean de Dratt par l'électeur Philippe, il parvint, comme je l'ai dit ailleurs, à titre de fief palatin, à Frédéric de Fleckenstein et enfin aux barons de Waldenbourg. A partir de l'époque où, annexé au Berwartstein, il cessa d'être habité et entretenu, la décadence fut rapide; aussi ne le voit-on plus figurer depuis 1620 que sous le nom de *vallée* de Greventan, désignation des villages qui en relevaient. L'Eglise de Spire possédait sur la rive droite de la Lauter un autre château nommé Neuf-Dahn, fondé au treizième siècle soit par suite de l'accroissement de la famille, soit pour mieux assurer la défense de la contrée. Successivement agrandi et souvent restauré, il fut détruit comme Madenbourg en 1689. Plusieurs le confondent avec Tanstein.

L'antique race des nobles de Dahn, dont la table généalogique présente en tête Henri de Tanne (1189-1198) et Ulric de Tanne (1196-1197), s'éteignit, en 1603, dans la ligne masculine avec Louis de Tanstein, veuf de Marguerite de Séc-

bach et de Sibylle de Vieux-Dahn. Les fiefs firent alors retour à l'évêché de Spire et un fonctionnaire épiscopal (Amtskeller), chargé de l'administration financière du bailliage, alla s'établir à Neuf-Dahn, puis, après la guerre d'Orléans et la destruction de ce manoir, au bourg même de Dahn.

Une pierre sépulcrale de l'église de Dahn porte l'inscription suivante :

« *Als. man. zalt.* 1589. *den.* 8. *April. verschied. der. edel. und. vest. Philipp. von. Dhan. zu. Alt. Dhan. dessen. Leib. der. Almæchtige. Got. am. jüngsten. Tag. ein. frœliche. Auferstehung. verleihen. wolle. Amen. Seins. Alters.* 53 *J.* »

Simon Wecker, frère cadet de ce Philippe, n'eut de son mariage avec Sabine de Westhausen qu'une fille nommée Sibylle, qui épousa Louis de Tanstein, dernier rejeton de la famille. L'église de Burweiler[1], construite en 1523 avec le concours de l'abbesse de Heilsbruck par Christophe, grand-père de Louis, renferme trois tombes : celle de Louis décédé dans son château de Burweiler et celles de ses deux femmes.

EPITAPHES.

« *Anno Christi* 1587 *ætatis suæ* 65 *obiit*

1 près de Landau

Margaretha a Sebach, nupta cum nobili viro Ludowico a Dahn, defuncta in Domino 14 april. hora 4 pomeridiana. »

« *Sibylla nobilis virgo a Dahn antiquo, nupta nobili viro Ludowico a Dahn novo* 25 *febr. anno* 1593 † 25 *Aug.* 1595, *ætatis suæ anno* 35. »

« *Im Jahr* 1603 *den* 15 *septembris umb* 7 *Uhr Vormittags starb der edele und veste Ludwig von Dahn, der letzte seines Stammes Man; alhier ruhet sein Leichnam sanft und erwartet die Urstænt*[1] *freudiglich.* »

Ne passons pas sous silence les traditions du *Saut de la Pucelle* de Dahn (Jungfernsprung), énorme rocher qui surplombe la route et semble écraser une maisonnette placée à ses pieds. Une croix de bois le signale de loin au voyageur. Les uns prétendent qu'une jeune fille, citée devant les ordalies qui s'y tenaient, prouva son innocence en s'élançant de cette hauteur prodigieuse sans se faire aucun mal; d'autres racontent qu'elle fit ce saut périlleux pour échapper à la poursuite d'un séducteur, et qu'à l'endroit de la prairie où elle fut déposée doucement par des mains invisibles on vit jaillir à l'instant une source d'eau vive.

1 Auferstehung.

Il serait peut-être à désirer que les montagnes de l'Helvétie nous fissent un peu moins oublier les avantages dont la nature a été si prodigue envers la chaîne des Vosges. Elle n'est point, il est vrai, couronnée d'étincelants glaciers; l'oreille n'y entend pas gronder le tonnerre perpétuel de cascades fumantes; mais on y découvre à chaque pas des perspectives d'un charme indicible. La belle vallée de Dahn, dévastée en 1525 dans la guerre dite *de Sickingen,* mérite à bon droit le nom de *Suisse palatine* qu'on lui a donné. Un sol tourmenté qui porte çà et là des traces de révolutions géologiques, des sites d'un aspect étrange, des légendes tantôt sombres, tantôt naïves et gracieuses, le grand nombre de castels ruinés, les méandres si variés et si pittoresques que décrit le cours de la Lauter, tout concourt à lui imprimer un cachet particulier de grandeur et de sauvage originalité.

Le domaine de Hohenbourg comprenait outre le château de Hohenbourg celui de Lœwenstein, qu'il faut distinguer d'un autre du même nom, près d'Ober-Moschel [1], ainsi que les deux villages de Wingen et de Climbach, dont le premier était féodal avec Lœwenstein, le second allodial. Les Sickingen possédaient de plus les communes de Keffenach, de Hoffen, de Beuren ou

1 Palatinat.

Büren etc. annexés plus tard au duché de Deux-Ponts. En 1438 l'empereur Albert II confirma à Wirich de Hohenbourg tous les droits et priviléges impériaux sur Hohenbourg et les villages qui en relevaient. Le château avait été construit au treizième siècle par la riche et puissante famille des Puller de la basse Alsace, qui acquit successivement et à des titres divers Soultz-sous-Forêts, Wangen, Rhinau, Mutzig et plus de la moitié de la vallée de Schirmeck. Richard, dernier rejeton des Puller de Hohenbourg, reconnu coupable de vices infames, au dire de Leu, écrivain suisse, fut obligé en 1482 de quitter l'Alsace pour se réfugier à Zurich. Il sut tellement y gagner la faveur publique qu'il y obtint le droit de bourgeoisie; mais peu après, de nouveau convaincu d'immoralité, il fut brûlé vif devant la porte de la ville. Sa sœur Elisabeth, mariée à Eberhard Hofwarth de Kirchheim, avait remis, en 1475, au Landvogt d'Alsace le quart de Hohenbourg et des deux villages qui en dépendaient. Vers 1478 Richard avait concédé à son beau-frère Eberhard et aux enfants de celui-ci le tiers de ce même château. Mais il existait une autre sœur de Richard, Marguerite de Hohenbourg, qui épousa Schweickard de Sickingen. C'est par elle que le château passa aux Sickingen, qui l'offrirent en fief avec la moitié du village de Wingen à l'empereur et à l'empire. En 1542 la famille de François de

Sickingen recouvra une grande partie des biens patrimoniaux, mais seulement à titre de fief palatin et sous la réserve du perpétuel droit d'ouverture. Les lettres de Charles Quint données en 1544 à François-Conrad, fils de l'illustre vaincu, déclarent héréditaire le fief de Hohenbourg.

A ce château se rattache une légende populaire bien connue dans le pays. A l'heure de minuit une jeune châtelaine vêtue de blanc, après avoir parcouru les ruines de la demeure féodale, en descend lentement pour se diriger vers la fontaine dite *de la vierge*. Plongée dans une profonde rêverie, elle va laver ses longs cheveux dans l'onde limpide ; puis elle s'élance, légère comme une biche, jusque près de la ferme voisine où elle semble prêter l'oreille à quelque son lointain. Soudain ses regards qui avaient pris une expression de bonheur se reportent avec mélancolie sur le vieux manoir. Elle reprend le chemin de la montagne, se présente à la porte, murmure quelques paroles que personne ne comprend, puis, le cœur brisé de douleur, elle adresse une prière à Dieu et disparaît.

IIIe PÉRIODE

depuis la sécularisation de l'abbaye jusqu'à la Révolution.

1524-1789.

CHAPITRE 1er.

1524-1526

En présence de l'agitation croissante des esprits, du mauvais état des finances et du relâchement d'une partie du clergé, l'abbé Rudiger ne balança point. Cédant à une impérieuse nécessité, il sollicita et obtint du Saint-Siége la suppression de quelques prieurés, celle du Chapitre de Saint-Etienne, l'annexion de cette église avec tous ses biens et revenus à l'abbaye princière dont elle relevait, et la conversion de celle-ci en collége de chanoines séculiers [1] *(in præposituram sæcularem)*. Ces insignes faveurs accordées par le pape Clément VII, le 25 avril 1524, à l'antique fondation mérovingienne lui imprimèrent, après tant d'épreuves, un caractère nouveau et en assurèrent le maintien jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, grâce surtout à la haute protection dont allaient la couvrir les évêques de Spire à partir de 1546. **Sécularisation de l'abbaye**

A l'époque de son incorporation, la collégiale

1 Pièces justificat. num. 30.

de Saint-Etienne comprenait quatre canonicats avec autant de prébendes et cinq vicairies perpétuelles. Elle avait pour prévôt *(præpositus)* Mathias Wildenreit et pour doyen Léonard de Wilstein. Aux termes de la bulle de sécularisation, qui recommandait d'ailleurs le scrupuleux respect de tous les intérêts légitimes, le Chapitre de Saint-Pierre et Saint-Paul devait se composer de douze chanoines avec un doyen et un custode et de plusieurs vicaires perpétuels, tous placés sous l'autorité du prince-abbé, désigné pour la dignité de prévôt. Voici les noms des membres du nouveau Chapitre :

Rudiger, prévôt
Léonard de Wilstein, doyen
Jean Angeli, custode
Jean Bingel
Jacques Plack
Jacques Hirt
Guillaume Giessen
Beatus Dietrich — chanoines
Henri Osterwick
Jean Schritman
Laurent Dalen
Jost Fischer
Philippe Hatten

Le prévôt conservait les revenus de la mense abbatiale et toutes les franchises de ses prédé-

cesseurs; les douze prébendes canoniales furent réparties entre le doyen, le custode et les dix autres chanoines; ceux des anciens religieux qui n'avaient pas été compris dans la promotion furent pourvus chacun d'une vicairie perpétuelle.

Cependant Rudiger était en butte à de continuelles attaques. On le dépeignait au peuple sous les plus sombres couleurs; on le traitait d'intrigant, d'altier despote, de tyran vindicatif et avare, de scélérat. La découverte de plusieurs canons encloués et un incendie qui éclata dans la ville, au mois de mars 1525, furent avidement exploités par la malveillance. Un individu de mauvaise réputation, Conrad Umblauf, gravement compromis, ne craignit pas, pour donner le change à la justice, d'accuser le prévôt d'avoir ourdi un complot contre le Magistrat et la sûreté publique. Il fut brûlé vif. Au mois d'avril de la même année un vigneron de Wissembourg, nommé Bach ou Bacchus Fischbach, parvint à réunir dans le bailliage bipontin de Cléebourg une bande de deux cents rustauds mécontents et à soulever Riedseltz et Schweighofen. Son audace, son renom de bravoure et la perspective du pillage firent accourir dans son camp une foule d'auxiliaires du Palatinat, de l'évêché de Spire, des seigneuries de Gutenberg et de Fleckenstein, du Westrich etc., tous ligués par serment et commandés par quelques fonctionnaires ruraux, dont les plus fougueux étaient

ceux de Candel, de Deidesheim, de Neustadt, de Schaidt et de Bergzabern. Ce mouvement fut provoqué, au dire de plusieurs historiens, par l'administration *arbitraire* du prévôt, par ses *empiètements* sur les priviléges municipaux, par ses prétentions *hautaines* de toute sorte. Il est moins difficile d'incriminer que de prouver. Comment, en effet, imputer à Rudiger, quels que fussent ses torts, fondés ou non, des actes de brigandage qui se rattachaient incontestablement à l'insurrection communiste du *Bundschuh* [1], à la *Jacquerie* de la Thuringe, de la Souabe, de la Forêt-Noire et d'une partie de l'Alsace? Le Magistrat de Wissembourg paraissait fort contrarié. Il fit défense aux différentes corporations de se joindre aux rebelles et confia la garde des portes de la ville aux chefs de la milice. Mais déjà perçait de tous côtés un esprit mal contenu de résistance et d'insubordination. La tribu des vignerons penchait pour les insurgés, et le présomptueux Bach bravait impunément les injonctions de l'Autorité. « *Ne vous souciez pas,* répétait-il, *du bavardage de ces Messieurs ; c'est à présent le moment de la* RÉCOLTE. » Le 22 avril sa troupe, forte de trois mille hommes, informa le Conseil qu'il s'agissait simplement de *remettre en honneur la parole de Dieu,* et le pria d'adhérer à une pensée

1 Soulier à cordons, qui figurait sur l'étendard des conjurés allemands, chaussure du paysan par opposition à la botte éperonnée du noble.

si louable. Le langage officiel des communistes allemands de cette époque était rempli de formules évangéliques ; mais personne n'ignore que les vertus dont ils se targuaient se pratiquaient d'ordinaire d'une façon très peu chrétienne. Ils descendaient bien vite des hauteurs de la théologie, où ils se sentaient mal à l'aise, pour s'abattre sur les propriétés de la noblesse et du clergé.

« *Non didicit Christum nisi qui simulacra perurit*
Atque sacerdotum qui spuit in faciem.
Non didicit Christum, census decimasque libenter
Persolvens ; illum lurida lepra tenet[1]. »

« *Promptuarium quod Spirensium canonicorum est invadunt vinoque madent.... Ingluviei indulgent et amici ventri vivunt..... Hic quoque compluscules dies in crapulâ et ebrietate consumpserunt.... Monasteria diruunt.... cellas vinarias invadentes, spe novi imperii inflati, helluantur.*[2] »

Il en fut de même de ceux qui vinrent camper sous les murs de Wissembourg. Non contents de demander qu'on leur ouvrît les caves et les greniers des établissements religieux, ils sommèrent le Magistrat de déclarer s'il entendait ou non faire cause commune avec eux et leur livrer les moines, corps et biens ; en cas de refus,

1 Freher.
2 Haarer et Gnodalius.

ils n'épargneraient pas les enfants au sein de leurs mères, et ils couperaient les vignes par le pied. [1] Déterminée par la généreuse initiative de Henri de Pappenheim, commandeur de l'Ordre teutonique, de Christophe Schober, intendant de l'*Eichhof,* et de quelques autres citoyens courageux, l'Autorité prit sous sa protection spéciale tous les biens ecclésiastiques et répondit aux pillards *qu'avec l'aide de Dieu on les recevrait de façon à les faire repentir de leur audace.* Furieux de se voir déçus dans leurs calculs, les satellites de Bach, composés de la bande de Cléebourg, de la majeure partie des vignerons et de tout ce que l'appât du butin attirait de plus turbulent sous la bannière du désordre, assaillirent l'église de Saint-Etienne, située en dehors du vieux mur d'enceinte, et la réduisirent en cendres. Manuscrits précieux, objets d'art, antiques documents, urbaires, tout fut anéanti. Quand le vénérable *cœnobium,* fondé par l'abbé Liuthard au onzième siècle, se fut abîmé dans un vaste embrasement, sous les yeux mêmes du Conseil, les pieux Vandales marchèrent contre le château de Saint-Remy, où ils supposaient que Rudiger s'était réfugié, et l'attaquèrent avec de l'artillerie amenée des environs. Le siége durait depuis quatre jours, lorsque les plus mutins de la population, impatients de tout frein et de tout délai, résolurent de se joindre à l'ennemi avec le matériel de guerre

Incendie de Saint-Etienne

1 Bœll.

de la ville. A bout d'expédients et pour mettre sa responsabilité à couvert, le Conseil chargea son greffier Thomann Schachinger, maître ès-arts, de publier une dépêche récente de l'électeur palatin sur la police et le maintien de l'ordre public. Lecture en fut faite dans la maison dite depuis *zum Holzapfel*, où toutes les tribus avaient coutume de se réunir dans des conjonctures graves. Le tumulte était extrême. Au milieu des clameurs qui dominaient la voix du greffier, le chef de la tribu des vignerons, Pierre Kolb, s'élança sur une estrade et s'écria : « *Chers bourgeois, ne vous inquiétez pas de cette dépêche ; le gouvernement de l'électeur y est étranger ; un écolier pourrait en faire autant. Nulle issue pour vous,* A MOINS QUE VOUS N'ARRACHIEZ LA RACINE. » — « *Chers concitoyens,* répliqua le représentant de l'Autorité, *je vous affirme sur l'honneur que la dépêche vient de la chancellerie de Heidelberg ; je connais l'écriture du secrétaire et le sceau électoral. Réfléchissez bien à ce que vous allez faire. Attaquer le prévôt dans ses possessions, c'est attaquer l'électeur lui-même son patron ; c'est donner lieu à des griefs qu'on s'empressera de faire valoir comme une cause légitime de guerre.* » Cependant on entendait gronder le canon de Saint-Remy ; la multitude échauffée proférait des menaces de mort contre quiconque empêcherait le départ de l'artillerie. Enfin les clefs de l'arsenal furent livrées et l'on

vit emmener une partie des munitions et des fauconneaux que renfermait l'établissement. La grosse artillerie allait suivre malgré les remontrances du commandant, lorsqu'on imagina d'entraver le mécanisme de ces lourdes pièces, si bien qu'elles n'arrivèrent, dit-on, ce jour là que jusqu'à la porte de Landau. Quoique la reddition du château fût connue dès le lendemain matin, le cortége n'en continua pas moins sa route. Attaquée avec une vigueur extraordinaire et désespérant d'être secourue, la garnison, commandée par Wolfgang Breitenacker, *ministérial* du prévôt et Schultheiss de Wissembourg, avait capitulé. Saint-Remy fut pillé et incendié le 6 mai 1525.

Incendie de Saint-Remy

Avant de suivre les insurgés sur d'autres points de la province, consacrons ici quelques lignes à la mémoire de l'honorable défenseur du château. Issu d'une famille patricienne de Wissembourg, il avait pris du service dans les armées impériales et s'y était signalé par de brillants faits d'armes. Le 24 septembre 1518 Maximilien I, pour lui donner un témoignage de sa haute satisfaction, lui octroya, pour lui et ses descendants, une lettre-privilége datée d'Augsbourg, portant concession de plusieurs droits et franchises. Durant la révolte des paysans, sa conduite énergique et loyale, qui contrastait singulièrement avec les défaillances d'un grand nombre de ses concitoyens, lui attira d'odieuses

violences et mit plus d'une fois sa vie en danger. Son dévouement aux intérêts de la prévôté ne se démentit pas un seul instant. A Saint-Remy les assiégeants l'ayant sommé d'ouvrir les portes, avec menace de jeter ses enfants dans les fossés s'il n'obtempérait à leur demande, il répondit qu'il mettait son honneur au-dessus du salut de sa famille. Il mourut en 1561, laissant une postérité tellement nombreuse qu'on aurait pu, suivant les paroles du chroniqueur Hertzog son gendre, en peupler un petit pays. Elle se composait de soixante-dix membres, enfants, petits-fils et arrière-petit-fils. Il fut inhumé dans le cloître de Wissembourg. Sa femme, Elisabeth Harst, aussi d'une famille patricienne, repose à Walbourg. L'aîné de ses fils, Paul Breitenacker, embrassa la carrière des armes et se distingua sous les ordres de Sébastien Vogelsberger.

Ivres d'insolence les vainqueurs se jetèrent sur le bourg palatin de Seltz et y firent main-basse sur tout ce qui appartenait aux chanoines. Le château de Frédéric de Fleckenstein à Nieder-Rœdern eut le même sort : tout fut enlevé ou consumé par les flammes. Le frère du baron, chanoine de Trèves, qui s'était blotti pendant la bagarre dans un poële, fut maltraité et obligé de prêter serment. Une nouvelle horde de forcenés venait de les rallier. C'était celle des *Tondus*, ainsi nommée parce que tous ceux qui en faisaient partie devaient se raser la tête. Elle

s'était organisée près du couvent de Sturzelbronn[1] et, après avoir ravagé cet établissement, elle avait envahi les terres du comte Emich de Linange, mis le feu aux châteaux de Grevenstein (Græfenstein), de Lindelbronn, de Ramberg, et d'Elmstein, s'était emparée des villes d'Annweiler et de Bergzabern, puis, après une halte de plusieurs jours dans ces deux endroits pour se reposer et dévorer un riche butin, elle avait enfin rejoint à Nieder-Rœdern le corps principal, avec lequel elle s'apprêtait à *courir* de nouveau *sus aux seigneurs et aux prêtres.*

On sait que les insurgés avaient coutume d'appliquer leurs principes sans ménagement, souvent sans distinction de parti. Plusieurs de leurs chefs, entre autres les prévôts ruraux de Minfeld et de Candel, répandirent le bruit qu'ils sauraient se faire ouvrir les portes de Wissembourg à l'aide de quelques centaines de *serpettes*, c'est-à-dire en dévastant le vignoble. Ces menaces ayant été corroborées par l'avis transmis à deux capitaines de la milice, qu'on projetait un coup de main contre la ville, les bourgeois prirent des mesures de précaution et passèrent la nuit sous les armes. Toutefois les ennemis, qui avaient dans l'intervalle, sous les ordres de Michel Busch de Germersheim, entamé largement les provisions du clergé de Landau, *ex bonis ecclesiasticorum*[2], ne se présentèrent que

1 Ancienne seigneurie de Bitche.
2 Gnodalius.

le lendemain matin. Ils sortaient d'Altenstadt et prenaient position au *Rennfeld*, désigné comme point de ralliement à leurs alliés de Cléebourg. Bien que les forces réunies des deux corps fussent très considérables, on parle de neuf mille hommes, le résultat de l'entreprise fut nul. L'impéritie des chefs, plus ardents au lucre que versés dans le métier des armes, leurs interminables querelles et l'incohérence de leurs mouvements provoquèrent les sarcasmes des citadins. On ne pouvait voir sans rire ces bandes indisciplinées tantôt s'aligner, tantôt rompre les rangs, ici préparer les échelles destinées à l'assaut, là tirer quelques coups, puis par inadvertance faire sauter un dépôt de poudre etc. Quand les rustauds s'aperçurent du peu de succès de leurs opérations, instruits d'ailleurs de la marche d'Antoine de Lorraine sur Saverne, ils se décidèrent à lever le siége et à porter secours à leurs *frères* menacés. Mais à peine furent-ils partis qu'ils apprirent la défaite de ces derniers. Saisis d'une terreur panique, ils cherchèrent à échapper au châtiment, en implorant la médiation des magistrats de la république de Strasbourg. « *Nous nous repentons*, disaient-ils, *de n'avoir point suivi vos conseils. On nous trompait. Loin de vouloir faire aucun mal, nous ne demandions que le triomphe de la parole de Dieu et le redressement de vieux griefs. Nous supplions humblement vos Excellences de consi-*

dérer quelle valeur pouvaient avoir les délibérations d'une multitude composée de tant d'éléments hétérogènes, où un seul braillard sans pudeur ni vergogne trouvait plus d'auditeurs que quarante personnages honorables étrangers à l'intrigue. »

Malgré les démonstrations significatives qui venaient de se produire sous nos murs, la pression exercée par la tribu des vignerons sur le reste de la population entraînait fatalement la cité. On oubliait certains articles du traité de Nieder-Schlettenbach, du 20 mai 1525, portant que l'électeur palatin jouirait paisiblement des péages et des autres droits régaliens qui lui appartenaient, que l'abbé serait maintenu en possession des dîmes, du droit de conférer les bénéfices ecclésiastiques et de nommer les curés des églises etc.

Le gouvernement du Palatinat, attaqué dans ses propres domaines et troublé dans la perception de ses revenus, en voulait aux Wissembourgeois, dont plusieurs occupaient des commandements dans les rangs des rebelles. Bon nombre d'entre eux avaient coopéré à la destruction de Saint-Etienne et de Saint-Remy; les propriétaires les plus considérables se dérobaient par la fuite aux outrages de la multitude; l'Autorité elle-même se permit, du 15 au 26 juin, de graves excès de pouvoir, non-seulement en portant atteinte aux priviléges du Chapitre, mais encore

en s'attribuant une partie de ses biens, notamment les quatre moulins à blé, tout en lui faisant promettre de ne jamais réclamer ni indemnité ni réparation. « *Les chanoines se soumirent à tout,* dit un historien [1], *et confirmèrent leur consentement par un serment qu'ils prêtèrent entre les mains du plus ancien bourgmestre.* »

Lorsque l'électeur, Louis V le Pacifique, fut informé de ces faits, il venait de rétablir l'ordre dans les districts transrhénans du Palatinat et de tailler en pièces une armée de paysans à Pfeddersheim [2], sur la rive gauche. Plusieurs chefs de bandes, entre autres Michel Busch qui avait dirigé l'expédition de Landau, étaient tombés entre ses mains et avaient été décapités. Soutenu par l'électeur de Trèves, par la noblesse souabe et un grand nombre de comtes et de seigneurs, il balayait vigoureusement la chaîne du Haardt jusqu'à Neustadt, d'où il ordonna au Magistrat de Wissembourg, par une lettre pleine de reproches, *de réintégrer le Chapitre dans tous ses droits*. La réponse fut évasive ; on demandait un délai en donnant l'assurance que l'Unter-Landvogt, Jean-Jacques de Morimont, aplanirait les difficultés dans une conférence entre les parties intéressées. L'électeur répliqua de Godramstein, le 3 juillet, que rien au monde

1 Bœll.
2 près de Worms.

ne le détournerait de la voie où il était entré. On lui expédia un mémoire justificatif qui resta sans réponse. Déjà sa cavalerie s'installait à Minfeld, chef-lieu du bailliage de Gutenberg, l'infanterie et l'artillerie à Freckenfeld. Vivement alarmé, le Magistrat se décida enfin à envoyer au quartier-général une députation, que le baron de Morimont appuya de son puissant crédit. Après de longs pourparlers, le palatin consentit à ne pas assiéger la place, à condition qu'elle se rachèterait pour six mille florins d'or, que huit des chefs de la rébellion auraient la tête tranchée et qu'on remettrait au Landvogt la grosse artillerie. Cependant les vignerons et les fauteurs de troubles les plus compromis parvinrent à empêcher la ratification du traité. En même temps la ville cherchait à gagner du temps pour compléter ses moyens de défense. Irrités de ces tergiversations, les princes résolurent d'agir. La cavalerie palatine prit position sur une hauteur près de Schweigen, la bipontine à Rott et celle de Trèves à Rechtenbach, l'infanterie avec l'artillerie non loin du vieux *Burgstaden* [1] en ruines et dans la vallée. Ces mouvements de troupes eurent lieu, le 8 juillet, sous la direction des généraux Guillaume de Habern, Eberhard d'Erbach, Georges de Neiperg et Frédéric Halbwachs. Le lendemain l'électeur arriva de Minfeld et fit faire des reconnaissances pen-

Bombardement de Wissembourg

1 in valle prope collapsas ædes quas *Burgstadel* appellant. *Haarer.*

dant la nuit. Malgré ses formidables préparatifs les assiégés persistaient à repousser toute tentative de conciliation, quand de plus éloquents arguments vinrent se faire entendre dans la matinée du 10. Aux décharges d'artillerie précédées du bruit des fanfares ils ripostèrent vaillamment du haut des murs. En vain deux conseillers impériaux, Dietrich, comte de Manderscheid, et Frédéric de Lidbach s'efforçaient-ils de s'interposer entre les combattants; en vain les députés des villes de Strasbourg, de Haguenau, de Spire, de Worms et de Landau joignaient-ils leurs bienveillants conseils aux démarches des représentants de l'empereur. La lutte ne fut suspendue que le 11 au soir. Douze cents projectiles avaient été lancés dans la place, où la confusion était au comble. Le Magistrat finit par accepter les conditions imposées par le vainqueur. Il s'obligea au nom de la ville *à annuler tous contrats et arrangements conclus pendant les troubles; à restituer tant aux ecclésiastiques qu'aux laïques, en première ligne au Chapitre et à Wolfgang Breitenacker, les bénéfices, rentes, propriétés etc. qui leur appartenaient; à réintégrer le prévôt Rudiger dans l'exercice de sa haute dignité et de tous ses droits; à faire renouveler les registres de rentes qui avaient été détruits; à indemniser quiconque avait été lésé dans ses intérêts par le vol ou par l'incendie; à livrer les chefs de la révolte; à ne*

laisser rentrer les fugitifs que sur une autorisation spéciale du Landvogt; à payer à l'électeur huit mille florins d'or et à lui remettre toute la grosse artillerie avec les munitions; à renoncer au droit de nommer le Stadtvogt; enfin à se soumettre humblement à toute autre peine qu'il plairait à l'empereur et à l'empire de décréter.

Le lendemain matin, 12 juillet, les deux électeurs entrèrent dans la ville à la tête de forces imposantes. Ceux des principaux inculpés qui n'avaient pas eu le temps de s'enfuir furent amenés devant eux, sur la place publique, pour y assister à la lecture solennelle des conditions du traité et pour être interrogés sur leur participation à la guerre. Trois d'entre eux furent condamnés à la peine capitale. Plusieurs eurent les doigts coupés. Des bannissements et des amendes complétèrent les mesures de répression. Le reste fut gracié. Au nombre de ceux qui subirent le dernier supplice se trouvait Jean Merkler de Cléebourg. Ce fait est attesté par Martin Butzer, contemporain des événements, par conséquent mieux renseigné que Hertzog qui nomme Motherer : « *Demnach ist Herr J. Merkler, nach dem bewrischen Auffrur, als Weissenburg von der Pfalz erobert, zum Schwert onschuldiglich, wie man hernach wol erfaren, übergeben worden. Dis kann ich erweisen* [1]. »

Tel fut le dénouement du drame de 1525. Le

1 *Butzer*, der CXX Psalm.

surlendemain les princes se séparèrent. L'électeur de Trèves se dirigea vers le Wasgau et passa la première nuit à Dahn; Louis retourna chez lui par Rheinzabern et Germersheim.

En 1526 la ville, devenue plus libre, refusa de tenir quelques-unes des promesses que la force seule lui avait arrachées. Dès l'année précédente elle avait été traduite devant la Chambre de Spire pour crime d'Etat, comme ayant pris parti pour les insurgés et rompu la paix publique. Heureusement elle obtint gain de cause par sentence rendue au mois de mai 1530, après une procédure de cinq ans, et rentra momentanément en possession du droit dont elle jouissait depuis 1504 de nommer le Stadtvogt. L'année suivante il passa à l'électeur palatin avec la Landvogtei engagée à ce prince par Charles Quint, et la ville ne le recouvra définitivement qu'en 1559.

En 1525 le prévôt Rudiger vendit au comte de Hanau-Lichtenberg les villages de Kirrwiller, de Ringendorf, de Lixhausen, de Bosselshausen, d'Issenhausen, de Wittersheim, d'Ober-Modern, de Bueswiller et de Schalkendorf. Il s'engagea en même temps, au nom du Chapitre, à payer annuellement et à perpétuité à l'Université de Heidelberg la somme de cinquante florins du Rhin, et céda au puissant électeur une partie de la dîme des vins de Wissembourg, de Rechtenbach, d'Altenstadt ainsi que du bailliage de

Cléebourg. Ce dernier district, qui avait été si ardent pendant la lutte, fut obligé de verser entre les mains du receveur du Chapitre la somme de neuf cents florins, pour réparation des dégâts de Saint-Remy. Les communes du haut- et du bas bailliage de Lauterbourg promirent solennellement à l'évêque de Spire de payer douze mille florins, de rebâtir les châteaux de Jockgrim et de Madenbourg, de remplacer le mobilier volé ou détruit, d'observer les règlements forestiers etc. Plusieurs charges féodales furent abolies ou allégées.

Les conjurés de cette époque, désignés sous la dénomination de *Bundschuh,* sont appelés aussi quelquefois *Kœlbler, Kolbenses, Kolbensium agmen* (bandes armées de gourdins ou de massues) : *Wasgauer —, Cléeburger —, Nussdorfer Kolbenhaufen.* Parmi les endroits du Palatinat cis-rhénan et de la basse Alsace qui eurent le plus à souffrir de leurs sauvages excès, je citerai les établissements religieux de Limbourg, d'Eusserthal, de Frankenthal, de Heilsbruck, de Saint-Etienne à Wissembourg, de Clingenmunster, de Surbourg, de Walbourg, de Biblisheim, de Kœnigsbruck, de Neubourg, de Marmoutier etc. ; — les châteaux de Winzingen, de Bœchingen, de Wolfsberg, d'Edesheim, de Neucastel, de Geisbourg, de Marienbourg, de Scharfeneck, de Krobsbourg, de Staufen, de Bolanden, de Kestenbourg ou

Hambach, de Græfenstein, de Lindelbronn, de Madenbourg, de Saint-Remy, de Saint-Germain; les fermes de Geilweiler et de Mechtersheim; les communes de Bœchingen, de Deidesheim, de Ruppertsberg, d'Oggersheim etc. « *La guerre des paysans,* dit Schœpflin, *a plus désolé les archives que tous les incendies allumés par les guerres antérieures.* » Le calme se rétablit peu-à-peu; mais quantité de châteaux, d'abbayes, de hameaux, de fermes ne présentaient plus que des ruines fumantes; des cantons entiers étaient plongés dans la misère, des milliers de familles se trouvaient sans abri. Bien des années après la pacification de la contrée l'on entendait encore chanter dans les campagnes une espèce d'élégie, dont voici un passage :

« *Einsmals da ich ein Krieger was* (war),
Meines eygnen Herren und Eyds vergass,
Auch in gutem Wohn und Eren sass,
Da dranck ich zu Kestenburg was
Guten Wein auss dem grossen Fass;
Lieber, rath, wie bekam mir das?
Gleich dem Hund, da er frisst das Grass,
Zehn rothe Gulden (Goldgulden) *die Irten* (Zeche) *was,*
Der Teufel gesegnet mir das. »

Seigneurie de Morimont ou Moersperg.

J'ai parlé plus haut des démarches que fit Jean-Jacques de Morimont en faveur de Wissembourg. Parmi les terres données en fief par les seigneurs de Ferrette, l'on voit figurer au premier rang celle de Morimont[1], dont l'ancienneté est établie par un titre d'oblation de 1271. Plusieurs chartes de la maison d'Autriche en révèlent l'importance. Il est fait mention du château supérieur et du château inférieur dans un acte de 1361, par lequel le duc Rodolphe d'Autriche en investit la famille de Mœrsperg, alors divisée en plusieurs branches. Il lui concéda en même temps le village de Levoncourt. D'autres localités voisines du château, comme Courtavon et Largue, furent aussi inféodées plus tard à cette famille par la libéralité de la maison d'Autriche. Peu-à-peu il se forma sous les murs mêmes du château un nouveau village qui en prit le nom. En 1488 l'empereur Frédéric IV, pour récompenser les Morimont des services qu'ils lui avaient rendus, convertit ces domaines en une seigneurie particulière et l'éleva au rang de baronnie. En 1504 l'empereur Maximilien I prit pour Unter-Landvogt Gaspard, baron de Morimont et de Belfort. Vers la fin de l'année 1511, il conféra la même charge à Jean-Jacques de Morimont et lui recommanda d'une manière spéciale de prendre sous sa protection

1 entre Ferrette et Porentruy.

l'abbaye de Sturzelbronn. Les réversales données par Jean-Jacques aux villes d'Alsace portent : « *Ich Hanns Jacob Fryherr zu Mœrsperg und Beffort, Unterlantvogt in Ellsas.* » Il parvint à faire rentrer dans la Landvogtei la ville de Landau depuis longtemps engagée à l'évêché de Spire. En 1582 les Morimont, pour payer leurs dettes, vendirent toutes les propriétés mentionnées ci-dessus aux comtes d'Ortenberg de Salamanque, Espagnols d'origine. A l'extinction de ces derniers, et quoiqu'il existât encore des descendants des anciens possesseurs, Louis XIII disposa de ces biens, en 1641, au profit du chevalier Robert de Vignacourt, issu d'une famille noble de la Champagne et commandant pour le roi dans les villes de Porentruy et de Sainte-Susanne. Ce don fut converti en fief par Louis XIV en 1654. Les Vignacourt ont fourni deux grands-maîtres à l'Ordre de Malte. Le château, chef-lieu de la seigneurie, périt par le feu au dix-septième siècle.

Non loin de là, dans une gorge du Jura alsacien, se trouvait l'abbaye de Lucelle, de l'Ordre de Citeaux, fondée, l'an 1124, par st. Bernard avec le concours de trois gentilshommes bourguignons du nom de Montfaucon. Le savant historien de l'Eglise de Strasbourg, l'abbé Grandidier, y mourut le 11 octobre 1787.

Kestenbourg ou chateau-fort de Hambach, aujourd'hui Maxbourg.

Ce château, non moins célèbre par les charmes de sa position et les riants vignobles qui l'entourent que par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, doit son origine aux empereurs de la maison salique de Franconie, qui le firent construire au onzième siècle, tant pour défendre l'entrée de la vallée de Neustadt que pour servir à eux-mêmes de refuge pendant les troubles de l'époque. Ce n'est qu'au treizième siècle qu'il passa à l'Eglise de Spire, grâce à la puissante influence de l'évêque Conrad III de Scharfeneck, chancelier aulique et confident des trois souverains Philippe, Othon IV et Frédéric II. Dès l'année 1231, sous l'évêque Beringer d'Entringen, successeur de cet illustre prélat, Kestenbourg apparaît comme possession épiscopale. Plus d'une fois dans la suite le vaste manoir abrita dans ses murs les dignitaires de la cathédrale, les trésors et les archives du Grand-Chapitre ainsi que les habitants des villages de la plaine. En 1401 l'on y trouve réunis en conférence les châtelains Henri Kæmmerer de Dalberg, Ort de Weingarten, Jean de Bilenstein, Gérard de Neiperg, Wolf de Meckenheim, Henri de Zeiskam, Heilmann Schnittlauch, Ottmann Brendel et Georges de Gemmingen. Le fief partiel de l'un d'eux, Henri de Dalberg, est conféré l'an 1428 par l'évèque Raban, baron de

Helmstædt, à Henri de Fleckenstein. Un descendant de ce dernier, Wolf Philippe de Fleckenstein, en est investi en 1615 dans la personne de ses tuteurs. Il consistait en une rente annuelle de trente sacs de seigle et de vingt mesures (hectolitres) de vin. En 1525 des milliers de rustauds, à leur tête le *Nussdorfer Kolbenhaufen*, attaquèrent le château, ravirent tout ce qu'il renfermait de plus précieux et ne se retirèrent qu'après avoir vidé, au milieu de danses et de chants frénétiques, le gros tonneau qui contenait mille hectolitres de vin et brisé les autres de moindre capacité. Vingt-sept ans plus tard, en 1552, la même enceinte retentissait du bruit des saturnales d'Albert de Brandebourg, pendant que les bâtiments et les deux chapelles de Notre-Dame et de Saint-Michel étaient dévorés par les flammes. Au seizième et au dix-septième siècle on admirait au village de Hambach le châtelet de Geispitz. Dans la lutte de 1666 entre l'évêque et l'électeur palatin, les gens de celui-ci le prirent d'assaut et le détruisirent, après avoir massacré la faible garnison épiscopale. Ils n'oublièrent ni l'église ni le presbytère. Images, tableaux, sculptures, fonts baptismaux, tout fut anéanti ou mutilé. Quant au produit du pillage, consistant principalement en cent quatre-vingt-dix hectolitres de vin, en vivres et autres objets de prix, ils le transportèrent soigneusement à Neustadt. **La montagne, aliénée par l'Etat en 1825, a acquis**

en 1832, le lundi de la Pentecôte, un renom d'un nouveau genre, à l'occasion de la fête politique dite *de Hambach*. En 1842 les habitants du Palatinat en ont fait hommage au prince royal, aujourd'hui roi de Bavière, à la haute munificence de qui l'on doit d'intéressants travaux de restauration, malheureusement interrompus depuis quelques années.

Landeck ou chateau-fort de Clingenmunster.

Landeck, qui s'élève près de Clingenmunster au-dessus d'une magnifique châtaigneraie, doit probablement son origine à Frédéric Barberousse qui aimait à séjourner dans le pays. En traversant les vignes pour y monter, on passe près de l'antique chapelle dédiée à ste Madeleine, élégante construction romane du douzième ou du treizième siècle, transformée depuis en bâtiment d'exploitation rurale. A l'époque des troubles politiques qui agitèrent l'empire d'Allemagne sous Otton IV et Philippe de Souabe, Landeck et Madenbourg furent accordés à titre de fiefs impériaux à Frédéric I, comte de Linange, premier Landvogt du Spiregau, afin de le mettre en mesure d'exercer avec autorité ses importantes et difficiles fonctions. Après lui Landeck passa à son cousin Frédéric II de Linange, de la maison de Sarrebruck, puis aux deux fils de celui-ci, dont l'un, Emich IV, fonda la ville de

Landau en 1268. Le fief devenu vacant fut concédé, en 1290, par l'empereur Rodolphe I à Otton d'Ochsenstein son neveu, tandis que les alleux faisaient retour aux Linange. Dans la suite la seigneurie de Landeck fut possédée en commun, pendant de longues années, par les comtes de Deux-Pont-Bitche comme vassaux de l'électeur palatin et par les dynastes d'Ochsenstein dont le château patrimonial était situé sur la crète des Vosges, dans l'ancienne *Marck* de Marmoutier [1]. La part électorale-palatine transférée, en 1504, à Alexandre, duc de Deux-Ponts, fut restituée à son rival trois ans après contre les *Burgstaden* de Cléebourg et de Pleisweiler. L'autre moitié, devenue peu-à-peu la propriété du Grand-Chapitre de Spire, fut abandonnée à l'électeur palatin, en 1709, contre la moitié du bailliage d'Altenstadt. Quant à l'abbaye de Clingen ou Clingenmnster, elle vit s'opérer dans son sein de grands changements après la mort du dernier des Ochsenstein. Philippe l'Ingénu, qui en convoitait depuis longtemps les riches fiefs, parvint à se les faire céder par l'abbé Euchaire, en s'engageant par une convention secrète à lui faire obtenir la conversion du monastère en Chapitre séculier. Les négociations furent habilement conduites et le pape Innocent VIII accorda, en 1490, la sécularisation demandée. Il est vrai que le souverain Pontife,

1 entre Geroldseck et Dagsbourg.

ayant saisi le fil de l'intrigue, ordonna de surseoir à sa décision ; mais on passa outre. En 1525 les *Tondus* de Sturzelbronn, renforcés par les paysans de Pleisweiler et d'Oberhofen [1], pillèrent sans pitié le nouveau Chapitre. Quant au château, il traversa intact et la crise communiste et les incidents divers de la guerre de trente ans, pendant laquelle la contrée fut administrée par un fonctionnaire autrichien. Il ne succomba qu'en 1689 dans la guerre dite *d'Orléans*. Les nombreux villages de l'ancienne seigneurie formèrent depuis 1709 jusqu'à la Révolution le bailliage de Landeck, ressortissant au grand-bailliage de Germersheim. Quelques chroniqueurs attribuent la propriété primitive de Landeck non à l'empire, mais à l'abbaye.

Chateau-fort de Lindelbronn ou Lindelbol.

Non loin de Vorder-Weidenthal, près de la cense dite *Lindelbrunnerhof,* se dressent les ruines de Lindelbronn, d'où les regards plongent sur un pays admirable de forêts, de prairies, de castels, de rochers et d'étangs. La partie occidentale du château, défendue par une muraille d'enceinte de plus de deux mètres d'épaisseur, est incontestablement la plus ancienne et remonte au douzième siècle, à en juger par la

1 près de Bergzabern.

forme romane des fenêtres et par d'autres détails d'architecture. On distingue fort bien l'entrée principale, le puits, la prison taillée dans le roc, surmontée autrefois d'une haute tour ronde.

Lindelbronn a donné son nom à une famille équestre que remplacèrent, en 1274, les deux frères Emich et Frédéric, comtes de Linange, investis de ce fief par Rodolphe I de Habsbourg. En 1525 la bande de Sturzelbronn, soutenue par les pillards des environs, s'en empara de vive force et y mit le feu. Comme les possesseurs légitimes avaient encore à leur disposition les deux châteaux de Falkenbourg et de Dagsbourg, celui de Lindelbronn ne fut plus reconstruit. Après bien des vicissitudes et plusieurs partages, la seigneurie échut entière et indivise à la maison de Linange, en 1570, par suite de l'extinction des comtes de Deux-Ponts-Bitche. En 1789 les quatre villages de Vorder-Weidenthal, de Darstein, de Dimbach et d'Ober-Schlettenbach avec la cense de Lindelbrunn formaient la *Schultheisserei* ou Mairie d'Ober-Schlettenbach (bailliage de Falkenbourg). Le nom de Lindelbol, Lindelbühl ou Lindelbronn est empruntée à une plantation de tilleuls qui décorait, suivant la coutume des Linange, le tertre nobiliaire autour de la fontaine. Non loin de là s'élèvent le *Rœdelstein,* au Sud, et le *Buhlstein,* au Sud-Ouest, l'un et l'autre sur des mamelons comme Lindelbronn.

Madenbourg ou chateau-fort d'Eschbach.

Le bailliage de Madenbourg, propriété du prince-évêque de Spire avant la Révolution, se composait des villages de

Arzheim
Eschbach
Mulhausen
Nussdorf
Ransbach
Waldhambach
Waldrohrbach.

Mulhausen n'existe plus; Nussdorf fut vendu en 1508 à la ville de Landau par Conrad de Heydeck.

Madenbourg (Madelbourg, Magdenbourg, Magdalenbourg), dont le nom se rapporte, suivant quelques historiens, au couvent de femmes de s[te] Madeleine de l'abbaye de Clingenmunster, est cité dès le commencement du douzième siècle. L'an 1107 se rencontre le nom d'un chevalier de *Madelberg*. Toutefois le plus ancien document qui soit parvenu jusqu'à nous n'est que de 1176. Il y est relaté une vente de biens faite par la comtesse *Idda de Madenberg,* veuve, à ce qu'il paraît, du Vogt ou burgrave impérial. Après la mort de Gebhard son fils dont le nom apparaît en 1195 et 1209, Madenbourg passe aux mains de la famille de Linange, déjà investie du château de Landeck depuis Frédéric de Linange, premier Landvogt du Spiregau. L'origine de cette nou-

velle acquisition remonte selon toute apparence aux troubles de l'interrègne, pendant lesquels l'évêque de Spire, Henri II, comte de Linange, confia à la vaillante épée de ses parents la garde de Madenbourg qui finit par devenir une propriété de ces puissants dynastes. Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, par suite de fréquents engagements, il appartenait pour deux tiers aux Landschad de Steinach et pour un tiers aux Kæmmerer de Worms, auxquels vinrent se joindre d'autres ganerbes. Des mariages ou de nouvelles impignorations le firent parvenir aux Sickingen et aux Fleckenstein. L'un de ces derniers, le chevalier Frédéric de Fleckenstein qui y mourut en 1452, en possédait la moitié. En 1449 on trouve le nom de Reinhard de Neiperg co-propriétaire. Un autre Frédéric de Fleckenstein, qui dans un document de 1464 se nomme *seigneur de Madenbourg, baron de Dagstul,* s'étant déclaré en faveur de Louis le Noir de Veldenz contre Frédéric le Victorieux, celui-ci chargea son vassal Frédéric de Rosenberg de s'emparer du château. Le lieutenant de l'électeur, qui avait été frustré par son cousin, seigneur de l'endroit, de la part qui lui revenait dans la succession maternelle, s'empressa d'accepter une mission si favorable à ses griefs personnels. Connaissant parfaitement les lieux, il enleva Madenbourg par escalade dans la nuit du 6 mai 1470 et jeta son parent déloyal au

cachot. Ce fait d'armes est célébré en vers rimés par Michel Beheim, historien-poète contemporain. Après plus de deux mois de détention, Fleckenstein se laissa déterminer par Erph, abbé de Clingenmunster, à reconnaître les droits de Rosenberg, que celui-ci céda sur-le-champ à son suzerain pour deux mille florins, sous condition de rachat par les Fleckenstein. D'une convention de 1479 entre les habitants de Nussdorf et Jean de Gemmingen, bailli palatin de Germersheim, il appert qu'en cette année Philippe l'Ingénu possédait encore une partie du château avec droit d'ouverture. En 1488 les Heydeck l'occupaient seuls en entier. Comment et depuis quand tenaient-ils le magnifique domaine? On ne le sait. Vingt ans plus tard l'un d'eux, Conrad de Heydeck, abandonna à la ville de Landau le village de Nussdorf avec la dîme de Bornheim, pour la somme de trois mille florins. En 1511 Odile sa veuve vendit pour quinze mille florins le château et ses dépendances au duc Ulric de Wurtemberg, qui se vit obligé de le vendre à son tour à l'évêque de Spire, en 1516, au prix de quatorze mille florins, dont le montant devait être acquitté par la ville de Landau tenue en gage par le prélat. C'est ainsi que le château revint par droit d'achat aux mêmes mains qui l'avaient possédé trois siècles auparavant à titre de don impérial. En 1525 il fut pris et incendié par la bande de

Nussdorf, avec laquelle la garnison épiscopale, composée de gens du bailliage de Lauterbourg sous les ordres de Nicolas de Wynstall, eut hâte de *fraterniser* en se livrant à de scandaleuses orgies. Le châtiment ne se fit pas attendre. Les chefs expièrent leur félonie en prison, et la multitude, obligée de reconstruire à ses frais le château ruiné, retourna pour quelque temps à l'école de la discipline et de la tempérance. Il fut de nouveau saccagé par le margrave Albert Alcibiade, au moment où l'évêque Philippe de Flœrsheim en achevait la reconstruction. Malgré la rapacité des pillards, parfaitement experts en pareille besogne, il leur échappa cent trente-quatre hectolitres de vin. Le prélat avait fait relever la porte principale du château, sur laquelle se trouve le millésime 1549 avec cette inscription :

« *Madinburg bin ich genant,*
Pfalzgraf Gœrg hat mich kauft us des von
Wurtembergs Hant,
Im Iar fünff zehen hundert zehn fünf und ein
Uf st. Jacob Abent nam er mich ein.
Hat mich Maria zu eigen gegeben,
Got der Herr geb ihm das ewig Leben. »

En ces temps périlleux un caveau particulier servait de dépôt aux archives de l'évêché. Au-dessus de la porte d'entrée de la partie centrale du château se lit une autre inscription ainsi conçue :

« *Von Gottes Gnaden Philipps Bischoff zu*

Speyer und Probst zu Weissenburg : der Baw gemacht worden anno 1550. »

Le milieu de la pierre porte les armes de Spire, de Wissembourg et de Flœrsheim. Solitaire et délabré pendant de longues années, Madenbourg fut reconstruit une troisième fois sous l'évêque Eberhard, baron de Dienheim. De cette époque datent deux élégantes tourelles décorées des armes de l'évêché, de la prévôté de Wissembourg et de la famille noble du prélat avec deux inscriptions identiques, l'une de 1593, l'autre de 1594 :

« *Eberhardus D. G. episcopus Spirensis et præpositus Weissenburg. imperialis aulæ judex.* »

Pris et repris dans le cours du dix-septième siècle par les Français, par les Suédois et par les Impériaux, rendu à l'Eglise de Spire, l'an 1650, en exécution du traité de Westphalie, puis placé, en 1679, par la paix de Nimègue sous la souveraineté de la France, Madenbourg fut enfin rasé, en 1689, par le général baron de Montclar. A partir de cette époque le bailli épiscopal résida à Arzheim. C'est à ce château que se rapporte la romance du poète Uhland : *Drei Fræulein sah'n vom Schlosse.*

Du haut de ces vastes ruines, vendues à des particuliers pendant la Révolution avec près de cinquante hectares de forêts, la vue s'étend au loin sur les deux rives du Rhin, couvertes de villages où règnent l'abondance et le bien-être.

Les regards s'attachent surtout aux sites enchanteurs de la vallée de Gossersweiler et au panorama si bizarre, si original des montagnes de Dahn, que la nature semble avoir taillées, groupées, séparées et entassées pour en composer des tableaux destinés à exciter l'éternelle émulation des peintres de paysage.

Le mont Rodenberg, sur lequel Madenbourg est assis, se relie aux roches de Scharfenberg, d'Anebos et de Trifels. Au pied de l'antique forteresse s'étend le village d'Eschbach, cité l'an 1254 dans un titre de l'abbaye d'Eusserthal. On y récolte du vin rouge fort estimé.

A l'évêque de Spire appartenaient de plus les trois quarts du bailliage de Dahn composé des villages de

Bruchweiler
Dahn
Erfweiler
Fischbach
Hauenstein (Petra pertusa, durchbrochener Fels, pierre pertuis)
Hinter-Weidenthal (en partie)
Schindhardt.

Le haut- et le bas bailliage de Lauterbourg, autre propriété de l'évêque de Spire, comprenaient la belle forêt du *Bienwald* et les localités suivantes, savoir, le premier :

Aschbach
Jockgrim
Keidenbourg
Lauterbourg
Motheren
Neewiller
Nieder-Lauterbach
Ober-Rœdern
Rheinzabern
Salmbach
Schaffhausen
Scheibenhard
Siegen
Stundwiller ;
le second :
Büchelberg
Hatzenbühl
Hayna
Herxheim-sur-le-Klingbach
Herxheimweyer
Rülzheim
Schaidt.

Le Bienwald, *silva apiatica,* sur la rive gauche de la Lauter, a une superficie d'environ douze mille hectares. Ancienne propriété des burgraves de Lauterbourg, il fut cédé avec leur comté, en 1254, par l'empereur Guillaume à l'évêque de Spire Henri II, comte de Linange. Près du village moderne de Büchelberg, situé au milieu de la forêt, coulent deux sources,

dont l'eau, bien que froide et limpide, exhale une odeur désagréable : le *Heilbrunnen* et le *Gesundheitsbrunnen*. Les vertus qu'on attribue à l'une d'elles et la fraîcheur dont on y jouit pendant les grandes chaleurs en font un charmant but de promenade.

L'administration de ces terres était répartie entre un grand-bailli (Ober-Amtmann), un greffier (Amtsschreiber), un receveur (Amtskeller), un greffier-tabellion (Ausfauth), un préposé à la conservation des forêts et de la chasse (Waldfauth) et un prévôt (Oberschultz). Un receveur particulier (Domschaffner) était chargé de percevoir les rentes, redevances et autres bénéfices appartenant au Grand-Chapitre de Spire; celui de 1766 se nommait Conegliano, celui de 1785 Hemberger.

En 1521 l'abbé Rudiger rendit à l'électeur palatin, à titre de fief masculin, la moitié des quatre villages d'Altenstadt, de Schweighofen, de Schleithal et d'Ober-Séebach, conformément à l'ordre de choses qui avait existé avant 1504, époque où l'empereur Maximilien I enleva à l'électeur la Landvogtei ainsi que ces villages, qui en formaient une partie intégrante depuis l'empereur Sigismond, malgré l'acte réparateur de Henri VII, de 1511, en faveur de l'abbaye. Toutes les réversales données à la ville de Wissembourg depuis l'électeur Louis le

Barbu portent : « *In welche Landvogtey dann die ehrsamen Rath, Bürger und Gemeind der Stadt Weissenburg und auch die ganze Mundat von Reichsdœrfern, nemlich Schleithal, Seebach, Altenstadt, Schweighofen...... gehœren.* » Les quatre localités ci-dessus furent retenues par l'empereur pour lui et pour l'empire sous le nom de *villages impériaux immédiats* jusqu'au moment de la transaction qui intervint entre l'abbé et l'électeur, à la suite d'une décision de l'empereur Charles Quint, du 8 mai 1521, portant restitution de ces villages à Louis le Pacifique pour prix de ses services. Enfin par une convention conclue, le 9 juillet 1709, à Dusseldorf entre l'électeur palatin et l'évêque de Spire, la moitié de ces villages qui appartenait au palatin revint au prévôt de Wissembourg, en échange des droits que celui-ci avait sur la moitié du bailliage de Landeck. Par la même convention l'évêque récupéra la moitié des quatre villages de la vallée de Nieder-Schlettenbach, que les palatins avaient possédée depuis 1522 à titre hypothécaire. Le bailliage d'Altenstadt appartenait donc en totalité depuis 1709 au prince-évêque de Spire, en sa qualité de prévôt du Chapitre de Wissembourg qui en était patron et décimateur universel.

L'église d'Altenstadt, remarquable à plus d'un titre, fut reconstruite en partie après la guerre des paysans par le prévôt Rudiger, à l'aide des

matériaux provenant de la destruction de Saint-Etienne. La tour est de l'époque de l'abbé Samuel, c'est-à-dire du onzième siècle. La nef du milieu semble avoir conservé son caractère primitif, tandis que presque tout le reste a subi de grandes modifications. Deux rangées de piliers carrés soutiennent des arcades en plein cintre. Le portail actuel est de 1528. L'inscription du linteau, parfaitement conservée, transmet le souvenir de l'abbé Liuthard, fondateur de l'église de Saint-Etienne dont elle décorait l'entrée principale depuis l'année 1032. Elle est ainsi conçue :

S⁺ « Hoc qui cœnobium cupitis transire decorum
Poscite supremam Abbati veniam Liuthardo. »
Suberam.

Traduction :

Vous qui désirez passer par ce beau cœnobium, demandez le pardon suprême pour l'abbé Liuthard (priez pour son âme).

L'S⁺ placé avant *Hoc* est le monogramme du Christ. Le mot *Suberam,* ajouté plus tard, n'a aucun sens. Quant aux bas-reliefs de ce morceau de sculpture, je suis heureux de pouvoir citer le jugement d'un archéologue distingué, M. Victor Guerber, curé à Haguenau, qui a bien voulu mettre à ma disposition son savant rapport sur l'église.

« *Ils ont le cachet de l'époque romane secondaire qui coïncide avec le onzième siècle. Un*

feston roman en fait le tour en forme de rinceaux composés du lis végétal (non du lis de blason). C'est la fleur ordinaire des ornements romans. Le linteau est partagé en sept champs ou cercles entrelacés; le cercle du centre renferme une main sortant d'un nuage et se détachant sur une croix grecque. C'est le symbole du Père Eternel. La croix forme l'auréole de Dieu; l'auréole croisée est le privilége des trois personnes divines.... Les deux cercles de droite et de gauche renferment deux animaux d'une exécution fort peu soignée, mais qu'un examen attentif permet de prendre pour deux agneaux. Les deux cercles avoisinant ceux des agneaux renferment chacun un ornement en rinceaux de lis roman. Les lis sont réunis deux à deux par un nœud et forment au nombre de huit une sorte de croix végétale. Enfin les deux cercles des extrémités contiennent comme moulure des nœuds romans ou mystiques. »

Le village d'Altenstadt a pour annexes le Geitershof, ancienne propriété de l'Ordre de Malte, le Gutleuthof, le Geisberg et le moulin de Saint-Remy. Schweighofen, qui en dépendait au spirituel et au temporel, a aujourd'hui entre autres annexes le Haftelhof, cité, en 1470, avec chapelle et bénéfice, dans les registres synodaux de Spire et reconstruit, en 1775, par M. de Weber, bailli de Germersheim. La belle chapelle, desservie avant la Révolution par les reli-

gieux Augustins de Wissembourg qui y disaient d'obligation deux messes par semaine [1], est tombée, en 1800, sous le marteau *utilitaire.* La bergerie était renommée.

Le bailliage de Saint-Remy, administré jadis par un seul Schultheiss et tenu comme fief impérial par les Fleckenstein, fut cédé par eux en sous-fief, quant à l'avocatie, à d'autres nobles. Le dernier de ceux-ci, Philippe de Hohenhausen, *pauvre chevalier et vassal des Fleckenstein,* comme il se nomme lui-même dans un document public, en fit don à l'abbé Eberhard, comte de Sarrebruck, qui racheta tous les droits attachés au bailliage, du consentement de Henri de Fleckenstein et de l'empereur Charles IV. Ce dernier confirma à notre abbaye, en 1368, la pleine et entière possession des villages dont il se composait. La demeure des tenanciers-engagistes, située à Steinfeld, occupait probablement l'emplacement de l'ancienne cour dominicale ou domaniale *(Hubhof),* à côté de l'église, où se trouvait encore en dernier lieu la grange aux dîmes. Plusieurs raisons appuient cette supposition : l'étendue de l'espace en question, la position de l'église au milieu de l'enclos-barrière entre le haut- et le bas village, les restes de profondes fondations au nord de l'église et surtout une grosse pierre informe du cimetière sur laquelle, s'il faut en croire les

1 Ordonnances d'Alsace.

vieux livres terriers, s'asseyait le receveur du Chapitre pour percevoir certaines redevances foncières (*auf den Stein zinsen*). Ne serait-il pas permis de voir dans ce *Zinsstein* le *Dingstein* féodal des malls ou plaids de district? Au moyen âge les fermiers collongers (*Hübner* ou *Huber*) formaient, sous la présidence du maire (*Mayer*), une espèce de jury qui prononçait au *Dinghof* ou *Hubhof* sur les différends relatifs à l'exploitation des terres d'une abbaye. Cappsweyer figure sous le nom de *Capsweiler*, c'est-à-dire Krautweiler, dans une donation faite à l'abbaye de Walbourg en 1129.

Dans plusieurs villages du bailliage d'Altenstadt, à Nieder-Schlettenbach, à Finsternheim et à Bobenthal, étaient disséminés quelques serfs ou hommes propres, connus sous le nom de *gens du roi* (Kœnigsleute). Ils relevaient du bailliage bipontin de Wegelnbourg, qui comprenait Hirschthal, Nothweiler, Rumbach et Schœnau.

Chateau-fort de Wegelnbourg.

Wegelnbourg, admirablement situé sur une montagne, près de Fleckenstein et de Hohenbourg, fut dévasté, en 1272, par les Strasbourgeois et par le Landvogt d'Alsace, Otton d'Ochsenstein, parce qu'il renfermait des ennemis de la paix publique. Engagé, en 1330, par l'empereur Louis IV à ses neveux, comtes

palatins du Rhin, avec d'autres terres susceptibles d'être rachetées, Wegelnbourg passa lors du partage du Palatinat, de 1410, aux mains de Louis et d'Etienne, fils de l'empereur Ruprecht. Sept ans après, Etienne, duc de Deux-Ponts, fit un échange avec son frère et resta seul propriétaire du château. Au seizième siècle il fut donné en fief à Jean de Dersch. Après sa destruction par le baron de Montclar, en 1680, le siége du bailliage fut transféré à Schœnau.

CHAPITRE II.

1526-1648.

Depuis 1526 l'Allemagne était désolée par une épidémie vulgairement appelée la suette anglaise[1]. L'évêque de Spire, Georges, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, y succomba à Kisslau et fut inhumé au centre de la cathédrale, dans la tombe de l'évêque Emich de Linange. Le souvenir de sa douce piété et de la prudence qu'il déploya pendant les troubles de l'époque a été conservé à la postérité par cette inscription :

« *Reverendo atque illustri Principi ac Domino Georgio, episcopo Spirensi ac Comiti palatino Rheni Ducique Bavariæ, admirandâ clementiâ, prudentiâ et pietate undique conspicuo, ac demum flagranti anglico sudore immaturâ morte defuncto, pius in episcopatu successor Philippus a Flersheim hoc monumentum instituit. Obiit autem anno Salutis 1529, die 27 Septembris.*

Qui æterna luce fruatur. »

Incorporation de la prévôté de Wissembourg à l'évêché de Spire.

Il eut pour successeur le beau-frère du chevalier François de Sickingen, Philippe II, baron de Flœrsheim, dont l'Eglise de Spire aime à se rappeler les nombreux et importants services. Je ne parlerai ici que des négociations tendant à

1 fièvre miliaire sans exanthème.

annexer à la mense épiscopale la prévôté princière de Wissembourg.

Rudiger devenu vieux et infirme demandait un coadjuteur. La Cour impériale, tout en se montrant disposée à acquiescer à ses vœux, n'entendait voir conférer qu'à un prêtre d'une foi éprouvée une dignité à laquelle était attaché le droit de suffrage aux diètes de l'empire. A la suite d'actives démarches d'un personnage fort en crédit, nommé Held, approuvées par Rudiger lui-même, on jeta les yeux sur un parent de Held, Michel Gillig ou Gillis, prévôt de la collégiale de Neuhausen [1]. La nomination de Gillig à la coadjutorerie fut confirmée par le pape et ratifiée, le 15 mai 1538, par Ferdinand, roi des Romains. Rudiger mourut le 7 juillet 1545 dans l'abbaye de Bénédictins de Sainte-Walpurge ou Walbourg, qu'il avait administrée depuis une quinzaine d'années, du consentement de Charles Quint et du Palatinat, et dont le pape Paul III ordonna l'incorporation à notre prévôté, le 14 mai 1546 [2]. Son corps fut transporté à Wissembourg le 9 juillet 1545 et inhumé dans l'intérieur de cette même collégiale dont il s'était si courageusement efforcé de sauvegarder les droits méconnus. Le monument qu'on lui éleva près de sa tombe, dans le chœur de la Sainte-Vierge, et devant lequel s'arrêta plus d'une fois l'illustre Schœpflin, portait cette inscription :

1 près de Worms.

2 Pièces justificat. num. 34.

« *Anno Domini MDXLV die septimo mensis Julii obiit reverendus Pater, Dominus Rudigerus, hujus Ecclesiæ Præpositus; cujus anima in pace requiescat.*

Reverendi in Christo Patris ac Domini, Domini Rudigeri, hujus Ecclesiæ Abbatis ultimi, primique Præpositi epitaphium :

Sacras qui quondam vivens has rexerat ædes
Conditur hìc gelidâ nunc Rudigerus humo.
Huic Deus omnipotens miseratus vincla relaxet
Mortis et ad vitæ limina pandat iter. »

L'abbaye de Walbourg, fondée sur la lisière de la forêt de Haguenau vers la fin du onzième siècle et confirmée, l'an 1102, par une bulle de Pascal II, avait été cruellement éprouvée par les événements de 1525. Elle forma une dépendance de notre Chapitre jusqu'en 1684, époque où par arrêt du Conseil souverain d'Alsace cette adjonction fut annulée. Par lettres patentes du mois de décembre 1687, enregistrées le 9 février 1688, Louis XIV autorisa le cardinal de Furstenberg, évêque de Strasbourg, à en appliquer les revenus à son séminaire. Elle comptait parmi ses propriétés Walbourg, Durrenbach et Laubach. Ce dernier village lui fut vendu par l'abbaye de Neubourg, suivant une charte de 1378. Quant aux villages de Hirschthal et de Schœnau, qu'elle avait reçus, en 1129, de Godfried de Fleckenstein avec

Mattstall et autres lieux, ils passèrent à la maison de Deux-Ponts. Elle possédait de plus le droit de pêche de six étangs, celui d'affouage dans la forêt de Haguenau, des prairies et des terres arables sises à Huttendorf, à Schalkendorf, à Wintzenheim, à Ergersheim, les grosses et les menues dîmes de Kriegsheim, une rente de cent trente-sept livres deniers, poids de Strasbourg etc.

Le coadjuteur s'attendait à recueillir la double succession du défunt. Mais le nouvel électeur, Frédéric II, stimulé par l'exemple d'autres souverains, ne lui était rien moins que favorable. A peine eut-il appris la mort de Rudiger, qu'il ordonna à son délégué de Haguenau, Henri de Fleckenstein, baron de Dagstul, de prendre possession du couvent de Walbourg. Balançant encore entre une accession publique à l'Union de Smalkalde et la fidélité qu'il devait à l'empereur son maître, il commença par se déclarer ouvertement contre Gillig en faisant occuper, le 12 juillet 1545, Saint-Remy et ses dépendances. Le coadjuteur eut beau protester. Il fut chassé du château et renvoyé à Wissembourg par Sébastien Vogelsberger et Jean Marquard, bailli d'Altenstadt. Ces deux agents palatins, sans perdre de temps, se firent prêter le serment de fidélité en présence de leurs troupes, qui, au dire d'un contemporain, ne se retirèrent qu'après avoir fait main-basse sur les chapons, les oies et les porcs. Volgels-

berger, nommé gouverneur du château, demanda les clefs de la chancellerie, recommanda aux chanoines d'être *prudents* et leur fit entrevoir une amélioration de leurs prébendes. Vers le même temps le cabinet de Heidelberg déclarait nulle toute aliénation de biens faite par le prévôt-administrateur de Walbourg sans l'approbation de l'électeur, patron du monastère. Ces faits inquiétèrent vivement l'évêque. Il y avait longtemps qu'il était obsédé de tristes pressentiments, lorsqu'enfin à la diète de Worms, de 1545, son secrétaire Conrad Jung reçut de Jean Blicker Landschad, maréchal de la Cour palatine, l'avis confidentiel, qu'il était urgent de travailler à l'incorporation de la prévôté et de réaliser enfin le vœu de Mathias de Rammung. A partir de ce moment il y eut des pourparlers à Spire, à Heidelberg et à Udenheim.[1] Pendant que l'évêque ne se préoccupait que des droits et de la sécurité à venir du diocèse, le palatin ne songeait qu'à faire une bonne spéculation financière. Quant au Grand-Chapitre de Spire, consulté sur l'opportunité de l'annexion, il n'hésita pas à adhérer au projet, tout en estimant ainsi que l'évêque, qu'il fallait préalablement en référer à Gillig et au Chapitre de Wissembourg. En conséquence le doyen de la cathédrale, accompagné du syndic, se rendit à Wissembourg pour entendre les observations

1 aujourd'hui Philippsbourg.

du doyen Jean Angeli. L'électeur de son côté convoqua le Chapitre à Germersheim, afin de lui exposer ses vues. Dans la conférence qui s'y tint, le 16 septembre, en présence de Jean Angeli et des chanoines Beatus Dietrich et Simon Brœl, délégués du Chapitre, le docteur Altenstein, maréchal de la Cour, s'efforça de justifier la conduite de son maître : « *Il n'a agi que dans l'intérêt de la prévôté, dont il veut mettre les possessions à l'abri des convoitises et des usurpations séculières ; il ne souffrira pas que le gouvernement en soit confié à Gillig, dont le fauteur, l'ambitieux Held, haï de l'empereur et des princes de l'empire, pourrait susciter des hostilités regrettables. Il propose par conséquent un autre candidat, noble d'extraction, instruit et économe, du choix de qui l'on n'aurait qu'à se féliciter.* » Les délégués promirent de transmettre ces ouvertures au Chapitre, sans dissimuler les obstables que rencontrerait le dessein de l'électeur d'annuler une nomination canonique. Vers la même époque le doyen de la cathédrale fut invité à faire agir un ami de Gillig, Jean Hartmann, chanoine de Saint-Germain de Spire. Ce dernier, n'écoutant que la voix du devoir, s'empressa de représenter au coadjuteur les dispositions équivoques de l'électeur, la situation critique du Chapitre de Wissembourg, l'imminence du péril et par suite la nécessité de

céder. Gillig, précédemment invité par Held à se tenir à l'écart et à ne prendre aucun engagement, lui expédia un courrier à Cologne pour le mettre au courant de ce qui se passait. Le 10 octobre le secrétaire de l'évêché apprit quelques-unes des conditions formulées par le cabinet de Heidelberg. Held ne restait pas inactif. Les intrigues se croisaient dans tous les sens, quand enfin l'électeur fit déclarer, le 1er décembre, par le docteur Hartmann son chancelier, qu'il ne tolérerait à Wissembourg à la tête de la prévôté que l'évêque Philippe II, baron de Flœrsheim. Il est vrai que ses exigences fiscales traduisaient cette concession apparente en une somme de quarante-cinq mille florins. D'autre part le coadjuteur ne consentait à échanger ses droits que contre une rente annuelle de mille florins. « *Loin d'être profitable au Grand-Chapitre,* fit observer le secrétaire, *l'annexion de la prévôté, à des conditions si onéreuses, ne servirait qu'à en préparer la ruine.* » L'évêque lui-même en vint presque à regretter les démarches qu'il avait faites. Néanmoins il recommanda aux dignitaires de la cathédrale de peser mûrement les conséquences d'une rupture, dont il déclinait d'avance la responsabilité. On se remit à négocier. Le coadjuteur, modérant ses prétentions, se décida à accepter une pension viagère de six cents florins, jointe à la

promesse d'un canonicat à Worms ou d'une indemnité convenable. Quant à l'électeur, on le pria de se contenter de vingt mille florins et de prendre en considération les frais ultérieurs de l'affaire à Rome et à la Cour impériale. Assuré du succès, Frédéric demeurait sourd à toutes les sollicitations. Peu lui importait le poids des dettes qui faisait gémir la chancellerie épiscopale. Après de longs débats sur la fixation définitive du chiffre, on parvint, le 14, à se mettre d'accord et à arrêter la somme de trente six mille florins, que le syndic Kalt et le secrétaire Jung se chargèrent de soumettre à l'approbation de l'évêque. Ce fut en vain que le prélat demanda une nouvelle réduction de six mille florins. Souffrant et épuisé, il passa la semaine de Noël en conférence avec les délégués des Chapitres de Spire et de Wissembourg ainsi qu'avec les mandataires de Gillig. Enfin, le dernier jour de l'année 1545, il fut signé à Udenheim un récès, portant que la prévôté princière de Wissembourg avec l'abbaye-annexe de Walbourg serait à perpétuité incorporée à la mense épiscopale; que l'évêque paierait à l'électeur, en retour de ses droits et prétentions, la somme de trente-six mille florins, laquelle demeurerait hypothéquée jusqu'à conclusion définitive et confirmation pontificale et impériale sur la seigneurie de Landeck et sur le bailliage d'Altenstadt; que le coadjuteur aurait une pension de six cents florins et un canonicat à Worms.

L'électeur s'était engagé à appuyer loyalement à Rome le projet d'incorporation. Fidèle à sa parole, il écrivit[1], le 5 janvier 1546, au pape Paul III en même temps qu'il s'entremettait auprès de l'empereur Charles Quint et du cardinal-évêque d'Augsbourg. Ce dernier, ancien chanoine-chantre de la cathédrale de Spire, adressa de Dillingen, sous la date du 20 janvier, un mémoire pressant à plusieurs cardinaux de Rome. Pour accélérer la marche des négociations, l'évêque investit d'un mandat spécial plusieurs personnages notables tant laïques qu'ecclésiastiques. Plein de prévoyance et cherchant à parer à toute éventualité, il fit remettre, dès le mois de février, la somme entière de trente-six mille florins à l'électeur, dont il connaissait les embarras financiers. «*Que Dieu ait pitié de nous,* s'écrie un chanoine contemporain[2]; *il n'y a plus ni secours ni justice à espérer du saint empire romain. Voilà comment le Chapitre de Wissembourg avec ses biens, franchises et priviléges a été vendu par l'électeur son patron !*»

Charles Quint arriva à Spire le 24 mars. Quoique malade, Philippe partit d'Udenheim en toute hâte et entretint successivement Granvelle, ministre de l'empereur, l'évêque d'Arras, le vice-chancelier Navès et l'empereur lui-même. Il restait encore bien des difficultés à surmonter.

1 Pièces justificat. num. 31.

2 Beatus Dietrich.

Quelques-uns objectant que l'incorporation n'avait pas encore été approuvée par le pape, l'évêque montra des dépêches qui donnaient avis de la confirmation. Il y eut une nouvelle entrevue, le 27, entre Philippe et Granvelle. Le succès ne paraissait pas douteux, lorsque le surlendemain le ministre déclara que l'empereur refusait de signer par égard pour la prérogative du Saint-Siége. Alors le prélat impatienté, ne pouvant plus maîtriser les sentiments qui oppressaient son cœur, éclata en plaintes amères. Il dépeignit dans leur sombre réalité les difficultés croissantes qui assiégeaient son administration et récrimina hautement contre l'irrésolution de la Cour impériale: «*Notre dévouement à l'Eglise n'a que trop amassé de haines sur nos têtes; au temporel je ne connais d'autre maître que l'empereur!*» Charles Quint céda et fit prendre dans la soirée le serment de foi et hommage de l'évêque pour la prévôté. L'acte provisoire d'incorporation fut signé le 29 mars; mais le chancelier, ayant déjà pris les devants, ne put y apposer le sceau impérial que dans la ville de Wimpfen. La bulle du Saint-Siége [1] est du mois de février 1546. Le pape Paul III y rappelle les grandes pertes essuyées par l'église de Saint-Pierre et Saint Paul, le décès de Rudiger, les négociations avec le coadjuteur, les sacrifices pécuniaires de l'évêque Philippe II, son zèle et sa circonspection. Le diplome confirmatif impé-

1 Pièces justificat. num. 32.

rial porte la date du 2 juillet de la même année.[1]

L'évêque de Spire s'empressa de prendre possession de sa nouvelle charge. Arrivé à Lauterbourg, il y arrêta avec Beatus Dietrich, nommé récemment doyen du Chapitre, et avec le chanoine Jacques Plack les dernières dispositions de son itinéraire, et fit son entrée à Wissembourg le samedi, 3 avril 1546,[2] avec six voitures et soixante-neuf chevaux. On remarquait dans sa suite nombreuse et brillante Bechtolf de Flœrsheim, Jean Eberhard de Flœrsheim, Jean Roth, chancelier épiscopal, Jacques Kalt, docteur en droit canon et civil, syndic du Grand-Chapitre, Jean de Heppenheim, doyen de la cathédrale, Othon d'Amelungen, chanoine-sacristain, Daniel Brendel de Hombourg, chanoine-écolâtre, Georges Spæth de Soulzberg, intendant, Conrad de Helmstædt, bailli de Bruchsal, Frédéric de Lœwenstein, bailli de Deidesheim, Jean Leisser de Lambsheim, bailli de Marientraut, Paul Schlieder de Lachen, Jean Melchior de Steinkallenfels, Jean Eitel Spæth de Soultzberg, Jean de Lœwenstein, Jean Holzapfel de Herxheim etc. Des flots de curieux se pressaient dans les rues et aux abords de la Commanderie teutonique, où il devait descendre. Il y fut reçu avec tous les honneurs dûs à son rang éminent, non seulement par le Chapitre et par les nombreux employés de la prévôté, tous

1 Pièces justificat. num. 35.

2 Pièces justjficat. num. 33.

rangés derrière le doyen, mais encore par l'administration municipale, dont le chef vint le complimenter au nom de la cité et lui offrir le vin d'honneur avec plusieurs sacs d'avoine. Les cloches de l'église chapitrale sonnaient à toute volée. La cérémonie de l'installation solennelle devait avoir lieu à l'issue des vêpres. A l'heure convenue l'évêque se rendit en carrosse à la collégiale et mit pied à terre devant le grand portail, d'où le Chapitre le conduisit processionnellement à la sacristie. Là il revêtit les ornements épiscopaux, expliqua dans une allocution latine l'objet de son voyage et se fit ensuite présenter le livre des statuts, qui contenait aussi un passage relatif aux cents florins d'or que chaque prévôt était tenu de payer, lors de son entrée en fonctions. Puis la main droite posée sur les saints évangiles, il prononça le serment composé de trente articles et commençant ainsi :[1]

« *Nos Dei gratiâ Philippus, episcopus Spirensis et præpositus Weissenburgensis, nostræ Spirensis diœcesis, juramus ad hæc sancta Dei evangelia manu nostrâ dexterâ corporaliter tacta :* QUÒD NUNC ET IN ANTEA etc. »

Le dernier article est ainsi conçu :

« NEC IMPETRATIS, NEC MOTU PROPRIO CONCESSIS CONTRA PRÆMISSA UTI VOLUMUS, SED OMNIA ET SINGULA PRÆMISSA FIDELITER OBSERVABIMUS, DOLO ET FRAUDE SECLUSIS ; SIC NOS DEUS ADJUVET ET CONDITORES SANCTORUM EVANGELIORUM DEI. »

1 Pièces justificat. num. 33.

Traduction :

.... *Nous observerons fidèlement les articles sus-dits, tous et un chacun, sans fraude ni arrière-pensée ; ainsi Nous soient en aide Dieu et les saints évangélistes.*

Après ces préliminaires, il se dirigea, la mitre en tête et la crosse à la main, vers le maître-autel, ayant à ses côtés le chanoine-sacristain Jost Fischer et le doyen Beatus Dietrich. Ce dernier le fit asseoir dans un fauteuil et l'invita à prononcer trois fois à haute voix les paroles sacramentelles : « *Hæc requies mea in sæculum sæculi ; hìc habitabo, quoniam elegi eam.* » Les cloches s'ébranlèrent de nouveau et le chœur entonna le *Te Deum* avec accompagnement de l'orgue. Au milieu du verset *et rege eos et extolle illos* le doyen et le Chapitre s'approchèrent du maître-autel et prêtèrent le serment de fidélité et d'obéissance au nouveau dignitaire, en plaçant, chacun à son tour, leur main dans la sienne. Au verset *Te ergo quæsumus* le prélat se leva et se tourna vers l'autel. Après le *Te Deum* il reprit sa crosse, donna la bénédiction aux nombreux assistants et rentra à l'hôtel de la Commanderie, où les membres du Chapitre lui présentèrent leurs félicitations ainsi que les présents d'usage consistant en vin et en avoine. Ils furent tous invités à souper. Le lendemain, dimanche de *Lætare*, l'évêque, après avoir assisté à la messe capitulaire et donné pour offrande un

demi-écu, admit à sa table le Chapitre et le Corps municipal. Quant aux personnes de sa suite, la libéralité du Magistrat leur ménagea dans les salons de l'Hôtel-de-Ville une magnifique soirée, animée par une excellente musique et par plusieurs pièces de vins du pays. Le même jour une commission spéciale, composée de Georges Spæth de Soulzberg, de Conrad Jung et de Jacques Kalt, régla avec Catherine Kester, gouvernante du défunt prévôt, certains détails relatifs à la succession. On lui abandonna une maison récemment bâtie par Rudiger à Lauterbourg, avec tout le mobilier qu'elle renfermait, les vêtements de son maître, à l'exception de ceux de velours et à fourrures de martre ; on y joignit deux vaches de Saint-Remy et une rente viagère consistant en seigle et en vin. De tout quoi il fut dressé un procès-verbal que signèrent les plus proches parents de la famille : Jost Fischer, chanoine-sacristain de Wissembourg et Jean Fischer, ancien receveur de Walbourg.

Après avoir pourvu à différents emplois de la prévôté, l'évêque partit pour Saint-Remy, où l'attendaient les habitants des bailliages d'Altenstadt et de Saint-Remy. Il est reçu dans la cour extérieure par le doyen, qui lui remet au nom du Chapitre le château avec tous ses droits, priviléges, appartenances et dépendances. Puis le pont-levis baissé et la herse ouverte, le prélat entre avec sa suite et fait donner par son chan-

celier lecture des droits de souveraineté de la prévôté, consignés dans un vieux diplome sur parchemin. Les communes rurales, tant celles de la vallée de Nieder-Schlettenbach que celles de la plaine, dont se composait le bailliage d'Altenstadt, prêtent serment. Un habitant d'Altenstadt demande la parole et supplie le prélat de faire observer exactement les anciens us et coutumes et d'empêcher le retour des procédés *peu équitables* de son prédécesseur. Sa Grandeur lui recommande d'un ton bienveillant d'adresser ses doléances au *Faut* (bailli) de son village et au grand-bailli de Lauterbourg. Après le déjeuner, les gens de Steinfeld et de Cappsweyer sont admis à leur tour : ils donnent simplement la main (*Hand-Treue*) à l'évêque et au doyen de la cathédrale de Spire. La cérémonie terminée, le baron Philippe de Flœrsheim retourna par Rheinzabern à sa résidence d'Udenheim. Les mêmes solennités signalèrent l'avénement de chacun de ses successeurs jusqu'à la Révolution, époque de la suppression de l'évêché et de la prévôté.

Le 22 janvier 1550 [1], à la demande du même évêque, l'incorporation fut renouvelée par le pape Jules III, qui chargea l'archevêque de Mayence et les évêques de Strasbourg et de Wurzbourg de veiller soigneusement aux intérêts de la récente acquisition. Malheureusement une grande partie des biens de la prévôté étaient

1 *Remling*, Urkundenbuch.

aliénés. Les ducs de Veldenz-Deux-Ponts, outre certains droits qu'ils exerçaient à Rechtenbach, tenaient Rott, Steinseltz, Cléebourg, Oberhoffen, et Hoffen, tandis que les électeurs palatins, copropriétaires depuis 1521 des quatre villages d'Altenstadt, de Schleithal, d'Ober-Séebach et de Schweighofen, possédaient de plus depuis 1522, à titre d'engagement et sous condition de rachat, la moitié des villages de la vallée de Nieder-Schlettenbach.

De nouveaux orages allaient éclater. Plusieurs princes allemands, comptant sur la coopération de Henri II, roi de France, s'étaient insurgés contre l'empereur. A leur tête se trouvaient Maurice, électeur de Saxe, le palatin Otton Henri et le ravageur des évêchés de Bamberg et de Wurzbourg, Albert dit *Alcibiade*, margrave de Brandebourg-Culmbach. Partout de sinistres lueurs. Le Grand-Chapitre de Spire, quoi qu'en dise Voigt, fut rançonné pour plus de cent dix-huit mille florins et la cathédrale souillée par d'abominables orgies. « *Ce peuple,* disait le bailli de Kisslau, *n'a ni foi ni honneur ; ce sont des brigands en démence.* » Philippe se réfugia le 25 juillet 1552 à Saverne auprès d'Erasme de Limbourg, évêque de Strasbourg. Il y mourut le 14 août, après une administration glorieuse et difficile de près de vingt-trois ans. Son corps, embaumé et renfermé dans un cercueil de plomb, fut déposé provisoirement au couvent

des moines Récollets de Saverne. Les intestins furent inhumés dans l'église du couvent et recouverts d'une dalle portant cette inscription :

« *Præsulis a Flersheim Nemetum tegit exta Philippi*
Hic lapis, at Spiræ cætera membra jacent. »

Suivant quelques auteurs l'épitaphe était ainsi conçue :

« *Hic lapis a Flersheim tegit intestina Philippi*
Pontificis Spiræ, corpus at ipsa tenet. »

La continuation des troubles ne permit pas de transporter à Spire ses restes mortels avant le 22 septembre. Il repose devant l'autel de s[te] Anne de la cathédrale, dont la crypte conserve encore deux fragments du monument funéraire en style néo-italien qu'on lui érigea. Le monument portait cette inscription :

« *Hæc tegit a Flersheim moles laborata Philippum,*
Qui pius hâc summâ præsul in æde fuit.
Consuluit patriæ, miserisque pepercit, et orbi
Pacem, quâ semper rexerat, ille dedit.
Weissenburgensem, cleri Spirensis, in ævum
Pacificè fecit juribus arte frui.
Rexerat hic annos princeps ubi tresque viginti,
Exsul at immeritò tunc sua fata tulit.
Mortuus et non est, Christo nam vivit in ipso.
Ergò memor nostri vive Philippe Deo ! »

Wissembourg aussi possédait avant la Révolution, dans le chœur de la collégiale, un mausolée admirable, élevé en son honneur par la piété re-

connaissante de ses neveux avec l'inscription suivante :

« *Memento mori.*

Reverendissimo Domino, Domino Philippo, e nobili familiâ de Flersheim, cujus prima ætas moribus honestis et optimis disciplinis exculta, subsequens doctorali mitrâ, dignitatibus ecclesiasticis in basilicis cathedralium Spirensis, Wormatiensis, Augustensis, Eystettensis, Brugensis ecclesiarum ornata ; posterior, primò Coadjutoriâ præsulis Wormatiensis, deinde Episcopatu Spirensis ecclesiæ, demùm insignis hujus ecclesiæ Præpositurâ decorata ; Maximiliano et Carolo Quinto divis imperatoribus, regibus omniumque ordinum hominibus ob summam prudentiam, et in conciliandis hominum animis, negotiisque arduis tractandis felicitatem, necnon erga omnes suos subditos heroicam humanitatem, Desideratissimus.

Decessit ex hoc sæculo decimo quarto Augusti, anno Christi Salvatoris 1552. »

Le 12 novembre 1552 le Grand-Chapitre de Spire envoya à l'évêque de Strasbourg, comme un témoignage de gratitude, sept tonnelets de vin rouge et blanc (Gänsefüßer rothen u. weißen Beerwein). L'année suivante, le 21 janvier 1553, le nouvel évêque, Rodolphe, baron de Frankenstein, arriva à Wissembourg pour prendre possession de la prévôté, à l'instar de son prédécesseur. Il avait

reçu, la veille, de la ville de Lauterbourg un bœuf et dix-neuf poissons. A peine descendu au *Reffenthal,* dans la demeure du chanoine Jean Gulchen, docteur en théologie, en droit et en médecine, il fut complimenté par une députation du Corps municipal, chargée de lui exprimer les vœux de bienvenue de la cité et de lui offrir un tonneau de vin et dix sacs d'avoine. Il lui fit adresser ses remercîments par son chancelier et l'invita à souper. Après avoir prêté serment entre les mains du doyen Simon Brœl, le prélat se rendit à trois heures à la collégiale et y fut institué dans la prévôté, au pied du maître-autel, en présence du clergé capitulaire à genoux, qui lui prêta à son tour le serment de foi et hommage. A l'issue des vêpres les membres du Chapitre le reconduisirent en cérémonie à son hôtel. Le lendemain dimanche il renouvela au Conseil ses assurances de bonne amitié, lui promit de respecter les franchises locales et le fit asseoir à sa table à côté des chanoines. Les communes rurales, réunies à Saint-Remy, lui firent présent de deux génisses.

Une perturbation de ses facultés intellectuelles l'ayant fait tomber, en 1557, dans une profonde mélancolie, il reçut, en 1559, un coadjuteur dans la personne de Marquard, baron de Hattstein, et se retira au château de Lauterbourg, où il mourut le 21 juin 1560.

On trouve dans *Lunig*, Reichs-Archiv, quelques détails intéressants sur une convention conclue à cette époque entre le Chapitre et le Magistrat, au sujet du traitement des pasteurs et des maîtres d'école.

Vertrag zwischen dem Stifft und Stadt Weissenburg, a. 1560 aufgerichtet.

« *Kund und zu wissen sey hiemit mænniglich, als sich zwischen dem hochw. Fürsten und Herren Rudolffen, Bischoffen zu Speyer, als Probst zu Weissenburg, eines, und den ehrs. Bürgermeister und Rath, andern Theils, von wegen Bestellung und nothdürftiger Unterhaltung der Kirchen-Ministerien, Schulen und anders, allerhand Misverstand, Irrung und Gebrechen erhalten; deswegen sich dann beede Partheyen (dieweil sie sich selbst gütlich mit einander nicht vereinigen kœnnen) vermœg des zu Augsburg a. 1555 aufgerichten Religionsfriedens, auf ein gebürlichen Austrag und . . . zu gütlicher, auch auf den Fall, rechtlicher Handlung und Spruch veranlasst und verglichen, u. s. w. — Der Rath begehrte an das Stifft dass es wie zuvor, zu Verrichtung der Kirchen-Ministerien, in beiden Kirchen S. Johann und S. Michael, zwei Pfarrer und zwei Capellane unterhalten solle, sammt einem Stadt-Schulmeister. — Die Ræthe des Probsts wollten keineswegs zugestehen dass sie jemals*

mehr als zwei Pfarrer und je zu Zeiten einen Caplan zu unterhalten schuldig gewesen, viel weniger dass sie ausser dem gewœhnlichen Stiffts-Schulmeister einen besondern Stadt-Schulmeister unterhalten. — Das Stifft hatte zu reichen an den Pfarrer zu St. Johann 85 Gulden, 24 Achtel Korn, 12 Achtel Spelz und 2 ½ Fuder Wein. An den Caplan 33 Gulden, 12 Achtel Korn und ein Fuder Wein. — Dem Pfarrer zu S. Michael 60 Gulden, 25 Achtel Korn und 2 ½ Fuder Wein. Wegen theurer Zeit zu fernerer nothwendigen Bestellung und Unterhaltung der Kirchen-Ministerien, hat das Stifft einem ehrs. Rath jæhrlich noch 150 Gulden zu reichen, und beide Pfarrhæuser zu unterhalten, auch dem Caplan zu S. Johann eine Behausung einzuræumen.

L'évêque Marquard de Hattstein fit son entrée à Wissembourg à cheval, le lendemain de l'Assomption 1560, avec un cortége de soixante-dix-huit cavaliers, et descendit comme Rodolphe chez le chanoine Jean Gulchen au Reffenthal. La ville lui fit remettre cinq mesures (hectolitres) de vin et dix sacs d'avoine.

Sébastien Vogelsberger

On a vu plus haut l'entreprenant Henri II, roi de France, accéder à la ligue formée contre l'empereur d'Allemagne par Maurice, électeur de Saxe. Il pénétra en Alsace à la tête d'une armée et établit, le 10 mai 1552, ses cantonnements à

Altenstadt et dans les environs. On n'eut qu'à se louer des relations qui se formèrent entre ses troupes, obligées de s'approvisionner au marché de Wissembourg, et les habitants de la ville, curieux de visiter son camp. Les écrivains contemporains ont soin de mentionner la visite qu'il fit, pendant son séjour dans notre contrée, au seigneur du château de Neuf-Dahn, Christophe de Dahn, dont la femme venait d'accoucher. Cependant à l'approche de l'armée française les bourgeois les plus riches de Wissembourg, principalement ceux qui avaient naguère exercé des fonctions publiques, s'étaient empressés d'émigrer à Spire : c'est que la fin tragique de Sébastien Vogelsberger leur faisait craindre des représailles. Ce chef de lansquenets, né à Altzheim, près de Herxheim-sur-le-Klingbach, dans une condition obscure, d'abord garçon boulanger, puis chrysographe et maître de langues, avait pris, jeune encore, du service dans les troupes enrôlées en 1536, malgré la défense de Charles Quint, par le comte Guillaume de Furstenberg. L'activité de Vogelsberger, son intelligence et la protection du comte lui valurent un avancement rapide. Il acquit de grandes richesses, prêta de fortes sommes d'argent à divers nobles et déploya beaucoup de luxe. On montrait encore avant la Révolution, au village de Fridelsheim[1], un château qui lui avait appar-

1 Palatinat.

tenu. Ce fut probablement en 1539 qu'il acheta le droit de bourgeoisie dans notre ville, où il fit bâtir, en 1540, une vaste et belle maison[1], décorée autrefois de son portrait. L'électeur palatin, Frédéric II, avec qui il était fort lié, lui confia, en 1545, la garde de Saint-Remy et l'employa dans plusieurs missions diplomatiques. La solennité du sacre de Henri II, en 1547, à laquelle le vaillant colonel eut l'imprudence d'assister, à la tête de plusieurs compagnies de troupes allemandes, lui devint fatale. Croyant son autorité méconnue, Charles Quint, dont les sentiments hostiles envers la France venaient de se réveiller avec une nouvelle force, le fit arrêter avec quatre de ses capitaines à Wissembourg, le 22 janvier 1548, sans aucune opposition de la part du Magistrat, par le général Lazare de Schwendi, ami intime, dit-on, de notre compatriote. Gardé à vue à l'Hôtel-de-Ville jusqu'au 27 janvier et emmené ensuite à Augsbourg par un piquet de cinquante cavaliers espagnols, Vogelsberger fut déclaré coupable de haute trahison et exécuté, le 7 février 1548, avec ses camarades sur la place du marché d'Augsbourg, au milieu d'une grande affluence de peuple. Il mourut avec courage en protestant énergiquement de son innocence. Les biens qu'il possédait à Wissembourg furent confisqués en vertu de la même sentence et achetés, le 15 juin 1551, par la ville pour la somme de

[1] maison le Joindre, quai Anselmann.

trois mille florins d'or. La noblesse allemande fut indignée de cet attentat à ses libertés, et Henri II, pour venger le lâche abandon du colonel, obligea le Magistrat de Wissembourg, en 1552, à lui demander publiquement pardon de n'avoir point mis d'obstacle à son arrestation. Il cita même ce fait parmi les motifs de son alliance avec les ennemis de Charles Quint. Cependant la nouvelle d'une transaction entre Ferdinand d'Autriche et l'électeur Maurice détermina le roi à lever son camp. Il rentra en France, en traversant les terres des princes de Deux-Ponts et le Westrich. La ville éprouva de grands dommages à cette occasion. Albert, margrave de Brandebourg, ayant rassemblé des troupes contre l'empereur la frappa d'une contribution de guerre de dix mille florins; Charles Quint y passa à son tour avec son armée au mois de septembre.

Le baron Lazare de Schwendi, l'un des caractères les plus originaux de cette époque, fut investi, en 1563, par Maximilien II qui l'estimait beaucoup, de la seigneurie de Haut-Landsperg, près de Colmar, à l'entrée de la vallée de Munster, tenue auparavant par les comtes de Lupfen. Il obtint de plus, en 1575, l'avocatie impériale de Kaysersberg, qui lui fut engagée pour la somme de trois mille deux cents livres, et il accrut ses domaines dans la haute Alsace par beaucoup d'acquisitions allodiales. Il fut aussi gouverneur de la forteresse de Brisach, conseiller aulique, et

termina sa carrière, le 28 mai 1583, à Kirchhofen en Brisgau. Quel que soit l'éclat dont une administration honorable et de glorieux faits d'armes dans les guerres d'Allemagne, d'Espagne, des Pays-Bas et de Turquie entourent sa mémoire, il ne saurait effacer la tache qu'y a imprimée sa conduite équivoque envers un malheureux compagnon d'armes. La sépulture des Schwendi se trouve dans l'église paroissiale de Kientzheim (Haut-Rhin).

Bernard Hertzog, né à Wissembourg en 1537, bailli des terres de la maison de Hanau-Lichtenberg, en résidence à Wœrth-sur-Sauer, publia à Strasbourg, en 1592, quatre années avant sa mort, une œuvre historique justement estimée, *la Chronique d'Alsace,* dont le dixième livre est consacré à l'histoire de sa ville natale. Il avait épousé, en 1560, Elisabeth Breitenacker, fille de l'intrépide défenseur de Saint-Remy, et d'Elisabeth Harst. Bernard Hertzog

L'évêque Eberhard, baron de Dienheim, successeur de Marquard, fut suivi par Philippe-Christophe, baron de Sœtern. On était à la veille de la guerre de trente ans[1]. Ce fut le 20 novembre 1610 qu'il vint prendre possession de la prévôté. Précédé des deux comtes de Hohenzollern-Haigerloch, il arriva à cheval à 10 heures

1 1618 — 1648.

du matin par la route de Lauterbourg avec un cortége de cent cavaliers. Le Chapitre l'attendait à l'entrée de la place de la collégiale, devant le bâtiment de la recette. Il y mit pied à terre et se rendit au doyenné, en traversant, tête nue, les rangs du clergé composé de

Jean de Fleckenstein, doyen
Christophe-Charles Reuchlin de Meldegg, custode
Jacques Kantengiesser, définiteur
Jean-Casimir Pistorius, prédicateur, chanoine domicellaire
Jean Degler
Etienne de Fleckenstein
Christophe Mockh } vicaires
Wendelin Schwan
Jacques Probst

Le vicaire *sénior, Blaise Weggenmann,* était malade.

Aux compliments de bienvenue exprimés par le doyen il répond fort affectueusement et prie les membres du Chapitre de vouloir bien l'assister en ces temps *difficiles et dangereux.* Après avoir prêté serment, il se dirige vers la collégiale, où se presse une foule compacte. Le doyen et le custode tiennent chacun un bout de son habit de chœur. Derrière lui marchent le doyen de la cathédrale, la noblesse, le Conseil de Wissembourg, les gens de sa maison et le notaire du Chapitre, Martin Renger. La céré-

monie religieuse est en tout semblable à celle dont j'ai rapporté plus haut les détails à l'occasion de l'installation de Philippe II, baron de Flœrsheim. La réception des présents d'usage est suivie du diner, que le chancelier se plaît à égayer par de piquantes saillies aux dépens de plusieurs jeunes patriciens de la ville, gros mangeurs; puis l'évêque se rend à cheval à Saint-Remy, où les communes rurales doivent prêter serment le lendemain. Philippe Gulden, *Faut* d'Altenstadt, y fait une longue digression sur les droits de ses administrés; mais il n'obtient point de réponse. Son collègue de Steinfeld, Wolfgang Zorn, plus respectueux ou mieux inspiré, présente deux suppliques et une coupe dorée, que Monseigneur daigne accepter en le félicitant de sa bonne et loyale gestion. Après avoir délégué le custode Reuchlin de Meldegg pour aller recevoir le serment des habitants de Durrenbach et des autres tenanciers de l'abbaye de Walbourg, le nouveau prévôt retourne à Udenheim par Rheinzabern.

Philippe-Christophe de Sœtern, prélat pieux, éloquent et d'une prévoyance admirable au milieu des orages politiques de l'époque, se décida à faire de la résidence épiscopale d'Udenheim une puissante forteresse. Le 1er mai 1625 il la plaça solennellement sous la protection de l'apôtre s^t^. Philippe, son patron, et lui donna le nom de *Philippsbourg*. Le 25 septembre de la même

année il fut élevé sur le siége archiépiscopal de Trèves. Fait prisonnier par les Espagnols, qui ne pouvaient lui pardonner sa sympathie pour la France, il eut à subir une captivité de dix ans, durant laquelle la fermeté de son caractère et son humeur joviale ne se démentirent pas un instant. Ses contemporains le comparaient à Wallenstein et au cardinal de Richelieu. Il termina sa carrière agitée à l'âge de 87 ans.

Les troubles de la guerre de trente ans furent pour Wissembourg une féconde source de calamités et de souffrances. Il suffit de citer les exactions du comte de Mansfeld, capitaine de talent, mais sans principes religieux ni politiques, comme tant de nobles soudards du seizième et du dix-septième siècle. Nouvel Attila, il marqua son passage à travers la basse Alsace par l'incendie et le meurtre. Partout d'affreuses profanations, des habitants égorgés, des villages détruits, des autels renversés. Il pénétra dans notre ville, le 28 novembre 1621, à la tête d'une soldatesque insolente et rapace, la livra au pillage, fit saccager quelques maisons capitulaires et extorqua au Chapitre une forte somme d'argent. L'ensemble des dommages causés à l'évêché de Spire fut évalué à huit millions d'écus. Il eut de nombreux imitateurs. La préfecture de Haguenau, confiée lors de cette invasion au comte de Lœwenstein, fut rendue au bout de peu de temps à l'ancien Unter-Landvogt, comte de Soultz, qui

renonça à ses fonctions en 1628 et eut pour successeur Dominique-Vigile, comte de Spaur. En 1631, au moment où la Landvogtei était sur le point de tomber entre les mains des Suédois et des Français, l'archiduc Léopold nomma à cette charge Ascagne-Albertin d'Ichtratzheim, avec le titre de *kays. Maj. bestellter Obrister und Statthalter der Landvogtei Hagenau, auch des im Elsæssischen Bezirk liegenden kays. Kriegsvolk hinterlassener Commandant*. En 1634, 1635 et 1636 les gens des campagnes venaient se réfugier en foule à Wissembourg. Le Magistrat profita des désordres de la guerre pour remettre en question des droits incontestables que possédait le Chapitre, au préjudice duquel il tolérait en même temps de graves abus. Malgré ses luttes séculaires la ville *libre* était encore loin de jouir d'un régime sérieux de liberté, et les ailes de l'aigle impériale se déployaient impuissantes au-dessus de ses tours.

CHAPITRE III.

1648-1789.

Enfin le traité de paix conclu à Munster, le 24 octobre 1648, fit rentrer l'Alsace, à l'exception de Strasbourg, dans le sein de la vieille patrie gauloise, après une séparation de huit siècles. Il est vrai que les glorieux résultats obtenus à cette époque par la France ne furent consolidés qu'à Nimègue et à Ryswick. Réduite à une population de cent quarante bourgeois, la ville de Wissembourg fut taxée pour l'indemnité suédoise à 14952 florins. En 1673 elle fut démantelée. Au mois de mars de l'année suivante, une garnison française qui y tenait ses quartiers d'hiver et qui avait reconstruit à la hâte de faibles retranchements se laissa surprendre par un détachement impérial de Kaiserslautern. «*Anno 1674 im Monat Martio,* dit un auteur contemporain, *haben die aus Lautern hier einen Einfall gethan, gute Beute gemacht und das Geld mit Hüten getheilet.*» A la fin de janvier 1677 un certain Labrosse surnommé *l'incendiaire,* chef d'un corps de partisans, fit piller la ville et les églises, au milieu des cris de désespoir des habitants ruinés. Soixante-dix maisons, l'Hôtel-de-Ville et une grande partie des archives furent dévorés par les flammes. «*Anno 1677 wurde allhier alles ausgeplündert; hernach verbrannte man das Rathhaus, die Mühlen, Bæckershæuser, Apotheken, Wirthshæuser und Kræmerhæuser etc.*» Ces faits sont relatés

dans une brochure allemande imprimée à cette époque et intitulée : *Pillage de la ville de Wissembourg*. Ce ne fut qu'en 1741, sous l'administration des quatre bourgmestres Mülberger, Willmann, Georges Anthon et Adam Scherer, Louis de Menweeg étant préteur royal, que l'Hôtel-de-Ville commença à se relever de ses cendres, suivant l'inscription de la façade :

«*Regn. Lud. XV ex antiquo cinere surrexi*
Anno MDCCXLI.»

L'horloge est l'œuvre d'un artiste de Neustadt, nommé Jacques Mœllinger. La séance solennelle d'inauguration eut lieu le 27 juin 1752, après la célébration d'un service religieux dans les églises de Saint-Jean et de Saint-Michel : «*Es wurde dieser Tag freudig gehalten*» dit une vieille note manuscrite.

Le traité de Munster, sans modifier les institutions de la cité, n'avait fait que substituer le roi aux droits de l'empereur. Le premier gouverneur d'Alsace, Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, s'exprime ainsi dans des réversales données à la ville de Wissembourg en 1653 :

«*Nous Henry, duc de Lorraine, comte de Harcourt etc. grand-bailly d'Haguenau etc. Les dits bourgeoismaître et Conseil de la ville, ayant député et envoyé vers Nous, avec plein pouvoir, le sieur Henry Mathias Lehmann, un de leurs sénateurs, tant au nom de leur ville et ses dépendances que de leur part, Nous ont promis l'obéissance*

accoustumée et qui d'ancienneté est due.... suivant les droits et toutes bonnes coutumes qui ont été observés par cy-devant etc. Avons aussi promis et promettons, que Nous voulons les maintenir en tous leurs droits, tant de la ville que de pays de Mundat, de seigneuries, possessions, franchises, anciennes coutumes, jouyssances des forêts hautes et basses, mesme de la rivière de Louter, comme d'autres rivières et ruisseaux, pasturages, pascages, communances, hayes sauvages, chasses, pesches, prise d'oyseaux, jurisdiction et exercice de justice avec tous autres droits leur appartenant, usages, coustumes et jouyssances, aussi loing que le dit pays de Mundat s'étend, suivant les frontières et marques de pierres qu'il a de l'ancienneté. »

Le troisième gouverneur, Armand-Charles, duc de Mazarin, et son lieutenant (Unter-Landvogt) Henri, marquis de Ruzé, firent les mêmes promesses en 1662, après plus de vingt jours de débats sur la formule du serment. En vertu d'un édit du mois d'avril 1694, portant confirmation d'anciens édits ou création de nouveaux, le bailliage de la ville et du Mundat devait se composer d'un bailli royal, d'un lieutenant civil et criminel du bailli, d'un procureur du roi, d'un greffier, de trois procureurs, d'un huissier audiencier et de deux autres huissiers. La population ne tarda pas à prendre un accroissement remarquable. Voici ce qu'on lit dans un mémoire du marquis

de La Grange, intendant de la province d'Alsace de 1674 à 1698 :

«*La ville de Wissembourg, située dans un territoire agréable et fertile en vin, en châtaignes et en noix, dont elle fait commerce en Hollande et dans l'Empire, a trois cents maisons, trois cent quatre-vingts familles qui ne sont pas riches, et environ mille trois cents ames.*»

Parmi les personnages influents de cette époque il est juste de nommer les deux frères Menweeg, l'un conseiller du roi et grand-bailli du Mundat, l'autre chanoine de Landau, puis membre de notre Chapitre. Le premier légua, en 1685, à la communauté catholique de Schweigen un capital de vingt mille francs; le second se chargea de la desserte de la paroisse. La maison du pieux donateur existe encore. Elle fut construite, en 1611, par un chevalier de Fleckenstein, à l'entrée du faubourg de Bitche, et vendue, en 1645, à un chirurgien nommé Fettig de qui Jacques de Menweeg l'acheta en 1685.

Par lettres patentes du mois de mai 1701[1] les biens et revenus de la maladrerie de Wissembourg furent réunis à l'hospice de la ville.

«*Le grand siècle venait de finir,* dit M. Lavallée. *Vieilli de corps et d'esprit, Louis XIV avait perdu sa volonté si ferme, son discernement précieux, son instinct de roi.*» Ce fut à ce moment

1 Ordonnances d'Alsace.

que commença la guerre de la succession d'Espagne. La basse Alsace n'y resta pas étrangère. Les Impériaux, commandés par le prince Louis de Bade, l'illustre vainqueur des Turcs, le constructeur du château de Rastadt, passèrent le Rhin, s'emparèrent de Lauterbourg et établirent un poste dans nos murs ; mais en 1705 le maréchal de Villars, soutenu par le maréchal de Marsin, força les *lignes* et obligea l'ennemi d'évacuer la contrée.

Lignes de Wissembourg

Non loin de Wissembourg s'élève le *Pigeonnier* ou *Scherhohl,* point culminant de la chaine des Vosges dans notre arrondissement. Cette montagne, dont l'altitude est de cinq cent sept mètres, doit son nom français à une tour qui en couronnait le sommet et qui a été démolie pendant les guerres de la Révolution. C'est à partir du Pigeonnier jusqu'à la ville de Lauterbourg, en suivant la rive droite de la Lauter, que se développe le système de fortifications connu sous le nom de *lignes de la Lauter* ou *de Wissembourg*. Ces ouvrages, qui consistent en une série d'épaulements et de parapets renforcés de distance en distance par des redoutes, se complétaient dans le principe par d'autres redoutes élevées sur la rive gauche ainsi que par des digues qui permettaient d'inonder les lieux d'alentour. Commencés dès l'année 1704, continués et perfectionnés en 1706 par le maréchal de Villars qui y fit travailler onze mille pionniers, ils furent prolongés en 1708

par le comte du Bourg jusque sur la Sarre, à l'aide de grands abatis d'arbres qui s'étendaient en forme de redans à travers les forêts des Vosges. «*Jusqu'alors*, dit Laguille, *la province d'Alsace n'avait jamais vu d'ouvrage qui lui eût mieux fait connaître et l'habileté des ingénieurs et la prévoyance des généraux chargés de veiller à sa conservation.*» La guerre de la succession d'Autriche, entre l'impératrice Marie-Thérèse et l'électeur de Bavière soutenu par la France, amena en Alsace, en 1744, une armée impériale de quarante mille hommes commandée par Charles de Lorraine, beau-frère de l'impératrice. Elle était précédée des Pandours, bandes pillardes et demi-barbares, sous les ordres de Nadasti et du baron de Trenk. Au commencement de juillet le prince Charles passa le Rhin à Schrœck, aujourd'hui Léopoldshafen[1], marcha rapidement sur Lauterbourg et y établit son quartier général; puis, pour couper toute communication entre l'Alsace et les troupes françaises cantonnées près de Worms et de Spire, il s'empara des lignes et de la ville de Wissembourg. Les communes rurales eurent à payer de fortes contributions; plusieurs furent incendiées. Il est vrai que le maréchal de Coigny, secondé par le général bavarois de Seckendorf, accourut sur les lignes et fit les préparatifs nécessaires pour les forcer entre Schweighofen et Altenstadt. Ce dernier village

1 Grand-duché de Bade.

fut emporté après une assez vive résistance ; la garnison de Wissembourg se défendit mollement. Malgré sa défaite l'ennemi ne repassa le Rhin que le 24 août, pour voler au secours des Etats héréditaires de l'Autriche menacés par le roi de Prusse. L'émoi causé par cette irruption est connu dans le pays sous le nom d'alarme ou de tumulte des Pandours[1]. C'est alors qu'on sentit la nécessité d'entourer Wissembourg de nouvelles fortifications et d'en faire une place capable d'offrir quelque résistance, pendant sept ou huit jours au moins, pour donner à nos troupes la faculté de prendre l'offensive en sortant des lignes ou d'y rentrer en cas de retraite. Dès le mois d'avril 1746[2] le maréchal-de-camp Cormontaigne reçut l'ordre de commencer les travaux et d'y employer quinze cents hommes. On répara le mur d'enceinte, devant lequel on creusa un fossé dont le déblai fournit les terres nécessaires à la construction des remparts. On construisit de plus deux réduits, l'un en terre près de la porte de Bitche, l'autre en maçonnerie près de celle de Landau, une écluse de retenue à l'entrée de la rivière dans la ville et plusieurs batardeaux destinés à soutenir les eaux des fossés à une hauteur moyenne d'environ trois mètres. Quelques ouvrages extérieurs, compris dans le projet général de Cormontaigne et qui devaient compléter la dé-

1 Pandurenlærmen.
2 selon le journal du bourgmestre Scherer ; en 1747 selon Benoît de Neuflieu.

fense, ne furent pas exécutés, tels que les bastions en avant du corps de place d'Allemagne et de la partie du faubourg de Bitche qui regarde la France près du batardeau 6, et une demilune à la sortie des eaux, en avant des batardeaux 4 et 5. La petite porte des chaînes[1] fut supprimée. Plusieurs établissements militaires datent de cette époque : le corps-de-garde de la porte de Landau, 1748 ; la caserne d'infanterie (à laquelle on a ajouté en 1816, aux frais du département, une petite caserne de cavalerie) commencée en 1752 et achevée en 1764; la manutention, 1756 ; la buanderie, 1764 ; le corps-de-garde de la vieille enceinte du faubourg de Landau, 1765 ; celui de la porte de Haguenau, 1769 ; celui de la porte de Bitche ainsi que l'aubette du portier-consigne, 1775. Les lignes deviennent pour la troisième fois, en 1793, le théâtre d'opérations importantes. Elles sont envahies, le 12 octobre de cette année, par le feld-maréchal Wurmser, qui prend position à Wissembourg, y fait arrêter soixante-trois personnes et cherche à y rétablir l'ancien régime ; mais ce succès n'est qu'éphémère. Le général Hoche, après avoir laissé plusieurs divisions de son armée sur la Sarre, vient déboucher des Vosges par la vallée de Niederbronn, accable, le 22 décembre, quelques corps ennemis à Frœschwiller et à Wœrth, et les rejette sur l'ar-

1 Kettenthœrlein.

mée principale fortement retranchée au *Geisberg*, près de Wissembourg. Puis, sans perdre de temps, il réunit sous son commandement les armées du Rhin et de la Moselle, détache une partie de ses forces sur Lembach et sur Lauterbourg, et se porte avec trente-cinq mille hommes au centre, en face des Autrichiens de Wurmser appuyés par les Prussiens du duc de Brunswick et par les émigrés du prince de Condé. Le 26 décembre il électrise ses jeunes soldats en leur annonçant la prise récente de Toulon, enlève avec son énergie accoutumée les formidables redoutes du Geisberg, et débloque, le surlendemain, la place de Landau si héroïquement défendue depuis plusieurs mois par le commandant Laubadère. Cette forteresse, dont le génie de Vauban avait fait l'un des boulevards de la France, a été cédée à la Bavière, en 1815, avec la plus belle moitié de l'arrondissement de Wissembourg.

Une époque de bonheur pour notre ville et les environs, ce fut le séjour de près de sept ans qu'y fit le roi détrôné de Pologne, Stanislas Leczinski, surnommé par ses contemporains le philosophe bienfaisant. Il gouvernait depuis 1714 le duché de Deux-Ponts lorsqu'il apprit, le 5 janvier 1719, la mort de Charles XII roi de Suède, son intime ami, tué sous les murs de Frédéricks-hall en Norvège, le 12 décembre 1718. Il s'empressa de transmettre ce douloureux message au

Stanislas Leczinsky

comte palatin, Gustave-Samuel-Léopold, qui prit immédiatement possession du duché dont il était l'héritier. La réduction considérable que cet événement fit subir à ses revenus, jointe au maintien du séquestre de ses biens patrimoniaux, allait lui imposer des privations, quand le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, dont il avait fait la connaissance au couvent de Græfenthal, près de Sarrebruck, lui fit obtenir une pension du gouvernement français. Cette libéralité le décida à se fixer en France. Au mois de janvier 1720 il fit ses adieux à ses anciens sujets, accourus de tous les points de la province pour lui offrir un solennel hommage de sympathie et de gratitude. Une escorte d'honneur l'accompagna jusqu'à Wissembourg, où il fut reçu avec tous les honneurs militaires et où la famille noble de Weber mit à sa disposition un palais récemment construit qui porte encore le nom du prince. La popularité dont il avait joui à Deux-Ponts ne l'abandonna pas dans notre hospitalière cité. Magistrats, savants, officiers de l'armée, chanoines nobles, simples bourgeois se pressaient dans ses salons et y trouvaient tous un affectueux accueil. Cependant Stanislas, désirant se soustraire même au bruit d'une petite ville de province, alla s'établir à Saint-Remy, pour y vaquer, au sein des joies pures de la famille, à ses études et à l'éducation de la princesse Marie sa fille unique. Il y vivait heureux et en pleine sécurité; mais ses

ennemis d'outre-Rhin conspiraient de nouveau sa perte. Quelques années auparavant, le 15 août 1717, pendant qu'il se rendait à Græfenthal, pour y assister à la fête de l'Assomption, il avait échappé comme par miracle à une première tentative d'assassinat habilement combinée. Stanislas, au lieu de punir les meurtriers soudoyés qui devaient s'attendre à être traités comme des bandits, s'était contenté de leur faire quelques reproches pleins de douceur; il leur avait même donné de l'argent pour retourner chez eux et montré par cette bonté généreuse qu'en effet son rival, Auguste, roi de Pologne, avait raison de le craindre. A Saint-Remy ce fut un nommé Steinhagen, déguisé en marchand de nouveautés, qui chercha à l'empoisonner avec du tabac en poudre, par l'intermédiaire d'un officier bipontin, confident du roi, Rœtel de Reichenau, à qui il avait promis la somme de mille ducats et une charge de capitaine à la cour d'un souverain étranger. La fidélité de l'officier fit échouer l'horrible complot. La Providence veillait sur lui. Peu de temps après, en 1725, il vit arriver dans sa retraite champêtre le duc d'Antin, à la tête d'une brillante embassade, chargé de demander la main de Marie Leczinska pour le roi Louis XV. Une médaille commémorative de cet événement porte pour légende : «*Deus dat post adversa coronam — virtus tempora vincit.*»

Par le traité de Vienne de 1738 Stanislas renonça à la Pologne, tout en gardant le titre de roi, et reçut de la maison d'Autriche la souveraineté viagère des duchés de Bar et de Lorraine qui, à sa mort, devaient passer à la France. Sa fille Marie n'oublia sur le premier trône du monde ni la collégiale de Wissembourg, où elle était allée si souvent, modeste et résignée, s'agenouiller au pied des autels, ni le cerisier du parc de Tschiflik à Deux-Ponts, qu'elle avait planté de ses mains et dont elle se fit long-temps expédier les fruits à Versailles.

Die Tschifliker Kirschen[1].

Bei Zweibrücken stehen noch Mauern
So düster, wie in sich gekehrt,
Als wollten den Tag sie betrauern,
Da man ihre Zinnen zerstœrt.

. . . .
. . . .

Die Berge durchwehen die Fichten,
Von Birken und Buchen erhellt;
Da konnte Leczinski wohl dichten,
Vergessen die untreue Welt.

. . . .
. . . .

1 C. J. Schuler.

Und einst sass Ludwig am Tische
Mit seiner Gemahlin Marie'n ;
Da stellet der Diener voll Frische
Ein Kirschentellerlein hin.
Er sprach, zu Leczinska gewendet :
«Das hat Euer Vater gesendet.

Den Teller hat er gewunden
Aus Binsen in Tschifliks Raum,
Die Kirschen hat er gefunden
An Euerm Kirschenbaum.
Sie sollen Euch lieblich bekommen,
Zu Euerm Segen und Frommen.»

Bald wurden die Tschifliker Zinnen
Von Polenfeinden entdeckt.
Sie mussten zu Asche zerrinnen
Und wurden zu Boden gestreckt.

. . . .
. . . .

Jetzt grünen auf Estrichen Moose,
Zur Stelle des Kirschbaums ein Dorn,
Am Gartenhang eine Rose,
Die Kress' in dem springenden Born.
Die gute Natur hat die Wunden
Mit Eppich und Büschen umbunden.

Depuis bien des années la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs de Weiler, complètement

dévastée, attendait qu'une main libérale vînt la rendre à la lumière du jour et au culte. Sa reconstruction par Stanislas perpétuera parmi nos populations reconnaissantes le souvenir de la piété du prince et de son esprit vraiment éclairé.

INSCRIPTION PLACÉE DANS LE CHOEUR DE LA CHAPELLE.

«*Seligem Gedæchtniss Ihro Majestæt Stanislaus I, Kœnig von Polen, Herzog in Lothringen, welcher sieben Jahr in Weissenburg gewohnt und hat die verstœrte unter dem Schutt gelegene verfallene Kapelle wiederum aufbauen lassen und auch sechs Mutter-Gottes-Feste gestiftet.*»

Traduction :

A la bienheureuse mémoire de Sa Majesté Stanislas I, roi de Pologne, duc de Lorraine, lequel a habité Wissembourg pendant sept années, a fait rebâtir la chapelle ruinée et ensevelie sous les décombres, et y a aussi fondé six fêtes annuelles en l'honneur de la Mère de Dieu.

Derrière la chapelle se trouve une fontaine portant cette inscription : «*Der Brunnen zue Maria gehœr* : 1724.» Le mot *gehœr* signifie, dit-on, *audition*, c'est-à-dire *chapelle où Notre-Dame donne audience*. Ce qui semblerait confirmer cette interprétation, c'est une liasse de papiers de la mairie de Wissembourg, de 1740 à 1786, intitulée : *Comptes de la chapelle derrière Weiler dite* DER LIEBEN FRAUEN KOEHR. (Gehœr.)

On voit dans la même chapelle une inscription tumulaire de l'année 1731 avec les armes des barons de Vitzthum :

«*Anno Domini* 1731 *den* 26*ten Januarius ist verschieden in Gott Ihro Gnaden Herr Joseph Heinrich Adolphus, Baron von Vitzthum von Egersberg, Herr zu St. German und gewester kaiserlicher Hauptmann, seines Alters* 46 *Jahr, dessen Seele Gott gnædig sey.*

Traduction :

L'an du Seigneur 1731 *le* 26 *janvier est décédé en Dieu, à l'âge de* 46 ans, *messire Joseph Henri Adolphe, baron de Vitzthum d'Egersberg, seigneur de St. Germain, ancien capitaine impérial. Que Dieu soit propice à son âme.*

Non content d'avoir reconstruit l'église, Stanislas lui fit don de vases sacrés, d'ornements de toute espèce et d'un capital de deux cents florins dont les intérêts devaient être affectés à l'entretien de l'édifice et à la célébration des six fêtes annuelles. Suivant la tradition ce sanctuaire fut fondé au douzième siècle, sur un terrain dépendant du *Deutschherren-Wald,* par l'abbaye de Wissembourg, qui s'en réserva la propriété lors de la vente de cette forêt. Ce qui est certain, c'est que la population des environs y affluait dès le treizième siècle. Les vicissitudes du quinzième et du seizième en troublèrent la prospérité, et le service religieux demeura à peu près sus-

pendu jusqu'à l'arrivée de Stanislas. En 1774 on se vit obligé de l'agrandir, d'allonger la nef de sept mètres et d'établir un porche. La commune de Weiler ayant été récemment érigée en succursale, la fabrique de Wissembourg, propriétaire de la chapelle, en a cédé provisoirement la jouissance à celle de Weiler, pour servir d'église paroissiale.

Chateaux de Cléebourg et de Catharinenbourg.

Au duché de Deux-Ponts que Stanislas avait gouverné avec une paternelle sollicitude se rattachait, entre autres terres de la basse Alsace, le bailliage de Cléebourg. Le nom de Cléeberg ou Cléebourg, ancienne possession allodiale des seigneurs de Limbourg, n'apparait dans nos chroniques qu'à partir du treizième siècle. Gerlach de Limbourg et Louis d'Isenbourg en partagèrent le domaine, en 1278, avec leur cousin Godefroi d'Eppenstein, à qui appartenait déjà de fait le château depuis plusieurs années. Dès 1263 les gardes de la tour avaient ordre d'obéir aux Eppenstein. En 1303 Sifried d'Eppenstein, fils de Godefroi, donna à Philippe de Minzenberg, son cousin, la moitié de sa part, en s'en réservant toutefois la juridiction. Plus tard la seigneurie passa en d'autres mains et d'alleu fut changée en fief. Au quinzième siècle les Puller de Hohenbourg tenaient Clée-

bourg comme vassaux de l'électeur palatin, vassal lui-même de notre abbaye. Ils avaient reçu de l'empereur les villages d'Ingolsheim et de Hunspach. En 1361 Charles IV adjoignit à Jean Puller son frère Wirich. Quant au village de Rott, un document de l'abbaye, de 1277, où figure comme témoin Henri de Deux-Ponts *(Henricus de Gemino Ponte)*, constate qu'elle y possédait des biens-fonds, une cour dominicale, l'office de Schultheiss, des rentes etc. Au treizième siècle Conrad de *Hoven* (Hoffen) reçut d'Egenon de Kirrwiller, à titre de fief, des biens qui appartenaient à l'abbaye. Le fief abbatial de Hoffen, après avoir passé des Ochsenstein aux Fleckenstein et aux Hohenbourg, fut ensuite vendu à l'électeur palatin, que Maximilien I en dépouilla l'an 1504. En 1412 l'électeur Louis conféra la terre de Cléebourg, fief de l'abbaye, à Wirich Puller, à la condition qu'elle passerait à ses héritiers mâles et, à leur défaut, aux fils de ses filles. La lettre d'investiture[1] est datée de Haguenau et commence ainsi : « *Wir Ludwig.... bekennen das wir U. L. G. Wirich Puller von Hohenburg die Veste Cléeberg mit ire Zugehœrunge.... zu Manlehen verlihen hant.....* » Richard de Hohenbourg, le dernier de sa race, ne cessant d'inquiéter tous ses voisins, Frédéric I le Victorieux mit fin à ses insolences en s'emparant de Cléebourg et d'autres postes fortifiés. « *Erat*[2] *eodem tempore Richardus de*

1 Schilter et Tolner.
2 Tritheim.

Hohenburg, vir bellicosus...., qui et ipse partes Friderici palatini.... variis incursionibus fatigabat. Contra cujus insolentias Dux ipse Fridericus contracto milite castellum ejus Cleberg nuncupatum, haud procul a Weissenburgo..., obsidione cinxit et brevi in suam potestatem recepit.» Cependant fléchi par les prières d'Eberhard Hofwarth de Kirchheim, beau-frère de Richard, il rendit au vaincu, dont j'ai rappelé ailleurs la fin tragique, une partie des biens qu'il venait de lui enlever. A partir de cette époque jusqu'à la guerre de Bavière, au commencement du seizième siècle, le château avec tout ce qui en relevait, le domaine utile et le domaine direct *(dominium utile cum directo dominio)*, demeura au pouvoir de la maison électorale, malgré les fréquentes et légitimes protestations de l'abbaye au sujet de la juridiction dans les villages. Le 4 septembre 1504 l'empereur en disposa en faveur d'Alexandre, duc de Deux-Ponts, pour le récompenser de ses services. *«Den Burgstaden zu Cleeburg mit samt allen Dœrffern, alles und jedes, mit iren Regalien, Oberkeiten, Jægereyen, Fischereyen, hohen und niederen Gerichten, Rechten und Gerechtigkeiten, Zinsen, Nuzungen, nichts davon ausgenommen, zugestellt und geaignet und gegeben, stellen zu, aignen und geben im auch sollichs.... Und meinen, setzen und wollen von obberürter unserer kuniglichen Macht, dass derselb Herzog Alexander und sein Erben nu hinfür ewiglich solch Slos, Burgstade,*

Merkht, Dœrffer und ander Güter..... innhaben, nuzen, niesen und dabey bleiben sollen in allermassen, wie die vormals der gemelt Pfalzgraf Philipps inngehabt, genuzt und genossen.»

Cependant l'abbé Rudiger, à l'exemple de ses prédécesseurs, ne cessait de réclamer. Il prétendait, non sans raison, que les nobles de Hohenbourg avaient jadis usurpé la juridiction dans les villages de la seigneurie; que les sires d'Ochsenstein avaient tenu de l'abbaye le village de *Hoffen*, à titre de fief, et que Schaffried, comte de Linange, possesseur d'une partie du domaine de Gutenberg, avait empiété sur les droits de l'abbaye à Rechtenbach. Les députés bipontins répondaient que les quatre villages (Rott, Steinseltz, Cléebourg et Oberhoffen) n'avaient pas appartenu primitivement à l'abbaye, mais qu'ils étaient parvenus des mains de certains nobles *(von etlichen des Adels)* aux Puller de Hohenbourg, puis au Palatinat, à l'empire, au duc Alexander et à son fils; que le village de Hoffen, occupé d'abord par quelques-uns de l'Ordre équestre *(von etlichen der Ritterschaft)*, avait passé successivement aux Ochsenstein, aux Fleckenstein, aux Hohenbourg, au Palatinat, enfin à l'empire et au duché de Deux-Ponts; que le village de Rechtenbach relevait de la communauté de Gutenberg et non de l'abbaye, attendu que tous les détenteurs successifs de cette seigneurie y avaient constitué la Mairie *(Schultheissenamt)* et la Justice *(Gerichts-*

zwang), et que le droit d'y percevoir certaines dîmes et redevances avait été attribué aux aïeux du duc régnant en vertu d'un partage fait par le Palatinat et autres conventions.... Enfin à la suite d'une transaction opérée, en 1519, entre l'abbaye et la maison bipontine par les soins des Sickingen et des Dalberg, Louis II, duc de Deux-Ponts, déclara par écrit, en 1527, avoir reçu du prévôt Rudiger l'investiture de certains droits dans les dits villages. Ces mêmes droits furent conférés, en 1534, par Rudiger à Ruprecht de Veldenz, tuteur du duc Wolfgang qui en fut investi à son tour, en 1547, par l'évêque-prévôt, Philippe de Flœrsheim. Ces fiefs, octroyés en 1654 par l'évêque-prévôt, Lothaire-Frédéric de Metternich-Burscheid, au duc Frédéric et aux comtes palatins du Rhin ses agnats, sont énumérés ainsi qu'il suit dans la lettre d'investiture : «*Und seind dis die Lehenstück und Güter, nemblich die Gehorsam, Gebot und Verbot, auch Raise und Frohndienst der Inwohner in den vier Dœrffern Rodt, Kleburg, Steinseltz und Oberhoffen.... desgleichen die anderthalb Viertel an dem ganzen Weinzehenden sambt dem Schultheissenamt und Gericht zu Rechtenbach, darzu das Dorf Hoffen bey Beuren gelegen, mit aller Obrigkeit....*»

Le château de Cléebourg n'existait plus au dix-septième siècle. L'un des descendants du duc Alexandre, Jean-Casimir, frère du duc Jean II, s'étant fixé à Cléebourg, consacra une partie de

la dot de sa femme, Catherine de Suède, sœur du roi Gustave-Adolphe, à la construction d'un nouveau château qu'il nomma *Catharinenbourg* en l'honneur de la princesse. Commencé en 1619, ce magnifique palais aux proportions grandioses s'élevait sur une hauteur près du village de Birlenbach, ancienne propriété des Ribeaupierre (Rappolstein), tenu en fief par les nobles de Dahn, vendu en 1612 à Jean II, et, dix ans plus tard, à son frère Jean-Casimir. C'est cette vente qui fit songer à construire Catharinenbourg, dont l'achèvement fut suspendu par les troubles de la guerre de trente ans. Les ennemis l'envahirent en 1622 et le pillèrent. Jean-Casimir se retira avec les siens en Suède, où sa femme dirigea pendant quelque temps, en qualité de première gouvernante, l'éducation de la princesse royale, Christine, fille de Gustave-Adolphe.

INSCRIPTION DE LA PORTE EXTÉRIEURE.

B. E. V. C. R.

Von Gottes Gnaden, Johann Casimir, Pfalzgraf bei Rhein, in Bayern, zu Jülich, Cleve und Berg, Herzog, Graf zu Veldenz, Sponheim, der Marck und Ravensperg, Herr zu Ravenstein.

M. H. K. V. H.

Von Gottes Gnaden, Catharina, der Kœnigreich Schweden, Gothen und Wenden Prinzessin.

Wer Gott vertraut, hat wohl gebaut.

M. D. C. XXII.

Les vastes bâtiments du château furent démolis en 1753 et les matériaux employés à la construction du presbytère protestant de Birlenbach et de quelques maisons particulières de la même commune. «*Jetzt ist alles Mauerwerk der Catharinenburg gænzlich verschwunden und fruchtbare Felder ziehen sich über die Stelle hin, wo sie einst gestanden hat*[1].»

Charles-Gustave, fils de Jean-Casimir, parvenu, en 1654, au trône de Suède sous le nom de Charles X, après l'abdication de la reine Christine, laissa le bailliage de Cléebourg à son frère Adolphe-Jean, sous le fils de qui, nommé Gustave-Samuel-Léopold, il fut réuni, en 1719, au duché de Deux-Ponts. A Gustave-Samuel-Léopold, succéda l'un de ses parents collatéraux, Christian III, comte de Birkenfeld, qui annexa Deux-Ponts et Cléebourg à ses terres patrimoniales. Ce Christian est le grand-père du brillant colonel du régiment Royal-Alsace, Maximilien-Joseph, depuis roi de Bavière.

En 1789 le bailliage bipontin de Cléebourg comprenait :

Birlenbach
Bremmelbach (en partie)
Cléebourg
Hoffen
Hunspach

1 Heintz.

Ingolsheim
Keffenach
Oberhoffen
Rott
Steinseltz.

Rott, Steinseltz, Oberhoffen et Cléebourg, dit Schœpflin, étaient des fiefs de l'Eglise de Wissembourg et comptaient dans le Mundat. Dans les deux premières localités, l'évêque de Spire, comme prévôt du Chapitre, nommait aux fonctions de Schultheiss.

Série des ducs de Deux-Ponts.

		Années.
1.	*Etienne,* fils de Ruprecht III électeur palatin, puis empereur.	1410-1459
2.	*Louis le Noir,* fils du précédent.	1459-1489
3.	*Gaspard* et *Alexandre,* fils de Louis le Noir, associés.	1489-1491
3.	bis. *Alexandre,* seul.	1491-1514
4.	*Louis II,* fils d'Alexandre.	1514-1532
5.	*Wolfgang,* fils de Louis.	1532-1569
6.	*Jean I,* fils de Wolfgang, né à Bergzabern; long-temps brouillé avec son frère aîné.	1575-1604
7.	*Jean II,* fils du précédent. (Ses frères Frédéric-Casimir et Jean-Casimir fondent les branches de Landsberg et de Cléebourg.)	1604-1635

8. *Frédéric,* fils de Jean II, dernier bipontin direct. 1655-1661
9. *Frédéric-Louis,* de la branche bipontine - Landsberg, meurt sans héritiers. 1661-1681
10. *Charles XI,* roi de Suède, fils de Charles-Gustave et petit-fils de Jean-Casimir, de la branche bipontine-Cléebourg. 1681-1697
11. *Charles XII,* roi de Suède, ne laisse point d'héritiers. 1697-1718
12. *Gustave-Samuel-Léopold,* fils d'Adolphe-Jean. 1718-1731
13. *Christian III,* de la branche de Birkenfeld. 1731-1735
14. *Christian IV,* fils du précédent. 1735-1775
15. *Charles-Auguste-Christian,* neveu du précédent; chassé de ses Etats en 1794. 1775-1795
16. *Maximilien-Joseph,* frère du précédent, duc nominal. 1795-1801

Réuni à la France, en 1801, par le traité de Lunéville, le duché de Deux-Ponts a été cédé à la Bavière par le second traité de Paris du 20 novembre 1815.

Chateau-fort de Fleckenstein[1].

L'année 1720 avait vu s'éteindre l'illustre famille noble de Fleckenstein, dans la personne de Henri-Jacques, de la branche de Soultz-sous-Forêts, la dernière survivante. Comme il n'est pas une page de l'histoire d'Alsace où ne se rencontre le nom de ces puissants barons, vassaux de notre abbaye, il vaut peut-être la peine de nous arrêter un instant au pied de l'antique manoir patrimonial si imposant encore dans ses ruines.

Bien que la maison seigneuriale de Fleckenstein prétendît remonter jusqu'à Jean, sire de Fleckenstein, roi du tournoi de Rothenbourg, en 942, et à d'autres personnages nobles de ce nom qui figurèrent, dit-on, avec éclat au tournoi de Trèves en 1019, on ignore et le nom du fondateur du château et l'époque exacte de sa construction. Deux diplomes de l'empereur Frédéric I, 1179 et 1189, nous font connaître les frères Godfried et Conrad de Fleckenstein. Le chevalier Henri de Fleckenstein, Schultheiss de Haguenau dans la seconde moitié du treizième siècle, laissa cinq fils : Wolfram, Rodolphe, Frédéric, Pierre et Henri. Les deux derniers embrassèrent l'état ecclésiastique ; les autres devinrent la souche des trois lignées de Fleckenstein, de Beinheim et de Soultz-sous-Forêts. La dernière s'éteignit en

1 roche maculée.

1570 ; la seconde vit s'accroître considérablement ses richesses et prit le nom de Dagstul, en 1576, lorsque Henri, petit-fils de Rodolphe, eut succédé aux sires de Dagstul, ses oncles, dans le domaine de ce nom. Elle disparut en 1644 et cette terre fit retour à l'Eglise de Trèves dont elle était un fief; les autres biens patrimoniaux d'Alsace échurent à la branche aînée, celle de Wolfram de Fleckenstein qui, lors de l'extinction de la branche de Soultz, en avait pris le nom et s'était subdivisée, en 1408, en deux rameaux, celui de Soultz et celui de Nieder-Rœdern. Le second s'éteignit en 1637 ; le premier en 1720. Eléonore-Sabine, petite-fille de Henri-Jacques, épousa Philippe-Ferdinand Joham de Mundolsheim. Les filles de Henri-Jacques étaient : Marie-Dorothée, femme de Wolfgang-Henri de Gœlnitz, Marie-Madeleine, mariée à Philippe-Christophe Gayling d'Altheim, et Julie-Sidonie, femme d'Ignace-Louis, baron de Vitzthum d'Egersberg. Malgré l'opposition des héritiers Fleckenstein, le prince de Rohan-Soubise chercha à prendre possession non seulement des fiefs autrefois impériaux et alors royaux de la famille, mais encore de ceux qui relevaient de l'Eglise de Cologne. Il appuyait ses prétentions d'une promesse qui lui avait été faite, en 1706, par Louis XIV, et d'une investiture générale qu'il avait reçue en 1712, du consentement de Henri-Jacques, deux ans après la mort du fils unique de celui-ci. La succession

fut vivement disputée devant les tribunaux. Enfin un arrêt du Conseil souverain d'Alsace, tout en donnant gain de cause aux Rohan, alloua aux héritiers certaines terres, entre autres Saint-Germain qui passa au baron de Vitzthum, déjà possesseur depuis 1710 du château de Trimbach. Outre les fiefs de l'empire, d'Oetingen et de Cologne, les Fleckenstein en possédaient de plus petits, tels que les fiefs palatino-électoraux de Nieder-Rœdern et de Freundsbourg, qui advinrent aux Hatzel, le fief palatino-bipontin de Drachenbronn, qui échut aux Gœlnitz, celui de Hanau-Lichtenberg, formé des villages de Hohwiller et de Bühl etc. Ils tenaient en outre de l'Eglise de Trèves le village de Trimbach, qui passa aux Vitzthum, de celle de Strasbourg une partie de Lembach, de celle de Spire ou plutôt de l'abbaye de Wissembourg les dîmes de Leinsweiler etc. Depuis le quatorzième siècle les dynastes de Fleckenstein avaient pour vassaux particuliers les Holzapfel, les Blumenau, les Zuckmantel, les Falkenstein, les Lampertheim, les Mulhofen etc.

Tableau de la baronnie en 1789.

1. *Bailliages de Soultz-sous-Forêts et de Roppenheim :* le prince de Rohan-Soubise.
2. *Seigneurie de Beinheim :* le margrave de Bade.
3. *Drachenbronn* : de Gœlnitz.
4. *Hohwiller :* de Vitzthum, de Gœlnitz et Gayling d'Altheim.

5. *Lembach :* de Vitzthum, de Gœlnitz, de Joham et de Steinkallenfels.
6. *Nieder-Séebach :* de Reissenbach.
7. *Trimbach :* de Vitzthum.
8. *Zutzendorf* : de Gayling.

La partie de la commune de Lembach qu'on appelait le *bourg* était un fief des Fleckenstein ; les héritiers l'obtinrent en commun. Celle qui portait le nom de *village* figurait parmi les alleux de la famille ; elle échut au baron de Vitzthum seul avec le château de Fleckenstein en ruines.

Le Fleckenstein, entre Lembach et les forges de Schœnau, s'étendait sur une roche élevée qui s'élançait dans les airs comme une colonne. On en admirait les murs d'enceinte coupés par des pavillons à baies rectangulaires et à meneaux droits, les escaliers, les galeries et les citernes taillés dans le roc et dont une partie a échappé à la destruction, plusieurs salles spacieuses également formées d'excavations et voûtées en berceau. Quant à la chapelle où Guillaume II, évêque de Strasbourg, permit en 1425 de célébrer la messe, on en cherche vainement les traces. A cette époque Lembach ne formait pour ainsi dire qu'une annexe du château, où résidait aussi le chapelain de l'endroit. Le grand portail, restauré pour la dernière fois en 1622, est encore assez bien conservé. Il ne date que de l'année 1423, témoin cette inscription aujourd'hui fort dégradée :

«Diss ist gemacht worden im Jor da man zalt von Gottes Gebort MCCCC un Jor XXIII.»

Quoique le lien féodal, par lequel le château se rattachait à l'empire, paraisse remonter à Rodolphe de Habsbourg, il ne s'en trouve aucune investiture avant 1422. On lit dans les Annales de Colmar, sous la rubrique de 1276, que le baron de Fleckenstein, ayant vainement invité l'évêque de Spire, Frédéric de Bolanden, son débiteur, à se libérer envers lui, s'empara de la personne du prélat. Outré de ce procédé, l'empereur, dont l'avénement avait mis fin à la longue anarchie de l'interrègne, assiégea le château, en soumit la garnison par la famine et força le délinquant de se livrer lui et les siens en son pouvoir. Depuis la paix castrale de 1408 la partie antérieure appartenait à la branche de Soultz, la partie postérieure à celle de Rœdern. Après avoir joui pendant quatre siècles d'une assez grande tranquillité et couvert plus d'une fois de sa puissante égide les castels du voisinage, le Fleckenstein, que sa position naturelle, la hardiesse et le nombre des ouvrages semblaient rendre inexpugnable, se rendit sans résistance, le 19 février 1674, au général français marquis de Vaubrun. Le régisseur de la seigneurie, qui n'avait pour le défendre que quatorze paysans, capitula. Six ans après, le baron de Montclar, sans respect pour ce monument grandiose de la féodalité, le détruisit autant qu'il put. Après 1789 ce qui res-

tait du château et du domaine de Fleckenstein fut vendu comme propriété nationale.

Chateaux-forts de Freundsbourg, de Blumenstein et de Wasenstein.

Freundsbourg, situé dans le voisinage, tristement fameux par les exploits de grand chemin de Reinhard de Sickingen, fut pris et incendié, en 1349, par Jean de Lichtenberg, doyen de la cathédrale de Strasbourg et vicaire impérial en Alsace. Malgré la défense faite par Charles IV, en 1354, aux gardiens de la paix publique de le rétablir, les Fleckenstein, qui en furent investis par l'électeur palatin au commencement du seizième siècle, le reconstruisirent et le possédèrent jusqu'à leur extinction en 1720.

Le Blumenstein[1], ancien *ganerbiat* des Lichtenberg, des bipontins et de l'abbaye de Wissembourg, est cité l'an 1263. La part des Lichtenberg échut aux Fleckenstein.

Le Wasenstein[2] (*Wasgenstein* ou *Wasichenstein*), dont les ruines pittoresques s'élèvent au-dessus d'épaisses forêts, au Nord du village de Nieder-Steinbach, attire l'attention des antiquaires et des touristes non seulement par le grand nombre de constructions taillées dans le roc, mais encore par de vieilles traditions conservées en partie dans le *Niebelungen-Lied*[3]. Le vaillant Wal-

1 roche des fleurs.

2 roche du Wasgau.

3 Simrock.

ther, compagnon d'armes d'Etzel (Attila), roi des Huns, s'enfuit avec la princesse Hildegonde et gagne la rive gauche du Rhin.

«*Da fand er eine Wildniss, der Wasgau genannt,*
Der fehlt es nicht an Thieren, es ist ein tiefer Wald,
Von Hunden und von Hœrnern wird sie schaurig durchhallt.
Da ragen in der Oede zwei Berge einander nah,
Und eine enge Hœhle liegt zwischen ihnen da.
Von zweier Felsen Gipfeln ist überwœlbt die Schlucht,
Anmuthig, grasbewachsen, doch oft von Rœubern besucht.»

Günther, roi de Worms, séduit par l'appât des trésors dont le fugitif est chargé, se met à sa poursuite avec douze de ses leudes burgondes et l'atteint près du Wasenstein. Il s'engage aussitôt sur le seuil de la porte une lutte à outrance, dans laquelle périssent successivement les douze compagnons du prince.

«*Wer war's der auf dem Schilde vor dem Wasgensteine sass,*
Als ihm von Spanien Walther so viel der Freunde schlug?»

Le village de Nieder-Steinbach, qui relevait du château, fut vendu en 1520 avec la cense de

Pfaffenbronn aux Fleckenstein, et par ceux-ci, en 1711, avec le château, aux comtes de Hanau-Lichtenberg.

En 1729 la ville de Wissembourg perdit un savant jurisconsulte, le bourgmestre Jean Balthasar Bœll, auteur d'ouvrages restés manuscrits qui traitent des coutumes judiciaires de la ville et du Mundat.

Vers le milieu du dix-huitième siècle la ville comptait[1], non compris les étrangers, une population de deux mille cinq cents ames. Grâce à la fertilité de son territoire, aidée de l'industrieuse activité des habitants, elle avait recouvré une aisance relative, l'*aurea mediocritas*, malgré la guerre de 1525 si témérairement provoquée par les excès d'une démagogie turbulente, malgré les dévastations de Mansfeld, suivies de plus d'un siècle de pénibles vicissitudes depuis l'invasion suédoise de 1632 jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle de 1748. Sans cesse prise et reprise dans la guerre de trente ans par les Suédois, les Impériaux, les Français et les Weimariens, fatiguée par le passage de troupes amies et ennemies, mise à rançon, incendiée, elle ne jouit que de quelques rares intervalles de repos vers les années 1648, 1679, 1697, 1714 et 1748, époques des traités de Westphalie, de Nimègue, de Rys-

1 Benoit de Neuflieu.

wick, de Rastadt et d'Aix-la-Chapelle. Ses revenus s'élevaient à environ trente mille livres, somme qu'elle fut obligée de payer, en 1744, à un détachement de troupes autrichiennes, qui jugeait de sa situation financière d'après l'extérieur du nouvel Hôtel-de-Ville. De temps à autre le Conseil souverain d'Alsace ramenait le Magistrat au respect des lois et des ordonnances[1], et les fonctionnaires étrangers à celui des droits de souveraineté du roi de France.

Suppression de la charge d'Unter-Landvogt

On sait qu'avant la réunion de l'Alsace à la France la préfecture de Haguenau avait été possédée par les électeurs palatins, par les archiducs de la maison d'Autriche et quelquefois par les empereurs eux-mêmes. Le préfet ou grand-bailli, ne pouvant pas toujours vaquer à ses fonctions par lui-même, se faisait suppléer par un sous-préfet ou sous-bailli, à qui l'on assignait des appointements et des émoluments sur les revenus de la Landvogtei. Après le traité de Munster, la charge de Landvogt fut successivement confiée à Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, au cardinal de Mazarin, au duc de Mazarin etc. En 1703 Jean-Gaspard Hatzel acquit l'office de bailli royal et celui de lieutenant civil et criminel de la ville de Haguenau, tous deux créés par un édit de 1694 et qui avaient été réunis. Il acheta, en 1710, les alleux qui dépendaient du château de Nieder-Rœdern ; quant aux fiefs palatins du même do-

1 Pièces justificat. num. 36.

maine, il en fut investi, en 1720, à la place des Fleckenstein. En 1711 il reçut des lettres de noblesse et fit construire le château de Geisberg. Il obtint de plus, en 1712, à titre de récompense, des lettres patentes portant rétablissement et création en sa faveur de l'office d'Unter-Landvogt, avec érection de cet office en fief pour lui et sa postérité masculine. L'année suivante le duc de Châtillon obtint aussi des lettres patentes portant création et érection de la charge de Landvogt, à titre de fief masculin, pour lui et ses descendants nés et à naître en légitime mariage. Après le décès du duc de Mazarin il prit possession de la préfecture, mais il en laissa l'administration à Hatzel, son lieutenant. Plus tard, croyant voir dans l'inféodation faite en faveur de celui-ci, en 1712, une atteinte à ses propres droits, en ce qu'elle lui donnait un représentant indépendant de lui et perpétuel, persuadé en outre que Hatzel s'arrogeait des revenus dont les précédents sous-préfets n'avaient pas joui ou dû jouir, il demanda, en 1738, l'annulation des lettres patentes de 1712, la fixation des appointements de l'Unter-Landvogt à douze cents livres en argent et à trois cents sacs d'avoine, de plus le remboursement d'une somme de quatre-vingt-treize mille livres d'argent et le droit de nommer lui-même son lieutenant. De là de longues contestations qui ne se terminèrent que cinq ans après la mort de Hatzel, dont les fils Louis, An-

toine et Ferdinand consentirent à l'annulation des lettres patentes, à condition que le duc de Châtillon se désisterait de ses réclamations pécuniaires et qu'il accorderait à eux et à leur postérité masculine par forme d'indemnité une pension de trois mille livres sur les revenus de la préfecture. Enfin, le 30 octobre 1751, après quatorze ans de litige, le roi agréa les conditions de la transaction et supprima, au mois de mars 1752, l'office inféodé d'Unter-Landvogt, avec réserve aux préfets de nommer un lieutenant pour les représenter en leur nom. De plus il fut payé aux mêmes héritiers Hatzel une somme de quinze mille neuf cent cinquante livres pour la charge de lieutenant civil et criminel de Haguenau. Jean-Gaspard de Hatzel avait été inscrit, en 1735, à la matricule de la noblesse d'Alsace. Les biens féodaux et allodiaux de sa famille, parmi lesquels se trouvaient les châteaux de Nieder-Rœdern et de Geisberg, furent achetés par Philippe-Michel Weber, conseiller de régence de l'électeur palatin, qui, ayant ensuite obtenu des lettres de noblesse, fut immatriculé en 1747.

Canonicats du Chapitre

Des douze prébendes canoniales (canonicats), instituées par la bulle de sécularisation de 1524, celle qu'on appelait la *royale* était à la nomination du roi en tous mois indistinctement, «*in utrisque mensibus.*» La question de savoir si les autres étaient sujettes à l'alternative des mois établie

par le Concordat germanique de 1448 fut portée au Conseil souverain d'Alsace, à l'occasion d'une prébende devenue vacante au mois de septembre 1750. L'un des deux concurrents avait été pourvu par le pape, et l'autre nommé par le Chapitre, qui intervint pour soutenir son choix. L'évêque de Spire, en qualité de prévôt, fut mis en cause. Par arrêt du 27 janvier 1753, après onze grandes audiences, le Conseil, sans s'arrêter à l'intervention du Chapitre, maintint la provision faite par le pape. Les motifs de cet arrêt furent puisés principalement dans la bulle même de sécularisation, portant entre autres dispositions que l'empereur nommerait en tous mois à la prébende qui lui était réservée, dans un acte de 1529, par lequel le nouveau Chapitre avait abandonné par reconnaissance à l'évêque de Spire la nomination à une prébende et à une vicairie, lorsqu'elles vaqueraient dans les mois des collateurs ordinaires, ce qui était un aveu formel qu'il n'avait pas le droit de nommer dans les autres mois, et enfin dans le dernier état des bénéfices de la collégiale, qui était tellement en faveur du Concordat, que, quoique le Chapitre prétendît avoir plusieurs actes de nomination pour lui, il était constant que de tous les chanoines dont il se composait alors il n'y en avait pas un qui eût été nommé à sa prébende contrairement au Concordat, à l'exception de ceux qui étaient en contestation ; qu'au contraire plusieurs d'entre eux te-

naient leurs nominations du cardinal-évêque de Spire, comte de Schœnborn, indultaire du Saint-Siége. Des onze prébendes qui restaient soumises à l'alternative du Concordat, six étaient à la nomination du prince-prévôt, dont une en sa qualité d'évêque de Spire; le Chapitre disposait des cinq autres.

A l'évêque-prévôt Philippe-Christophe, baron de Sœtern, succédèrent jusqu'à la suppression de l'évêché :

Lothaire-Frédéric, baron de Metternich-Burscheid, 1652-1675;

Jean-Hugues, baron d'Orsbeck, 1675-1711;

Henri Hartard, baron de Rollingen, 1711-1719;

Damien-Hugues-Philippe, comte de Schœnborn, 1719-1743;

François-Christophe, baron de Hutten à Stolzenberg, 1743-1770;

Auguste-Philippe-Charles, comte de Limbourg-Styrum, 1770-1797;

Philippe-François Wilderich, comte de Walderdorf, mort en 1809.

Épitaphe de l'évêque baron d'Orsbeck.

« *Vulnerasti cor meum soror mea sponsa,* ait ad sponsam sponsus. (Cant. 4. v. 9.)

Desponsata mihi sacro quia Spira fuisti
Fœdere, cor meritò nunc tibi sponsa datur.

Tibi enim dixit cor meum : *Hæc requies mea in*

sæculum sæculi ; hic habitabo quoniam elegi eam. (Psalm. 131.)

Tuus olim
Johannes Hugo
Archiepiscopus Trevirensis S. R. J. Princeps
Electus Coadjutor 7. Jan. 1672
Episcopus Spirensis 16. Jul. 1675
Administrator Prumiensis, Præpositus Weissen-
burgensis
Perpetuus, et supremus Cameræ Judex.

Ex perillustri familiâ Baronum ab Orsbeck ultimus
Quem Januarius dedit 1635
Januarius abstulit 1711
Dum die 6ª ejusdem horâ noctis undecimâ
Ultimo vixi et triste dixi :
Vale Spira
Pro me ad Jesum suspira. »

Sous l'évêque comte de Schœnborn, chevalier de l'Ordre teutonique, cardinal depuis 1715, furent élevées de nombreuses et splendides constructions dans la ville de Bruchsal et ailleurs. Le séminaire épiscopal, les établissements hospitaliers, les écoles eurent part à sa munificence. Il repose dans le caveau princier de l'église de Saint-Pierre de Bruchsal, où il n'avait fait faire que trois tombes en disant, à ce qu'on prétend : « *Il n'en faudra pas plus.* »

Son successeur, le baron de Hutten, élevé à Rome sous la direction du savant Lambertini, depuis pape sous le nom de Benoît XIV, fut nommé cardinal en 1761. La dévastation d'une partie des bailliages épiscopaux par l'électeur palatin ne l'empêcha ni d'achever les grandes constructions de son prédécesseur à Bruchsal, ni d'en édifier de nouvelles, telles que la maison de détention et de travail, l'orphelinat, la caserne etc. Le gymnase littéraire, l'école de théologie, la bibliothèque reçurent de nouveaux développements et furent confiés à des maîtres distingués. C'est encore lui qui créa, en 1764, l'établissement de bains de Langenbrücken.

Le comte de Limbourg-Styrum, élu le 29 mai 1770, consacra plus de deux cent mille francs à la reconstruction de la cathédrale, agrandit l'église et la villa de Waghæusel, fonda la caisse des veuves, dota plusieurs hospices, améliora les écoles et organisa, dans l'intérêt des campagnes, un service de médecine rurale. C'était un prélat tolérant, spirituel, d'une franchise qui dégénérait parfois en rudesse, jaloux des prérogatives que lui conférait sa dignité de prévôt de Wissembourg. Monseigneur de Geissel raconte à ce sujet une anecdote assez piquante. L'évêque de Spire, en sa qualité de suffragant-bénéficier, devait se rendre tous les ans à Mayence pendant les solennités de Noël, pour faire la prière à la table de l'archevêque-électeur. Le comte de Limbourg-

Styrum ayant été invité un jour par le métropolitain Emerich-Joseph, avec lequel il était brouillé, à se conformer aux anciens us et coutumes répondit laconiquement qu'il ferait ce qui était de droit. A l'approche des fêtes il partit pour Mayence avec une suite assez nombreuse. Après avoir assisté à l'office de la cathédrale, il monta au château, où l'électeur avait fait préparer un dîner de cent cinquante couverts, sans lui réserver de place, puisqu'à la rigueur il ne lui devait rien. Tous les yeux étaient fixés sur le prélat de Spire, qui s'avança sans trahir la moindre émotion et prononça d'une voix ferme le *benedicite*. Puis quand il s'aperçut que l'archevêque semblait ignorer sa présence, il s'inclina respectueusement et retourna à l'hôtel où il était descendu, non sans jurer entre les dents qu'il saurait bien prendre sa revanche. Elle ne se fit pas attendre longtemps. Quelques minutes après le premier service, pendant que ministres et ambassadeurs s'égayaient à ses dépens et riaient de sa déconvenue, le métropolitain fut informé par un chambellan épiscopal que *le prévôt de la prévôté princière de Wissembourg, prince du saint empire romain,* venait d'arriver pour passer auprès de son Eminence les fêtes de Noël. Aussitôt grand émoi parmi les conviés. L'électeur d'interrompre le dîner, de prescrire à la hâte une réception digne d'un hôte si considérable et de mettre à sa disposition une voiture de gala,

attelée de six chevaux et précédée de chambellans, de laquais et de coureurs. Les premiers moments du revoir, d'une politesse un peu froide et cérémonieuse, ne tardèrent pas à faire place à une franche gaieté. Le prévôt ne quitta la ville qu'après avoir grevé le budget électoral d'une dépense de dix mille florins. En prenant congé de l'archevêque il lui dit en souriant: «*Un Styrum ne se laisse pas éconduire si facilement. S'il plaît encore à Monseigneur de faire dire le benedicite l'année prochaine par l'évêque de Spire, le suffragant s'empressera de déférer à l'invitation, sans oublier toutefois d'amener avec lui le prince-prévôt de Wissembourg.* »

Surpris par la Révolution au milieu de ses nombreux travaux, il eut la douleur de voir saccager la cathédrale, dont il avait poursuivi la restauration avec un zèle infatigable. Il se réfugia à Freisingen, puis à Passau, et mourut à la villa de Freudenhain, le 26 février 1797, après avoir légué la plus grande partie de sa fortune à la caisse des veuves, à l'orphelinat, aux hospices et aux écoles.

EPITAPHE[1].

«*In memoriam rev.^{mi} et cel.^{mi} DD Augusti Philippi Caroli ex Comitibus de Limburg-Styrum, Episcopi Spirens., Præpositi Weissenburg., S. R. J. Principis, qui ob belli discrimina procul a suis*

1 à l'église de Saint-Pierre de Bruchsal.

obiit 26 febr. 1797 in arce Freudenhain prope Passavium, ubi in ecclesiâ P. P. capucinorum, quod voluerat, sepultus jacet; cor autem in cryptâ hujus ecclesiæ conditur.

Natus erat 16 Martii 1721, ad cathedram Spirens. evectus 29 Maji 1770.

Verè pauperum pater, viduas, orphanos, ægros, senio confectos et juventutis instructores testamento hæredes scripserat.»

Le dernier évêque-prévôt, comte de Walderdorf, délia ses sujets de leur serment de fidélité, et reçut, en exécution d'une convention conclue avec le gouvernement badois, la moitié du château de Bruchsal, la villa de Waghæusel et un revenu annuel considérable. Il décéda en 1809 et fut descendu, le 21 avril de la même année, lui troisième et dernier, dans le caveau de Saint-Pierre dont l'entrée fut murée à jamais.

L'évêché de Spire, partagé pendant quelque temps entre le vicariat épiscopal de Bruchsal, l'évêché de Strasbourg et celui de Mayence, a été rétabli, en 1822, sous les auspices de Maximilien-Joseph, roi de Bavière. Il ne comprend aujourd'hui que le Palatinat du Rhin.

Aucune espèce de gloire n'a manqué à la ville de Wissembourg. Elevée au-dessus de la plupart des autres villes libres impériales de la province d'Alsace par ses institutions et par ses priviléges, elle a vu naître quantité d'illustrations religieuses, littéraires, politiques, guerrières etc., qui ont contribué à rehausser l'éclat de son nom. Je n'en citerai qu'un petit nombre :

Otfried, Eikhart Artzt, Louis Dietz, Jacques Neff, Charles Harst, Thomas Schachinger, Valentin Helfant, François Keller, Cornélius Burgkeller, Wolfgang Breitenacker, Jean-Christophe Breitenacker, Jean-Henri Breitenacker, Paul Breitenacker, Pierre Steyernagel, Bernard Hertzog, les *Banck*, les *Bogner*, les *Huter*, les *Metzler*, les *Gotschalck*, les *Scheid*, les *Helwig*, les *Schwarzerde, Jean-Michel Heintz,* docteur en droit, *Florent Schilling,* docteur en médecine, *Spittler, Jean-Balthasar Bœll, Jean-Gaspard Bœll,* président du tribunal criminel du Bas-Rhin, après y avoir siégé comme juge, membre du Conseil des Cinq-Cents, et plus tard président du tribunal de Wissembourg, *Philippe-Frédéric Buchholtz,* docteur en médecine, mort victime de son dévouement pendant les ravages du typhus en 1815, *Ferdinand Schneitzhœffer,* professeur de sciences aussi modeste qu'instruit, *Jules-Charles Lichtenberger,* notaire d'une probité antique et d'une exquise délicatesse de sentiments, un de ces hommes rares dont le nom seul rappelle tout ce qu'il

y a de parfait dans la vie intime et qui gagnent les cœurs par l'attrait d'une indéfinissable sympathie. Toutes les institutions de bienfaisance, toutes les œuvres de charité s'alimentaient de ses largesses. Nul ne l'a connu sans l'aimer.

Administration, bourgeois, monnaie, libertés et priviléges, droit de suffrage, charges, séjour de souverains, Vogtei, Staffelgericht, Cammergericht, forêts, Coutume du Mundat etc.

Les bourgeois de Wissembourg étaient autrefois divisés en patriciens et plébéiens. Les premiers, chargés de l'administration des affaires, de la monnaie et de la justice, s'appelaient *Hausgenossen*. Leurs maisons étaient franches. On comptait parmi eux les *Banck*, les *Breitenacker*, les *Neff*, les *Artzt*, les *Huter*, les *Bogner*, les *Harst*, les *Scheid*, les *Gotschalck*, les *Helfant*, les *Metzler*, les *Schwarzerde* etc. Les Banck, famille très ancienne, portaient dans leurs armes trois *pfennings* blancs sur champ rouge. Il est probable qu'ils furent les premiers qui obtinrent le privilége de battre monnaie et que ce droit, octroyé à leur maison dès le treizième siècle, passa ensuite aux Hausgenossen ou patriciens. Voici ce qu'on lit dans Schœpflin sur les Hausgenossen de quelques villes rhénanes :

«*Le maître de la monnaie de Strasbourg* (Münzmeister) *était un des quatre officiaux que l'évêque avait dans la ville. On le choisissait dans l'Ordre équestre et il exerçait sa juridiction sur ses associés et les autres employés. Dans la suite des temps l'évêque loua aux nobles la fabrication de la monnaie ou leur donna cette fabrication en*

fief. Les sociétaires demeuraient dans la cour commune et ne prenaient de nouveaux collègues que dans les familles de leurs associés. C'est pour cette raison qu'on les appelait HAUSGENOSSEN *et quelquefois aussi* MUNZGENOSSEN, MUNZHERREN. *Bâle, Spire, Worms, Francfort, Haguenau, Wissembourg possédaient de semblables associations. Elles ne se bornaient pas à la fabrication; elles faisaient le commerce de l'orfèvrerie, la banque et le change. Les expressions allemandes* EDEL *et* HAUSGENOSSEN, *souvent synonymes, s'employaient par opposition à l'Ordre plébéien, parce que les associations monétaires se composaient de nobles ou de patriciens. En 1330 l'empereur Louis décréta en faveur des monétaires de Spire, qu'outre l'hôtel de la Monnaie la maison de chacun d'eux jouirait du droit d'asile.»*

Au quatorzième siècle l'autorité et le nombre des Hausgenossen de Wissembourg se trouvaient tellement réduits, que non seulement les plébéiens furent admis dans le Corps municipal, mais que plusieurs d'entre eux furent élevés au patriciat. Ce fut en 1358 que l'empereur Charles IV modifia la composition du Conseil en adjoignant à l'ancien Magistrat patricien quatorze membres plébéiens, mais dont sept seulement devaient être en activité. L'un d'eux était associé au bourgmestre en régence et portait le titre de *maréchal*. Quand leur liste était épuisée, ils sortaient du Conseil et étaient remplacés par les sept autres.

On les appelait alors *Ausgænger*. Les patriciens seuls pouvaient être investis de la charge de bourgmestre en régence, soumise à un roulement trimestriel entre les huit titulaires. A la fin il n'y en eut plus que quatre. «*Collegium hoc stabilivit Carolus IV imperator privilegio a.* 1358 *Weissenburgensibus dato, ut veteri Senatui jungere possent quatuordecim ex opificiis et tribubus electos. Ex his saltem septem simul in Senatum admittebantur, quorum unus adjungebatur Consuli regenti (cujus ambulatorium regimen est trimestre) ut unà cum eo summæ rerum præesset, atque vocabatur Marschallus. Postquam hi septem, juxta ordinem, munere Marschalli functi erant, excedebant Senatu, et reliqui septem in eorum locum subintroibant, iterùm recessuri, elapso tempore officii, atque* Exsenatoribus *locum relicturi. Hanc Senatus Weissenburgensis constitutionem tradunt* Limnæus, Hertzog, Knipschild, Schoepflin[1] etc.» La population comprenait sept corporations ou tribus : 1° les vignerons ; 2° les tisserands ; 3° les maréchaux et les serruriers ; 4° les tanneurs et les cordonniers ; 5° les marchands et les tailleurs ; 6° les bouchers ; 7° les boulangers et les meuniers. Chaque tribu nommait deux Conseillers. Le privilége de non-évocation à quelque tribunal que ce fût, ajouté en 1310 par l'empereur Henri VII aux franchises déjà existantes, fut renouvelé dans des termes à

1 de Papelier.

peu près identiques par Louis de Bavière en 1322 et par Frédéric d'Autriche en 1326. Charles IV concéda à la ville, en 1347, le privilége de ne pouvoir être donnée en engagement, et, en 1362, il décida qu'un meurtrier, banni depuis deux ans de la ville et du Mundat, pourrait y rentrer en payant une certaine somme d'argent, partageable entre l'empereur et elle. En 1414 Sigismond, dans des lettres expédiées à toutes les villes impériales de la préfecture d'Alsace, déclara qu'en considération de leur fidélité il promettait, pour lui et ses successeurs dans l'empire, de ne jamais engager, hypothéquer, aliéner ou détacher en aucune manière ces villes, ni conjointement ni séparément, et qu'il entendait qu'elles demeurassent toujours incorporées à la préfecture. En 1471 Frédéric IV et en 1570 Maximilien II confirmèrent les anciens priviléges de la cité, entre autres celui qui concernait les foires et marchés, de l'établissement desquels on trouve des traces dès l'époque de l'abbé Edelin, et qui avaient été l'objet de nouveaux statuts sous l'empereur Sigismond en 1431. Un règlement du Conseil sur la police, rédigé en 1577 et renouvelé en 1614, a pour titre : *Erneuerte Policeyordnung der Stadt Weissenburg am Rhein im Jahr* 1614; *Strasbourg*. En 1764 le roi accorda au Magistrat le pouvoir de juger sans appel jusqu'à cent livres (francs).

Au dix-septième siècle le droit de suffrage aux diètes de l'empire nous fut vainement contesté

ainsi qu'à la ville de Landau par un archevêque-électeur de Trèves, alors évêque de Spire et par conséquent prévôt de Wissembourg. Il en résulta un écrit: *Deduction dass Weissenburg am Rhein und Landau ihren immediat Stand, Session und Stimme bey dem Rœmischen Reich von unfürdenklichen Jahren herbracht haben*; 1647. Une lettre de Charles IV adressée au Conseil, en 1358, constate que plus d'une fois les Wissembourgeois, dont le suffrage existait dans un grand nombre de recès de l'empire, avaient siégé aux diètes. Peu de temps après, Wissembourg et Landau eurent de nouvelles querelles avec Goslar (Saxe inférieure), Mulhausen et Nordhausen (Thuringe) qui voulaient changer l'ordre dans lequel les villes de la Décapole prenaient rang entre elles, et donner la première place à Colmar. Ces démêlés cessèrent par la réunion de l'Alsace à la France. En 1348 Charles IV décida que les Wissembourgeois auraient à payer tous les ans, à la Saint-Martin, un cens impérial de quatre cents florins; il ajouta la réserve expresse qu'aucun de ses successeurs ne pourrait augmenter ce chiffre. Deux ans après il ordonna que cet impôt fût payé à Simon, comte de Deux-Ponts-Bitche, jusqu'à ce qu'il lui plût d'en décider autrement. En 1467 et en 1471 la matricule de l'empire assimila Wissembourg à Colmar et à Schlestadt. En 1480 la diète de Nuremberg taxa la ville à quatre chevaux et à neuf fantassins; l'année suivante à sept

chevaux et à six fantassins; en 1486 on lui imposa une cote de huit cents florins; en 1489 elle eut à fournir trois chevaux et quatorze fantassins; en 1521 deux cavaliers et vingt-deux piétons ou un subside mensuel de cent douze florins, canon qui ne varia plus depuis cette époque. Sa part contributive aux dépenses de la chambre impériale était de cinquante six florins. Dans des temps difficiles on lui fit quelquefois remise d'un tiers. Elle acquittait au Landvogt de Haguenau quatre cents francs par an. On pourrait mettre au nombre de ses charges la fréquente arrivée de souverains dans ses murs. Des actes publics datés de notre ville attestent le séjour de Frédéric I en 1179, de Conrad IV en 1245, de Guillaume en 1255, de Richard en 1257, de Rodolphe I en 1275, 1281 et 1282, d'Adolphe en 1292 et 1296, de Frédéric d'Autriche en 1326, de Charles IV en 1348. Le roi de France Henri II et l'empereur Charles-Quint s'y arrêtèrent en 1552, Ferdinand I en 1562, la fille de Maximilien II, fiancée à Charles IX, roi de France, en 1570, Henri de Valois, roi de Pologne et frère de Charles IX, en 1574 etc. En 1179 Louis II, comte de Saarwerden céda *apud Wizenburhc* la terre de Loyben ou Loybetenbourg[1] à l'abbaye d'Eusserthal. Louis le palatin y reçut de l'abbé Edelin, en 1281, ses fiefs Wissembourgeois en présence de Rodolphe I et de sa suite, où se trouvaient le mar-

1 près de Trippstadt (Palatinat).

grave de Hochberg et les comtes de Rotenbourg et de Linange.

On comptait à Wissembourg six grands magasins aux grains, appartenant à la prévôté, au Chapitre, au Grand-Chapitre de Spire, à la Commanderie teutonique, à la Préceptorerie de Malte (Eichhof) et à l'abbaye de Sturzelbronn. « *Ces six recettes,* dit le capitaine de Neuflieu, *montent ensemble à la quantité de trente mille sacs par an.* » — « *L'on voit,* ajoute-t-il, *dans les différents quartiers sept fontaines qui coulent continuellement et dont l'eau très saine est amenée du dehors par des tuyaux de conduite en bois.* »

La ville avait un *Vogt* particulier, appelé primitivement *Schultheiss* et choisi le plus souvent dans la noblesse ou parmi les patriciens; il exerçait, au nom de l'empereur, la justice criminelle dans la ville et dans tout le Mundat. A l'instar de celui de Kaysersberg, il se trouva fréquemment soumis aux ordres du Landvogt. En 1360 la Vogtei fut engagée par Charles IV à Guillaume d'Erlach, chancelier du roi de Hongrie et évêque de Fünfkirchen (Cinq-Eglises), pour la somme de mille florins, sous la condition de prêter serment de fidélité au Landvogt par lui-même ou par son vicaire. Pendant que les électeurs palatins possédaient la Landvogtei, ils nommaient aussi le Schultheiss de Wissembourg; mais quand elle leur eut été enlevée par Maximilien I, la ville sollicita le droit de choisir ce magistrat

parmi les membres du Conseil, et sa demande fut agréée par Charles Quint en 1521. Ce droit, perdu en 1525, puis recouvré momentanément, fut de nouveau attribué à l'électeur palatin, qui désigna, en 1531, pour les fonctions de Schultheiss, Philippe de Hohenstein et, deux ans plus tard, Christophe de Dratt. Enfin l'an 1559 une décision de la diète d'Augsbourg fit rentrer définitivement la ville en possession de sa Vogtei. En 1561 l'empereur Ferdinand I ordonna qu'à l'avenir elle lui présenterait trois candidats, entre lesquels il choisirait. A dater du moment où la nomination du Vogt fut abandonnée à la ville, ce fonctionnaire prit le titre de *Stadtvogt*. Sous le régime français cette charge fut remplacée par celle de préteur royal.

On lit dans le mémoire du capitaine Benoît de Neuflieu, de 1775 :

«*La justice, à Wissembourg, est administrée par un préteur et quatre bourgmestres, dont deux catholiques romains et deux protestants, les deux cultes étant en concurrence pour la magistrature, à l'exception de la préture...., ainsi que cela fut réglé par Louis XIV le 5 avril 1687. Ces magistrats, dans leurs siéges, sont assistés par douze conseillers, mi-partie catholiques et protestants ; mais de ces douze il n'y en a jamais que huit qui soient présents, les quatre autres étant en vacances pendant une année, après quoi ils reviennent siéger, et quatre autres à leur tour prennent aussi*

leurs vacances......... Les deux religions ont publiquement leur libre exercice, en vertu du traité d'Augsbourg, du mois de septembre 1555, connu sous le nom de paix de religion. La paix de Ryswick laissa les choses sur le pied où elles étaient. Il n'y a point de calvinistes à Wissembourg, le traité de 1555 ne regardant que les catholiques et les luthériens, et de plus l'édit de l'empereur Ferdinand II, du 6 mars 1629, confirmatif du traité de 1555, donnant l'exclusion à toute autre confession..... Les israélites établis dans la ville sont au nombre de quarante familles, dont dix-huit seulement autorisées et le surplus toléré.....»

Outre le Magistrat il existait dans la ville un tribunal plus ancien appelé *Staffelgericht* (justice rendue sur les degrés ou marches en pierre par où l'on descendait vers la Lauter, quai des pêcheurs [1], près de la collégiale, parce que là se tenait anciennement le siége en plein air). «*Appellatur ita antiquissimum hoc judicium a loco ubi olim celebrabatur, juxta gradus nempe lapideos, per quos in Lutram descenditur, in foro piscatorio..., ad latus dextrum pontis lapidei, ibidem Lutrae amni impositi, et olim ad monasterium, hodie ad ecclesiam collegiatam ejusque ambitum ducentis*[2].» Un règlement du Staffelgericht, du 20 février 1564, porte : «*Zum ersten, wann der Schultheiss an die*

1 aujourd'hui quai Anselmann.

2 de Papelier.

Staffel lasst gebieten, oder der Weiser, in andern Geschæften, wie allda eine Stund ernennt wird, soll der Weiser alsbald der erste da seyn, und das Viertelstundglæsel aufstellen.... Zum dritten sollen die andern zween Büttel sehen, dass sie Sommerszeit, so es schœn Wetter ist, die Schranken und Gestühls stellen an die Staffel und zurichten, desgleichen auf der Stuben in wüstem Wetter oder Winterszeiten, auch das Feuer anmachen.» Le nom de *Staffelgericht* n'était pas particulier au tribunal de Wissembourg ; il se rencontre fréquemment dans lès abbayes d'Ebersheimmunster, de Schuttern etc. On lit dans une convention conclue en 1468 entre cette dernière et Thiébaut de Geroldseck son avoué : «*Item die Gericht die man nennt die Staffelgericht...*» On l'appelait aussi *Mundatgericht*, en français *justice des ville et Mundat de Wissembourg*, parce que sa juridiction s'étendait sur tout le Mundat, ou *Schœffengericht*, du nom des juges (*Schœffen*, échevins) qui, bien que les audiences ne se tinssent plus en plein air dans les derniers siècles, continuaient à prêter serment sur ces marches, en mémoire de l'antique coutume. Il se composait du Stadtvogt, d'un Junker Schultheiss, président, nommé par l'abbé, plus tard par le prévôt du Chapitre, parmi les nobles ou les patriciens, et de sept assesseurs ou échevins pris parmi les Conseillers sortants (*Ausgænger*), ou en cas de refus de ceux-ci, dans l'ordre des bourgeois.

L'un des échevins, appelé le directeur, *der Weiser*, convoquait ses collègues, recueillait les voix et émettait son avis le dernier. Le moins ancien remplissait les fonctions de procureur fiscal. Ce tribunal connaissait des matières de succession et d'obligation, même d'affaires canoniques, dans la ville et dans le ressort du Mundat. Trois fois par an, aux lundis après les Rois, après la Saint-Georges et après la Saint-Jean, il tenait une séance solennelle nommée *Voldung* (Volding), c'est-à-dire *Vollgericht*, à laquelle comparaissaient les députés de tous les villages du Mundat pour acquitter entre les mains du président une redevance dite Voldungs- ou Staffelpfenning, due à titre de reconnaissance de la juridiction. A l'issue de l'audience du lendemain, le Junker Schultheiss, qui cumulait avec le Voldungspfenning les émoluments du sceau, invitait à un banquet les juges, le greffier (Staffelgerichtsschreiber) et les trois appariteurs (Büttel). L'évêque-prévôt constituait les prévôts ruraux dans toutes les localités du Mundat, à l'exception du village de Rechtenbach. On interjetait appel de leurs jugements au Staffelgericht, dont la juridiction était reconnue au seizième siècle non seulement par les villages du Mundat, mais encore par plusieurs autres endroits appartenant à l'abbaye, tels que Nieder-Modern, Westhofen, Pfaffenhofen, Ober-Kutzenhausen, Nieder-Kutzenhausen, Clingen, Hagenbach, Geiderthofen, Birlenbach etc. Les deux tiers des

amendes appartenaient dans les derniers temps au Schultheiss, le reste au préteur royal. L'ancienne prison du Staffelgericht était connue sous le nom de *Schultheissenkæfig*.

Le *Cammergericht* (justice camérale), qui formait le tribunal d'appel du Staffelgericht, ne siégeait qu'une fois tous les deux ou trois ans. Son nom lui venait de ce qu'il tenait ses séances dans la chambre ou près de la chambre de l'abbé. On l'appelait aussi *Rittergericht* (tribunal équestre), parce qu'une partie des juges devait être de l'Ordre des chevaliers. Il se composait de quatorze membres, dont sept étaient choisis directement par l'abbé, plus tard par le prévôt du Chapitre, parmi ses ministériaux et vassaux nobles; les sept autres étaient désignés par lui sur un nombre double de patriciens que lui présentait la ville. On les appelait *Ritter, Mann und Hausgenossen*. Le premier des nobles présidait. La justice ne pouvait être rendue qu'autant que les membres du tribunal étaient au complet. Des suppléants, *Wærter,* tenaient la place des juges absents. L'empereur Rodolphe avait réorganisé ce tribunal en 1275: «*L'abbé enverra sept de ses ministériaux ou vassaux et autant de personnes choisies parmi quatorze bourgeois de Wissembourg de la classe des Hausgenossen présentés au dit abbé par la ville; les questions portées devant la chambre de l'abbé par ceux qui habitent hors de la ville, mais cependant dans des localités*

appartenant au Mundat, seront vidées par les mêmes juges.» Comme l'empereur avait statué que toutes les affaires que l'abbé, le couvent, les ministériaux et vassaux auraient avec les bourgeois seraient jugées par ce tribunal, il décida à Germersheim, en 1291, qu'il n'en serait pas moins loisible à l'abbé de citer les bourgeois devant le tribunal ecclésiastique. En 1407 l'abbé et la ville demandèrent à l'empereur Ruprecht une nouvelle organisation du Cammergericht, parce que le nombre des chevaliers et des patriciens allait toujours en décroissant et ne pouvait plus fournir assez de juges. Ruprecht décida que l'on pourrait constituer les ministériaux sans exception, pourvu qu'ils fussent nobles et qu'il y eût parmi eux deux chevaliers, et de plus que les patriciens auraient la faculté de s'adjoindre quelques-unes des plus honnêtes familles bourgeoises, parmi lesquelles on prendrait les juges patriciens. En 1486 l'abbé Henri obtint de l'empereur une lettre-privilége datée de Cologne, par laquelle il était défendu d'en référer à ce tribunal pour toute cause qui ne dépasserait pas vingt florins, à moins que l'appelant ne déposât comme garantie des frais une caution de cent florins. Le dernier arrêt du Cammergericht fut rendu le 15 août 1614. A partir de cette époque les appels furent portés à la chambre impériale et plus tard, sous le régime français, devant la Cour souveraine d'Alsace à Colmar. Ainsi le Staf-

felgericht et le Cammergericht, administrés à la fois par l'abbaye et par la ville, étendaient leur autorité à tout le Mundat, tandis que la juridiction du Magistrat se bornait à l'enceinte de la ville. Pour défendre les intérêts de leurs sujets domiciliés dans le Mundat, l'électeur palatin, le duc de Deux-Ponts et le margrave de Bade se faisaient représenter au Cammergericht par des députés, qui prenaient rang avant les juges nobles.

Un grand nombre de villages et de hameaux primitivement soumis à l'abbaye furent aliénés soit par des investitures féodales, soit de toute autre manière. Quand le domaine même du Mundat fut devenu commun entre la ville de Wissembourg et l'abbé, celui-ci et la ville, *seigneurs du Mundat* (Mundatsherren), constituaient ensemble le Staffelgericht et le *Waldamt* (tribunal forestier). La justice criminelle, qui incombait autrefois dans toute l'étendue du Mundat au Vogt impérial, l'administration et la police des villages passèrent aux mains des différents fonctionnaires ou seigneurs préposés à ces localités. Bien plus, ces mêmes seigneurs finirent par exercer la juridiction dans toutes les autres affaires concurremment avec le Staffelgericht, de telle sorte que chacun des habitants du Mundat était libre de faire citer ses adversaires soit devant ce tribunal, soit devant le juge seigneurial, lequel cependant était obligé de prononcer la sentence suivant la Coutume ou les statuts du Mundat.

Malgré l'intervention de Rodolphe I de Habsbourg en 1275, tendant à régler et à établir d'une manière stable les droits respectifs de l'abbaye et de la ville dans les forêts et autres biens du Mundat, les contestations et les procès n'avaient pas tardé à renaître : la première ne cessant de lutter contre les prétentions croissantes des bourgeois, la seconde, placée sous la protection impériale, s'efforçant de se maintenir en possession de ses conquêtes successives. Enfin le 2 octobre 1518 Maximilien I, se fondant sur plusieurs précédents, notamment sur trois règlements de chasse et de pêche qui avaient été arrêtés *d'un commun accord* (communi consilio) en 1463, 1466 et 1470, confirma solennellement la déclaration impériale de 1275 par une décision qui se trouve dans le *Weissenburger Stadtrecht* de Bœll et dont voici un passage :

«*Item vorgemeldter Abt und Convent, und Burgermeister und Rath zu Weissenburg, sollen die gemeine Wæld zu beeden Theilen brauchen und hauen, die gemeine Færster, Holzmeister, Waldknecht und Schützen mit einander aufnehmen und bestellen, und die Nutzbarkeit der Frevel und Busen, so von obgemeldten Wælden gefallen, halb einem Abt und Convent, und der andere Theil der Stadt Weissenburg folgen und zustehen, sie auch zu beeder Seiten uf gemeldten gemeinen Wælden ihres Gefallens hagen und jagen, und solches treulich und ungefæhrlich untereinander hal-*

ten... Item berührend die Schatzung der Einungen und Frevel uf die Fischer.... sollen die gemeinen Allmenwasser gemein seyn, und die Einungen und Pœn so uf denselben Wasser geschlagen und gesetzt werden, halb einem Abt und halb den von Weissenburg folgen etc.»

Cette décision fut appliquée en 1545 par l'électeur palatin Louis, agissant en qualité d'arbitre dans une contestation relative à deux communaux du Mundat, la *Horst* de Schleithal et la *Speck* de Kappsweyer, que le prévôt Rudiger s'était appropriés. Le défendeur fut autorisé à conserver les deux communaux en litige, sous la condition de ne plus disposer à l'avenir des biens du Mundat sans l'agrément de la ville demanderesse, laquelle obtenait de son côté, à titre d'indemnité, deux terrains appartenant à la prévôté, l'un dit *Custoswiese*, l'autre faisant partie du canton rural dit *Pflœntzer*. Voici les termes de cette transaction :

«*Zum ersten, ein ehrbarer Rath der Stadt Weissenburg fürbringen lassen : Wiewohl ein Rath und gemeine Stadt Weissenburg über Menschengedechtnis im Gebrauch und Possess gewesen, das sie in gemein mit unserem gnœdigen Herren dem Probst, auch Dechant und Capitul des Stifts Weissenburg, alle Obrigkeit über Wælde, Wasser, Wunne und Weyde in der Montat gehabt und noch, wie das versteint und verstockt, so hetten doch Probst, Dechant und Capitul zwey grosse Plætz*

Allmende, die Horst bey Schleythal und die Speck bey Kapsweiler genant, inen zugeeygnet und eingezeundt etc. *Also haben Wir..... dieses dohin betheydingt........ doch das seine Gnaden und dero Nachfolger, hinfür zu ewigen Zeiten, nit Macht haben sollen in der gemeinen Montat Allmenden weiter mehr Plætz einzuziehen, es geschehe dann mit Rath, Wissen und Willen eines Raths und gemeiner Stadt Weissenburg...»*

A la suite de longs débats entre l'évèque Philippe II et la ville de Wissembourg au sujet du titre de *Mundatsherr* (seigneur du Mundat), l'évêque Rodolphe et la ville convinrent en 1555, après la mort de Philippe, d'employer la formule suivante : «*Probst zu Weissenburg* etc. *als Mundatsherr, und Bürgermeister und Rath zu Weissenburg für ihr Mitgerechtigkeit, die sie haben in der Mundat, inhalt der Vertræge.*» Le mot *Mitgerechtigkeit* semble avoir le même sens que celui de *Mitherrlichkeit* (condominium, co-seigneurie), de même qu'on dit *Miterbe, Mitgenoss*, la particule *Mit* exprimant ici une pleine égalité de droits (*plenam æqualitatem jurium denotat... personas æqualiter vocare censetur*[1]). Au surplus l'article 15 d'un règlement forestier promulgué conjointement par le prévôt et par le Magistrat, au mois de décembre 1545, porte : «*Solle das zu Erkantnus beyder Obrigkeiten stehen, hoch oder nieder zu strafen.*» Le préambule d'un

1 de Papelier.

règlement sur le parcours, de 1603, s'exprime ainsi : « *Vermœg der beeder Mundatsherren habender mundatlicher Jurisdiction.* » Dans le dossier bipontin relatif à la délimitation du Mundat faite en 1567 et en 1607 se rencontre plus d'une fois la formule : « *Beyde Mundatsherren.* » On pourrait encore citer un arrêté sur la chasse, de 1731, pris d'un commun accord par les deux autorités. Les contestations sur la *seigneurie exclusive,* sur la *co-seigneurie* et sur le titre de *seigneur du Mundat* n'en continuaient pas moins. Un arrêt de la Cour souveraine d'Alsace, de 1758, défend à l'évêque de disposer *d'aucune place dans les communaux du Mundat de Wissembourg sans la participation et le consentement de la ville.* Un autre arrêt de la même Cour, de 1763, fait défense à l'évêque de *tenir seul et sans l'accession et la participation des députés du Magistrat la justice forestale du Mundat commune entre le prévôt et le dit Magistrat.*

Le Waldamt, dont il a été question plus haut, chargé de la conservation des forêts, faisait assigner aux habitants du Mundat la quantité de bois qui leur revenait, contre une légère prestation qu'ils acquittaient en reconnaissance du domaine. Les amendes se partageaient entre l'évêque-prévôt et la ville. Ce tribunal, qui se composait jadis de quatre assesseurs pris par moitié parmi les bourgmestres (Oberwaldherren) et parmi les Conseillers (Unterwaldherren), n'en comptait plus

vers la fin que deux, nommés l'un par l'évêque, l'autre par le Magistrat.

Les statuts du Mundat, qui régissaient aussi la ville, sont très anciens. En cas d'inexistence d'enfants, les époux héritaient entre eux à l'exclusion des ascendants. S'il y avait des enfants, on observait le droit de dévolution comme à Colmar et à Schlestadt. Les enfants du premier lit succédaient seuls aux biens que le père avait reçus de ses aïeux pendant son premier mariage, de même que les enfants du second lit recueillaient seuls ceux dont les parents avaient hérité pendant le second mariage. Cette législation, dit Schœpflin, est dure envers les enfants, comme celle de la dévolution l'est envers les parents. «*Si verò in causas ejus inquiramus, aliam de his statutis fovebimus sententiam. Comparata nempe sunt hæc jura in favorem liberorum prioris matrimonii, et in odium secundarum nuptiarum. Plerumque enim ascendentes decedunt, antequam ipsorum liberi secunda vota contrahant, et jus ad ea potiùs aptari debet, quæ frequenter et facilè, quam quæ perraro, occurrunt. Ita privigni arcentur a damno liberis prioris matrimonii inferendo, tutoribus administratio tutelæ redditur facilior, atque litibus, quæ in hæreditatibus herciscendis oriri solent, et quas præcipuè agricolæ exsecrari debent, obex ponitur..... Omnium autem, quæ a majoribus constituta sunt, ratio reddi nequit*[1].»

1 de Papelier.

Pour plus de détails consulter : 1° *Statuten, Rechte und Erbordnungen des Staffelgerichts und der Mundat Weissenburg am Rhein* par Jean-Balthasar Bœll ; 2° *dissertatio inauguralis de Mundato Weissenburgensi* par Chrétien-David de Papelier ; 3° *ancien statutaire d'Alsace* par d'Agon de Lacontrie.

Je ne saurais mieux terminer, ce me semble, qu'en citant un fragment de la thèse remarquable soutenue, en 1802, devant la Faculté de médecine de Strasbourg, par Philippe-Frédéric Buchholtz de Wissembourg.

Topographie de Wissembourg, Flore, population, établissements hospitaliers, cimetière, fontaines, vin, bière, maladies etc.

«Placens gratusque est totus hicce terræ tractus, imò, ut ita dicam, augustus, ob altos montes, amœnissimos colles, vastumque campum patentem et ob multifaria terræ producta...... Septentrionem versùs et Occidentem surgunt alta Vogesi juga ; in plagâ orientali et australi densissimæ olim, nunc minùs densæ conspiciuntur silvæ Bienwald et Niederwald, olim partem silvæ magnæ Hagenoënsis formantes, retrò quas oblectant planities innumeris vicis et pagis, Rhenus tandem et montium Sueviæ altissima juga. Urbem nostram, quam *Schœpflinus* præstantioribus jam adnumerat Alsatiæ olim civitatibus, alluit Lutera

flumen, ex ipso Vogeso.... erumpens, lapsu ab Occasu ad Orientem prope Luterburgum Rhenum subiens, multo civitati commodo ; pulcherrimo prospectu, dum ad plagam occidentalem curvo prosilit anfractu ex valle prope Weiler ; Orientem versùs obundat militare illud vallum fossis munitum..... Quum flumen adeò altum non sit, ut multis in locis vado facilè transiri valeat, raró extra ripas diffluit, nisi magna nivis copia subitò in montibus colliquescat, et tunc ob altas Rheni jam aquas in hunc effluere nequeat.....

Spero itaque non abs re videri botanophilis, ut hìc plantarum detur cum annotato loco natali brevis elenchus ; observationes tamen olim ab optimo patre et memet ipso institutæ..... aptiorem invenient locum in Florâ, quam celeberrimus Hermannus, Facultatis professor, elaboravit, et quæ forsan aliquandò publici juris fiet......... Quum tristissimos sæpiùs vidisset effectus plantarum venenatarum a multis incauté vel fortuitò comestarum, optimus vir omni studio per viginti et quod excedit annos animum intendit ad quascunque stirpitùs exigendas, eo successu ut vix conspicias in nostrâ Florâ unam adhuc alteramve........

Urbs ipsa sexcentas circa domus tenet, quarum tamen maxima pars malè constructa, nec elegantiæ multùm exhibet ; sat spatiosa tamen est quoad populationem 4000 animas superantem, non comprehensis alienigenis, quos ad 200 quo-

tannis censemus, et militibus in præsidium locatis.... Nosodochium militum, durante bello, mutatâ pristinâ sede, ad Capucinorum cœnobium delatum, nunc planè suppressum est.... Xenodochium civium, olim Prædicatorum cœnobium anno 1288 fundatum et 1555 in ptochotrophium conversum, ferè in urbis medio situm est; sed ad Meridiem ei nil nisi horti et vallum adjacent, ad Orientem area spatiosa ædificii publici, militum mansioni designati, ad vallum quoque positi; indeque aëri sat liber aditus; contra aquilonis injurias id communit vetus parthenium ejusdem regulæ, eodem ferè tempore illi junctum. Mundities et elegantia in eo tenentur quantum potest ob loci angustias redituumque tenuitatem, quam adhuc auxere multiplicia belli fata.... Cœmeterium ad urbis plagam meridionalem positum est, quod omninò esset vituperandum; sed quum ab urbe sat remotum, nec auster, non nisi rarò, nostris in locis dominetur, quumque sat vastum sit respectu populationis, nec negligatur cura, ut sat profundè semper fiant tumuli, vix mali quid de hac cœmeterii positione incolis verendum. Aqua urbi advehitur non comprehensis puteis, quorum magnus quoque numerus, sex fontium ope, quorum scaturigines in collibus ad Occidentem sitæ, scatentesque trans strata arenosa silicea; plerumque limpidissima est claraque, nec heterogeneis impregnata, sine ullo odore, nec gustu...... Omnia secundùm experi-

menta, quæ institui vere anni 7. cond. R. P., præsente populi magistratu, dum cives conquererentur de febris intermittentis frequentià, de colicis doloribus etc. obortis, ut iis opinio erat, ex scaturigine quadam, quam magistratus novissimè conjungi jussit reliquis fontibus ; querimonia vera quidem, causa autem in malà aquæ istius indole non hæsit, ut dicto jam examine apparuit, et experientià nunc comprobatum est ; sed potiùs in ductibus ligneis putrescentibus, alisque vitiis ex neglectà fontium curâ ; at nec ex his solis ea mala orta putavi, magis verò ex nostrâ tunc anni constitutione longeque aliis causis... Nec vicino Rheno magna est vis in nostram urbem ; nebulas, quas autumno et hieme interdùm ad nos mittit, plerumque aut silvæ intercipiunt, aut aquilones profligant ; vereor tamen, ne devastatis quotannis magis magisque nostris his silvis, planè tandem mutetur aëris urbem ambientis constitutio.... Vitam quisque colit secundùm ea quæ dedit fortuna, operamque dat valetudini, ita ut ex hac parte medicus sine multo negotio sit..... Ante hos paucos annos solo nostri semper usi sunt vino, sed abhinc aliquo tempore, quo adeò graciles modicæque vindemiæ, consuevere potui cerevisiæ, quæ autem adhucdum non ex optimis est. Ex omnibus hucusque dictis circa aërem, aquam et loca nostræ urbis, ut et circa constitutionem et vitæ genus civium, vix ulla nobis apparet morborum causa essentialis et per-

sistens. Sic ante novissimum bellum raræ erant febres intermittentes, sed ex eo tempore nonnullas vidimus vernales et autumnales, quarum maximè tunc causam fuisse puto exhalationes munitionum paludosæ, immundæque multùm plateæ ex eversâ planè viarum straturâ, junctæ simul malo corporis nutrimento bellique variis periculis. Sed omnibus nunc hisce causis cessantibus graves etiam cessavere effectus..........

Intereà rogo denuò lecturos totam hancce opellam ut fructum immaturum necessitate ociùs dereptum considerare, obscuritatesque et inopiam tribuere celeritati, quâ me imperitum inexercitumque uti oportuit.

Scripsi fide medicâ, probâque pietate;
.... Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti. »

Voegte (baillis) de Wissembourg du 14e, du 15e et du 16e siècle.

Cuntz de Mutzig, dit *Feldbach* 1365.
Volmar de Wickersheim 1391.
Bleicker de Rotenbourg 1415.
Leyfridt de Kœnigsbach, dit *Nagel* 1446.
Sigmund de Muhlhofen 1455.
Marx Rephun 1488.
Jean Bonn de Wachenheim 1488.
Frédéric de Rosenberg 1498.
Jean Hoffart de Kirchheim 1510.
Reinhard de Rotenbourg 1515.
Conrad Harst 1520.
Henri Huter 1522.
Bernard Keller 1524.
Philippe de Hohenstein 1531.
Christophe de Dratt 1533.
N. d'Altdorf, dit *Wolschlager*.
Remi d'Alben, dit *Soultzbach*.
Eikhart Harst 1559.
Reinfrid Breitenacker.
François Keller.
Valentin Helfant.
Henri Rebé 1581.

Schultheisse (présidents) du Staffelgericht du 14e, du 15e et du 16e siècle.

Hugues de Schweinheim 1356.
Ulric Zaberer le jeune 1383.
Werner Brunck de Minfeld 1389.
Bernard Brunck de Minfeld 1408.
Jean de Gommersheim 1419.
Wolf de Salmbach 1424.
Jean de Muhlhofen 1429.
François Ross 1430.
Wolf de Salmbach 1433.
Jacques Holtzapfel de Herxheim 1465.
Diemar Bogner 1468.
Louis de Bissersheim 1480.
Henri Holtzapfel de Herxheim 1482.
Frédéric de Fleckenstein 1484.
Etienne Ross 1487.
Bleicker de Rotenbourg 1491.
Henri de Rotenbourg 1496.
Ulric de Rotenbourg 1501.
Jean Schmaltz 1504.
Wolfgang Breitenacker 1518.
Christophe Ross de Landau 1546.
Anastase Wild 1560.
Jean Vollandt 1572.

Staffelgericht en 1589.

Jean Vollandt, *Schultheiss.*

Serge Riebel Michel Schleittes Nicolas Herder Wendelin Steyernagel Jean Soldt Jean Heintz Jean Erwein	*juges* ou *échevins* (Schœffen).

Gaspard Mülberger, *greffier.*

Staffelgericht en 1784.

Le baron de Vitzthum d'Egersberg[1], *prévôt.*
de Neubeck, *lieutenant civil et criminel.*

Juges :

Zœgger Maurice Rock Juchs	catholiques
Hornus Bartholdi Buchholtz	protestants[2]

d'Archambault[3], *greffier.*
Botta, *procureur fiscal.*

1 en 1789 le baron de Bodeck.

2 en 1789 Rieffenach, Kohl, Buchholtz.

3 en 1789 Hemberger.

CAMMERGERICHT EN 1589.

Reinhard de Sickingen Philippe de Fleckenstein Adam de Galen Christophe de Mandach Jean Ulric Landschad de Steinach Henri de Fleckenstein Jean Wolf von der Hauben Barthélemy Horneck de Hornberg. Jean Haug de Steinkallenfels, *Wærter*.	*chevaliers*
Georges Schwarzerde Henri Rebé Michel Fridel Jacques Metzler Georges Hammerer Michel Keller Gaspard Huter Bernard Reichardt, *Wærter* Jean Thoman Friedberger, *greffier*	*Hausgenossen*

CAMMERGERICHT EN 1614 (dernière session).

Jean-Jacques Holtzapfel de Herxheim, grand-bailli de Lauterbourg, *maître des cérémonies.*

Le chevalier Adam-André Riedesel, *juge* (Ritter-Richter).

Assesseurs (Beysitzer) :

Jean-Eberhard de Gemmingen[1] Guillaume de Botzheim[2] Jean-Reinhard Mosbach de Lindenfels[3] Albert Horneck de Hornberg Jean-Wolf Leiser de Lambsheim N. Eckbrecht de Durckheim Georges d'Albe, dit Soultzbach Jean-Jacques de Steinkallenfels, *Wærter*	*chevaliers*
Gaspard Huter Jean-Georges Spittler, *Stadtvogt* Wendelin Keller Michel Huter Philippe Scheyd N. Mülberger Marx Steyernagel Chrétien Printz, *greffier* D. Reyser, *Consulent.*	*Hausgenossen*

1 pour le Palatinat électoral.

2 pour Deux-Ponts.

3 pour Bade.

Magistrat en 1784.

de Neubeck, *préteur royal.*

Bourgmestres.

Berger[1] Oberlin	catholiques
Heydenreich Bœll	protestants

Conseillers :

Meyer Kræmer Lau Gsell Vogel Olry	catholiques
Apffel Breit Kamm Heydenreich Mülberger Eberlin	protestants

Gærdner, *syndic-greffier*
Suppinger, *procureur fiscal.*

1 en 1789 Queffemme.

CHAPITRE EN 1764.

de Menweeg, *doyen*
Duflot, *custode*

Anstett, *sénior* Pierre Zwick Lefèvre Hartmann Sepofski de Wimpfen de Boug	*chanoines capitulaires*
de Mast Scherb	*domicellaires*
Piqué Simmonaire	*vicaires*

CHAPITRE EN 1784.

de Mast, *doyen*
Hartmann, *custode*

Sepofski Scherb Muller Jorry[1] Bæhr de Salomon Schlick Hotte-Barrois	*chanoines capitulaires*
de Neubeck Georgel	*domicellaires*
Simmonaire Olry Bœll	*vicaires*

Syndic : Hoffmann
Receveur et synd. en surv. : Bernard
Receveur de la prévôté : Meyer

1 aumônier des gardes du corps.

Tous les détails ci-après jusqu'au tableau des membres de l'Ordre de s[t]. Jean-de-Jérusalem (Malte) se rapportent à l'année 1784.

Culte catholique.

Collateur de la cure : le roi.
Curé : le révér. P. Elie (André Hüssler) capucin.

Culte protestant.

Schimmer, *pasteur de Saint-Jean, sénior.*
Stiehler, *vicaire de Saint-Jean, pasteur de Saint-Michel et à Schweigen.*
Dorn, *vicaire, recteur du collége.*

Hospice civil.

Heydenreich et Olry, *directeurs.*
Hierthes, *receveur.*
Kamm, *médecin.*

Ponts et chaussées.

Conrad, *ingénieur ordinaire.*

Poste aux lettres.

Müller, *directeur.*

Intendance et finances.

Altenstadt et Saint-Remy : Klein.
Beinheim : Fürst.
Berwartstein : de Neubeck.
Dahn : Dolhoffen.
Fleckenstein : Geiger.
Hatten : Besnard.
Hohenbourg : Geiger.
Kutzenhausen : Besnard.
Gr. bailliage de Gutenberg : Sadoul.
Lauterbourg : Spitz.
Madenbourg : Dolhoffen.
Schœneck : Geiger.
Seltz et Hagenbach : Sadoul.
Wissembourg : Sadoul.
Wœrth : Besnard.

} *Subdélégation de Wissembourg*

Garnison.

Deux bataillons d'infanterie.

Hôpital militaire.

de Cheverry fils, *directeur*.
d'Archambault, *entrepreneur*.
Berger, *chirurgien-major*.
Walbote, *chirurgien-major adjoint*.
Le révér. P. Julien capucin, *aumônier*.

de Cheverry père, *chargé du paiement des troupes pour le trésorier de Landau, garde-magasin des effets du roi et de l'hôpital.*
Rapinat, *directeur des étapes.*
Monmerqué, *garde-magasin.*

Bailliages, seigneuries et magistratures.

Altenstadt et Saint-Remy.

Seigneur : le prince-évêque de Spire en qualité de prévôt du Chapitre de Wissembourg.
Bailli : Klein, à Wissembourg.
Greffier : Marx, ibid.
Procureur fiscal : Roger, à Altenstadt.

Berwartstein.

Seigneur : de Waldenbourg.
Bailli : Geiger, à Soultz.
Greffier : d'Aguesan, à Dahn.
Procureur fiscal : Besnard, à Wissembourg.

Climbach.

Seigneur : le baron de Sickingen.
Bailli : Geiger, à Soultz.
Greffier : Klein, à Wissembourg.
Procureur fiscal : Lieblin.

Dahn.

Seigneurs : le prince-évêque de Spire et le baron de Waldenbourg.
Bailli : 1° pour le prince-évêque, Klein à Wissemb.
2° pour le baron de Waldenbourg, Geiger, à Soultz.
Greffier : 1° Breslé, à Arzheim.
2° d'Aguesan, à Dahn.
Procureur fiscal : 1° Roger, à Altenstadt.
2° Besnard, à Wissembourg.
Receveur : 1° Nold, à Dahn.
2° Steinbach, ibid.

Fleckenstein.

Seigneur : le prince de Rohan-Soubise.
Bailli : Geiger, à Soultz.
Greffier : Schaumas, ibid.
Procureur fiscal : Devaux, ibid.
Receveur : Hayger, ibid.
Médecin physicien : Lanier.

Gutenberg.

Seigneur : le duc de Deux-Ponts.
Grand-bailli : Sadoul, à Wissembourg.
Greffier : Hæffelin, à Minfeld.
Procureur fiscal : Welcker, avocat à Candel.
Sergent seign. : Steiner.
Receveur : Jacobi, à Ober-Otterbach.
Commis à la recette : Nenter, ibid.
Médecin physicien : Wagner, à Candel.

Lauterbourg.

Seigneur : le prince-évèque de Spire.
Bailli : Spitz.
Greffier du bailliage : Westercamp.
Greffier de la ville : Anstett.
Procureur fiscal : Egger.
Receveurs : Meyer, à Lauterbourg.
Longadi, à Jockgrim.
Médecin : Savoye.

Lembach.

Seigneur : le baron de Vitzthum.
Bailli : Geiger, à Soultz.
Greffier : Schaumas.

Procureur fiscal : Lieblin.
Receveur : Apffel, à Wissembourg.

Madenbourg.

Seigneurs : le prince-évêque de Spire et le baron de Waldenbourg.
Bailli : Dolhoffen, à Landau.
Greffier : Breslé, à Arzheim.
Procureur fiscal : Schweighard.

Riedseltz.

Seigneur : l'Ordre teutonique, Commanderie de Wissembourg.
Bailli : Geiger, à Soultz.
Greffier : Besnard, à Wissembourg.
Procureur fiscal : Suppinger, ibid.
Receveur : Gaviraty, ibid.

Schlettenbach (Nieder-)

Seigneur : le prince-évêque de Spire en qualité de prévôt du Chapitre de Wissembourg.
Bailli, greffier et *procureur fiscal,* comme à Altenstadt.

Trimbach.

Seigneur : le baron de Vitzthum.
Bailli : Geiger, à Soultz.
Greffier : Sarcelle, à Beinheim.
Procureur fiscal : Lieblin, à Soultz.
Receveur : Apffel, à Wissembourg.

Commandeurs et membres de l'Ordre de s[t] Jean-de-Jérusalem (Malte) de la maison des chênes (Eichhof) de Wissembourg.

1251. Henri, comte de Toggenbourg.
1272. Henri, comte de Fürstenberg.
.... Henri, comte de Lupfen.
1295. Godefroi de Klingenfels.
1299. Heltung de Randersack.
1327. Alban, comte de Schwarzenbourg.
1330. Bechtold, comte de Henneberg.
1332. Rodolphe de Massevaux.
1353. Hertwig de Rechberg.
1367. Conrad de Randeck, *commandeur*.
1368. Eberhard de Rosenberg.
1384. Conrad de Braunsberg.
1394. Frédéric, comte de Zollern.
1408. Thoman zum Rhein.
1444. Hugues, comte de Montfort.
1452. Jean Lœsel.
1459. Jean Schlegelholz.
1468. Reinhard de Boulach.
1469. Jean d'Au.
1479. Jean de Reiffenbourg, *commandeur* à Heimbach et à Wissembourg.
1490. Rodolphe, comte de Werdenberg.
1495. Nicolas de Hutten, *commandeur*.
1500. Jean Hegetzer.
1504. Jean de Hattstein.
1546. Georges Schilling de Cannstadt.

.... Georges de Hohenstein.
.... N. Flach de Schwartzenbourg.
.... Jean Rodt, *intendant*.
1548. Jean Bermann, *intendant*.

Chapitre rural de Wissembourg en 1790.

Avant la Réforme le diocèse de Spire se composait de quatre archi-diaconats, subdivisés en décanats ruraux. Le nombre des ecclésiastiques, non compris les couvents, maisons d'Ordres et corporations religieuses relevant directement du Saint-Siége, était d'environ quinze cents. Le décanat de Wissembourg, situé entre le Seltzbach, l'Otter, le Rhin et le Bliesgau, ressortissait à l'archi-diaconat de la rive gauche du Rhin. Après la Réforme et la suppression des archi-diaconats, le diocèse fut divisé en douze chapitres ruraux. Celui de Wissembourg comprenait en 1790 les paroisses ci-après, savoir :

1. Altenstadt.
2. Bergzabern et les environs, desservis par un *hospitium* de Pères Capucins qui relevait du couvent du même Ordre de Wissembourg.
3. Birkenhœrdt, depuis 1751.
4. Büchelberg, depuis 1780.
5. Cléebourg, avec Oberhoffen, Rott et Steinseltz.
6. Dœrrenbach, avec Ober-Otterbach.
7. Keffenach, avec Ingolsheim.
8. Lauterbourg.
9. Motheren, avec Rœdern, Neewiller et Illingen.
10. Nieder-Lauterbach.
11. Ober-Lauterbach, avec Siegen.
12. Ober- et Nieder-Séebach.

13. Pleisweiler, depuis 1705.
14. Rechtenbach.
15. Riedseltz.
16. Salmbach.
17. Scheibenhardt.
18. Schleithal.
19. Schweighofen, depuis 1790.
20. Steinfeld, avec Cappsweyer.
21. Stundwiller, avec Bühl et Trimbach.
22. Wissembourg, avec Schweigen et Weiler.

Députés
du clergé, de la noblesse et du tiers-état en 1789.

Assemblée du district de Landau transférée à Wissembourg.

1. *clergé* :

L'abbé Brunck, curé de Lauterbourg.
L'abbé Demougé, curé d'Offenbourg.
L'abbé Dumont, sénior du Chapitre de Landau.
L'abbé Klein, chanoine de Neuwiller.
L'abbé Lambrecht, curé de Reichshoffen.
L'abbé de Mast, doyen du Chapitre de Wissembourg.

2. *noblesse* :

Le baron de Landenberg de Soultzmatt, président.
de Colomé, stettmeister de Haguenau.
Le baron de Turckheim, colonel.
Le baron de Turckheim, le cadet.
Le baron d'Oberkirch, le cadet.
Le baron de Rathsamshausen, colonel d'infanterie.

3. *tiers-état* :

Anstett, greffier de Lauterbourg.
Aulber, receveur de Kutzenhausen.
Funck, bailli de Bischwiller.
Galland, bailli de la Petite-Pierre.
Gærdner, syndic de Wissembourg.
Hastermann, négociant à Landau.
Hoffmann, bourgmestre de Landau.

Humbourg, greffier de Seltz.
Klein, bailli d'Altenstadt.
Mennet, négociant à Strasbourg.
Schaumass, greffier à Soultz.
Walther, receveur de Hohenbourg.

Procureurs-syndics :

Le baron de Landenberg d'Illzach.
Zeiss, conseiller intime de l'électeur de Trèves.

Secrétaire :

Keller fils, avocat.

Municipalité, justice, cultes, écoles, garnison etc. de Wissembourg en 1792.

Population : 4258 habitants.
Maire : Lenz ; *procureur* : Bæhr.
Officiers municipaux : Stiehler, Spæth, Hoffmann, Müh, Meyer, Hornus, Steigelmann, Heydenreich fils ; Suppinger, *secrétaire-greffier*.
Notables : S. Bœll, Eberlin, Reinhardt, Gunzert, Wünschendorff, Th. Bœll, Fischer, Vogt, Siegler, Kiesel, Hœflinger, Heydenreich père, Seiler, Cammisar, Steinbrenner, Lips, Fr. W. Bœll, Mühlberger ; Müh, *trésorier*.
Tribunal de la police municipale :
Lenz, *maire*, Bæhr, *procureur*, Stiehler et Heydenreich.
Administrateurs de l'hospice :
Spæth et Hoffmann.
Culte catholique :
Kilian, *curé* ; Bengraf, Hemberger et Zœgger, *instituteurs*.
Culte protestant :
Schimmer, *pasteur de Saint-Jean, sénior* ; Grimmer, *vicaire de Saint-Jean, pasteur de Saint-Michel et à Schweigen* ; Kreiss, *vicaire et recteur du collége* ; Heintzler et Siebecker, *instituteurs*.
Tribunal du district :
Hell, *président*, d'Aguesan, Bœll, Hårt, Funck, *juges* ; Oberlin, Mühlberger, Hemberger, d'Ar-

chambaut, *suppléants* ; Laporte, *commissaire du roi ;* Stupffel, *greffier*. Toutefois on ne lit en marge des jugements rendus en 1792 que les noms suivants : d'Aguesan, *président*, Funck, Oberlin, Hürt, Mühlberger et Hemberger, *juges*.

Avoués (créés en 1791 pour représenter les parties auprès des tribunaux de district, supprimés peu de temps après, rétablis l'an VIII) : Apffel, Bœll, Bruant, Botta, Cuno, Dauphin, Flachsland, Gabel, Hemberger, Herrfurt, Hornus, Probst, Roy, Stiehler, Teutsch, Westercamp, Zech etc.

Huissiers : Schneitzhœffer, Tritsch, Jacquart, Chevalier, Kœbelin.

Le juge Bœll fut tiré du tribunal de Wissembourg pour siéger pendant trois mois au tribunal criminel du Bas-Rhin, qui avait alors pour président Delvert et dont il fut nommé lui-même président quelques années après.

Juges de paix :

1° pour le canton : Marx, au Geisberg ; Beyer, *greffier*.

2° pour la ville : Suppinger ; Lièvre, *greffier*.

Bureau de paix :

Heydenreich, *président*, Juchs père, Dauphin, Stiehler, Gabel, Hornus ; Bæhr, *greffier*.

Administration du district :

Directoire : Kohl, Heimbach, Frank, Esser ; *Conseil* : Anthing, Nothinger, Kohl, Kromayer,

Lagasse, Brunner, Frank, Esser, Strehlen, Derché, Wild; Hoffmann, *procureur-syndic*; Keller, *secrétaire*; Gærdner et Lombardino, *receveurs*; Cromer, Spach, Fillette, Kœnig, Zech, Bernard, *employés des bureaux*.

Ponts et chaussées : Müller, *ingénieur*.

Finances : Hertzog, *receveur de l'enregistrement* etc.

Hygiène et santé publique : Buchholtz, *médecin*; Streinbrenner, *chirurgien-opérateur*; Buchholtz, Oberlin et Süss, *pharmaciens*.

Garnison :

Une demi-compagnie du 5e régiment d'artillerie, le 2e bataillon des volontaires du Bas-Rhin et le 10e régiment d'infanterie, ci-devant Neustrie.

Municipalité, district, justice en 1795.

Maire : Jean-Philippe Mühlberger.

Officiers municipaux : Hornus, Steigelmann, Lips, Heydenreich, Süss, Müh, Meyer, Uffler ; Geynet, *procureur de la commune.*

Tribunal de la police municipale :

Mühlberger, *maire,* Steigelmann, Meyer, Geynet.

Notables :

Lombardino, Spæth, Oberlin, Hemberger, Zœgger, Juchs, Stupffel, Gærdner, Holzmann, Keller, Herrfurt, Denu, Kœbelin, Cheverry, Lau, Botta, Meyer, Olry ; Liebhart, *secrétaire-greffier.*

Administration du district :

Directoire : Grimmer, *procureur-syndic,* Esser, Seiler, Eisinger, Lambert ; *Conseil* : Stœppel, Wild, Steigelmann, Emser, Hoffmann, Mast, Bastian, Vierling ; Cromer, *secrétaire.*

Tribunal du district :

Lenz, *président,* Buchholtz, Treiber, Bæhr, Petri, *juges ;* Heydenreich, Hoffmann, Geynet, Niederer, *suppléants ;* Bœll, *commissaire national ;* Suppinger fils, *greffier.*

Bureau de paix :

Bœll, Müh, Musculus, Gunzert, Spæth, Wünschendorff.

Justice de paix :

Hoffmann, *juge ;* Teutsch, *greffier.*

Finances, cultes, administration, justice etc. en 1803.

Keller, *receveur particulier des finances ;* Vallet, *conservateur des hypothèques ;* Esser, *inspecteur des forêts ;* Baron, *curé ;* Fuchs, *pasteur protestant ;* Franz, *sous-préfet ;* Ossell *maire.*

Tribunal civil :

Bœll, *président,* Meyer et Walter, *juges ;* Apffel et Dauphin, *suppléants* ; Kohl, *commissaire du gouvernement ;* Kauffmann, *greffier ;* Lichtenberger, *commis-greffier ;* Bauer, Mathéus, Buchholtz et Apffel, *avocats ;* Held et Schimmer, *jurisconsultes ;* Anselmann, Frey, Jacquart, Cotta, Siewert, Tritsch et Wetzels, *huissiers.*

Justice de paix :

Grimmer, *juge ;* Botta, *greffier.*

Landvoegte et Unter-Landvoegte, de 1123 a 1752.

Dates.	Landvœgte.	Unter-Landvœgte.
1123	Hetzel.	
1165	Rudiger.	
1212	Ulric, comte de Ferrette, et Otton d'Ochsenstein,	
1220	Albin Wœlfel.	
1237	Berthold de Tannerode.	
1257	Henri de Stahleck, évêque de Strasbourg.	
1260	Walther de Geroldseck, évêque de Strasbourg.	Hermann de Geroldseck, frère de l'évêque.
1274	Conrad Werner de Hattstatt et Cunon de Bergheim.	
1281	Otton d'Ochsenstein.	
1284		N... de Hohenstein.
1293		Cunon de Bergheim.
1297	Thiébaut, comte de Ferrette.	
1299	Jean, seigneur de Lichtenberg.	
1308	Sigebod II ou Sibodo de Lichtenberg, évêque de Spire.	Henri de Fleckenstein.
1310	Godefroi, comte de Linange.	
1313		Frédéric de Wangen.
1315	Otton d'Ochsenstein.	
1322	Albert Humel de Lichtenberg.	
1324	Ulric, landgrave de la basse Alsace.	
1325	Léopold, duc d'Autriche.	Rodolphe, margrave de Bade.
1326	Otton d'Ochsenstein.	

Dates.	Landvœgte.	Unter-Landvœgte.
1328	Rodolphe d'Ochsenstein, chanoine de Strasbourg.	Jean et Ottmann, frères de Rodolphe.
1330	Albert Humel de Lichtenberg et Ulric de Wurtemberg.	
1331	Otton, duc d'Autriche, vicaire de l'empire.	
1332	Rodolphe, comte de Hohenberg.	
1336	Hugues, comte de Hohenberg.	
1338	Albert, comte de Hohenberg, chanoine de Strasbourg, chancelier de l'empire.	
1341	Etienne, duc de Bavière, fils de l'empereur.	
1344	Louis et Frédéric, comtes d'Oettingen, landgraves de la basse Alsace.	
1346	Gerwig Gusse de Gussenberg, chevalier.	
1347	Jean de Lichtenberg, doyen du Chapitre de Strasbourg.	
1349	Jean de Fénétrange.	
1350	Hugues, comte de Hohenberg.	
1352		Stislas de Weitenmühle.
1354	Hugues de Dirnstein et Ruprecht, électeur palatin, vicaire de l'empire.	
1356	Burkhard, burgrave de Magdebourg.	
1357	Rodolphe, duc d'Autriche.	N... de Biber, chevalier.
1359		Ulmann de Ferrette et Frédéric, duc de Teck.

Dates.	Landvœgte.	Unter-Landvœgte.
1360	Burkhard, burgrave de Magdebourg.	Stislas de Weitenmühle.
1365	le duc Wenceslas, frère de l'empereur.	Jean de Vestenberg, chevalier.
1370		Stislas de Weitenmühle.
1371		Ulric de Fénétrange.
1371	Albert et Léopold, frères, ducs d'Autriche.	Walther de Dick, seigneur de Spesbourg.
1372		Rodolphe de Walsée.
1375	le duc Wenceslas.	Ulric de Fénétrange.
1384	Volmar de Wickersheim.	
1386	Stislas de Weitenmühle.	Dietrich de Weitenmühle, fils de Stislas.
1390	Rodolphe, abbé de Murbach.	
1391	Borziboy de Swinar.	
1393		Habart de Hertenberg, chevalier.
1394	Jodoque ou Josse, margrave de Moravie, et Emich, comte de Linange.	
1395	Simon Wecker, comte de Deux-Ponts-Bitche.	
1397	Borziboy de Swinar.	Dietrich de Weitenmühle
1399	Frédéric, comte de Linange.	
1400	Dietrich de Weitenmühle et Schwarz Reinhard de Sickingen.	
	Période palatine.	
1408	Louis le Barbu, électeur palatin.	Schwarz Reinhard de Sickingen.
1410		Walther de Vieux-Dahn.
1412		Bernard, comte d'Eberstein.

Dates.	Landvoegte.	Unter-Landvoegte.
1420		Etienne, comte palatin, frère de l'électeur Louis.
1422		Henri Bayer de Boppart.
1424		Frédéric de Fleckenstein.
1425		Etienne, frère de l'électeur.
1436	Louis IV, électeur, fils du précédent.	Emich, comte de Linange.
1438		Reinhard de Neiperg, chevalier.
1445		Jean, rhingrave et wildgrave de Daun et Kirchberg.
1451	Frédéric le Victorieux, frère de Louis IV.	
1457		Pierre de Dalheim.
1458		Gœtz d'Adelsheim.
1463		Jean, wild- et rhingrave.
1470	Louis le Noir, duc de Deux-Ponts.	Frédéric, comte de Deux-Ponts.
1472	Frédéric le Victorieux.	Jean, wild- et rhingrave.
1476	Philippe l'Ingénu, fils de Louis IV.	
1487		Crafton, comte de Hohenlohe-Ziegenhain.
1493		Jacques de Fleckenstein.
1504	Maximilien I, empereur, archiduc d'Autriche.	Gaspard, baron de Morimont et de Belfort.
1511		Jean-Jacques, baron de Morimont et de Belfort.
1519	Charles Quint, empereur, archiduc d'Autriche.	
1521	Ferdinand, archiduc, frère de l'empereur.	

Dates.	Landvoegte.	Unter-Landvoegte.
1530	Louis le Pacifique, électeur palatin.	Georges, comte d'Erbach.
1537		Conrad de Rechberg.
1544	Frédéric II, électeur, frère de Louis.	Henri de Fleckenstein, baron de Dagstul.
1555		Eberhard, comte d'Erbach.
1556	Otton Henri, électeur, neveu de Frédéric.	
	Période autrichienne.	
1558	Ferdinand I, empereur, archiduc d'Autriche.	Jean-Thiébaut Waldner de Freundstein.
1561		Nicolas, baron de Bollwiller.
1564	Maximilien II, empereur, archiduc d'Autriche.	
1566	Ferdinand, son frère.	
1589		Georges, baron de Kœnigseck.
1594		Frédéric, comte de Fürstenberg.
1595	Rodolphe II, empereur, archiduc d'Autriche.	
1601		Jean-Eberhard de Wanscheid.
1605	Maximilien, archiduc, frère de l'empereur.	
1606		Rodolphe, comte de Soultz.
1616		Jean-Louis, comte de Fürstenberg.
1620	Léopold, archiduc, évêque de Strasbourg, frère de l'empereur.	

Dates.	Landvoegte.	Unter-Landvoegte.
1621		Charles - Louis - Ernest, comte de Soultz.
1628		Dominique-Vigile, comte de Spaur.
1631		Ascagne-Albertin d'Ichtratzheim.
	Période française.	
1648	Henri de Lorraine, comte d'Harcourt.	
1659	Jules, cardinal de Mazarin.	
1661	Armand Charles, duc de Mazarin.	Henri, marquis de Ruzé.
1679	Joseph du Pont, baron de Montclar, en remplacement du duc de Mazarin, alors absent.	
1690	A la mort de Montclar, Mazarin reprend sa charge de grand-bailli.	
1712		Jean-Gaspard de Hatzel.
1713	Alexis, comte puis duc de Châtillon.	
1746		Antoine de Hatzel, chevalier de l'Ordre de st. Louis.
1752		Suppression de l'office d'Unter-Landvogt.
1753	Louis, duc de Châtillon, fils d'Alexis.	
1762	Etienne-François, duc de Choiseul-Amboise.	
1785	Le maréchal, comte de Choiseul-Stainville.	

Catalogue

des principales localités citées dans les Traditiones

(7e, 8e et 9e siècle).

Noms anciens	*Noms modernes*
1. Aginoni villa	Hegeney, près de Laubach, canton de Wœrth.
2. Aldebrunnus	Altbronn, près de Dahlenheim, canton de Wasselonne.
3. Altenherde	Alten-Herdt, l'une des limites du Mundat.
4. Althaim	Altheim, non loin d'Offenbach, Palatinat (disparu).
5. Altorf	Altdorf, à l'est d'Edenkoben, Palat.
6. Alungas	Ohlungen, cant. de Haguenau.
7. Asco vilare	Asswiller, cant. de Drulingen.
8. Aunulfo villare	près de Soultz - les - Bains et de Schwindratzheim.
9. Austondorphe, Osterendorf	disparu.
10. Autineshaim	a péri ou changé de nom.
11. Azinheim	Hoh-Atzenheim, cant. de Hochfelden.
12. Badanando villa, Banenheim et Bainenchaim.	Beinheim, cant. de Seltz.
13. Baldolfesheim	Waldolwisheim, cant. de Saverne.
14. Bardestet	Berstett, cant. de Truchtersheim.
15. Barra	Barr, chef-lieu de canton.

Noms anciens	Noms modernes
16. Batsinagmi	non loin de Hochfelden; l'église existe encore près de Kleingœft, cant. de Saverne.
17. Bedebur	l'une des limites du Mundat.
18. Belohom, Walohom.	Bellheim, Palat.
19. Berenbach	Bærenbach, Palat., l'une des limites du Mundat.
20. Berg, Bergen, Pergus, Bereregas et Berseregas	Berg, cant. de Drulingen.
21. Berganes vilare	près de Printzheim, cant. de Saverne (inconnu).
22. Biberestorf	Est-ce Ober- et Nieder-Betschdorf? cant. de Soultz-s.-F.
23. Biura	Bieren ou Büren, arrond. de Wissembourg (disparu).
24. Bizziricheshcim	Bissersheim, Palat.
25. Bruningesdorf	Preuschdorf, cant. de Wœrth.
26. Bruningovilla	Printzheim ou Breunsheim, cant. de Saverne.
27. Brunnonvilla	Oberbronn? Niederbronn? Brunnwiller? Brunneheim (Bornheim)?
28. Buozolteshusa	Bosselshausen, cant. de Bouxwiller.
29. Bussovillare, Buxvilari	Bueswiller, village près de Bouxwiller.
30. Buxvillare, Puxvilare	Bouxwiller, chef-lieu de canton.
31. Carlobacho marca	Gross- et Klein-Karlbach, Palat.

Noms anciens	Noms modernes
32. Chagenheim	Gougenheim, cant. de Truchtersheim (Kogenheim?).
33. Chielendorph	Kühlendorf, cant. de Soultz-s.-F.
34. Chirchovilare	Kirrwiller, cant. de Bouxwiller.
35. Chratestate	Crastatt, cant. de Marmoutier.
36. Chuzincusi, Chucenhusa et Cuzzenhusa	Ober- et Nieder-Kutzenhausen, cant. de Soultz-s.-F.
37. Cincionesvilare, Zinzinvilare	Zinswiller, cant. de Niederbronn.
38. Cozzinheim	Gossenheim, Palat.
39. Dangleibesheim	Dangolsheim, cant. de Wasselonne.
40. Daugendorp, Dauchendorf	Dauendorf, cant. de Haguenau.
41. in Decejugaris	Zehnacker, cant. de Marmoutier.
42. Dendunvilare	Dettwiller, cant. de Saverne.
43. Deorangus	Dürningen? cant. de Truchtersheim.
44. Dhancleobahaim	Dengelsheim, cant. de Bischwiller.
45. Diluquisiaga	Hambach, cant. de Drulingen.
46. Duntenhusen, Dundenheim marca et Tuntesheim.	Duntzenheim, cant. de Hochfelden.
47. Duristualda, Turestolda.	Dürstel, cant. de Drulingen.
48. Durninga villa, Turninca	Dürningen, cant. de Truchtersheim.
49. Ecchentorf, Ecchenhaim	Alt-Eckendorf, cant. de Hochfelden.

Noms anciens	*Noms modernes*
50. Eichin villa	Notre Dame-du-Chêne? cant. de Wœrth.
51. Erbenwilare	Eberbach ? cant. de Seltz.
52. Erlebach	Erlenbach, Palat., l'une des limites du Mundat.
53. Falaba, Valabu	Valff, cant. d'Obernai.
54. Flaumareshaim	Flomersheim, Palat.
55. Folcoaldeshaime	Wolxheim, cant. de Molsheim.
56. Froscheim	Frœschwiller, cant. de Wœrth.
57. Gaisvilare, Gazfeld, Kacesfelt	Geiswiller, cant. de Hochfelden.
58. Gerleiheshaim, Geurlegovilla.	Gœrsdorf, cant. de Wœrth.
59. Hadana, Hatana	Hatten, cant. de Soultz-s.-F.
60. Haganbach	Hambach, cant. de Drulingen.
61. Hariolfesvilla, Hariolveshaim.	Herrlisheim, cant. de Bischwiller.
62. Heconheim	Hægen, près de Marmoutier.
63. Hohenhaim	Hœnheim, cant. de Schiltigheim.
64. Hittendorphe	Hüttendorf, cant. de Haguenau.
65. Hohenwilari	Hohwiller, cant. de Soultz-s.-F.
66. Hoholfesheim, Hovoltesheim	Holtzheim, cant. de Geispolsheim.
67. Hulvinesheim	Ilbesheim, Palat.
68. Ingoldeshahe	Ingolsheim, l'une des limites du Mundat.
69. Ilunwilare, Ingoniwilare	Ingwiller, cant. de Bouxwiller.
70. Inginhaim	Ingenheim, cant. de Hochfelden.

Noms anciens	*Noms modernes*
71. Juvenesdal	Bobenthal, Palat.
72. Laurentione, Lorancenhaim	Lorentzen, cant. de Saar-Union.
73. Liutolteshusa	Lixhausen, cant. de Hochfelden.
74. Lonunbuacharo marca.	Laubach, cant. de Wœrth.
75. Lupfinstagni	Lupstein, cant. de Saverne.
76. Machenwilare,	Mackwiller, cant. de Drulingen.
77. Margbergavillare	Merckwiller, cant. de Soultz-s.-F.
78. Matravilla	Ober-et Nieder-Modern, cant. de Bouxwiller.
79. Maistreshaim, Meistatesheim	Meistratzheim, cant. d'Obernai.
80. Mediovilla	Mitschdorf, cant. de Wœrth.
81. Munevilare, Montivilla	Monswiller, cant. de Saverne.
82. Moraswilari	Morschwiller, cant. de Haguenau.
83. Morchinhoven	l'une des limites du Mundat.
84. Munifridesheim, Munifredovilla	Minversheim, cant. de Hochfelden.
85. Munihhusa	Münchhausen, cant. de Seltz.
86. Offenbach	Offenbach, Palat.
87. Offenheim	Offenheim, cant. de Truchtersheim.
88. Pluenhame	Plintheim, Palat.
89. Ringinheim	Ringendorf, cant. de Hochfelden.
90. Rinkilendorf, Ringilendorf	Ringeldorf, cant. de Hochfelden.
91. Rohrheim	Rohrwiller, cant. de Bischwiller.
92. Sasenheim, Saxinhaime	Saasenheim, cant. de Markolsheim.

Noms anciens	*Noms modernes*
93. Scalkentorp, Schalchenheim	Schalkendorf, cant. de Bouxwiller.
94. Sebach	Ober- et Nieder-Séebach, cant. de Seltz.
95. Sesinhaim	Sessenheim, cant. de Bischwiller.
96. Stozzeswillare	Stotzheim, cant. de Benfeld.
97. Suinderadovilla	Schwindratzheim, cant. de Hochfelden.
98. Surraburg	Surbourg, cant. de Soultz-s.-F.
99. Thorencohaim	Durckheim, Palat.
100. Unnenhaim	Ohnenheim, cant. de Marckolsheim.
101. Urenwilari	Uhrwiller, cant. de Niederbronn.
102. Utilenchaim	Ittlenheim, cant. de Truchtersheim.
103. Walahom, Waloom, Walaum	Wahlenheim, cant. de Haguenau.
104. Walaheshaim	Walsheim, Palat.
105. Warschesbach	Aschbach, cant. de Seltz.
106. Weroldeswilare, Weraldo cella	Wœrschweiler, monastère près de Bliescastel, Palat.
107. Westhove	Westhoffen, cant. de Wasselonne.
108. Westhofen	1° près de Worms; 2° près de Bliescastel.
109. Wiccobrocho	Weitbruch, cant. de Haguenau.
110. Wihereshaim	Weyersheim, cant. de Brumath.
111. Winidharesdorf	Wintersdorf, Gr. duché de Bade, vis-à-vis de Seltz.
112. Witreshusi	Wittersheim, cant. de Haguenau.
113. Wiufrideshaim	Wiwersheim, cant. de Truchtersheim.

Pièces justificatives.

I.

Charte de fondation de Dagobert I, 625[1].

Dagobertus divina favente clemencia *Francorum rex* omnibus regni sui primatibus immo cunctis fidem Xrianam profitentibus tam futuris quam presentibus. Votum quo deo vel sanctis ejus se quis obligaverit sine macula reatus irritum fieri non poterit, et quanto major et dignior est is cui vovetur eo ferietur graviori judicio voventis et non reddentis presumpcio. Debemus igitur et volumus nos quoque reddere quod vovimus dno. deo terribili et ei qui aufert spiritus principum .... apud omnes reges terre. Qui qualiter in brachio sue virtutis et nos terruerit et qualiter percutiens et sanans rursus nos visitaverit omnibus ad exemplum correctionis notum fieri dignum duximus, precipue ut quisque fidelis audito nostro periculo ab ecclesiarum dei vastacione se contineat et honorem congruum rebus deo dicatis exhibeat. Primum ergo de divina super nos habita terribiliter examinatione, postea de voto et voti nostri redditione breviter exponemus. Patre meo *Clothario* felicis memorie defuncto patrii regni curam suscepi, sed vivendi ductus levitate dominandique cupiditate distractus regalis officii debitum neglexi, nihil exhibens .... sollicitudinis vel diligentie, nihil faciens vel judi-

1 Zeuss.

cans mansuetudinis aut zelo justicie. Inter alios excessus meos ecclesiarum dei destructor et dissipator esse ceperam, quarum defensor et sublimator esse debueram nec divine majestatis oculos nec hominum veritus acclamacionem. Tandem dei benignitas obstinate mentis superbiam conterens virga correctionis iniquitates meas visitavit et castigato mihi veniam non negavit. Nam raptus in sublime divineque majestati inter choros sanctorum in habitu judicantis sedenti presentatus a sanctissimis ecclesiarum patronis pro rebus ecclesiasticis per rapinam distractis a me et consumptis graviter et instanter sum accusatus, maxime a sanctissima dei genitrice maria et a beatissimis petro et paulo apostolorum principibus, cumque consciencia gravatus non auderem delicta defendere ex arbitrio presidentis pene sum adductus diuque ceso et penis atrocibus confecto succurrit mihi tandem specialis meus patronus martir dionisius qui precibus suis et instantis pene dilationem et penitencie mihi tempus obtinuit. Idem ipse quasi modum statuens penitencie in hoc mihi spem plene posuit indulgentie si ad honorem dei et sanctorum predictorum quos magis offenderam domum divinis aptam serviciis construerem. Qua promissione letatus libens vovi dimissusque a superis redii. Igitur sub certa spe remissionis et indulgentie peccatorum nostrorum reddentes alacri studio votum quod fecimus ecclesiam in honorem sancte trinitatis et sancte

marie perpetue virginis et sanctorum apostolorum petri et pauli in loco qui dicitur *Wissenburg* construximus quam sublimare et regali munificencia ditare decrevimus. Donamus ergo ei et in perpetuum datum esse volumus de rebus fisci nostri illic adjacentibus quicquid ad nos spectat tam in villis quam mancipiis silvis vineis campis pratis pascuis aquis aquarumve decursibus et omnia hec in usum fratrum ibidem sub monastica professione deo serviencium libera tradicione redigimus, et ut hujus nostre donacionis auctoritas in omne tempus stabilis et firma perseveret terminos et circumjacencium nomina locorum subnotare curavimus. Versus orientalem plagam extenditur marcha quam tradidimus usque ad *morchenhofen* et ad *altenherde* et inde ad *geboldeswege* et inde subter vadum *lutre* et inde ad *buozdingeshurst* et inde ad limitem qui stat in summitate vallis *juvenesdal* et inde ducit ad meridianam plagam super *warnspach* et inde ad *bodemelosenstamphe* et inde ad *sebach* et inde ad *kirchdale* et inde ad *ingoldeshahe* et inde ad silvosos montes usque ad *bedebur*; ad occidentalem vero plagam usque ad *lutembach et berenbach* et inde ad *erlebach* et inde ad *grunenburnen* et inde ad *otterichscheit*; ad septentrionalem plagam usque ad *eicheneberg*. Locum autem ipsum quem singulari amplectimur dilectione nunc et deinceps ab omni servitutis oppressione liberum sub regali volumus esse tuicione, ita videlicet ut

nullus judex publicus, nullus ex judiciaria potestate quicquam potestatis vel negotii in ipsa marca sine patris monasterii licencia exercere vel habere presumat nec homines ipsius loci constringere vel ad causas audiendas aut freda vel tributa solvenda, postremo nihil penitus ab eis audeat exigere. Illud eciam pari decrevimus auctoritate ut nullus pontificum *nemetensis civitatis* vel reliquorum episcoporum aliquam ibidem dominandi vel quaslibet causas agendi habeat facultatem, sed sub nostre emunitatis defensione omnia illuc pertinencia pater monasterii cum fratribus suis libere et quiete possideat. Ad hec monetam in se habentem imagines et literas expressamque similitudinem *nemetensis monete* eidem loco concedimus parique nostre auctoritatis donacione ratum et firmum esse volumus ut homines ejusdem ecclesie per omnes fines regni nostri libere negotiis suis inserviant, ita videlicet ut nulli debitum telonei persolvant et nullus judex seu quelibet cujuscumque ordinis persona in hujusmodi causa violenciam eis aliquam inferre presumat. Fratribus autem ibidem deo servientibus ut eo devotius et tranquillius sancte conversacionis ordinem custodiant liberam inter se eligendi sibi abbatem donamus potestatem, cui abbati omnibusque ei succedentibus hoc speciale concedimus privilegium dignitatis ut in ordinem et jus possit promovere ministerialem quemcumque de familia tali honore dignum judicaverit. Omnes eciam

ministeriales ejusdem ecclesie ex dno. abbate accipiant beneficium solique abbati serviant nec aliquam potestatem super eos advocatus exercere audeat nisi forte ex aliqua inobedientia quasi rebelles illos ministeriales constringendos abbas advocatum invitet, reliqua vero familia legitimo loco et tempore ter in anno pro justicia facienda ad placitum advocati debet convenire et in servicium advocati si presens est singuli singulos denarios solvere exceptis his qui sunt in munitate, quod si ex his placitis absens fuerit advocatus nihil ei ex his denariis debetur nisi in servicio regis esse probetur. Ut autem hec nostra tradicio et juris et concesse dignitatis institucio stabilis et inconvulsa jugiter permaneat cartam hanc inde conscriptam adjectione sigilli nostri roboratam signavimus.

Datum quod fecimus in ipso monasterio mense maio die XV. anno regni nostri XXIII. in Xri. nomine feliciter amen.

Dagobertus rex.

II.

Sigebert III, roi des Francs, confirme à l'Eglise de Spire, sous l'évêque Principius, les dîmes seigneuriales du Spiregau; vers l'an 650[1].

Sigebertus rex Francorum vir inluster. Quidquid in Dei nomine serenitas regia pro ecclesiarum compendio vel in stipendia clerum aut alimonia pauperum perpensatur, vel hoc, quod juxta Dei mandata adimpletur aut confirmatur, illud et in presenti seculi luce potest prestare auxilium et credimus, quod in eterni itineris per intervencionem domnorum sanctorum sive duce Domino preparet in futurum. Igitur dum et confidimus, quod Dei debeat manere voluntas, et ut taliter cunctus populus de omnibus fructibus terre ad sanctam ecclesiam catholicam per unumquemque annum debentur inferre, adeo ita quod juxta anteriorum regum quondam parentum nostrorum decrevit devocio, ita Christo propicio manet nostra deliberacio, ut de omnibus fructibus terre infra pago spirense, quantumcunque fiscus noster continet, tam de annona, quam de vino, mel sive jumenta, de porcis, quam de omni reliqua solucione ad nos aspiciencia, sicut homines fisci faciunt decimas porcorum, qui in forestis insaginantur aut omne genus pecodum quantum in ipso pago spirense ad fiscos nostros pertinetur, annis singulis *ad ecclesiam nemetense, ubi apostolicus*

1 *Remling*, Urkundenbuch.

vir pater noster domnus Principius episcopus pre-esse videtur, decimum caput debeatur offerre... Credimus ut creator omnium nostrorum nostris usibus hic et in futuro septempliciter hoc jubeat remunerare. Agite ergo . . . .
. . . .

Et ut cercius vobis . . . . . . presens auctoritas inconvulso ordine observetur vel in omnibus debeatur permanere, manus nostre subscriptionibus subter eam decrevimus roborare.

III.

Childéric II, roi des Francs, accorde des immunités à la cathédrale de Spire, sous l'évêque Dragobod; 670-673[1].

Kildericus rex Francorum viris illustribus ducibus seu et comitibus. In hoc regni nostri terreno spacio sub tranquillitate manere censemus et ad eternam misericordiam nobis pertinere confidimus si peticiones....... ecclesiarum aut sacerdotum perducimus ad effectum. Atque ideo agnoscat magnitudo seu nobilitas vestra, quoniam nos ad suggestionem apostolicis viris patribus nostris *Chlodolfo, Crothario* archiepiscopis..... seu et per consilium *Emnehilde* regine convenit, ut nos ad ecclesiam *domne Marie,* vel *domni Stephani nemetensis ecclesie, ubi apostolicus vir pater noster Dragobodus episcopus esse dignoscitur,* vellemus concessisse, ut nullus judex publicus ex fisco nostro in curtis ecclesie sue . . . . . freda nec stopha nec herebanno recipere nec requirere non presumat, sicut diximus ipsi homines ecclesie sub omni emunitate debeant consistere vel residere. Quapropter presentem jussimus emanare precepcionem per quam specialius decernimus ac jubemus, ut nullus judex publicus de curtis prefate ecclesie Nemetensis freda......, sed quantumcunque ad partem fisci nostri reddere debuerant, ipse pontifex.... ex nostra muni-

1 *Remling*, Urkundenbuch.

ficencia valeat habere concessum atque indultum. Et ut hec precepcio pleniore obtineatur vigore, manus nostre signaculis subter eam decrevimus roborare.

IV.

Donation faite à l'abbaye de Wissembourg par Hildfrid, Mangold et Waldswind, sous le règne de Clovis III, le 1er mai 693 (Prestarium Hildifridi, Managoldi et Waldswindi)[1].

Venerabili in Xro patre *Ratfrido abbati Hildifridus, Managoldus et Waldswind.* Omnibus non habetur incognitum qualiter vos vel monachi vestri de nobis in orphanitate vel pueritia nostra integram habuistis curam et nobis pro necessitatibus de elemosina christianorum sustinuistis, et inopiam nostram suffragastis insuper et nobis in domo dei collocastis et nos hoc recogitantes etiam et pro remedium anime nostre tractantes conplacuit animo ut de facultatibus nostr.... ad loca sanctorum condonare deberemus quod ita et fecimus. Ergo donamus a die presenti donatumque in perpetuum esse volumus ad monasterium *Wizunburg* in pago *spirense* super fluvio *lutra* in *vosago* situm, in honore sancti petri et pauli constructum ubi tu presenti tempore abba preesse videris, hoc est rem nostram in *villare gairelaigo* et in *austondorphe* in pago *alisancinse* et portionem nostram in *bolinchaime* in pago *spirense* super fluviolo *raurebacya* ad integrum quicquid nobis genitor noster *bodegislus* et avunculus noster *reginfridus* morientes dereliquerunt, hoc est mansis domibus edificiis mancipiis vel

1 Zeuss.

accolabus ibidem commanentibus campis pratis pascuis silvis aquis aquarumque decursibus tam de alode quam de comparatione vel de quolibet contractu nobis legibus obvenit seu et mancipia his nominibus *zacione* et uxore sua *waldulpia*, et filium eorum *godone* totum et ad integrum. Hanc epistolam donacionis ad suprascriptum monasterium *Wizunburg* vel monachis ibidem commanentibus ab hac die tradimus ad possidendum: hoc est habendi tenendi dominandi vendendi commutandi, vel quicquid tu ipse tuique successores vel monachi ibidem degentes faciendi eligeritis firmissimam in omnibus habeatis potestatem, et si quis vero quod fieri non credimus nos ipsi aut successores nostri aut quelibet opposita persona qui contra hanc donacionem venire temptaverit et eam inrumpere voluerit, inferat ad partibus ipsius monasterii sociante fisco auri libram unam, argenti pondera duo, et hoc quod repetit evindicare non valeat et hec presens donacio omni tempore firma et stabilis permaneat stipl. subn.

Acta epistola ad ipsum monasterium *Wizunburg*, publice sub die Kl. maii anno XII regnante *Hludowico rege Francorum etc.*

V.

Boniface fait don de quelques biens au monastère de Wissembourg, sous l'évêque Dragobod;
24 févr. 700[1].

Domino sancto et in Christo domno et patri *Dragobodo episcopo. Bonefacius* inspirante Dei misericordia, ut pro anime mee aliquid cogitare debere. Ideoque convenit mihi ut porcione illa in villa *Gairoaldo,* qui fuit filio meo *Gundebaldo,* qui mihi de luctuosa hereditatem obvenit et molinu, qui ibidem aspicere videtur *ad monasterio domno Petro Wizenburgo, que ipse pontifex construxit,* concedo atque transfundo, in ea vero racione ut dum advixero ipsam rem tenere debeam. Post meum quoque discessu ipsa porcione cum casis, terris, mancipiis, vineis, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumque decursibus, totum et ad integrum monachi, qui ad ipso monasterio deservire videntur, in eorum potestatem debeant recipere, absque ullius contrarietatem et omni tempore ipsam rem habeant, teneant atque possideant eorumque successoribus ad possidendum derelinquant. Si quis vero, si ego ipse aut ullus de heredibus meis contra hanc cessionem a me facta venire presumserit, inferat ipsius monachis una cum fisco auri libras duas coactus desolvat stipulacione subnixa. Testes etc.

Facta cessione VI. Kal. marcias anno VI. regno domno *Hildiberto* glorioso rege........

1 *Zeuss,* Traditiones.

VI.

Donation des eaux thermales de Bade par Dagobert III, le 1er Août 712 (Donatio balnei aquarum calidarum)[1].

Dagobertus rex Francorum viris inlustribus, ducibus, comitibus, domesticis vel omnibus gentibus tam presentibus quam futuris. Illud ad stabilitatem regni vel remedium anime nostre perdurare credimus si petitiones sacerdotum quas auribus nostris patefecerunt ad effectum perducimus. Ideo cognoscat magnitudo seu nobilitas vestra quia nos ad suggestionem viri venerabilis *Ratfridi abbatis* de monasterio *Wizunburgo balneas* illas trans *Renum* in pago *Auciacinse* sitas, quas Antoninus et Adrianus quondam imperatores suo opere ædificaverunt, ad monasterium quod dicitur *Wizenburg* et est constructum in honore sancti Petri in pago *Spirense* visi fuimus concessisse cum omnibus et cum ipsa marca ad ipsas *balneas* pertinente, quæ venit de ambobus lateribus usque ad fluvium *Murga* et de una fronte ad partem occidentalem rasta una et de alia fronte ad partem orientalem leucas sex quod homines loci illius dicunt rastas tres. Propterea hoc preceptum cessionis fieri jussimus et ab hac die memoratus *Ratfridus* abba vel patres ipsius monasterii *Wizenburg* suique successores vel monachi ibidem commanentes de suprascriptis balneis, quas dicunt aquas callidas

1 Zeuss et Schœpflin.

vel marca ad ipsas balneas pertinente faciant quod ipsi maluerint, hoc est habendi, tenendi suisque successoribus relinquendi firmissimam in omnibus habeant potestatem. Et ut hec presens auctoritas firmior sit, manu nostra vel annulo nostro subter eam decrevimus roborari. In Christi nomine *Dagobertus rex.*

Data sub die Kl. aug. anno secundo regni nostri.

VII.

Wadelaïk lègue une hoube de terre avec dépendances au monastère de Wissembourg, sous l'évêque-abbé David; 15 Avril 744[1].

Anno secundo regni domni nostri *Hildirichi* regis, ego *Wadelaicus* cogitans pro anime mee remedium seu requiem sempiternam, ut aliquid de rebus meis *ad ecclesiam sancti Petri*, que est *in monasterio Wizenburg*, quod est constructum *super fluvio Lutra*, ubi *David episcopus* seu *abba* preesse videtur, a die presente condonare deberemus, quod ita et fecimus, dedique *in pago Alisacinse* in *Pruningovilla* hobam unam cum casali et vinea infra ipsa curte, vel quicquid ad ipsa hoba aspicere videtur, hoc est tam terris, campis, pratis, silvis, pascuis, aquis aquarumque decursibus in integrum dono, donatumque in perpetuum esse volo, hoc est habendi, tenendi, dominandi vel quicquid exinde eligerint faciendi firmissimam in omnibus habeant potestatem. Si quis........

Facta donacio in ipso monasterio Wizenburg sub die XVII. Kal. maii. Testes........

1 Zeuss.

VIII.

Wicfried lègue dix journaux de terre au monastère de Wissembourg, sous le même évêque-abbé David; 4 août 760[1].

Sacrosancte ecclesie *sancti Petri*, que est in monasterio quod vocatur *Wizenburg*, et est constructum in pago Spirense super *fluvio Lutra*, ubi in Dei nomine *Davidus episcopus* preesse videtur. Ego itaque *Wicfridus* dono pro anime mee remedium ad ipso loco sancto donatumque ut permaneat esse volo, hoc est *in pago Alisacinse*, in marca vel in villa quod vocatur *Kacesfelt* de terra aratoria jurnales quinque et infra marca *Bardesteti* similiter jurnales quinque, ipsos decem jurnales a die presente ad ipso loco sancto trado atque transfundo, ut ab hac die ipsam rem superius nominatam ipsa casa Dei habeat, teneat atque possideat et eorum successoribus Christo propicio derelinquant, faciendi inde quod voluerint, liberum perfruantur arbitrium. Si quis vero.......

Actum publice in monasterio *Wizenburg*, sub die II. nonas Augusti, anno VIIII. regni domni nostri *Pipini regis*. Testes......

1 Zeuss.

IX.

Restitution des eaux thermales de Bade à l'abbaye de Wissembourg par Louis le Germanique, sous l'abbé Grimald, entre 860 *et* 870[1].

(Restitutio balnei aquæ calidæ)

In nomine sancte et individue Trinitatis *Ludovicus* divina favente gratia rex. Si erga loca divino cultui mancipata regie potestatis nostre benignitatem ac munificentiam exhibuerimus, non solum ad presentis vite prosperitatem, sed etiam ad eterne vite premia capessenda id nobis profuturum liquido credimus. Quapropter notum esse volumus omnibus sancte Dei ecclesie fidelibus presentibus et futuris, qualiter quidam venerabilis abbas fidelis noster *Grimoldus* veniens in manum ac procerum nostrorum provinciam protulit nobis quondam traditionem factam ab antecessore nostro *Dagoberto* pro calidis aquis, que dicuntur *balnei* in pago nuncupato *Usgave,* quos predictus antecessor cum omnibus appendiciis ad ipsum locum jure ac legitime pertinentibus ad monasterium *Weissenburg,* quod est constructum in honore sancti Petri, contradidit presidente *Ratfrido* ejusdem loci abbate, que postea in beneficium quorumdam vasallorum nostrorum versa est et per multa annorum curricula ita in beneficiis stetit. Rogavit itaque prefatus fidelis noster ut ob memoriam antecessorum nostrorum ac ad

1 Zeuss.

mercedis nostre augmentum prefatam traditionem redintegremus ac per preceptum nostrum ad prefatum locum confirmemus, quod cum omni benignitate officium pro dei amore ac pastoris sancte dei ecclesie videlicet sancti Petri principis apostolorum fieri decrevimus. Precepimus igitur inde fieri hoc nostra auctoritate preceptum, per quod decernimus atque jubemus ut ipsa traditio ab antecessore nostro facta pro ipso loco ad *balneas* dicto ac pro omnibus ad ipsum locum jure ac legitime pertinentibus deinceps omni tempore firma ac stabilis permaneat, nec alio vertatur sine voluntate prepositi ejusdem loci ac consensu fratrum in predicto loco domino famulantium, quatenus eos pro nobis ac pro regni nostri stabilitate ac pro nostrorum omnium salute misericordiam domini melius exorare delectet et ut hec nostre assensionis auctoritas melius credatur et diligentius observetur manu propria nostra subter eam firmavimus ac annuli nostri impressione assignari jussimus.

Signum dni *Hludowici* serenissimi regis...

Anno ab incarnatione domini D. CCC. LXXI. Data XV. Kl. junii anno regni domini *Hludowici regis* XXIII. Actum *Franconofurt* palatio regis feliciter amen.

X.

Diplome du roi Othon II, de l'an 967, dans lequel se trouve la première description de l'étendue et des limites du Mundat[1].

In nomine sancte et individue trinitatis. *Otto* divina favente clementia rex omnibus epis. abbatibus comitibus vicariis centenariis actionariis missis nostris discurrentibus ceterisque fidelibus sancte dei ecclesie nostris presentibus scilicet et futuris notum sit quia si erga loca divino cultui mancipata tuitionem imperialem impertimur et petitiones servorum dei quas nobis pro necessitatibus suis innotuerint ad effectum perducimus sine dubio ad eterne beatitudinis premia capessenda talia nobis facta proficere non diffidimus. Quapropter comperiat omnium vestrorum industria quia *Geilo* fidelis noster abbas ex monasterio quod dicitur *Wissenburg* quod est constructum in honore sancti petri principis apostolorum veniens ad nos narravit nobis quod fratres predicti cenobii nostram expetissent clementiam circa regiam donationem et circa ipsam marcam quam *Pippinus quondam imperator* utilitati et servicio eorum *sub emunitatis firmatione contradidit et postea Ludewicus* aliique antecessores nostri reges sua auctoritate firmaverunt quo nostra firmaretur. Quod libenti animo suscipientes juxta peticionem eorum fieri decrevimus limites locorumque no-

1 Zeuss.

mina circumjacentium scribi vel nominari jussimus. Que pertinent ad orientalem plagam monasterii usque ad *morchenhofena* et ad *altenherde* et inde ad *geboldeswege* et inde subter vadum *lutre* et inde ad *buozdingeshurst* et inde ad limitem qui stat in summitate vallis *juvenesdal* nominate et inde ducitur ad meridianam plagam super *warahesbach* et inde ad *bodemelosenstamphe* et inde ad *sebach* et inde ad *kirkendale*, et inde ad *ingoldeshaha* et inde ad silvosos montes usque in locum qui dicitur *bedebur*; ad occidentalem vero plagam usque ad *lutenbach* et *berenbach* et inde ad *erlinbach* et inde ad *grunenburnen* et inde ad *otterichessceit*; ad septentrionalem plagam usque ad *eichineberg* et inde ad *utdolvesdale* et inde ad summitatem fluvii qui dicitur *otterbach* una cum villa sicut antea ad prefatum cenobium aspexisse dinoscitur seu mancipiis silvis vineis campis pratis pascuis aquis aquarumque decursibus vel quantumcumque duce domino ibi emeliorare potuerint juxta quod dilatio ipsius abbatis decreverit absque cujuslibet impedimento teneant firmissime. Similiter talem ipso abbati cognoscite concessisse proprietatem et fratibus ut quicquid in ipsa marcha enutrire aut saginare vel venatu conquirere homines eorum potuerint ex nostra indulgentia nostris futurisque temporibus valeant habere traditum atque firmatum. Jussimus quoque ob remedium anime nostre prefato cenobio cartam tuicionis

gratia firmatam conscribi per quam precipimus ut nullus judex publicus aut ullus episcopus vel quilibet ex judiciaria potestate seu alia aliqua persona quicquam potestatis aut negotii in illa marca et in rebus predictis supradicti monasterii sine abbatis licentia exercere vel habere presumat nec homines istius loci tam ingenuos quam servos injuste distringere vel ad causas audiendas vel freda aut tributa solvenda aut mansiones vel paratas faciendas aut fidejussores tollendos cogere vel quicquam penitus exigere audeat, sed sub nostre emunitatis defensione omnia illuc aspicientia abbas quieto ordine absque ulla molestia possideat. Et ut hoc nostre auctoritatis preceptum firmum et stabile permaneat annuli nostri impressione signari jussimus et manu propria subtus firmavimus.

Signum domini *Ottonis* serenissimi regis. *Ambrosius* notarius ad vicem *Hupperti* archicapellani notavi.

Data VIII. Kal. novemb. anno dominice incarnationis DCCCCLXVII......., anno vero regni serenissimi regis Ottonis VII. Actum *Verone* in dno. feliciter amen.

XI.

Diplome de l'empereur Othon II, de l'an 974, par lequel il confirme au monastère la faculté d'élire l'abbé, concédée par son père[1].

In nomine sancte et individue trinitatis. *Otto* divina favente clementia imperator augustus. Quoniam regie vel imperatorie dignitatis officium est loca venerabilia divino cultui preparata contra irruentes undique molestias auctoritatis sue defensione munire et ne ab statu suo vacillent novis semper privilegiis roborare, idcirco nos rogatu et admonitione dilectissime genetricis nostre domne *adalheidis* et archiepisc. nostri *adalberti* pro statu regni vel imperii nostri sollicite cogitantes monasterium *Wizenburgense* meritis beati Petri apostolorum principis dicatum sicut ab antecessoribus nostris regibus vel imperatoribus privilegiis est munitum nostre etiam auctoritatis precepto munire et roborare decrevimus et electionem *eligendi abbatem sicut beate memorie piissimus genitor noster monachis ejusdem cenobii concessit* nostra etiam imperialis serenitas presenti hoc precepto liberaliter concedit ut eo liberius in dei servicio persistant et pro nostra salute nullo molestante eo quietius orare valeant. Talem igitur eis libertatem auctoritate nostra concedimus qualem *fuldense* monasterium vel *augiense* seu *prummiense* videntur habere et eodem libe-

1 Zeuss.

ralitatis vel dignitatis honore volumus vigere. Et ut hoc auctoritatis nostre privilegium seu preceptum per successura semper tempora firmum et stabile permaneat, cartam hanc conscribi et annuli nostri impressione signari jussimus quam et manu propria subtus firmavimus.

Signum domni *Ottonis* magni et invictissimi imperatoris augusti etc.

Data V. Kal. Jul. anno incarnationis dominice DCCCCLXXIV....... anno regni dni. Ottonis XIII. imperii I. Actum *Wormatie*.

XII.

Diplome du roi Henri IV, de l'an 1067, confirmatif de la concession du Mundat[1].

In nomine sancte et individue trinitatis. *Heinricus* divina favente clementia rex. Notum sit omnibus Xri nostrisque fidelibus tam futuris quam presentibus qualiter fidelis noster *Samuel abbas* ex monasterio quod dicitur *Wizenburg* quod est constructum in honore sancti Petri apostolorum principis veniens ad nos narravit nobis quod fratres predicti cenobii nostram expetissent clementiam circa regiam donationem et circa ipsam marcam quam *Pippinus quondam imperator* utilitati et servicio eorum *sub emunitatis firmatione contradidit* et postea *Hludowicus* et bone memorie pater noster *Heinricus* imperator augustus aliique antecessores nostri reges vel imperatores sua auctoritate firmaverunt, quo nostra firmaretur. Quod libenti animo suscipientes juxta peticionem eorum fieri decrevimus, limites locorumque nomina circumjacentium scribi vel nominari jussimus. Que pertinent ad orientalem plagam monasterii usque ad *morechenovena* et ad *altenherde* et inde ad *geboldeswege* et inde subter vadum hlutre et inde ad *buotzdingeshurst* et inde ad limitem qui stat in sumitate vallis *juvenesdal* et inde ducitur ad meridianam plagam super *warahesbach* et inde ad *bodomelosenstamphe* et inde ad *sebach* et inde

1 Zeuss.

ad *kirkendale* et inde ad *ingoldeshaha* et inde ad silvosos montes usque ad locum qui dicitur *bedebur*, ad occidentalem vero plagam usque *lutenbac* et *berenbac* et inde ad *erlinbac* et inde ad *gruonenbrunnen* et inde ad *oderichessceit*, ad septentrionalem plagam usque ad *eichineberg* et inde ad *utdolvesdale* et inde ad sumitatem fluvii qui dicitur *Otterbac* una cum villa sicut antea ad prefatum cenobium aspexisse dinoscitur seu mancipiis silvis vineis campis pratis pascuis aquis aquarumve decursibus vel quantumcunque duce Xro. emeliorare potuerint juxta quod dilatio ipsius abbatis decreverit absque cujuslibet impedimento teneant firmissime. Similiter talem ipsi abbati cognoscite concessisse potestatem et ceteris fratribus ut quicquid in ipsa marca enutrire aut saginare vel venatu conquirere homines eorum potuerint ex nostra indulgentia futuris temporibus valeant habere firmatum atque traditum eo quoque tenore ut nullus judex publicus aut ullus episcopus vel quilibet ex judiciaria potestate quicquam potestatis vel negotii in ipsa marca sine abbatis licentia exercere vel habere presumat nec homines ipsius loci tam ingenuos quam servos distringere vel ad causas audiendas vel freda aut tributa solvenda vel quicquam penitus exigere audeat, sed sub nostre emunitatis defensione omnia illuc pertinentia abbas quieto ordine possideat. Et ut hoc nostre auctoritatis preceptum firmum et stabile permaneat, sigilli nostri impres-

sione signari jussimus manuque propria subtus firmavimus.

Signum domni *Heinrici quarti* regis etc.

Data... anno dominice incarn. MLXVII. indict. V. anno autem ordinationis domni *Heinrici quarti* regis XIIII. regni vero XI. Actum *Spire* amen.

XIII.

Diplome de l'empereur Henri IV, de l'an 1102 : restitution d'anciens droits ; première mention de Dagobert FONDATEUR *du monastère*[1].

In nomine sancte et individue trinitatis. *Heinricus* divina favente clementia..... Romanorum imperator augustus. Notum sit omnibus Xri nostrisque fidelibus tam futuris quam presentibus qualiter fidelis noster *abbas Wizenburg. ecclesie Stephanus* nomine clementiam nostram *Moguncie* adiit in conspectu omnium qui tunc ibi aderant principum, videlicet *Friderici* coloniensis, *Brunonis* treverensis archiepiscoporum, *Johannis* spirensis, *Emehartdi* wirceburgensis, *Vodonis* hildenesheimensis, *Heinrici* podalbrunnensis, *Burchartdi* monasteriensis, *Widelonis* mindensis, *Adalberonis* metensis, *Burhartdi* trajectensis, *Cuononis* strazburcgensis eporum. *Friderici*, *Heinrici* ducum ceterorumque fidelium nostrorum conquerendo exponens exponendo conquerens calamitates et oppressiones quas servientes et familia ecclesie sibi commisse sustinuit ab his precipue qui sub advocati nomine eandem ecclesiam deberent defendere et maxime ab *Ecberto* tunc temporis advocatiam a *duce Friderico* in beneficium retinente, qui fregerunt statuta et decreta que eadem ecclesia accepit a *fundatore suo Dageberto rege* compellentes eos injuste non red-

1 Zeuss.

denda reddere. Cujus querimonie juste condolentes pro remedio anime parentum nostrorum, videlicet *Conradi* avi nostri, *Heinrici* patris nostri imperatorum, *Gisele* ave nostre, *Agnetis* matris nostre, *Bertte* conjugis nostre imperatricum, pro salute anime nostre ac filii nostri *quinti regis Heinrici* et pro stabilitate regni et imperii *wizenburcgensem* ecclesiam Xro. et apostolis ejus petro et paulo specialiter attitulatam *fundatoris sui legibus destitutam in leges et in jura fundatoris sui Dageberti regis* hoc modo restituimus. Fecimus videlicet servientes ac familiam ejusdem ecclesie jurare ut nec adderent nec minuerent sed in veritate dicerent quid juris domino suo abbati quid advocato ecclesie quid sibimet ipsis retinere deberent. At illi sicut erant commoniti sub lege sacramenti id dicebant esse sui juris, ut quicumque serviens *Wizenburcgensis* ecclesie ex domino abbate beneficium haberet soli abbati serviret nec aliquam potestatem super eum advocatus exerceret nisi forte ex aliqua inobedientia quasi rebellem illum servientem constringendum abbas eundem advocatum invitaret. Affirmabant etiam sub eodem sacramento illud idem jus illum hominem retinere debere quemcunque de familia ejusdem loci abbas in beneficium servientis vellet promovere. Reliqua vero familia legitimo loco et tempore ter in anno pro justitia facienda ad placitum advocati debet convenire et in servicium advocati si presens est singuli singulos dena-

rios solvere exceptis his qui sunt constituti in munitate. Quod si ex his placitis absens fuerit advocatus nihil ei ex his denariis debetur nisi in servicio aut imperatoris aut ducis esse probetur. Illud quoque inter omnia veraciter affirmabant quod nullum ex his qui vulgo postadvocati nominantur ad placitandum recipere debeant. Hanc eorum justitiam sicut ex ore eorum per sacramentum audivimus ex aliis injuste corruptam nos juste eis redintegravimus atque in eternum possidendam ecclesie *wizenburgensi* tradendo firmavimus firmando tradidimus et querimoniam quam *Moguncie* audivimus per hanc cartam *Spire* conscriptam finivimus, multis ex his qui *Moguncie* convenerant principibus et *Spire* presentibus, videlicet *Johanne* spirensi, *Cuonone* strazburgensi, *Widelone* mindensi, *Adalberone* metensi, supervenientibus etiam *Spire* qui non erant *Moguncie, Burchartdo* basiliensi epo. et *duce Diederico* cum ceteris fidelibus nostris. Et ut hoc nullus imperator nullus rex nullus dux nulla persona parva vel magna infringere audeat sed firmum et inconvulsum omni evo permaneat, hanc cartam inde conscribi et ut infra videtur propria manu nostra corroboratam sigilli nostri impressione jussimus insigniri.

Signum domni *Henrici* etc.

Anno dominice incarnationis millesimo CII indictione IV. anno autem ordinationis domni *Heinrici* etc. XLVIII. regni quidem XLVI. imperii vero XVIII. Data III. id. febr.

Actum *Spire* feliciter in nomine domini etc.

XIV.

Lettre-privilége de l'empereur Henri V, de l'an 1111 [1].

In nomine sancte et individue trinitatis. *Heinricus* divina favente clementia etc. Notum sit omnibus Xri nostrisque fidelibus tam futuris quam presentibus qualiter fidelis noster abbas *Meingaudus* wissenburgensis ecclesie clementiam nostram *Spire* adiit in conspectu omnium qui tunc ibi aderant principum nostrorum, videlicet *Friderici* coloniensis archiepi. *Brunonis* treverensis archiepi. episcoporum *Brunonis* spirensis, *Erlungi* wirzeburgensis, *Burghardi* monasteriensis, *Burkardi* trajectensis, *Eberhardi* eistetensis, *Ottonis* babenbergensis, *Chunonis* strassburgensis, *Oberti* leodiensis, ducumque *Friderici*, *Theoderici* ceterorumque fidelium nostrorum conquerendo exponens exponendo conquerens calamitates et oppressiones quas servientes ac familia ecclesie sibi commisse sustinuit ab his precipue qui sub advocati nomine eandem ecclesiam deberent defendere et maxime ab *Egeberto* tunc temporis advocatiam a *duce Friderico* in beneficium retinente, qui fregerunt *statuta et decreta quæ eadem ecclesia accepit a fundatore suo Dagoberto rege* compellentes eos injuste non reddenda reddere. Cujus querimonie juste condolentes pro remedio anime patris nostri felicis memorie *Heinrici* im-

[1] Zeuss.

peratoris matrisque nostre pie memorie imperatricis *Berchte* nostreque et corporis salute et pro imperii et regni nostri stabilitate wissenburgensem ecclesiam Xro et apostolis ejus petro et paulo specialiter attitulatam *fundatoris sui legibus destitutam in leges et in jura fundatoris Dagoberti regis* hoc modo restituimus. Fecimus videlicet servientes ac familiam ejusdem ecclesie jurare ut nec adderent nec minuerent sed in veritate dicerent quid juris dno. suo abbati quid advocato ecclesiæ quid sibimet ipsis retinere deberent. At illi sicut erant commoniti sub lege sacramenti id dicebant esse juris sui ut quicumque serviens wissenburgensis ecclesie ex dno. abbate beneficium haberet soli abbati serviret nec aliquam potestatem super eum advocatus exerceret nisi forte ex aliqua inobediencia quasi rebellem illum servientem constringendum abbas eundem advocatum invitaret. Affirmabant eciam sub eodem sacramento illud idem jus illum hominem retinere debere quemcunque de familia ejusdem cenobii abbas in beneficium servientis vellet promovere. Reliqua vero familia legitimo loco et tempore ter in anno pro justicia facienda ad placitum advocati debet convenire et in servicium advocati si presens est singuli singulos denarios solvere exceptis iis qui sunt constituti in munitate. Quod si ex his placitis absens fuerit advocatus nihil ei ex iis denariis debetur nisi in servicio aut imperatoris aut ducis esse probetur, illud quoque inter omnia

veraciter affirmabant quod nullum ex iis qui vulgo subadvocati nominantur ad placitandum recipere debeant. Hanc eorum justiciam sicut ex ore eorum per sacramentum audivimus ex aliis injuste corruptam nos eis juste redintegravimus atque in eternum possidendam ecclesie wissenburgensi tradendo firmavimus et firmando tradidimus et querimoniam supradicti abbatis per hanc cartam *Spire* conscriptam finivimus, multis principibus qui illuc confluxerant presentibus. Et ut hoc nullus imperator nullus rex nullus dux nulla persona parva vel magna infringere audeat sed firmum et inconvulsum omni evo permaneat, hanc cartam inde conscribi et ut infra videtur propria manu corroboratam sigilli nostri impressione jussimus insigniri.

Datum sexto idus augusti indictione quarta anno dominice incarnationis M. C. XI. regnante *Heinrico* rege Romanorum anno sexto, imperante primo.

Actum est *Spire* feliciter amen.

XV.

Le roi Frédéric I fait don du château-fort de Berwartstein à la cathédrale de Spire, sous l'évêque Günther, comte de Henneberg; 20 oct. 1152[1].

In nomine sancte et individue trinitatis. *Fridericus* divina favente clemencia Romanorum rex. Si ecclesiis Dei et nostris fidelibus beneficia largimur opportuna, non solum imperialem modum decenter implemus, verum eciam eterne beatitudinis premium promereri inde liquido credimus. Quapropter notum sit omnibus tam presentibus quam futuris Christi fidelibus, qualiter nos pro remedio animarum patris ac matris nostre et omnium antecessorum nostrorum regum seu imperatorum, qui spirensem ecclesiam in honorem sancte Dei genitricis Marie fundaverunt et regalibus donis seu edificiis usque ad nostra tempora adauxerunt, nec non eciam pro fideli et devoto obsequio dilecti nostri *Gunteri spirensis episcopi castrum Berwartstein,* quod regno ac nobis attinet, in honorem sancte Dei genitricis Marie predicte spirensi ecclesie libera ac legitima donacione contradimus, eo videlicet pacto, quod predictum castrum ad usus fidelis nostri Gunteri episcopi et omnium successorum suorum cum omnibus suis appendiciis perpetuo deserviat. Hanc vero donacionem nostram, ut ab omnibus suc-

1 *Remling*, Urkundenbuch.

cessoribus nostris regibus seu imperatoribus inconvulsa permaneat, presentis privilegii attestacione communimus. Testes quoque hujus rei subternotari fecimus. Quorum nomina hec sunt: *Hertwicus bremensis* archiepiscopus, *Witmannus magdeburgensis* episcopus, *Gevehardus wirzburgensis* episcopus, *Everhardus bavenbergensis* episcopus, *Henricus ratisponensis* episcopus, *Anselmus hawelbergensis* episcopus, *Henricus leodicensis* episcopus, *Burchardus argentinensis* episcopus, *Henricus dux* Saxonie, *Matheus dux* Lotharingie, *Cuonradus marchio* de Widen, *Albertus marchio* de Saxonia, *Odacker marchio* de Stira, *Heremannus palatinus* de Reno, *Otto palatinus* de Witelinesbach. Signum domni *Friderici* Romanorum regis invictissimi †. Ego *Arnoldus* cancellarius vice *Heinrici mogontini* archiepiscopi et archicancellarii recognovi.

Datum *Wirzburch* XIII. Kal. novembris, anno dominice incarnacionis MCLII. indictione XV. regnante domno *Friderico* Romanorum rege glorioso, anno vero regni ejus primo.

XVI.

Bulle du pape Alexandre III, de l'an 1179, confirmative des droits et possessions du monastère[1].

Alexander episcopus, servus servorum dei, dilectis filiis *Gundelaho abbati wissenburgensi* ejusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis in p. r. m. Divine miseracio potestatis nos ad hoc in apostolice sedis administracionem constituit ut paternam omnibus ecclesiis sollicitudinem vigilanter gerere studeamus et earum jura nostre auctoritatis munimine illesa conservemus. Condecet autem ut ecclesie ac venerabilia loca que ad speciale jus per singularem proprietatem sancte Romane cui deo auctore servimus spectant ecclesie specialioris prerogative sorciantur honorem ac defensionem. Igitur dilecte in domino fili *abbas Gundelace* tuis ac tuorum fratrum justis postulacionibus clemencius annuentes, beatorum apostolorum petri et pauli monasterium cui deo auctore presides sub apostolice sedis tutela et protectione suscipimus atque presenti privilegio communimus, statuentes eciam ut quascumque possessiones quecumque bona *in ecclesiis villis terris cultis vel incultis seu decimacionibus in episcopio spirensi wormaciensi argentinensi atque metensi habitis* idem monasterium in presencia juste et legitime possidet aut in futu-

1 Zeuss.

rum concessione pontificum liberalitate regum imperatorum vel principum oblacione fidelium seu aliis modis deo propicio poterit adipisci vobis vestrisque successoribus firma et illibata permaneant. In quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis, curtim videlicet in *matra* cum omnibus appendenciis suis et salicam decimam, curtim in *brunighestorff* cum suis appendenciis et ipsam ecclesiam cum tota decima in libera marca, allodium in *rode*, curtim in *clinga* cum omnibus suis appendenciis et ecclesiam *trunniswilre* cum decima, curtim in *bullencheim* cum suis appendenciis et ipsam ecclesiam cum decima, duas ecclesias in *othenshem* et curtim cum omnibus suis appendenciis, ecclesiam in *frisbach* cum decima et curtim cum suis appendenciis, ecclesiam *hochdorf* cum decima et curtim cum suis appendenciis, ecclesiam *lamsheim* cum decima et curtim cum suis appendenciis, ecclesiam *hesseheim* cum decima et curtim cum suis appendenciis, ecclesiam *munnenheim* cum decima et curtim cum suis appendenciis, et curias in *wormacia*, eciam in *hagenbach* cum decima et curtim cum suis appendenciis, curtim in *altdorf* cum suis appendenciis, curtim in *gebeltingen* cum suis appendenciis, quatuordecim sedes *ad sal coquendum in marselen* et allodium in *rihe et heilichmere*, præterea libertatem et prerogativam a bone memorie *Innocentio* et aliis predecessoribus nostris Romanis pontificibus atque piissimis regibus sive impera-

toribus *dagoberto videlicet supradicti loci fundatore, pippino, karolo, ludwico, arnulfo, cunrado, tribus ottonibus, quatuor heinricis* ecclesie tue collatam nihilominus inviolatam ac stabilem permanere decernimus, scilicet ut tibi tuisque successoribus sit *potestas baptizandi*; obeunte vero te nunc ejusdem loci abbate vel tuorum quolibet successorum nullus ibi qualibet surreptionis astucia seu violencia preponatur nisi quem fratres communi consensu seu major pars sanioris consilii secundum dei timorem et beati benedicti regulam previderint eligendum. Sepulturam quoque ipsius loci liberam esse concedimus ut eorum qui se illic sepeliri deliberaverint devocioni et extreme voluntati nisi forte excommunicati sint vel interdicti nullus obsistat, salva tamen justicia parochialium ecclesiarum a quibus mortuorum corpora assumuntur. Decernimus ergo ut nulli omnino homini liceat prefatum monasterium temere perturbare aut ejus possessiones auferre vel ablatas retinere minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernacione et sustentacione concessa sunt usibus omnimodis profutura salva sedis apostolice auctoritate et diocesani epi. canonica justicia. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostre constitucionis paginam sciens contra eam temere venire temptaverit, secundo tertiove commonita si non satisfactione congrua emendaverit

potestatis honorisque sui dignitate careat reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et a sacratissimo corpore et sanguine dei et dni redemptoris nostri ihu. Xri. aliena fiat atque in extremo examine districte ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco jura servantibus sit pax dni. nri. ihu. Xri. quatenus et hic fructum bone actionis percipiant et apud districtum judicem premia eterne pacis inveniant, amen.

Ego *Alexander* catholice ecclesie eps. ssc......

Datum *Lateran*...... VIII. idus aprilis indictione XII. incarnacionis dominice anno MCLXXIX. pontificatus vero dni. Alexandri pape tertii anno XX.

XVII.

Lettre-privilége de l'empereur Frédéric Barberousse, 1187[1].

In nomine sancte et individue trinitatis. *Fridericus* divina favente clemencia Romanorum imperator augustus. Racioni consonum et pietati proximum credimus ea que a dive memorie antecessoribus nostris imperatoribus et regibus ecclesiis dei justa donacione collata et confirmata sunt auctoritatis nostre vigore roborari quatenus eorum quorum in hoc facto vestigia imitamur desiderate penes deum retribucionis premia consequi possimus. Considerantes itaque et certa solertie nostre circumspectione perpendentes quando venerabilis ecclesia beati petri in *Wissenburg* divorum imperatorum et regum studio dicata et dotata fuerit et precipue a felicissime recordacionis *Dagoberto rege ejusdem ecclesie fundatore* et dno. *Ottone* imperatore primo et filio ejus *Ottone* secundo ad laudem et profectum divini cultus dignis adaucta privilegiis ad nostre serenitatis tempora feliciter excreverit eaque ex ipsius dni. *Dagoberti regis* et predictorum imperatorum ceterorumque antecessorum nostrorum scriptis eidem ecclesie collata dinoscuntur piisque peticionibus fidelis nostri *Gundelaci* supra memorati loci abbatis clementer annuentes, presentis privilegii auctoritate duximus roboranda. Decrevimus igitur

1 Zeuss.

et hujus imperialis pagine vigore sancimus ut fratres in ipsa ecclesia beati petri in *Wissenburg* post abbatis sui decessum liberam habeant facultatem pastorem eligendi liceatque abbati in emunitate ecclesie in silvis pascuis agris aquarum decursibus ordinare edificare et facere que sint ad honorem et communem ecclesie utilitatem sine cujusquam contradictione, his addentes ut prebendarii ecclesie cotidianis fratrum dediti serviciis ab omni exactione aliorumque onerum quibus advocaticii homines tenentur impedimentis habeantur immunes, quin eciam ad conservandam ecclesie familiam inhibitum habere volumus ne liceat ministerialibus ecclesie predia sua aliis quibuslibet ecclesiis nisi tantum majori sue ecclesie per manum abbatis conferre ne sub hac specie uxores de aliena familia ducte talem dotis nomine possideant hereditatem. Volumus eciam ut uxores decedentibus maritis *jus laris* quod vulgo dicitur *Herdrecht* persolvere teneantur et ipsorum propinqui ipsis defunctis jus memoratum reddere non supersedeant. Preterea firmum haberi decrevimus ut nulli omnino persone infra terminos wissenburgensis ecclesie sine abbatis assensu liceat temere quicquam ordinare sed in omnibus et per omnia eadem lege eademque libertate se gaudeat subnixam qua *fuldensis* et *augiensis* et *prumiensis* perfruitur ecclesia. Statuimus igitur et imperiali firmiter auctoritate sancimus ut nulla omnino persona magna vel parva secularis vel

ecclesiastica huic privilegio nostro ausu temeritatis contradicere presumat et aliquatenus ei contraire, quod qui fecerit in vindictam sue presumptionis indignacioni nostre usque ad condignam satisfactionem se noverit subjacere. Testes qui facto interfuerunt: *Fridericus* prepositus sancti Thome in *Argentina, Sifridus* prepositus de *Egera, Conradus* prepositus de omnibus sanctis in *Spira,* Comes *Heinricus de Gretzingen, Otto de Waltecken, Otto de Geroldesecke* et *Burckardus* frater ejus, *Bechtoldus de Kunigesburg* et alii quam plures.

Actum anno dominice incarnacionis millesimo centesimo LXXX. VII. indict. quinta. regnante dno. *Friderico* gloriosissimo Romanorum imperatore semper augusto, anno regni ejus XXXVI. imperii vero XXXIV.

Datum apud *hagenogiam* IIII. idus julii feliciter amen.

XVIII.

La bulle de Célestin III, de l'an 1193, et celle d'Innocent III, de l'an 1215, portent également confirmation des droits, possessions et franchises du monastère.

XIX.

Gottfried, abbé de Wissembourg, fait un échange de biens avec le couvent de Hemmenrode.
Trifels, 9 mai 1194[1].

Ego *Godefridus* Dei misericordia provisor Wissenburgensis monasterii notum facio universis Christi fidelibus, tam futuris quam presentibus, in perpetuum. Quod consencientibus et approbantibus confratribus et ministerialibus mei monasterii predium illud in *Mettemenheim* et *Recholz,* quod *Eberhardus de Riede* a me tenuit in feodo, *Herimanno abbati* in *Hemmenrode* et monasterio ejus per manum domini *Heinrici* sexti Romanorum imperatoris dedi in proprietatem cum omnibus suis pertinenciis, in paludibus, molendinis, aquis aquarumque decursibus, campis, agris, pratis, silvis, terra culta et inculta et omnibus utilitatibus, quas in eodem predio modo

1 *Remling,* Urkundenbuch.

habent et in perpetuum poterunt habere. E contra jam dictus abbas de Hemmenrode et confratres sui mihi et monasterio Wissenburgensi per manum prefati domini *Heinrici* sexti Romanorum imperatoris dedit vineam apud *Einkirke*, que jacet in jurisdictione imperialis curtis prope *Crove*, quam emerat pro centum marcis. Hanc ergo donacionem et concambium, quod concessione domini imperatoris per me factum est, et a confratribus et ministerialibus Wissenburgensis monasterii approbatum, ratum habemus. Ut autem hec in perpetuum firma permaneant et a nullo possint in posterum immutari, ne terra illa, que a multis retroactis temporibus ex maxima parte in paludosam redacta solitudinem pene fuit inutilis, magnis laboribus et expensis meliorata fuerit, predicti fratres de Hemmenrode successorum malicia vel ignorancia molestentur vel gravamen aliquod sustineant, unde pocius commendandi sunt, quod terram sterilem et ab antiquo fere inutilem ad utilitatem et questum excoluerunt, presentem paginam inde feci conscribi et sigillo meo muniri.

Acta sunt hec anno incarnacionis dominice MCXCIIII. indictione XII. regnante domino *Heinrico* sexto Romanorum imperatore gloriosissimo, anno regni ejus XXIII. imperii vero IV. Datum apud *Trivels* VII. idus maii.

XX.

Cunon, abbé de Wissembourg, cède au Grand-Chapitre de Spire le droit de patronage etc. *de Billigheim*; 26 *févr.* 1234[1].

Cuno miseracione divina Wizenburgensis abbas omnibus in perpetuum. Consuevit modernorum hominum malignitas rebus rite gestis derogare. Unde opere precium est, ut ea que fideliter geruntur scriptis vel hominum testimonio confirmentur, ne rabie malignancium postmodum possint infirmari. Ad agnicionem igitur omnium tam presencium quam futurorum tenorem presencium intuencium cupimus pervenire, profitentes et protestantes, quod nos sedulis dilectorum nostrorum capituli, videlicet majoris ecclesie Spirensis precibus inclinati, *jus patronatus ecclesie in Bullinkeim* quantum ad jus presentandi dicto capitulo simpliciter ac pure donavimus, decimas, census et cetera jura quocunque nomine dicantur, infra limites ejusdem parochie nobis competencia integraliter reservantes. Ne autem quisquam successorum nostrorum contra hanc nostre donacionis liberalitatem venire presumat, presentem cedulam in hujus rei testimonium conscriptam prefato capitulo et ecclesie nostre sigillis dedimus communitam.

Actum anno Domino MCCXXXIIII..........

1 *Remling*, Urkundenbuch.

XXI.

Extrait de l'acte d'union de l'église de St. Jean avec l'abbaye, sous l'évêque de Spire Conrad IV de Dahn ou Tan; 1234[1].

Omnia temporalia quæ hucusque pastores *ecclesiæ S. Johannis* percipere consueverunt, vobis de consensu nostri capituli concedimus in usus fratrum in monasterio domino famulantium..... hoc tamen provide ac irrevocabiliter decernentes, ut quandocunque eandem ecclesiam vacare contigerit, sacerdos idoneus archidiacono loci presentetur, qui de cura animarum et ceteris spiritualibus sufficienter valeat respondere, eidem vero de reditibus memoratæ ecclesiæ cum consensu archidiaconi certa assignetur portio unde competenter sustentari valeat.... Nemo etiam eumdem sicut verum pastorem in vita sua ab eadem ecclesia sine rationabili causa valeat amovere.

1. Schœpflin.

XXII.

Polyptyque ou registre de biens et revenus, composé par ordre de l'abbé Edelin, vers l'an 1280 (Edelini abbatis liber possessionum)[1].

Edelinus dei gratia abbas monasterii sancti Petri *Wizenburgensis* ad Romanam ecclesiam Romanumque imperium nullo medio pertinentis, ordinis sancti Benedicti, Spirensis dioec. universis tam presentibus quam futuris cum orationibus sinceram in domino caritatem. In veritate comperimus et experientia que est efficax rerum magistra nos edocuit manifeste, quod si possessiones nostri monasterii fuerint nostris fratribus et eciam extraneis bene note, ex hoc nostro monasterio multiplex proveniet commodum et profectus; nam ipsi fratres nostri monasterii possessiones hujusmodi sibi notas non permittent de facili per alios distrahi minus juste vel etiam occupari, et eas que jam forte ab aliquibus occupate sunt illicite vel distracte, laborabunt ad jus et proprietatem nostri monasterii reducere cum effectu. Extranei quoque noticiam predictarum possessionum habentes, ipsas de cetero sine magno conscientie sue periculo invadere non valebunt, et hi qui eas contra justiciam jam detinent occupatas poterunt eo facilius informari, ut ipsi quandoque redeuntes ad cor et de salute propria cogitantes in dictis possessionibus jus et proprietatem nostri mo-

1 Zeuss.

nasterii recognoscant, et eas que restituende fuerint absolute restituant monasterio memorato. *Cupientes itaque nostras possessiones ad nostrorum fratrum et eciam extraneorum noticiam pervenire ipsas possessiones que a reverende memorie primo et inclito Dagoberto rege Francorum nostri monasterii fundatore, et a suis successoribus, ac a divis imperatoribus et regibus Romanorum, aliis quoque Xri. fidelibus nostro monasterio sunt collate et eas que per nos vel nostros antecessores, vel per nostros confratres nostro... monasterio acquisite in presenti libro fecimus annotari, de verbo ad verbum prout in privilegiis et in libro possessionum nostri monasterii sunt conscripte. Titulos quoque de singulis villis jussimus hic premitti, per quorum ostensionem id de qualibet villa queritur eo celerius in sequentibus capitulis invenitur.*

(Noms de près de trois cents localités, avec l'indication des biens, redevances et prestations ; en tête le Mundat, Wissembourg et Altenstadt.)

Monasterio sancti Petri in Wizenburc *attinet tota* emunitas Wizenburgensis, *cum villis, mancipiis, silvis, vineis, campis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus et cum aliis juribus quibuscumque prout hec in privilegio domini Dagoberti regis expressius continentur. Termini quoque ejusdem emunitatis scripti sunt in privilegio memorato. Et numero primo et principaliter quod homines sancti Petri in terminis predicte emuni-*

tatis que MUNTHAT *nuncupatur residentes solvunt annuatim sancto Petro* censum capitalem *videlicet vir II den. mulier I den. Item si quis de hominibus sancti Petri decedit heredes ejus pro ipso solvunt jus capitale.........*

CCCXI. Imperatore Ottone II nature inexcusabile jus solvente, filius ejus Otto *adhuc infantulus propter virium impotentiam a multis negligebatur et a regno privari dictitabatur. Qua fiducia plures illecti partes regni sibi quisque pro viribus usurpabant, inter quos etiam* Otto dux filius Cuonradi ducis Wizenburgensem abbatiam *dominio suo subjugavit hostili oppressione, et beneficia militum ejusdem loci fratrumque deputata necessariis, fautoribus suis distribuit illicita presumptione que notata sunt in hac subscriptione............ he curtes in summam collecte LX. et VIII. inveniuntur.*

XXIII.

Consécration de quatre autels de la nouvelle église abbatiale en 1284[1].

Ad altare sancti Salvatoris. Anno domini M.CC.LXXX.IIII. pridie Nonas Junii qua die fuit octava pentecostes, hoc altare a reverendo in Xro. dno. *Friderico epo. spirensi* ad peticionem dni. Edelini *abbatis wizenburgensis* consecratum est in honore sancti Salvatoris et Innocentum, que dedicatio in octava pentecostes debebit annis singulis celebrari. In quo recondite sunt reliquie sancti Salvatoris et Innocentum, de cruce dni. Sergii et Bachi mrm. Laurencii mris. Dyonisii mris. Vincencii mr. Kyliani mr. Pancracii mr. Cristofori mr. de virga Aron, Martini epi. Wolframmi epi. et conf. de pallio sancti Maximini epi. et Marie magdalene.

Ad altare sci. Johannis evan. et Clementis. Anno dni. M.CC.LXXX.IIII. pridie Nonas Junii qua die fuit octava pentecostes, hoc altare a reverendo in Xro. domino *Friderico epo. spirensi* ad peticionem dni. Edelini *abbatis wizenburgn.* consecratum est in honore sci. Johannis evangeliste et beati Clementis pape et mr. que dedicatio in octava pentecostes debebit annis singulis celebrari. In quo recondite sunt reliquie sancti Johannis evan. et Clementis mr. de veste gloriose virginis Marie, Mathie apli. Jacobi apli. fratris

1 Zeuss.

dni. Sergii et Bachi mrm. Gregorii conf. Anastasie virg. Adelgunde virg. et Waldrudis virginis.

Ad altare gloriose virginis Marie. Anno dni. M.CC.LXXX.IIII. pridie Nonas Junii qua die fuit octava pentecostes, hoc altare a reverendo in Xro. dno. *Friderico epo. spirensi* ad peticionem dni. Edelini abbatis wizenburgensis consecratum est in honore sancte dei genitricis Marie et beate Agnetis virg. que dedicatio in dominicam proximam post octavam pentecostes a predicto dno. Fr. epo. est translata. In quo recondite sunt reliquie beate virginis, de crine beate virginis et de vestimento ejus, Mathie apli. de cruce dni. Stephani protomris, de virga Aron, Laurencii mr. Sergii et Bachi mrm. Agnetis virg. Eugenie v. Prisce v. Leobe v.

Ad altare beatorum aplor. Andree et Pauli. Anno dni. M.CC.LXXX.IIII. pridie Nonas Junii qua die fuit octava pentecostes, hoc altare a reverendo in Xro. dno. *Fr. epo. spirensi* ad peticionem dni. Edelini abbatis wizenburgensis consecratum est in honore beatorum apostolorum Andree et Pauli, que dedicatio in dominicam proximam post octavam pentecostes a predicto dno. F. epo. est translata. In quo recondite sunt reliquie sanctorum apostolorum Petri et Pauli et beatorum apostolorum Andree et Jacobi, Sergii et Bachi mrm. Pancracii mr. Mauricii mr. Albani mr. Alexandri pape, de lapide super quo sedit dns. quando condonavit Marie magdalene delicta, Darie virginis.

XXIV.

Diplome du roi Albert, de l'an 1303, contenant la charte de fondation de Dagobert I et deux lettres-priviléges, l'une de Henri V, de l'an 1111, l'autre de Frédéric Barberousse, de l'an 1187[1].

Albertus dei gratia Romanorum rex semper augustus. Universis sacri Romani imperii fidelibus in perpetuum. Regalis excellencia tunc precipue auctori suo per quem sumpsit plenitudinem potestatis devocionis sue reddit meritum cum ob ejus reverenciam religiosarum personarum justis supplicacionibus se inclinans venerabilia ipsarum loca et in eis dno. famulantes pia studet providencia in suis justis peticionibus confovere. Hac itaque consideracione [ducti notum esse volumus tam presentibus quam futuris quod constitutus in nostre majestatis presencia venerabilis *Egidius abbas* ecclesie wissenburgensis, princeps noster dilectus, nobis humiliter supplicavit ut privilegium inclite recordacionis *Dagoberti* regis Francorum nec non et privilegia dive memorie *Heinrici* quarti et *Friderici* Romanorum imperatorum antecessorum nostrorum indulta sue ecclesie et concessa approbare ratificare innovare et confirmare de benevolentia benignitatis regie dignaremur. Quorum tenores de verbo ad verbum secundum ordinem presentibus inseruntur.

Primo privilegium *Dagoberti* regis Francorum sic incipit:

1 Zeuss.

. . . .

Item privilegium *Heinrici* imperatoris incipit in hec verba:

. . . .

Item privilegium *Friderici* imperatoris quod sic incipit:

. . . .

Nos igitur in libra consideracionum nostrarum favorabiliter appendentes intime devocionis affectum et sincere fidei puritatem qua supradictus *Egidius abbas* monasterii wissenburgensis, princeps noster dilectus, studet et studuit hactenus affectuosa sedulitatis constancia nostris bene placitis placidius conplacere, ipsius peticionibus benigne annuimus et ei de nostre celsitudinis benevolentia concedimus postulata dicta privilegia et omnia que in eis continentur approbantes ratificamus innovamus confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus, salvis semper nostris et imperii juribus universis. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc nostre approbacionis ratificacionis innovacionis et confirmacionis paginam infringere vel ei ausu temerario contraire, quod qui fecerit indignacionem et offensam gravem majestatis nostre regie se noverit incursurum.

Datum *Spire* anno domini M.CCC.III.XIIII kln. februarii indictione prima regni vero nostri anno quinto.

Signum dni. Alberti Romanorum regis invictissimi.

XXV.

Reinhard, baron de Helmstædt, évêque de Spire, atteste l'authenticité de deux chartes concernant le droit de patronage exercé par l'abbaye de Wissembourg sur les églises paroissiales de Hochdorf et de Speyerdorf (diocèse de Spire), 1440[1].

(Je ne transcris ici que la seconde de ces pièces; elle expose avec franchise la situation précaire de la collégiale de Saint-Etienne, sous l'abbé Eberhard, comte de Sarrebruck.)

Reinhardus Dei gratia episcopus Spirensis. Sciant cuncti, quod nos literas duas sequentes vidimus et inspici fecimus nulla parte suspectas: in nomine Domini, amen........

Eberhardus divina miseratione abbas monasterii sancti Petri Wissenburgensis, ordinis sancti Benedicti, diœcesis Spirensis, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, universis præsentium inspectoribus tam præsentibus quam futuris subscriptorum............... salutem. Pium esse dinoscitur et salubre, ut eorum, qui nobis et nostro monasterio prædicto sunt ligati, utilitati et profectui debeamus intendere cum effectu et quanto nobis eidemque nostro monasterio specialius sunt adstricti, tanto efficacius ad eorum utilitatem debeamus intendere et efficiacius labo-

1 *Remling*, Urkundenbuch.

rare. Cum igitur reditus præbendarum ecclesiæ sancti Stephani Wissenburgensis loci prædicti, quæ ad nos et dictum nostrum monasterium in spiritualibus et temporalibus pertinet ac nobis nullo medio est subjecta, sint adeo tenues et exiles, quod canonici et vicarii ejusdem ecclesiæ sancti Stephani de prædictis reditibus præbendarum suarum commode nequeant sustentari, ac ideo plures ex ipsis canonicis et vicariis ab eadem ecclesia frequenter abesse contingat et ipsam ecclesiam sic obsequio divino atque debito defraudari: nos affectu paterno ipsius ecclesiæ sancti Stephani super hoc aliquantulum providere volentes, ut cultus divinus augeatur ibidem, parochialem ecclesiam in *Spierdorf* dictæ Spirensis diœcesis, cujus jus patronatus ad nos pertinet, memoratæ ecclesiæ sancti Stephani canonicis et vicariis ejusdem communiter possidendam, de consilio et consensu unanimi decani et conventus seu capituli dicti nostri monasterii, deliberatione et tractatu præhabitis cum eisdem diligenter super eo, eisdem canonicis et vicariis in Dei nomine pure, pie ac simpliciter conferimus et præsentibus assignamus, in horum omnium evidens testimonium atque robur sigillum nostrum præsentibus appendentes. Et nos decanus totusque conventus seu capitulum dicti monasterii sancti Petri pro testimonio valido prædictorum sigillum dicti nostri conventus præsentibus etiam duximus appendendum.

Actum et datum anno domini millesimo trecentesimo sexagesimo primo, XXII. die mensis februarii. — In quorum testimonium huic cartæ sigillum nostrum est appensum. Anno Domini MCCCCXL.

XXVI.

L'empereur Frédéric IV, à l'exemple de Sigismond I, dispense, en 1442, la ville de Wissembourg du serment de fidelité qu'elle prêtait à l'abbé[1].

Wir Friedrich etc. bekennen und thun kund œffentlich mit diesem Brief..... wiewohl das ist dass unser und des Reichs liebe getreue, die Burgermeister Rath und Gemeinde und die ganze Stadt zu Weissenburg im Elsass gelegen, so lange als jemand gedenken mag, zu dem heil. rœmischen Reich gehœrt haben, und bei unsern Vorfahren und dem Reich lœblich herkommen, begnadet und befreyet seyn, alsdann ihre Briefe die sie darüber haben das klærlicher ausweisen, das auch Kayser Carl, Kayser Sigmund unsre Vorfahren am Reich angesehen, und sie bei dem heil. rœmischen Reich ewiglich zu bleiben und von dannen nimmermehr zu entfrembdet werden, von kœniglicher Macht geordnet und gesetzt haben, und wir sie auch also bei dem Reich gefunden; jedoch über das alles so hat sich der ehrwürdige Philippus, Abt zu Weissenburg..... daran nicht genügen lassen, sondern er hat die ehgenannten unsere Stadt und Bürger zu Weissenburg vor unser kœnigl. Majestæt angeteudet und an sie Forderung gethan, dass sie ihm als einem Grundherren der Stadt Huldigung thun und ihm eigen-

1 *Remling*, Urkundenbuch.

thumsweise geloben und schwœren sollten, und lies darauf etliche Briefe lesen, damit er zu beweisen meinte solch ein Ansprach; darwider uns die Bürger von Weissenburg fürbrachten etwa viel rœmischer Kaiser und Kœnige Brieffe, næmlich Kœnig Friedrichs, Kœnig Rudolphs, Kaiser Ludwigs, Kaiser Carls, Kœnig Wenzlaus etc. darinn klærlich begriffen ist, wie sie bei dem heil. rœmischen Reich gehœrend sein und ein jeglicher rœmischer Kœnig der Stadt Weissenburg ein rechter und natürlicher Grundherr sey, und sie auch unsern Vorfahren bis an uns allzeit gehuldet und geschworen haben. Und die ehgegenannten von Weissenburg rufen uns an dass wir sie bei dem rœmischen Reich gnædiglich behalten, und mit solchen unbilligen Forderungen davon nicht wollen bringen lassen....... so ordnen und wollen wir dass die ehgenannten von Weissenburg und ihre Nachkommen zu ewigen künftigen Zeiten bei uns und dem heil. rœmimischen Reich und auch bei ihren Freiheiten, Rechten, Privilegien und alten Herkommen...... bleiben, und niemand kein Gelübde oder Huldigung in Eigenthumsweis thun sollen, denn allein einem Kayser oder Kœnig und dem heil. rœmischen Reich....... dabei wir und unsre Nachkommen sie schützen und schirmen wollen etc.

XXVII.

Convention entre l'électeur palatin Frédéric I et l'abbé de Wissembourg; Spire, 29 janvier 1472[1].

Von Gots Gnaden Wir Reynhart zu Worms u. Wir Matthis zu Spier Bischoffe und Ich Johann Ernst Custos des Dumstiffts zu Worms etc. bekennen und thun kund œffentlich mit diesem Briefe, als Spenne und Irrungen etwe lang bitzher gewest sin zwischen dem durchluchtigen hochgebornen Fürsten und Herren Friedrichen Pfalzgraven by Ryne Hertzogen in Beyern des heyligen rœmschen Richs Erztruchsessen und Curfürsten unserm gnedigen lieben Herrn an eynem, und den würdigen und wolgebornen unsern lieben besundern Fründen und Herren Herrn Jacoben Apt und Herrn Anthissen Graven von Lynyngen Probst des Stiffts zu Wissenburg des andern Teyls, und von desselben Stiffts wegen haben wir mit Wissen und Willen der obgemelten beyder Parthien gütlich beredt und betheydungt, als nachfolgt. Nemelich und zum ersten das der obgenant unser gnedige Herre Pfalzgrave solich Irrunge zwischen sinen Gnaden und den obgenanten Apt Probst und dem Stifft Wissenburg und den Iren gewest sin und geschwebt haben, mit Gnaden hinlegen und abstellen und fürbass den benanten unsern Fründen und Herren

1 *Kremer.*

Apt und Probst keinen Indragck oder Verhinderniss thun solle. Indem wie sie denselben Stifft ordnen oder besetzen mit Willen Wissen und Gehelle unsers heyligen Vaters des Pabsts und unsers gnedigsten Herren des Rœmschen Keysers, und obe yemants wer der were widder solichen Willen unser beyder Heupter Pæbste und Keysers und der benanten Apts und Probsts Fürnemmunge sin wolt, das alsdann der obgenant unser gnediger Herre Pfalzgrave, dem oder denselben nit Hylff oder Bystant thun, oder durch die synen gescheen lassen. Und der genanten Apts und Probsts des benanten Stiffts Gülte und Rente wo die Inhafftunge durch sin Gnade oder die synen gescheen werent, daruff entschlagen und uss den Gebotten schaffen solle. Und obe yemants were, der des benanten Stiffts Güter mit Unrecht oder Gewalt inhette, dass unser obgenanter gnediger Herre der Pfalzgrave die widder der genanten Apts und Probsts erwonnen Recht nit schirme oder hanthabunge thu oder den synen gestatte.... Und des zu Urkunde haben wir Reynhart und wir Matthis Bischoffe..... unser jegelicher sin eygen Ingesigel gehenckt an diesen Brieffe, und wir Friedrich von Gots Gnaden Pfalzgrave by Ryne und wir Jacob Apt und Anthis Grave von Lynyngen Probst...... bekennen das solichs alles so in disem geschrieben stett mit unserm guten Wissen und Willen zugangen und gescheen ist, geredden und versprechen auch Wir Friedrich Pfalz-

grave by unsern fürstlichen Würden und Eren und Wir Jacob Apt und Anthis Probst........ solichs alles und yedes....... veste und stet zu halten und zu volleziehen............ des zu Urkunde haben Wir Friedrich Pfalzgrave zu forderst und wir Jacob Apt und Anthis Probst zu hynderst unsere Ingesigele thun hencken und gehenckt an diesen Brieff der geben ist zu Spier uff Mitwoch nach sant Paulus Bekerungetag als man zalt nach Christi unsers Herren Geburt tusend vierhundert sybentzig und zwey Jare.

XXVIII.

Louis, baron de Helmstædt, évêque de Spire, rétablit l'ordre et la discipline au couvent des religieuses Dominicaines de Wissembourg;
13 mars 1501[1].

Ludovicus Dei gratia episcopus Spirensis recognoscimus ac ad universorum, quorum interest, notitiam deducimus per præsentes, quod pro parte validi Jacobi de Fleckenstein armigeri nobis oblatæ petitionis series continebat, quod, quamquam *cœnobium sanctimonialium Merenbronnense ordinis prædicatorum in oppido Wyssemburg* nostræ Spirensis diœcesis situatum, antiquitus per suos progenitores fundatum, erectum, institutum et competenter dotatum fuerit, ibidemque priorissa et conventus cæteræque sorores ejusdem cœnobii pro tempore existentes aliquamdiu inibi altissimo debitum famulatum procurando regularem duxerint vitam, tamen successu temporis prædictæ priorissa et sorores conventuales, quo spiritu ductæ nescitur, præmissis non attentis, propriæ salutis immemores, nedum in scandalum religionis et ecclesiastici status earum, verum etiam totius parentelæ earumdem sororum scandalum et oblocutionem, ab hujusmodi regulari et laudabili continuata vita recesserint cupiantque dictum cœnobium in pristinum regularem reducere, seu potius reduci facere,

1 *Remling*, Urkundenbuch.

statum, quod tamen absque nostris licentia, permissione atque voluntate debite fieri non possit, nobisque propterea humiliter supplic..., quatenus ad hoc licentiam, permissionem et voluntatem nostras ordinarias impertire dignaremur. Nos itaque ad præmissa facienda tanto provocamur ardentius, quanto frequentius intenta mente recolimus fructus uberiores ex earum exemplari vita universis et singulis Christi fidelibus, earum vitam et disciplinam videntibus et considerantibus, provenire posse, pia supplicantis intentione commoti, ad assentiendum, quod petitur, studia nostra duximus convertenda. Idcirco, ut dictum cœnobium sanctimonialium tam in capite, quam in membris per hujusmodi cœnobii prælatos et alios, quorum interest, superiores in statum pristinum ac vitam meliorem ac religiosiorem reduci, debite reformari et alias juxta sanctorum patrum præscripta et instituta, dictique ordinis regulam et observantiam possit et valeat, nostras, quoad hoc et quantum in nobis est, licentiam, permissionem, assensum et pariter auctoritatem ordinariam impertimur speciales, nostris tamen atque successorum nostrorum juribus, privilegiis et præeminentiis quibusvis in omnibus et per omnia semper salvis. In quorum testimonium sigillum nostrum præsentibus est appensum.

Datum in castro nostro *Udenheim* anno Domini millesimo quingentesimo primo, decima tertia die mensis martii.

XXIX.

Erection de la chapelle de Rechtenbach en église paroissiale sous l'abbé Guillaume III, en 1505[1].

In nomine Domini, amen. Anno a nativitate ejusdem millesimo quingentesimo quinto, indictione octava, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri, domini *Julii*, divina providentia *papæ* secundi, anno secundo, die vero Jovis, quinta decima mensis maji, coram reverendo in Christo patre et domino *Wilhelmo*, abbate monasterii sanctorum Petri et Pauli Weissenburgensis Ordinis sancti Benedicti, diœcesis Spirensis, dominoque *Philippo Schenck*, plebano ecclesiæ sancti Johannis in Weissenburg, nec non domino *Joanne Schrytmil*, primissario altaris beatæ Mariæ virginis *capellæ in Rechtenbach*, filialis dictæ ecclesiæ sancti Joannis, inque mei notarii publici testiumque infra scriptorum ad hoc specialiter vocatorum et rogatorum præsentia, personaliter constitutus venerabilis et admodum discretus vir, dominus magister *Joannes Stolx*, scriptor provinciæ communitatis in Guttenberg et tanquam advocatus sive officialis dictæ villæ Rechtenbach, qui vice et nomine totius communitatis jam dictæ villæ allegavit, multa pericula animarum et corporum pluribus retroactis modernis temporibus evenisse ex eo, quod incolæ Rechtenbach pueros suos ad baptizandum

1 *Remling*, Urkundenbuch.

deferre haberent, notanter hyemis tempore per viam longam, valde lutosam et lubricam, ad ecclesiam sancti Joannis in Weissenburg, aliaque mala et negligentias sæpius evenisse, rogitans et petens dictæ communitatis nomine, quod praelibatus dominus Wilhelmus abbas suum benevolum adhibere vellet assensum et consensum una cum aliis interesse habentibus, ut ordinaria auctoritate praedicta filialis Rechtenbach separaretur ab ecclesia sancti Joannis in Weissenburg et primissaria in Rechtenbach erigeretur in *ecclesiam parochialem* ad praeveniendum et praecavendum praelibata incommoda. Quibus supradictus tunc dominus Wilhelmus abbas, tanquam pastor et patronus dictarum ecclesiarum sancti Joannis et Rechtenbach, ad praememorata suum benevolum dedit consensum et assensum, deinde supradictus dominus Philippus plebanus suum consensum adhibuit domino nostro ordinario et domino Wilhelmo abbati praedicto, quidquid illi boni ordinarent, facerent, separent sive erigant in laudem Dei omnipotentis et salutem animarum, hoc sibi summe placere; simili modo dominus Joannes Schrytmil primissarius in Rechtenbach respondit et consensum dedit, prout et quemadmodum jam dictus Plilippus Schenk plebanus, ut supra, in praesentia mea et testium infra scriptorum, dominus abbas ut pastor et collator dictusque plebanus et dominus Joannes, possessor vicariae, voluerunt et dederunt expressum con-

sensum in meliori forma, prout datur et dari debet secundum communem formam juris, de et super quibus omnibus et singulis plebanus, dominus et magister Joannes Stolx vice et nomine communitatis in Rechtenbach sibi a me notario publico infra scripto unum vel plura publicum seu publica tot, quot forent necessaria, confici atque tradi petiit instrumentum et instrumenta.

Acta fuerunt haec in stuba abbatiae supradicti monasterii, sub anno, indictione, pontificatus die et mense, quibus supra, praesentibus ibidem venerabilibus viris, dominis *Jodoco Schüner* et *Beato Dieterich*, canonicis ecclesiae collegiatae sancti Stephani Weissenburgensis, testibus ad praemissa vocatis specialiter atque rogatis. Et ego *Jacobus Lemberg*, clericus Spirensis diœcesis, publicus sacra imperiali auctoritate notarius, quia dictis allegationibus, petitionibus........... praestationibus omnibusque aliis et singulis, dum sic, ut praemittitur, fierent et agerentur, una cum praenominatis testibus praesens interfui eaque omnia ac singula sic fieri vidi et audivi, idcirco praesens publicum instrumentum manu alterius fideliter scriptum exinde confeci, subscripsi, publicavi et in hanc publicam formam redegi signoque et nomine meis solitis et consuetis in fidem et testimonium omnium et singulorum........... rogatus et requisitus consignavi.

XXX.

Bulle de Clément VII, par laquelle l'église abbatiale de Wissembourg est convertie en église séculière et collégiale, 1524[1].

Clemens episcopus, servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam.

Clementia disponente ejus, qui immobilis permanens sua providentia mirabili, suo ordine dat cuncta moveri, in apostolicae sedis cathedra, meritis licet imparibus, constituti ac commissi nobis eadem clementia desuper pastoralis officii debito, ad singulas ecclesias et monasteria dirigentes circumspectae considerationis intuitum, quandoque illorum statum in melius immutamus et alternamus prout temporum, locorum et personarum conditionibus diligenter pensatis, ad divini cultus augmentum ac pro ecclesiarum et monasteriorum salubriori statu, decore et venustate conspicimus in Domino salubriter expedire........ Sane pro parte venerabilis fratris nostri *Georgii*, episcopi Spirensis,........... *Ludovici*, comitis Palatini Rheni, Bavariae Ducis,.......... *Rudigeri*, abbatis monasterii Romanae ecclesiae immediate subjecti S.S. Petri et Pauli,...... necnon decani ecclesiae S. Stephani protomartyris oppidi Weissenburgensis,....... ac conventus monasterii et capituli ecclesiarum praedictarum nobis nuper exhibita petitio continebat, quod licet

1 *Gallia christiana*, 5e vol., 2e partie, page 534.

dictum monasterium, illiusque abbas pro tempore existens vassallos principes, comites, barones et militares de suis feudis investitos haberet, et idem abbas princeps Romani Imperii semper exstiterit, necnon privilegiis principum usus fuerit et utatur, ac de regalibus per Romanos Imperatores investiatur, ipsumque monasterium......., in quo nonnisi baronum ac comitum filii...... in monachos recipiebantur, multis et magnis reditibus annuis abundantissime ditatum exstiterit, tamen....... malitiis temporum.......... plurimis molestationibus et perturbationibus eidem monasterio...... illatis........... *(détails sur l'admission des moines de l'Observance de Bursfeld et sur les démêlés de l'abbé Henri avec le palatin Philippe l'Ingénu)*...... adeo quod proper lites hujusmodi pro manutentione et conservatione rerum...... ac jurium dicti monasterii quam plura bona, decimas........ partim hypothecare..., partim in perpetuum vendere et alienare coactus exstitit, ac....... plura....... monasterii bona, arces, villae et jurisdictiones per certos nobiles et potentes...... ablata et per incursus hostiles pro majori parte devastata fuerunt, quibus omnibus intestina oppidanorum....... bella ratione superioritatis....... et nonnullorum jurium, quorum abbas et conventus....... in possessione fuerant et in hodiernam diem esse deberent, accesserunt, quae a ducentis annis citra durarunt......, ex quibus omnibus sinistris eventibus monaste-

rium praedictum redactum est, ut reditus ejusdem ad sustentationem ipsius abbatis et monachorum........ ac supportationem onerum et solutionem jurium Romano Imperio exinde debitorum, ac pensionum annuarum quibus gravatum est, amodo non sufficiant, et nisi super his de opportuno et celeri remedio succurratur, de totali ipsius monasterii ruina et desolatione verisimiliter formidetur.......... *(Ici la bulle fait ressortir les avantages que l'abbaye retirerait de sa sécularisation ainsi que de l'annexion de plusieurs prieurés et autres congrégations, notamment de la collégiale de Saint-Etienne, dont on supprimerait la prévôté* (præpositura), *le décanat, les quatre canonicats avec autant de prébendes et les cinq vicairies perpétuelles)*........................
Nos igitur, nonnullorum praedecessorum nostrorum, qui etiam aliquorum monasteriorum status in ecclesias saeculares immutarunt, vestigiis inhaerentes, hujusmodi supplicationibus inclinati, ... in eodem monasterio dignitatem abbatialem..... in..... nuncupatis *Quatuor Turrium* et *S. Germani* ecclesiis extra...... oppidum sitis et dudum devastatis, nec non in....... prioratibus et membris aliis ab eo dependentibus et illi subjectis ordinem ipsum ac omnia et singula officia, ac capellaniam ad altare S. Michaëlis, nec non in dicta ecclesia S. Stephani præposituram et decanatum, nec non quatuor canonicatus et totidem præbendas, ac quinque vicarias perpe-

tuas........ tenore praesentium penitus supprimimus et extinguimus, ac ecclesiam monasterii ad laudem et gloriam omnipotentis Dei, ejusdem gloriosae genitricis Virginis Mariae, nec non.... beatorum Petri et Pauli apostolorum, ac Stephani totiusque curiae triumphantis, in saecularem et collegiatam ecclesiam cum sigillo et arca communibus, omnibus et singulis aliis insignibus, honoribus et praeeminentiis, quibus aliae collegiatae ecclesiae civitatis et dioecesis Spirensis... utuntur, potiuntur et gaudent, nec non in ea unam praeposituram, quae principalis, ac unum decanatum..... nec non unam custodiam........, nec non duodecim canonicatus et totidem praebendas pro duodecim canonicis, qui simul cum decano et custode praedictis capitulum ipsius ecclesiae constituant et faciant, et inter quos unus dictae ecclesiae S. Joannis, cujus collationem ad decanum et capitulum in utrisque mensibus pertinere decernimus, plebanus existat, nec non sexdecim vicarias seu capellanias perpetuas......... sine alicujus praejudicio erigimus et constituimus; nec non dictam ecclesiam S. Stephani cum omnibus illius bonis, juribus et pertinentiis eidem ecclesiae sic per praesentes erectae, ita quod liceat pro tempore existentibus praeposito, decano et custodi ac capitulo...... per se, vel alium seu alios corporalem possessionem ecclesiae S. Stephani ac illius bonorum..... praedictorum.... propria auctoritate libere apprehendere et perpe-

tuo retinere, illiusque fructus, reditus et proventus in suos et ecclesiarum earumdem usus et utilitatem convertere, dioecesani loci vel cujusvis alterius licentia super hoc minime requisita, eidem........ perpetuo unimus, annectimus et incorporamus . . . .

. . . .

Quocirca cupientes ut praesentium litterarum votivus succedat effectus, venerabili fratri nostro episcopo Casertan. ac dilectis filiis praeposito ecclesiae S. Pauli Wormaciensis et officiali Spirensis per apostolica scripta mandamus...... faciant auctoritate nostra praesentes litteras et in eis contenta......... observari ac singulos quos eaedem praesentes concernunt illis pacifice gaudere, non permittentes eos contra molestari, ac Rudigerum praepositum nuper abbatem recepto prius ab eo nostro et Romanae ecclesiae nomine fidelitatis debitae solito juramento juxta formam, quam sub bulla nostra mittimus introclusam in praepositurae, ac singulos alios.... in decanatus, custodiae, canonicatuum et praebendarum et vicariarum eis respective collatorum, juriumque et pertinentiarum omnium praedictorum corporalem possessionem respective inducant auctoritate nostra...... facientes *Rudigerum* ad *praeposituram, Leonardum de Wilstein, Joannem Angeli*, nec non *Joannem Bingel, Jacobum Plack, Jacobum Hirt, Wilhelmum Giessen, Beatum Dietrich, Henricum Osterwick, Joannem Schritman,*

Laurentium Dalen, Jodocum Fischer et *Philippum Hatten* ad *praebendas* hujusmodi in dicta erecta ecclesia in *canonicos* recipi et fratres, stallo eis in choro et loco in capitulo ipsius erectae ecclesiae cum dicti juris plenitudine assignatis, nec non *Rudigerum* ad *praeposituram, Leonardum de Wilstein* ad *decanatum, Joannem Angeli* ad *custodiam,* et reliquos quibus *vicarias* praedictas contulimus, ad illas, ut est moris, admitti, ipsique *Rudigero* nuper abbati de *praepositurae* et *Leonardo de Wilstein* de *decanatus* ac *Joanni Angeli* de *custodiae,* et eisdem *Leonardo de Wilstein* et *Joanni Angeli* et aliis quibus canonicatus et praebendas ac vicarias hujusmodi contulimus, de illorum fructibus, reditibus, proventibus, juribus et obventionibus universis integre responderi . . . .
. . . .
Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostrae suppressionis, extinctionis, decreti, erectionis, institutionis, unionis, annexionis.......... infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare praesumpserit, indignationem omnipotentis Dei ac beatorum apostolorum Petri et Pauli se noverit incursurum.

Datum Romae apud sanctum Petrum anno incarnationis dominicae millesimo quingentesimo vicesimo quarto, septimo kalend. Maii, pontificatus nostri anno primo.

XXXI.

Lettre de l'électeur palatin Frédéric II au pape concernant l'incorporation de la prévôté de Wissembourg à l'évêché de Spire. Heidelberg, 5 janvier 1546[1].

Post sanctitatis vestrae pedum oscula et humillimam mei commendationem. Domine clementissime! Exposuit nuper nobis reverendus in Christo amicus noster, dilectus dominus, Philippus episcopus Spirensis, quemadmodum venerabilis dominus Michael Gillis, praepositus in Neuhusen extra muros civitatis Wormatiensis, ut ordinatus coadjutor quondam venerabilis domini Rudigeri, praepositi in ecclesia Weissenburgensi, Spirensis diœcesis, eidem Rudigero, superioribus mensibus in Domino defuncto, in praepositura ex dispensatione et auctoritate sanctitatis vestrae, necnon consensu dominorum decani et capituli collegiatae ecclesiae Weissenburgensis successurus, ad cedendum et transferendum jus suum, quod haberet ad et in dictam praeposituram in Weissenburg, eidem domino Philippo, episcopo Spirensi, se paratum et benevolum exhiberet simulque decanum et capitulum praefatos ad cedendum et transferendum in perpetuum jus eligendi praepositum tempore vacantis praepositurae praenominatae in dominos

1 *Remling*, Urkundenbuch.

decanum et capitulum cathedralis ecclesiae Spirensis, ita, quod praedicta praepositura episcopatui Spirensi perpetue per sanctitatem vestram annecteretur, ut futuris temporibus per decanum et capitulum dictae ecclesiae cathedralis Spirensis electus episcopus etiam sit praepositus ecclesiae Weissenburgensis, pronos et paratos esse, quo utraque ecclesia per hoc omnibus futuris et maxime nostris periculosis temporibus per episcopum Spirensem, pro tempore existentem, tam in spiritualibus quam in temporalibus et earumdem personae inibi Deo altissimo in obsequio quotidiano secundum voti sui expositum famulantes magis in tuta et tranquilla vita ad laudem omnipotentis Dei servire valerent. Qui laudabilis tractatus tamen sine sanctitatis vestrae gratioso consensu, auctoritate, dispensatione et confirmatione suum effectum sortiri nequeat. Quocirca has nostras promotoriales literas, praedictis a sanctitate vestra facilius consequendis, a nobis flagitavit. Proinde quum nos intentionem et propositum praedictorum, ad honorem Dei et personarum ecclesiasticarum Deo in praefatis ecclesiis famulantium, stabiliendo statu tendere non dubitamus et justa petentibus assensus non sit denegandus, sanctitatem vestram humiliter et enixe precamur, ut praedictos dominos in eorum laudabili proposito et aequa petitione assensum, consensum, auctoritatem, dispensationem et confirmationem laudabiliter praes-

tare dignaretur et ita gratiose se in his exhibeat, ut præfatus episcopus Spirensis hisce nostris literis apud sanctitatem vestram se adjutum sentire queat, quod de sanctitate vestra, ut filius obediens, promereri studebimus et illi et deo optimo maximo prosperitatem optamus.

Datum Heidelbergæ quinta die januarii anno millesimo quingentesimo quadragesimo sexto.

XXXII.

Bulle de Paul III, par laquelle la prévôté de Wissembourg est annexée à l'évêché de Spire; février 1546[1].

Paulus episcopus servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam.

Exigit a nobis apostolicæ servitutis officium, ut circa singularum ecclesiarum statum salubriter dirigendum operosis studiis intendentes, dignitates in iis institutas a quibuslibet oppressionibus et desolationibus, quantum cum Deo possumus, efficaciter sublevemus ac cathedralium ecclesiarum præsulibus, qui in præmissis operam suam præstare non desinunt, de subventionis auxilio succurramus, aliasque desuper disponamus, prout locorum et temporum qualitate pensata in Domino conspicimus salubriter expedire................
Cum itaque... praepositura ecclesiae sanctorum apostolorum Petri et Pauli ac protomartyris Stephani oppidi Weissenburgensis, Spirensis diœceseos, quae inibi dignitas principalis existit, et quam quondam Rudigerus ipsius ecclesiae praepositus, dum viveret, obtinebat, per obitum ipsius Rudigeri.......... vacaverit et vacet ad praesens, ...
sicut exhibita nobis nuper pro parte venerabilis fratris nostri Philippi moderni episcopi Spirensis, et dilectorum filiorum decani et capituli ip-

1 *Alsatia diplom.*, 2e vol., p. 464.

sius ecclesiae petitio continebat, si dicta praepositura quae *(mention des pertes essuyées par la prévôté)*...... adeo ut....... a se ipsa se reparandi aut ab ulterioribus expilationibus et devastationibus defendendi, seu in pristinum statum et libertatem restituendi nulla spes offeratur, cum mensa episcopali Spirensi perpetuo uniretur, annecteretur et incorporaretur, ex hoc profecto tam dictus Philippus.., qui praeposituram prædictam jam ex potestate.. laicorum.. industria, studio et labore, ac non sine magno dispendio... eripuit et liberavit, quam pro tempore existens episcopus Spirensis, ipsius praepositurae peculiarem curam susciperet et gereret, ac auctoritate et potentia suis eamdem praeposituram in pristinum statum restitueret, aut saltem ulterioribus illius expilationibus, vastationibus et ruinis occurreret, prout dictus Philippus modernus episcopus jam quodam modo occurrere et eam restituere incepit, ipseque Philippus . . . .
qui supra decem millia florenorum Rhen. diversis personis annis singulis solvit, aliaque ingentia onera seu potius damna in dies sustinet, aliquod subventionis auxilium susciperet, pro parte eorumdem Philippi........ ac decani et capituli, asserentium fructus, reditus et proventus dictae praepositurae, et illi forsan annexorum quadringentorum ducatorum auri de camera secundum communem æstimationem, valorem annuum non excedere, nobis fuit humiliter supplicatum ut

praeposituram praedictam cum eadem mensa perpetuo unire, annectere et incorporare, aliasque in praemissis opportune providere de benignitate apostolica dignaremur . . . .
(*Mention des négociations avec le coadjuteur Michel Gillis*).

Nos igitur cessionem hujusmodi duximus admittendam, eumdem Philippum episcopum a quibusvis excommunicationis, suspensionis...... aliisque ecclesiasticis sententiis........... quavis occasione vel causa latis, si quibus quomodolibet innodatus existit......... absolventes et absolutum fore censentes, necnon fructuum, redituum et proventuum dictae mensae verum annuum valorem ac uniones illi hactenus factas praesentibus pro expressis habentes, hujusmodi supplicationibus inclinati, praeposituram praedictam etc. cum annexis hujusmodi ac omnibus juribus et pertinentiis suis in simul cum eadem mensa, ita quod dictus Philippus modernus et pro tempore existens episcopus Spirensis de cetero praepositus ipsius ecclesiae, et illius ratione princeps Romani imperii, prout praepositi ipsius ecclesiae ab antiquo esse consueverunt, existat, liceatque sibi per se vel alium seu alios corporalem possessionem praeposituræ et annexorum, juriumque et pertinentiarum......... propria auctoritate libere apprehendere et perpetuo retinere......., cujusvis licentia desuper minime requisita, dicta auctoritate apostolica tenore praesentium perpetuo uni-

mus, annectimus et incorporamus, non obstantibus etc. Volumus autem, quod propter unionem...... hujusmodi dicta praepositura debitis non fraudetur obsequiis, et animarum cura in ea ...... nullatenus negligatur, sed ejus congrue supportentur onera consueta, quodque dicta ecclesia propter hujusmodi unionem in divinis detrimentum non patiatur, nec divinus cultus in ea minuatur . . . .
Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostrae absolutionis, unionis, annexionis...... infringere vel ei ausu temerario contraire; si quis autem hoc attentare praesumpserit, indignationem omnipotentis Dei ac beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Malliani Porticens. dioeceseos anni incarnationis Domini MDXLVI quinto idus februarii pontificatus nostri anno XII.

XXXIII.

Philippe II, évêque de Spire, prête serment en qualité de prévôt du Chapitre de Wissembourg; 3 Avril 1546[1].

Nos Dei gratia Philippus episcopus Spirensis et præpositus Weissenburgensis, nostræ Spirensis diœcesis, juramus ad hæc sancta Dei evangelia manu nostra dextera corporaliter tacta: I. Quod nunc et in antea fidelis esse volumus capitulo, personis ecclesiæ et præposituræ nostræ Weissenburgensis, et quod jura, privilegia, libertates dictæ ecclesiae ac praeposituræ nostrae, consuetudines quoque, statuta, item scripta et non scripta, quatenus nos concernunt, observabimus literisque, sigillo capituli nostri sigillatis, fidem adhibebimus. II. Item, quod nullum canonicum vel vicarium per decanum et capitulum a fructibus suspensum restituere volumus, nisi causam, prout de jure, coram nobis aut officiali nostro pro tempore se terminaturum inprimis caveat. III. Item, quod decanum et capitulum ac singulares personas in eorum juribus et privilegiis manutenere et defendere et contra quoscunque dicta jura et privilegia infringentes vel supradictas personas molestantes pro posse auxilium praestare volumus. IV. Item, quod non volumus decanum vel aliquem ex canonicis, nisi in criminalibus vel arduis criminibus notoriis, in

1 *Remling*, Urkundenbuch.

quibus deprehensos jura ultimo supplicio plectendos disponunt, utpote propter homicidium.... carceribus mancipare vel alias punire, nisi antea coram officiali nostro vel coram nobis, prout de jure et juris ordine servato convictus fuerit, neque in vicarios aliquam coërcitionem, neque jurisdictionem exercere in iis, quae chorum et cultum divinum ac chori disciplinam concernunt, nisi decanus in correctione vicariorum requisitus ante per nos negligens reperietur. V. Item, quod volumus observare ordinationem, ratione collationum, canonicatuum et vicariarum et aliorum beneficiorum factam, neque volumus decanum et capitulum aut alios quoscunque in ordinatione hujusmodi comprehensos in eisdem collationibus impedire. VI. Item, quod in causis, coram nobis vel officiali nostro pendentibus, nolumus esse acceptor personarum, sed unicuique jus et justitiam absque partialitate administrare et administrari facere, neque sententias, ab officialibus nostris pro tempore latas, retractare vel infringere, sed easdem, postquam in rem transierunt judicatam, manutenere et debite executioni demandare. VII. Item, quod volumus acceptare unum officialem ex capitulo, dummodo in eodem habeatur ad haec idoneus et qualificatus, in eventum autem, quod ex capitulo non possit huic officio provideri, virum doctum et bonae famae praeficiemus. VIII. Item, quod non volumus decanum, canonicos et singulares personas

ecclesiae nostrae in condendis testamentis, quatenus legitime et prout de jure ab eisdem condantur, impedire, sed testamenta eorumdem manutenere........ Si autem unum ex praedictis intestatum decedere contigerit, volumus stare juri communi. XI. Item, quod non volumus permittere, quod decanus, canonici vel vicarii ad judicium aliquod saeculare vocentur vel trahantur, sed pro posse vocantibus resistemus. X. Item, quod volumus consistorium in oppido Weissenburgensi vel civitate Spirensi facere observari, et nullum ex prædictis coram nobis vel officiali nostro extra dictum oppidum evocare, pestis vel belli temporibus exceptis........ XI. Item, quod concordias inter nos et oppidum Weissenburgense erectas observare volumus, et quatenus clerum nostrum concernunt vel eidem clero a senatu et civibus observentur, pro posse et nosse cooperari et efficere. XII. Item, quod nulla bona ecclesiastica immobilia et pretiosa mobilia absque expresso consensu decani et capituli alienare, permutare, donare vel vendere volumus, neque reemptiones aliquas recipere sine scitu et consensu capituli et pecunias reemptas penes decanum et capitulum deponere, quousque alius census comparari possit, neque feuda, ad ecclesiam reversa, alteri conferre, seu de feudis reversis quemcunque alium investire, sed in hoc concordiam Spirensem observare, neque alicujus feudi naturam immutare. XIII. Item, quod nolumus

alicui committere regimen et custodiam alicujus arcis, castri, munitionis, villarum ecclesiae vel præpositurae, seu aliquem officialem alicui arci, castro, munitioni aut villis praeficere, nisi noto, fideli, integro, bonae famae et reputationis viro, qui nobis juramentum fidelitatis praestet. Ex quibus superior noster praefectus in Lauterburg ante suum ingressum juramentum capitulo nostro Weissenburgensis ecclesiae quoque praestabit, in hunc modum qui sequitur: . . . . .

. . . .

XIV. Item, quod nolumus praepositurам Weissenburgensem in cujuscunque favorem et manus in vel extra Romanam curiam resignare, permutare vel dimittere, vel per nos vel per alium quodcunque compromissum, vel quascunque obligationes de resignando, permutando vel dimittendo inire, praeter expressum scitum, voluntatem et consensum capituli. XV. Item, quod volumus esse contenti, quoad impositionem charitativi subsidii et contributionis, quatenus clerum nobis subjectum concernit, juxta ordinationem et concordiam Spirensem desuper edictam et huic ordinationi stare. XVI. Item, quod imprimis de omnibus et singulis reditibus, obventionibus, censibus et emolumentis, de et ex dicta praepositura cedentibus et collectis, singulis annis pensiones, census, juxta continentiam literarum........... stipendia quoque et salaria officialibus et familiaribus in terminis, statutis et conventis per nos vel procura-

torem nostrum volumus satisfieri, ne capitulum vel ecclesia de non solucione damnum, bella, excommunicationem....... vel alia gravamina incurrat et pro securitate cautionem in scriptis sub sigillo nostro et literas indemnitatis dare. Et si per procuratorem ad hoc proprium et unicum deputaverimus, quem alias scriptorem provinciae vel redituarium appellamus, is capitulo singulare juramentum et ejusdem juramenti literas sub sigillo suo praestare tenebitur. XVII. Item, quod officio sculteti in oppido Weissenburgensi virum bonum, honestum, prudentem, bonae famae et opinionis praeficere volumus. XVIII. Item, quod non volumus cum aliquo principe, civitate sive potestate ecclesiastica vel saeculari aliquam confœderationem, ligam vel unionem inire, acceptare seu obligare, absque scitu et voluntate dicti capituli. XIX. Item, quod non volumus alicui aliquod stipendium vel salarium ad vitam ipsius, etiam sub titulo feudi et tanquam vassallo, absque permissione et licentia capituli sub literis et sigillo constituere vel assignare. XX. Item, quod non volumus praefectum et principalem officialem nostrum in Lauterburg assumere vel constituere, nisi antea capitulo solemne praestiterit juramentum vel sub literis sigillo suo sigillatis se obligaverit, quod tempore, quo dictum suum officium dimiserit vel ex licentia praepositi vel aliter, non velit, neque debeat castrum, arcem vel munitionem, cui ipse praefuit, neque præposito neque

alicui ex ejus officialibus assignare, quousque alius officialis, qui in locum cedentis suffectus est, capitulo literas obligatorias sub sigillo suo una cum juramento, prout infra describitur, praestiterit.............

XXI. Item, quod non volumus aliquem officialem, praefectum vel scultetum constituere, nisi praestet inprimis fidem et deinde ad sanctos juret, quod omnem clerum ecclesiæ nostræ Weissenburgensis ac reliquos nobis subjectos, tam ecclesiasticos quam sæculares, in officio et terminis sibi creditis eorumdemque bona, reditus et census tueri, defendere..... velit. XXII. Item, quod omnes officiales, per praepositum acceptandi, fidem dare et jurare teneantur, quod in eventum, quo praepositus pro tempore, vel sui successores absque scitu, voluntate et consensu decani et capituli arces, castra... census, reditus... impignorare.... alienare, transferre vel coadjutorem deputare et designare attentaret, id quod tamen praepositus nullo pacto facere debebit, ex tunc non teneatur in hoc praeposito obedire, sed mox capitulo id significare et capitulo arces, castra... reservare, non autem praeposito, tam diu et quousque praepositus et capitulum ad bonam concordiam deveniant.... XXIII. Item, quod volumus jurisdictionem, jura, privilegia, libertates, consuetudines, regalia.... saepe nominatae præposituræ pro virili manutenere et defendere, neque permittere, quod aliquis, cujuscunque sta-

tus, gradus, ordinis aut conditionis existat, aliquam turbationem vel molestationem in praemissis ecclesiae inferat. XXIV. Item, quod non volumus decanum et capitulum in tractatibus capitularibus impedire, neque nos de eisdem intromittere, nisi negotia communia et praepositurae, capituli et ecclesiae tractarent et computationes capituli fierent, ex tunc praepositus ad praemissa per decanum et capitulum vocari debet, ut, si velit, per se vel officialem specialem interesse valeat. XXV. Item, quod volumus tempore, quo officiales annuatim computum reddere solent decano et capitulo, literis diem computationis antea saltem per octo dies intimare et significare, ut duos canonicos ex capitulo, ut intersint computationi, deputare et destinare possint, quos etiam ad computationem hujusmodi admittemus. XXVI. Item, quod volumus eleemosynam in ordinatione et concordia Spirensi et utrinque acceptata expressam et specificatam singulis annis in oppido Weissenburgensi et alias juxta tenorem institutionis dictae eleemosynae distribui et erogari curare et efficere. XXVII. Item volumus, quod, si nos praepositum ex causis ab diœcesi nostra Spirensi ultra duos vel tres menses abesse contigerit, quod constituemus duos ex canonicis capitularibus una cum aliis saecularibus officialibus...... qui medio tempore negotia praepositurae in spiritualibus et temporalibus, ac si nos essemus praesentes, et quae ipsimet facere possemus, agere et expedire habebunt.....

XXVIII. Item, quod ordinationem et concordiam in Udenheim inter nos et capitulum factam, erectam et utrinque acceptatam, de anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo quinto, in omnibus punctis et articulis, in omnibus et per omnia praesertim de feudis, prout supra dictum est et latius in concordia Spirensi de illis continetur, tum etiam praefatam concordiam Spirensem in omnibus punctis et articulis non consummatis, abrogatis vel alteratis, dolo et fraude in praemissis secluso, observare volumus. XXIX. Item quod instrumentum admissionis et possessionis, necnon literas praesentis juramenti sub sigillo nostro proprio infra mensem proximum dominis decano et capitulo praedictis praesentabimus. XXX. Item, quod contra praedicta omnia et singula nullam dispensationem per nos vel alium impetrabimus, nec impetrari faciemus, directe vel indirecte, nec impetratis, nec motu proprio concessis contra praemissa uti volumus, sed omnia et singula praemissa fideliter servabimus, dolo et fraude seclusis. Sic nos Deus adjuvet et conditores sanctorum evangeliorum Dei.

Actum Weissenburg die sabbati post dominicam *Oculi*, qui erat tertius mensis aprilis, anno a Christo nato millesimo quingentesimo quadragesimo sexto.

XXXIV.

Incorporation du couvent de Walbourg à la prévôté de Wissembourg par le pape Paul III; Rome, 14 mai 1546[1].

Paulus episcopus, servus servorum Dei. Ad perpetuam rei memoriam.

Ex incumbenti nobis apostolicae sollicitudinis studio ad ea libenter intendimus, per quae singulorum monasteriorum et locorum regularium desolationis opprobrio subjacentium indemnitati occurratur, ut divinorum officiorum in eis celebrationi consulatur illaque per nostrae providentiae studium utilium personarum fulta praesidiis, de caetero a noxiis praeserventur ac salubribus, quantum fieri potest, proficiant incrementis. Sane pro parte venerabilis fratris nostri Philippi, episcopi Spirensis, nobis nuper exhibita petitio continebat, quod alias, cum monasterium sanctae Walpurgis in sacra silva, ordinis sancti Benedicti, Argentinensis diœcesis.......... penitus desolatum remansisset, nec in eo amplius abbas aut alii monachi essent, carissimus in Christo filius noster Carolus, Romanorum imperator semper augustus...... et tunc in humanis agens bonae memoriae Ludovicus comes palatinus, princeps et elector imperii...... volentes desolationi monasterii hujusmodi eo, quo possent, meliori modo occurrere et considerantes posses-

1 *Remling*, Urkundenbuch.

siones et agros ejusdem monasterii possessionibus et agris praepositurae ecclesiae sanctorum Petri et Pauli apostolorum ac Stephani protomartyris oppidi Weissenburgensis..... conterminos et conjunctos seu cohaerentes existere et propterea neminem alium commodius, quam praepositum ipsius ecclesiae ejusdem monasterii curam suscipere et gerere posse, sub spe, quod nos monasterium hujusmodi eidem praepositurae auctoritate apostolica unire deberemus, quantum in eis fuerit, statuerunt et ordinaverunt, quod quondam Rudigerus, tunc in humanis agens et ipsius ecclesiae praepositus curam et administrationem ejusdem monasterii suscipere et gerere et loco monachorum ejusdem monasterii tunc absentium tres presbyteros saeculares, ad divinum cultum in eodem monasterio retinendum, constituere deberet, ipse praepositus possessione seu quasi regiminis et administrationis monasterii hujusmodi, quamvis de facto apprehensa, abinde citra, quamdiu in humanis egit, ipsius monasterii curam gessit etiam de facto. Cum autem, sicut eadem petitio subjungebat, licet praefatus Rudigerus praepositus, sicut Domino placuit, ex medio sublatus fuerit, nihilominus dicta praepositura adhuc in possessione seu quasi regiminis et administrationis ejusdem monasterii et ejus bonorum existat et nos nuper ex diversis tunc expressis causis praeposituram praedictam.... cum mensa episcopali Spirensi....... perpetuo unive-

rimus, annexuerimus et incorporaverimus, si monasterium praedictum adhuc conventu caret, et de quo, quod in pristinum statum a se ipso restituatur, nulla spes verisimiliter concipi potest, eidem praepositurae........ perpetuo uniretur, annecteretur et incorporaretur................

Nos igitur...... hujusmodi supplicationibus inclinati, monasterium praedictum cum annexis... ac omnibus juribus et pertinentiis suis eidem praepositurae ita, quod liceat praefato Philippo moderno et pro tempore existenti episcopo Spirensi, per se vel alium seu alios, corporalem possessionem seu quasi regiminis et administrationis ac bonorum monasterii et annexorum juriumque et pertinentiarum praedictorum propria auctoritate libere apprehendere et perpetuo retinere ac fructus, reditus et proventus hujusmodi in suos et mensae ac praepositurae et monasterii praedictorum usus et utilitatem convertere, diœcesani loci vel cujusvis alterius licentia super hoc minime requisita, dicta auctoritate apostolica tenore praesentium perpetuo unimus, annectimus et incorporamus......... Volumus autem, quod propter unionem...... praedictam monasterium ipsum in spiritualibus non laedatur et in temporalibus detrimenta non sustineat, sed illius congrue supportentur onera antedicta. Et insuper ex nunc irritum decernimus et inane, si secus super his a quoque quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contigerit attemptari........... Si

quis autem hoc attemptare praesumpserit, indignationem omnipotentis Dei ac beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum.

Datum Romae apud sanctum Marcum anno incarnationis dominicae millesimo quingentesimo quadragesimo sexto, pridie idus maji, pontificatus nostri anno duodecimo.

XXXV.

L'empereur Charles V confirme l'incorporation de la prévôté de Wissembourg à l'évêché de Spire; Ratisbonne, 2 juillet 1546[1].

Wir Carl der fünfft von Gots gnaden Rœmischer Keiser etc.

Bekennen œffentlich mit diesem brief und thun kundt allermeniglich, wiewol wir aus angeborner güte und keiserlichen miltigkeit allzeit geneigt seien, allen unsern und des reichs underthanen und getreuen gnadt und gütigkeit mitzutheilen und sy bei fridt und gemach zu erhalten, so sein wir doch gegen denen, die uns und dem heiligen reich, als die nechsten glieder die bürde und sorgveltigkeit desselben mit steten treuen dinsten helffen tragen, billig mer bewegt, ir nutz und bestes zu betrachten und zu fürdern und sie bey iren gnaden, freiheiten zu hanndthaben und behalten. Wann nun der erwürdige Philipps, bischof zu Speier, unser fürst, rhat etc. in aigner person vor uns erschienen und uns demütiglich ersucht und gebetten hat, das wir ime als probst des stiffts Weissenburg im Elsas, zu welchem stifft er jüngstlich zuvor nach tedtlichem abgang weilandt Rudigers, probsts daselbst, ordentlicher weiss komen were, alle seine und seines jetz gemelten stiffts Weissenburg regalien........ lehen, lehenschafft, lehenman, manschafft, hoch und

1 *Remling*, Urkundenbuch.

alle anndere gericht, strassen....... mit allen.... iren eren, würden, rechten, renten, nutzen und zugehœrungen, die von uns und dem heiligen reich zu lehen rüren........ zu verleihen und damit zu belehnen, auch ime und demselben seinem stifft Weissenburg alle.......... ire gnaden, rechte, zehenden, brief, privilegia,.... die inen von unsern vorfaren am reich, Rœmischen Kaisern und Künigen lœblicher gedechtnus, auch uns und andern fürsten und herren, fromen, andechtigen christenmenschen gegeben sein....... als Rœmischer Kaiser zu bestetigen und erneuern gnediglich geruhten, wie wir auch damals ime bischof Philipsen solches alles, wie obsteet, gnediglich verliehen, bestetigt und erneuert haben.... *(mention du diplome accordé à l'évêque le* 29 *mars* 1546*)* und uns jetzo derselb unser fürst und rathe, bischof Philips, durch seynne gesanten weiters fürbringen lassen, das solche probstey und stifft Weissenburg durch die pabstlich heiligkeit mit allen iren oberkeiten, herligkeiten und gerechtigkeiten, regalien..... seinem stifft Speier und desselben bischœflichen tisch gnediglich unirt, annectirt und incorporirt, also das nun fürohin zu ewigen zeiten von einem dhomkapitel zu Speier ain erwelter bischof zu Speier, auch probst zu Weissenburg sein und pleiben, auch ain jeder nachkommender bischof am stifft Speier sich gemelter probstey Weissenburg besitz mit allen iren rechten und zugehœrden.......... fug

und macht haben soll, alles nach inhalt der pabstlichen bullen darüber verfertigt und uns in original fürpracht und uns darauf demütiglich bitten lassen, das wir solche der probstey Weissenburg union, annexion..... von pabstlicher heiligkeit ime bischof Philipsen, seinen nachkommen und dem stifft Speier...... beschehen, ine allem irem begrif und inhalt, als Rœmischer Kaiser zu bewilligen...... und zu confirmiren gnediglich geruhten. Des haben wir angesehen und betracht, des obgemelten unsers fürsten und rhats, bischof Philipsen.......... demütig, zimliche bitt und insonderheit den lœblichen Gotsdinnst, so in desselben stifften statlich und embsiglich verhalten und volpracht wurt, auch die getreuwen dinst... so sein vordern und er unsern vorfaren, uns und dem heiligen reiche gethan...... und darum...... als Rœmischer Kaiser solche union, annexion.... mit allen iren hohen und niedern obrigkeiten, gerichten, gefellen........ nichts ausgenommen, gnediglich bewilligt, bewilligen und confirmiren........ Und meinen, setzen und wollen, das hinfüro gemelter bischof Philips und nach ime zu ewigen zeiten ein jeder erwelter bischof zu Speier, auch ain probst des stiffts Weissenburg, unser und des heiligen reichs fürst, wie von alter her sein und gehalten werden, desselben titels, namen, wapen..... besitze . . . . . .

. . . .

Und gebieten darauf allen und jeglichen chur-

fürsten, fürsten, geistlichen und weltlichen prelaten, graven...... das sie den vorgenannten unsern fürsten und rhat, bischof Philipsen..... und sein stifft und nachkommen...... nit irren, noch hindern..... sondern sie dabey getreuwlich handthaben und schirmen........ unser und des reichs schwere ungnad und straf..... zu vermeiden. Mit urkundt diss briefs, besiegelt mit unserm kaiserlichen anhangendem insiegel.

Geben in unser und des reichs statt Regensburg am andern Tag des monats Julii nach Christi unsers lieben herrn gepurdt fünffzehen hundert und im sechs und viertzigsten, unsers Kaiserthumbs im sechs und zwantzigsten und unserer reiche im ein und dreissigsten jare.

Carolus.

Détails sur certains revenus de la prévôté au milieu du seizième siècle, d'après M. Remling.

Die saemmtlichen ordentlichen Gefaelle der Probstei betrugen 1500 Gulden, 15 Schillinge und 3 Pfenninge. Naemlich: der Weinzehente zu Weissenburg und Bergzabern 437 fl. 30 Kr.; die Besserung zu st. Remig 200 fl.; die Besserung des Oberamtes 300 fl.; die Beth zu Steinfeld 83 fl. 12 Sch. und 6 Pf.; der Weinzehente daselbst 25 fl.; der Knoblauchzehente daselbst 87 fl. 15 Sch. 6 Pf.; das Hofgut zu Steinfeld 63 fl.;

dasselbe zu Schweighofen 56 fl.; der Kappelhof 35 fl.; der Feldzehente zu Steinfeld 67 fl.; zu Altenstadt, Bobenthal und Schlettenbach mit der Pfalz 66 fl..

Die zufaelligen Ertraegnisse waren: die Hælfte der Schatzung, Frevel und Abtraege im Amte Altenstadt; Schatzung, Frevel und Abtraege zu Steinfeld; Nutzungen und Einungen der Waelder; Leibzins der eigenen Leute; Zoll von 30 Fudern Wein; 12 Morgen Weinberge zu Steinfeld am Kirchberge, für 12 Zuber Wein, Bodenzins und 480 fl. verkauft.

XXXVI.

Extraits d'arrêts du Conseil souverain d'Alsace.

La Régence de Spire ayant «*par attentat à la juridiction du Conseil souverain*» enjoint, le 24 mai 1723, au bailli d'Altenstadt et de Saint-Remy, de faire comparaître, conformément à une assignation antérieure, les nommés Jaeger, prévôt, et François Rœsch, sous peine de cent écus d'amende, et au greffier Rauch, sous celle de la perte de son office,

le Conseil, par arrêt du 2 juin 1723, déclare nuls le mandement et l'assignation dont est question, fait défense aux assignés de comparaître devant la Régence, sous peine de désobéissance envers le bailli et de quinze cents livres d'amende.

Des officiers de la Régence épiscopale de Bruchsal ayant apposé les scellés dans une maison de Landau, appartenant à l'évêque de Spire, à l'occasion du décès de Dolhoffen, bailli de Madenbourg et de Dahn,

le Conseil, par arrêt du 23 août 1730, déclare nulle l'apposition des scellés, ordonne qu'ils seront brisés et arrachés, et défend à la Régence de Bruchsal de faire aucun acte de juridiction dans le Ressort.

Par arrêt du Conseil, en date du 24 août 1737, le duc de Châtillon, préfet de Haguenau, est maintenu dans tous les droits et prérogatives de la charge de Landvogt, nommément dans le droit de présider par lui-même ou par son lieutenant les élections et renouvellements du Magistrat de la ville de Wissembourg; la nomination du citoyen Mülberger à une place de bourgmestre vacante est annulée; l'élection des bourgmestres et des conseillers se fera à la pluralité des voix, à l'heure accoutumée et dans la forme requise.

Sur une requête du Staffelgericht, constatant que le Vogt et le greffier du bailliage de Cléebourg, non contents d'instrumenter dans la ville, où ils n'ont aucune juridiction, se permettent de passer et d'expédier leurs actes et contrats sur papier timbré aux armes de Deux-Ponts,

le Conseil, par arrêt du 8 juillet 1745, leur fait défense et inhibition expresse de passer aucun acte ni contrat à Wissembourg.

Le Conseil, par arrêt du 25 mai 1749, déclare abusifs certains décrets et sentences du Conseil ecclésiastique de Spire, et enjoint à l'official de cet évêché de se conformer aux ordonnances du royaume, dans la partie du diocèse relevant de la souveraineté du roi.

Sur une requête du Staffelgericht, exposant qu'il a incontestablement juridiction sur les sujets du roi domiciliés dans le Mundat, que néanmoins le sergent royal Marx, chargé pour la veuve d'Adolphe Hermann de Wissembourg de l'exécution d'une sentence contre Jacques Orth, habitant de Rott, en a été empêché par un nommé Siegel, officier de la Régence de Deux-Ponts, résidant à Cléebourg,

le Conseil, par arrêt du 8 février 1752, fait défense à Siegel et au prévôt de Rott d'entraver l'exécution de la sentence, et les condamne solidairement aux frais, coût et sceau de l'arrêt.

Sur la requête du comte de Helmstætt, mestre-de-camp du régiment de Bourgogne etc., exposant qu'il possède un moulin à Queichheim près Landau, avec un bien dit *Burglehen* situé à Ingenheim, l'un et l'autre dans la souveraineté du roi, comme faisant partie de la basse Alsace, que la chambre aulique de l'évêché de Spire à Bruchsal, par jugement du 18 juillet 1755, l'a assigné à comparaître par-devant la dite chambre pour voir déclarer la commise encourue, faute par lui et ses aïeux d'avoir repris le dit fief et prêté foi et hommage à l'évêque de Spire,

le Conseil, par arrêt du 21 août 1755, déclare le dit jugement, ensemble tout ce qui a précédé et suivi, attentoire à la souveraineté du roi

et à l'autorité du Conseil, le casse et l'annule, fait défense de le mettre à exécution, de même que le jugement définitif qui pourrait être intervenu, et condamne l'évêque de Spire aux frais, coût et sceau de l'arrêt.

Lettres patentes du mois d'août 1751 *et du mois de juin* 1756.

Les premières portent règlement sur les corvées que pourra exiger l'évêque de Spire : il jouira dans ses bailliages d'Alsace annuellement du droit de douze corvées, tant de manouvriers que de cheval ; il pourra les faire percevoir en nature ou en argent, à raison de dix sous pour chaque corvée d'homme, et de quinze sous pour chaque corvée de cheval, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 24 décembre 1683. Les secondes l'autorisent à exercer la juridiction ecclésiastique sur la partie de son diocèse située en Alsace, soit par lui-même, soit par un official sujet du roi et résidant dans cette province.

Le 9 mars 1765 le Conseil souverain d'Alsace, statuant sur une requête du procureur fiscal de la ville de Wissembourg et y faisant droit, rendit un arrêt portant règlement pour ce magistrat.

Résumé sommaire des griefs articulés dans la requête.

Georges-Henri Besnard, procureur fiscal, expose qu'il ne peut, sans se rendre complice d'abus fort graves, se dispenser d'en rendre compte à la justice du Conseil. On juge, sans l'entendre, les causes qui concernent son ministère; on lui interdit l'entrée de l'audience, si ce n'est pour donner ses conclusions dans les affaires qui lui sont communiquées, et comme on ne lui en communique aucune, on a trouvé superflu de lui assigner une place. Les enchères, notamment celles des biens des mineurs, se font au cabaret, où les mises sont reçues par l'un des membres de la municipalité appelé *maréchal,* au milieu d'une troupe d'ivrognes. Les préposés de la maîtrise des bouchers ayant résolu de contracter un emprunt de trois cents florins «*pour les consumer en procès et en buvettes*» ont voulu contraindre un boucher nommé....... à se constituer caution pour la dite somme; ce citoyen s'y étant refusé a été condamné à six livres d'amende, sous prétexte qu'il était ivre et qu'il leur avait manqué de respect; malgré le pourvoi porté devant Neubeck, bailli royal, et en cette qualité chef du Magistrat, le prétendu décret de la maîtrise a été confirmé de plein saut; quand Neubeck déclare que cette manière d'agir est contraire aux ordonnances, on a la témérité de répondre qu'on n'est pas obligé de les suivre en Alsace, etc.

FIN.



